


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA



ANNALES

DE LA

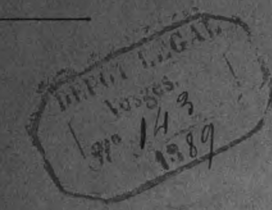
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

LXVe Année

1889



ÉPINAL

CHEZ E. BUSY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

Rue d'Ambrail, n° 8

PARIS

CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82

1889

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

La Société d'Emulation du département des Vosges, fondée à Epinal, le 8 janvier 1825, a été reconnue comme établissement d'utilité publique par Ordonnance royale du 28 octobre 1829.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES



LXVe ANNÉE

1889

ÉPINAL

CHEZ E. BUSY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

Rue d'Ambrail, no 8

—

PARIS

CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES 82

—

1889

SÉANCE
PUBLIQUE ET SOLENNELLE
DU 20 DÉCEMBRE 1888

Président : **M. OHMER, Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. BUREL, DE CARDO, CHATEL, CHEVREUX, CLAUDOT, COUTURIER, DERAZEY, FIGAROL, FRICOTEL, GARNIER, GAZIN (Edgard), GAZIN (Ernest), GLEY (Gérard), DE GOLBÉRY, GUYOT, HAILLANT, HUOT, LEBRUNT, LE MOYNE, LOUIS, MANGIN, MATHIEU, MAUD'HEUX, OHMER, RETOURNARD, THÉVENOT, THOMAS, TOUREY, VOLMÉRANGE, VOULOT, membres de la Société.

M. PURNOT, secrétaire général de la Préfecture, M. BOUCHER, président de la Chambre de commerce, M ROSSIGNOL, chef de bataillon en retraite, plusieurs officiers de réserve et de l'armée territoriale, un grand nombre de notabilités de la ville d'Epinal et un grand nombre de lauréats assistaient à cette séance.

M. le Président donne la parole à M. Derazey, qui lit le discours d'ouverture intitulé : « L'abbaye de Belval », dont la péroraison est accueillie par de vifs applaudissements.

M. Figarol rend compte du concours agricole ouvert cette année dans l'arrondissement de Neufchâteau.

M. Chevreux donne les résultats du concours historique et archéologique. M. Le Moyne retrace les mé-

rites des lauréats du concours industriel et agricole, et M. Haillant, remplaçant M. Ganier empêché, donne lecture du compte-rendu de l'Exposition artistique de 1888, et du concours qui l'a suivie.

M. le Président improvise l'allocution suivante :

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

« MESSIEURS,

« Après le savant discours de M. Derazey et les rapports si intéressants que vous venez d'applaudir, je devrais prudemment garder le silence, mais j'ai un devoir à remplir au nom de la Société d'Emulation.

« La Société d'Emulation a des dettes, oui, Mesdames et Messieurs, elle a des dettes ; mais ce sont des dettes de reconnaissance, de cœur et d'honneur ; comme elle est bien pourvue de toutes ces sortes de valeurs, elle peut faire face à toutes ses obligations : je me charge hardiment d'être son intermédiaire.

« Je remercie le gouvernement de la République et le département de leur généreuse subvention en faveur de l'agriculture et de l'industrie, et M. le Secrétaire général de la Préfecture d'avoir bien voulu rehausser par sa présence l'éclat de cette solennité en l'absence de M. le Préfet.

« Je remercie M. le maire d'Épinal de l'empressement avec lequel il nous a accordé le salon où nous sommes, où il serait lui-même sans un obstacle subit qui l'a arrêté, et M. Maud'heux des rapports si cordiaux qu'il a entretenus entre le Comice d'Épinal dont il est le président et la Société d'Émulation ; il ne lui suffit pas d'être un juriste consommé et un maître de la parole, il dirige encore et très magistralement le Comice d'Épinal. Si le Comice et la Société d'Émulation sont frère et sœur du côté agricole, la sœur a bien lieu d'être jalouse et de lui envier son président.

« Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, du témoignage d'intérêt que vous accordez aux travaux sérieux et graves de la Société d'Émulation, qui embrassent les fondements et l'ornement de l'existence humaine, depuis l'agriculture et l'industrie jusqu'aux lettres et aux beaux-arts ; le splendide soleil qui brille au dehors vous a paru moins séduisant que le spectacle salutaire de la vertu modeste, heureuse d'être récompensée devant vous.

« A vous, lauréats des deux sexes, les honneurs de la séance, à vous nos félicitations pour votre énergie et votre persévérance infatigable, pour votre fidélité constante et à toute épreuve. Vous n'êtes pas seulement les héros de la fête, vous êtes aussi des bienfaiteurs pour les exemples utiles que vous donnez.

« Messieurs les rapporteurs, mes chers collègues, vous ne m'en voudrez pas de vous avoir fait attendre pour rendre justice à votre talent, à votre zèle, à votre dévouement : les applaudissements qui viennent d'accueillir un discours remarquable et vos excellents rapports sont un témoignage plus flatteur que tous ceux que je pourrais ajouter : la prospérité de la Société qui vous est due est votre plus douce récompense. Cependant, il y a toujours un revers à une médaille, même du plus fin métal. J'ai un regret, ou plutôt nous avons un regret à exprimer. Il se trouve dans la série des rapports un gros vide, une grande lacune. La Société n'a reçu aucune œuvre littéraire. Oui, ici, dans ce pays si intelligent, où l'esprit français et même gaulois ne manque pas, où l'instruction à tous les degrés est prospère, dans le chef-lieu du département des Vosges renommé pour ses lumières, les travaux littéraires font défaut. C'est au moment où les décadents, les symbolistes, les naturalistes, hordes barbares, font invasion et veulent étouffer les vraies humanités que les lettrés de la bonne école et de la vieille roche resteraient muets et sans défense contre l'ennemi ! Non ; si mon cri d'alarme est pressant, il n'est pas désespéré.

La disette de 1888 sera, je l'espère, compensée par l'abondance de 1889.

« Je crois avoir terminé la liquidation dont je m'étais chargé; je l'ai fait de mon mieux. Si, par hasard, j'avais laissé quelque dette en souffrance, je prie le créancier de m'adresser une sommation sans frais; notre réserve en valeurs morales n'est pas épuisée. Je le satisferai à cœur ouvert. »

Les applaudissements unanimes de la réunion accueillent les paroles de M. le Président.

La parole est ensuite donnée à M. Haillant, secrétaire perpétuel, pour la proclamation des récompenses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures et demie.

DISCOURS

PRONONCÉ A

LA SÉANCE PUBLIQUE SOLENNELLE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

LE 20 DÉCEMBRE 1888

PAR M. ALBERT DERAZEY

Avocat, Membre libre.

L'ABBAYE DE BELVAL

MESSIEURS.

Il est d'usage, dans la Société d'Emulation des Vosges, de donner en cette séance solennelle la parole au dernier élu de ses membres, et c'est ainsi qu'un orateur bien médiocre se trouve admis aujourd'hui au périlleux honneur de parler devant cet auditoire d'élite. Une ancienne tradition veut également que celui que vous avez désigné vous entretienne d'un fait pris dans l'histoire de nos Vosges, ou d'un des monuments anciens ou modernes qui lui donneraient, s'ils étaient mieux connus, un si grand intérêt.

Un des buts, et non le moins beau de notre Société, est de compléter par des fouilles dirigées par les hommes compétents que vous avez mis à la tête de votre Commission d'archéologie l'histoire de ces anciens monuments. Actuellement cette commission se prépare à fournir, par ses recherches, de précieux documents à l'histoire du prieuré de Belval. Adjoint, par votre choix, à ces savants archéologues, j'ai voulu contribuer, dans la faible mesure de mes moyens, à la tâche qu'ils se sont im-

posée, en résumant devant vous ce que nous connaissons de cette abbaye.

Entre Portieux et la verrerie de Portieux, près d'un gai ruisseau ombragé de saules et dans une agréable vallée dominée d'un côté par le bois de Terne, de l'autre par la forêt de Fraize, s'élèvent quelques maisons d'apparence singulière. L'une est flanquée d'une tour en ruine; une autre offre une façade grandiose sous un toit qui s'effondre. C'est là que reposaient les cinq premiers comtes de Vaudémont et c'est tout ce qui reste de l'abbaye fondée en 1107 par Gérard de Vaudémont.

Elle est très intéressante, l'histoire de cette origine, et Dom Calmet nous la raconte dans son histoire de Lorraine. « Un « saint religieux de l'abbaye de Moyenmoutier, nommé Hugues, « s'étant retiré en 1097 dans la forêt de Terne, y bâtit une cel- « lule et y vécut quelque temps en grande réputation de sain- « teté. Le comte Gérard, ayant eu connaissance de ce solitaire, « lui donna en 1107 un fonds dans la forêt de Terne, sur le « ruisseau de Mory, dans un vallon nommé Belval, à une lieue « de Châtel-sur-Moselle. Hugues, aidé de la libéralité du « comte, y bâtit un prieuré dont l'église fut consacrée en l'hon- « neur de la sainte Croix, de la sainte Vierge et de saint Spinule. « Le corps de ce saint y avait été transféré dès l'an 1104. »

Le saint religieux ne tira de son travail ni profit ni honneur, car il n'en est plus fait mention, et l'historien nous laisse supposer que la mort vint le surprendre avant que l'œuvre qu'il avait entreprise fut parachevée.

Belval fut jusqu'en 1608, époque de son transfert à la collégiale de saint Léopold de Nancy, sous la dépendance directe des comtes de Vaudémont. Le premier abbé en fut Bertrice, frère du comte Gérard, et c'est en étudiant l'histoire de la branche de Vaudémont que nous verrons s'agrandir ce prieuré.

L'histoire nous a conservé sur les premiers temps de Belval une pièce des plus importantes, c'est la charte de rénovation des titres, privilèges et donations de Belval, faite par Henry

premier du nom, comte de Vaudémont en l'an 1252, à la suite de l'incendie qui avait, en 1130, détruit le trésor, les livres, chartes, privilèges et objets d'art de l'abbaye de Moyenmoutier. C'est là que nous trouverons les donations successives des seigneurs qui en avaient la suzeraineté.

Gérard Ier, fondateur de l'abbaye, lui avait donné les terrains compris entre la route de Moriville et le ruisseau de Honrupt (xaholdirivus), de l'autre côté de la colline de Terne, depuis les champs de Moriville jusqu'aux terres incultes de Portieux. Il y avait ajouté les dîmes de Châtel, de Rancourt, des Vallois et de Portieux, la moitié des biens de l'église de Moriville, le moulin de Portieux sur la Moselle, se réservant la moitié de la pêche faite en amont, l'usage des prés de l'alleu de Moriville, la neuvième partie des terres serves de ce village et deux muids de vin pour le revenu de la forêt. Il rendit banal le ruisseau de Mory (rivulus mohereius), et concéda aux moines le droit de pêche dans la Moselle. Il leur donnait l'autorisation d'envoyer paître cent porcs dans ses bois. Enfin, à cause du peu de largeur de la vallée en cet endroit, ce qui ne permettait pas d'y avoir une quantité suffisante de prés, il leur promit le pâturage pour huit bœufs, autant de vaches, trois chevaux et quatre ânes.

Gérard Ier mourut en 1120 et fut enterré, ainsi qu'Hadwide, son épouse, dans le cloître de Belval. Dom Calmet nous fait de leur mausolée, aujourd'hui disparu, une intéressante description.

« Le comte tient la princesse embrassée, comme lui disant « adieu. Son habit ne descend qu'à mi-jambe. Il tient de la « main droite comme un bâton de pèlerin. La croix est figurée « en relief sur sa poitrine et plus bas pend la bourse du voya« geur. Ses cheveux et sa barbe sont longs et sa tête est cou« verte d'un bonnet fort simple. La princesse a les cheveux « fort longs et en tresse une espèce de couronne ou de ban« deau fort petit sur la tête ; son habit de dessous va jusqu'aux

« pieds et le manteau par dessus ; la manche de l'habit qui « paraît est fort large. »

Respectueux des volontés de son père, Hugues Ier, le jour de la consécration de la grande basilique par Henry, évêque de Toul, de sa main propre, sur les reliques sacrées et devant la porte de l'église, confirma les donations du comte Gérard dans la charte de 1134 en y ajoutant un serf, une servante et un quart de terre. On lui attribue aussi la donation aux moines des bois appelés les quartiers de Bellevaulx, entre la forêt de Fraize et le bois de Terne.

Gérard II et Hugues II, son fils, confirment les donations faites par leurs prédécesseurs. Ce dernier, cependant près de mourir, pour le salut de son âme, concède à l'abbaye deux arpents de terre et une partie d'un pré à la condition que l'anniversaire de sa mort serait célébré par l'abbé et les moines de Moyenmoutier.

Hugues III leur cède ses droits sur certains hommes de Saint-Dié. « Hugues, comte de Vaudémont, faisons savoir à « tous ceux qui ces présentes verront, que pour le bien de mon « âme et de celles de mes ancêtres, je confère et concède à « perpétuité au prieuré de Belval, tous les droits que je pouvais « avoir sur les hommes de Saint-Dié habitant à Portieux ou à « Belval, et je ne conserve tant sur les hommes précités que « sur les autres que la libre garde, comme il est dit en la « charte passée entre le prieuré et moi. L'abbé de Moyenmou- « tier, de qui dépend le prieuré, ne pourra ni ne devra retenir « des hommes à moi dans les lieux sus-nommés. Nous avons « ajouté cette convention, que si de mes vassaux épousaient des « femmes de Belval ou de Portieux, celles-ci et leur postérité « seraient miennes, mais que si, au contraire, des hommes des « dits lieux épousaient de mes vassales, celles-ci et leur posté- « rité appartiendraient au prieuré de Belval. D'un commun « accord, cette convention doit être strictement observée. En foi « de quoi, nous avons confirmé les présentes de la garantie de

« notre sceau. » Donné en l'an de grâce 1240, au mois de sep-
« tembre. (Archives de Meurthe et-Moselle, H. 32.)

Hugues III concéda aussi aux moines le droit de glandée pour cinquante porcs outre les cent pour lesquels ils possédaient ce droit du fait de Gérard Ier ; il y ajouta la dîme des prés et terres arables de sa grange, trois cent vingt sols forts à prendre sur les redevances de Damas-aux-Bois, puis avant de mourir il donne encore soixante sols forts. Hugues III mourut en 1646 et fut, comme ses prédécesseurs, enterré à Belval.

Hugues III et Marguerite de Bar, sa femme, s'étant fait associer à la fraternité de l'église de Moyenmoutier, obtinrent qu'ils recevraient annuellement pour leurs prébendes le tiers du produit des assises des hommes de Belval et de Portieux, mais pendant le temps de leur vie seulement.

Henry Ier, qui lui succéda, confirma dans la charte de 1252 toutes les donations faites par ses prédécesseurs, et y ajouta le cens des prés de Sous-Fraize et des prés compris entre les précédents et Belval.

En 1252, Belval était donc composé de deux églises et d'un couvent de six bénédictins, autour duquel s'était élevé un petit village habité par les serfs de l'abbaye. Le prieuré possédait les terres comprises entre le ruisseau de Honrupt, l'ancienne route forestière de Charmes à Portieux, le fief de Moriville, la forêt de Fraise et Portieux ; le bois de Belval, le moulin de Portieux, la pêche de la Moselle sur une certaine étendue et des ruisseaux de Mory et de Honrupt. De plus, les moines percevaient la dime dans les villages de Châtel, les Vallois, Rancourt, Portieux, etc., et des cens dans les villages limitrophes.

Ainsi, grâce à la libéralité du comte Gérard et de ses successeurs, l'œuvre de l'ermite Hugues avait grandi rapidement ; ses privilèges reposaient sur des bases solides et tout lui promettait un brillant avenir.

Les successeurs de Henry Ier ne montrèrent pas pour l'abbaye

autant d'attention que leur aïeux. Toutefois, en 1320, Henry III fit construire à Portieux un moulin sur la Moselle, qu'il donna en cheptel au couvent de Moyenmoutier, à la condition que les profits en seraient pour le prieuré de Belval.

En 1386, Thiébaut de Neufchâteau, qui, du chef de sa grand'mère, avait hérité de la seigneurie de Châtel-sur-Moselle, confirmait et approuvait un traité fait entre Dom Gérardin, prieur de Belval et les habitants de Portieux touchant tous les droits, rentes, redevances et servitudes dépendant de la haute, moyenne et basse justice que le prieur avait sur les habitants de ce village. Mais ces droits ne tardèrent pas à lui être enlevés par Thiébaut, seigneur de Blâmont, maréchal de Bourgogne, seigneur, par sa femme, fille de Thiébaut précité, de Châtel-sur-Moselle.

Une lettre de Ferry de Guise, baron de Joinville, onzième comte de Vaudémont, datée du 31 mai 1412, déclare qu'il prend les religieux de Belval sous sa protection.

En 1473, la branche de Vaudémont arrive au duché de Lorraine avec le comte René, qui, à défaut d'héritiers directs, succède à Nicolas d'Anjou et prend le titre de Roy de Jérusalem, Sicile et Aragon. Ce haut rang, donné à ceux qui l'avaient toujours protégé, auraient sans doute été pour Belval une nouvelle cause d'agrandissement si les guerres n'avaient attiré ailleurs la pensée du vainqueur de Charles-le-Téméraire.

Ce n'est plus qu'en 1569 que Charles III, ou plutôt sa mère, Christine de Danemarck, qui avait la régence pendant que le duc était à la cour de France, confirme à nouveau les droits donnés aux prieurs de Belval, par Gérard Ier et Hugues III et leur reconnaît cent arpents dans la forêt de Terne. Elle leur afferme cinquante arpents moyennant une redevance de trois gros l'un et douze autres arpents sous les mêmes clauses en raison des réparations à faire à la vanne et au moulin de Portieux.

« En 1606, le cardinal légat, charmé des heureux progrès de

« la réforme, résolut de procurer aux Bénédictins réformés un « établissement à Nancy, en la place du prieuré de Notre-« Dame, qu'il venait de supprimer en l'unissant à la Prima-« tiale de la même ville. Il travailla à y faire transférer le « prieuré de Belval et à l'incorporer à la nouvelle congrégation « de saint Vanne et de saint Hydulphe, ce qu'il fit, en effet, « par un acte du 19 août 1606. » Cette union est confirmée le 23 janvier 1607 par le pape Paul V, mais elle n'a son plein et entier effet qu'en 1616, époque de la bulle pontificale qui permet aux Bénédictins réformés d'établir un monastère de leur ordre dans la ville de Nancy « sous telle invocation et « dénomination que les supérieurs jugeront à propos, dans « lequel il y aura au moins douze religieux , dont le supérieur « aura le titre d'abbé ou prieur et sera élu suivant les statuts « de leur congrégation. Il unit à ce monastère le prieuré de « Belval, possédé alors en commande par Nicolas Viardin, « écolâtre de la Primatiale de Nancy et au cas que les biens du « prieuré de Belval ne suffisent pas pour l'entretien d'un « prieur et d'une communauté de douze religieux, les abbés, « prieurs et religieux de la congrégation pourront démembrer « des biens immeubles de leurs monastères jusqu'à la valeur « de deux cents ducats d'or de la Chambre, de rente annuelle, « pour les unir et incorporer au nouveau monastère de Nancy. »

« Divers incidents et les troubles survenus dans le pays « furent cause que l'exécution de ce pieux dessein fut suspen-« due assez longtemps. » (Dom Calmet. Histoire de Lorraine.)

Dans l'intervalle qui sépare la promulgation de l'acte du cardinal légat de celle de la bulle pontificale, le prieur de Belval avait intenté un procès en conseil du duc Henry contre le procureur général de Châtel-sur-Moselle et les habitants de Portieux pour tâcher de rentrer dans son droit de haute, moyenne et basse justice, audit lieu, mais il fut débouté de ses prétentions par arrêt du 8 janvier 1610, à l'exception de quelques droits qui lui furent confirmés.

Enfin en 1701, le duc Léopold permit aux abbés et prieurs titulaires des abbayes et prieurés de ses états de faire les démembrements et unions nécessaires pour établir à Nancy une communauté capable d'y faire décemment l'office divin et d'y pratiquer la règle de saint Benoît selon la réforme de saint Vanne et de saint Hydulphe.

Les religieux durent quitter Belval vers 1718, époque à laquelle dom Calmet fit transporter les ossements des comtes à l'abbaye de saint Léopold et où le cloître étant tombé en vétusté et l'église ayant été retranchée de toute la longueur de la nef, les corps des particuliers inhumés dans le cimetière au devant de l'église furent transportés à Portieux dans le cimetière voisin de l'église.

Les titres et chartes de Belval restèrent assez longtemps égarés, et pour se les faire remettre, Claude de l'Aigle, vicaire général de Toul est obligé de menacer d'excommunication les mécréants qui les détiennent.

En 1752, le prieuré de Belval fut donné à ferme, puis vendu comme bien national.

Telles sont, Messieurs, les diverses phases par lesquelles passèrent ces quelques maisons, jusqu'à ce qu'en 1869, continuatrices du solitaire de Terne, quatre sœurs du pauvre enfant Jésus soient venues y soigner les vieillards indigents qui ne se doutent pas que la terre qu'ils foulent aux pieds a recouvert pendant plus de cinq cents ans les cinq premiers rameaux d'une branche qui donna à la Lorraine les plus illustres de ses ducs.

Messieurs,

Une pieuse tradition appelle l'orateur que vous désignez pour votre séance solennelle à l'honneur d'exprimer, au nom de la compagnie, les regrets que nous causent la perte des membres que la mort a fauchés dans nos rangs, comme aussi de constater la force de vitalité de la Société d'Émulation des

Vosges en rappelant le nombre des membres nouveaux auxquels je suis heureux d'avoir, pour nous tous, à souhaiter la bienvenue.

La mort, Messieurs, s'est montrée bien cruelle. Elle nous a enlevé le docteur Chevreuse, de Charmes, un de nos plus anciens membres associés : il faisait partie de la Société depuis 45 ans.

Elle nous a ravi le docteur Cosserat, de Padoux, savant médecin doublé d'un artiste distingué. Le missel que sa main paternelle avait composé pour sa fille restera un des plus beaux monuments de la rénovation de l'art ancien.

M. Forquignon, docteur ès-sciences, professeur de chimie à la faculté de Dijon, ancien archiviste de la Société mycologique de France n'était que depuis peu d'années parmi nous et déjà il avait su y prendre une grande place.

Nous avons encore perdu :

M. Gasquin, chevalier de la Légion d'honneur, proviseur du lycée de Reims.

M. Léon Krantz, industriel, maire de Docelles.

M. Lahache, juge de paix à Clary.

M. Oustry, officier de la Légion d'honneur, ancien préfet des Vosges, ancien président d'honneur de la société, conseiller d'État à Paris.

Enfin à cette liste malheureusement trop longue, il faut encore ajouter :

M. Pellerin, qui continuant et perfectionnant l'œuvre commencée par son aïeul, dirigeait avec autant de science que d'habileté cette fameuse maison d'imagerie qui a porté si loin le nom de l'imprimeur et de notre ville.

Et M. Lepage, chevalier de la Légion d'honneur, archiviste de Meurthe-et-Moselle, président de la Société d'archéologie lorraine, auteur des Statistiques du département de Meurthe-et-Moselle et du département des Vosges, qui depuis 44 ans enrichissait nos *Annales* et notre bibliothèque d'intéressantes

notices, fruit d'un travail persévérant uni à la science la plus profonde.

Après avoir payé à ces membres défunts un trop juste tribut de regrets, je suis heureux, Messieurs, de vous énumérer vos nouveaux adhérents :

Cinq membres libres sont venus grossir nos rangs. Ce sont :

M. Couturier, docteur en médecine ;

M. Fricotel, imprimeur ;

M. Ernest Gazin, inspecteur des forêts ;

M. Mieg, industriel ;

Et M. Volmerange, garde général des forêts.

Deux membres associés :

M. Albert Masson, docteur en médecine à Mirecourt,

Et M. Émile Moret, chef de comptabilité aux grands moulins de Charmes.

Enfin la liste des membres correspondants s'est accrue de :

M. Marcelin, aide-major de 1re classe au 5e régiment de chasseurs, à Rambouillet.

M. Léon Morel, receveur particulier des finances, correspondant du Ministère de l'instruction publique, à Vitry-sur-Marne. M. Morel est l'éminent archéologue à qui vous avez décerné cette année le grand diplôme d'honneur, la plus haute récompense accordée à ses membres par la Société d'Émulation.

M. Victor Riston, docteur en droit, avocat à Malzéville, lauréat en 1887 de la Société.

Vous voyez donc, Messieurs, que malgré la mort, la Société d'Émulation est toujours haut placée, que ses forces s'augmentent en se renouvelant et qu'elle peut marcher avec confiance vers le but qu'elle s'est toujours proposée : augmenter par la puissance de l'association les forces intellectuelles de chacun.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'AGRICULTURE

SUR LES CONCOURS OUVERTS EN 1888

DANS L'ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU

PAR

M. FIGAROL

Prix décernés au nom du Gouvernement de la République et au nom des donateurs de la Société d'Émulation, M. Castel et M. Claudel.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Est-il un seul parmi nous qui n'ait rêvé de passer les dernières années d'une vie active à la campagne, dans une maison qui soit la sienne? Nous l'avons tous choisie cette retraite désirée, au penchant d'un coteau, non loin d'un ruisseau ou même d'une rivière, assez proche de la ville pour y attirer la visite d'un ami, assez éloignée pour que les indiscrets et les ennuyeux (il y en a partout) ne nous obligent à les garder, malgré que nous en ayons, à notre table; elle est entourée d'un jardin où poussent des légumes que nous arrosons, où grandissent des arbres que nous avons plantés, où mûrissent des fruits de notre choix; quelques poules nous pondent des œufs que nous trouvons toujours frais et élèvent des poulets qui nous semblent toujours tendres. Nous sommes des ambitieux, et notre maison en rêve devient un vrai château en Espagne si les prés qui l'environnent nous donnent le moyen d'entretenir quelques vaches et même un cheval qui nous permette de nous éloigner

de ce palais enchanté, les jours où l'ennui menace d'y prendre domicile. Souhaits charmants, rêves enchanteurs, qui de nous, Messieurs, ne s'y est complu quelquefois et ne s'en est arraché non sans effort et sans chagrin? Pour les réaliser, il faut de l'argent et les rêves n'en donnent point.

Si je vous dis pourtant que la maison souhaitée, nous l'avons vue, vous n'en serez point surpris; si j'ajoute que nous en connaissons le propriétaire, vous le proclamerez heureux; mais si je vous assure aussi que sa maison, son jardin, son verger, ses prés, ses poules, ses vaches, son cheval, tout cela ne lui coûte rien ou peu s'en faut, vous aurez quelque peine à me croire et vous penserez peut-être que je rêve encore.

Et pourtant votre commission voyageuse l'a constaté, vu de ses yeux, cet homme heureux, c'est M. Mathieu, ancien fabricant de pâtes alimentaires à Certilleux-Villars, et aujourd'hui rentier à Neufchâteau et propriétaire du petit domaine de Galmanchien, situé à trois kilomètres de la ville.

Il est certain que c'est l'agrément qui a décidé M. Mathieu à acheter la propriété, et que c'est en vue de l'agrément qu'ont été faites les premières et les plus importantes dépenses; mais une fois ces sacrifices faits au goût du propriétaire retiré, l'ancien négociant s'est retrouvé chez M. Mathieu et il a tenu à ce que ses fantaisies lui rapportassent.

Il a mis à la tenue de son petit domaine les habitudes d'ordre et de propreté qu'il avait prises dans l'industrie, et le domaine de Malganchien est devenu entre ses mains un modèle de petite exploitation rurale.

Tout est agencé pour que la main d'œuvre soit facile et que rien ne soit perdu. Profitant de la déclivité du terrain, M. Mathieu a établi sous la porcherie des baquets mobiles qui recueillent le purin jusqu'à la dernière goutte; la fosse qui reçoit celui de la vacherie est munie d'une pompe qui l'élève dans un tonneau au moyen duquel il est répandu sur les champs. Nous avons vu des luzernes, des maïs et des betteraves ainsi fertili-

sées et dont les apparences étaient superbes. Dans l'étable même, un tonneau toujours rempli d'eau permet de donner en hiver aux vaches une boisson qui, sans être chauffée, soit toujours à la température ambiante. Je n'ai pas besoin de dire que les animaux sont en parfait état. Le jardin est admirablement tenu, garni de semences de choix, de nouveautés qui de là se répandent. Les espaliers et le verger étaient couverts de fruits dont votre rapporteur n'a pu, à son regret qu'il avoue, goûter que l'aspect; ils n'étaient pas encore mûrs lors de notre visite. Les champs semblent n'être que le prolongement du jardin, tant les récoltes y sont plantureuses et débarrassées de mauvaises herbes.

Les blés de M. Mathieu sont vendus comme semences. Toutes les autres récoltes sont consommées sur place ou vendues au détail à Neufchâteau avec le lait. Nous ne pouvions, en examinant dans tous ses détails la petite exploitation de M. Mathieu, nous empêcher de regretter que son exemple ne soit pas plus souvent suivi dans les Vosges. Ce n'est pas tous les jours que l'on rencontre un homme heureux, et c'est déjà un bon modèle à citer, mais quelle meilleure leçon de choses qu'une exploitation comme celle de Galmanchien? Je n'en veux retenir aujourd'hui qu'un point, c'est l'extrême propreté qui règne partout. Bien des cultivateurs la négligent et prétendent même que c'est un luxe: M. Mathieu leur démontre que c'est une économie.

Nous reconnaissons toutefois que nous avons affaire à un rentier au moins autant qu'à un agriculteur et votre Commission, à l'unanimité, vous demande de décerner à M. Mathieu la médaille de vermeil du prix Claudel que vous avez souvent ainsi réservée, sinon au-dessus, du moins en dehors de vos autres récompenses.

C'est ordinairemeut la seule médaille de vermeil que vous mettiez à la disposition de votre Commission d'agriculture. Nous en demandons une autre pour M. Millot, de Mandres-sur-Vair,

auquel vous avez attribué, en 1878, une médaille d'argent et une prime de 300 fr. Tout le monde connaît les résultats brillants obtenus par M. Millot en viticulture et je n'ai pas à vous les développer à nouveau. On pourrait, ce me semble, lui demander de faire pour le blé ce qu'il a fait pour la vigne. Il a bien cultivé et peut livrer comme semences des blés étrangers à grand rendement; mais n'est-il pas le seul dans les Vosges qui pourrait essayer d'une sélection de notre blé de pays? Il arriverait ainsi à nous donner, mais avec plus de certitude, grâce à l'adaptation au milieu, les hauts rendements que les blés étrangers promettent et ne tiennent pas toujours sous notre climat.

Avec M. Millot, nous avons retrouvé un nom déjà proclamé dans nos concours; nous allons en rencontrer d'autres encore. Votre Commission a éprouvé quelque hésitatien à vous présenter en aussi grand nombre des candidats déjà favorisés de vos suffrages, d'autant plus qu'à l'occasion du Concours régional, tenu cette année même à Epinal, la plupart d'entre eux ont obtenu des récompenses plus hautes et des primes que nos ressources ne nous permettent pas d'atteindre. Il y a, à mon avis, plus à nous féliciter qu'à nous plaindre de cette coïncicidence, et n'avez-vous pas été flattés d'entendre proclamer, lors de la distribution des récompenses du Concours, les noms de la plupart de vos lauréats. N'étaient les noms étrangers au département, on se serait cru à une séance de la Société d'Emulation. Il ne me semble pas qu'il y ait de satisfaction plus douce et plus légitime pour des juges que de voir leurs arrêts confirmés et approuvés par une juridiction plus élevée. Du reste, n'en est-il pas partout ainsi? Un vieux soldat disait que ce sont toujours les mêmes qui se font tuer; dans le combat de la vie, ce sont toujours les mêmes qui marchent en tête et en avant. Nous récompenserons donc sans hésiter ceux que nous avons déjà récompensés : ils serviront d'exemple et d'encouragement aux plus jeunes qui marchent sur leurs traces,

Au premier rang de ces vétérans, nous devons mettre M. Springer, auquel vous accordiez en 1883 une médaille d'argent et 150 fr. et pour lequel nous vous demandons aujourd'hui le rappel de la médaille d'argent et une prime de 200 fr.

Nous vous avons décrit, il y a cinq ans, l'exploitation de M. Springer. Au nombre des améliorations que nous avons constatées, nous citerons en première ligne la fosse à purin; de nouveaux instruments; la meilleure tenue des écuries et des étables et une utilisation plus suivie des produits de la vacherie. Cet agriculteur fait un emploi très judicieux des blés étrangers : il ne les sème pas indifféremment dans toutes les terres, mais seulement dans les sols profonds et riches; dans les autres, il maintient le blé de pays. On ne saurait trop le louer de cette prudence basée sur l'observation. C'est une erreur de croire que les hauts rendements peuvent s'obtenir de suite, toujours et partout. Cela est bon dans les livres, et les impatients qui veulent courir au hasard et sans méthode s'exposent à des mécomptes ruineux et entravent le progrès plus qu'ils ne ne le hâtent.

Vous n'avez pas oublié non plus M. Guillaume, Julien, de Sandaucourt, ni M. Fairise, de Châtenois. Nous vous demandons pour tous deux le rappel des médailles qu'ils ont méritées en 1883.

Chez M. Guillaume, on nous a signalé un agencement ingénieux du tonneau à purin qui permet d'arroser plus aisément les betteraves et un moyen très simple pour mouiller uniformément, avec peu de travail, le tas de fumier.

M. Bellot, propriétaire à Blevaincourt, est encore jeune et n'a pas encore été signalé dans vos concours; mais ce n'est pas, j'en suis certain, la dernière fois que nous aurons à nous occuper de lui. Il a compris que les améliorations foncières n'étaient possibles qu'à la condition de travailler sur des surfaces d'une

étendue suffisante. Il a donc commencé par réunir, soit par achat soit par échange, des parcelles dont il a fait des pièces dépassant un hectare d'un seul tenant. Il a pu ainsi irriguer des prairies et opérer dans des champs à sous-sol imperméable des drainages bien conduits. Il a de la sorte obtenu des luzernes qui ne viennent généralement pas bien à Blevaincourt et y durent peu.

Les écuries, bien tenues, renferment trois étalons primés et approuvés, dont l'un acheté par le Conseil général des Vosges, 1 poulinière, 1 cheval hongre, 3 bœufs de trait, 2 bouvillons, 7 vaches laitières, 2 génisses, soit 19 têtes de gros bétail pour 26 hectares de terres et 8 de prairies naturelles.

Jusqu'ici les étalons avaient été d'un bon rapport : 4,500 fr. en 1886; en 1887, le produit est descendu à 3,000 fr., et en 1888 M. Bellot n'espère pas plus de 2,250 fr. Il est certain que les cultivateurs de la région renoncent de plus en plus à l'élevage des chevaux et que l'usage des bœufs de trait se répand davantage. Au point de vue de leur intérêt personnel, les agriculteurs ont raison; peut-être faut-il le regretter au point de vue des intérêts supérieurs du pays.

En été, le lait des vaches sert à l'engraissement des veaux, qui atteignent quelquefois 200 kilog. A partir du mois de septembre, la fromagerie voisine de Les Hizelles, achète le lait au prix de 0,12 c. le litre. Chaque année, M. Bellot engraisse et vend 4 ou 5 bêtes à cornes et vend les portées de trois truies en ne réservant que les porcs nécessaires à l'entretien de sa famille et de ses domestiques.

Les blés, par moitié blé de pays, par moitié Hallet, Golden Drop et Barbu d'Australie, reçoivent au printemps 125 kil. de nitrate de soude à l'hectare. M. Bellot nous dit avoir ainsi obtenu 24 hectolitres et 3,250 kil. de paille à l'hectare, au lieu de 15 hectolitres et 2,000 k. de paille. Sans contester ces chiffres, ils nous paraissent très élevés. Nous estimons que 100 kilos de nitrate n'augmentent en moyenne la récolte que

de 300 kil. de blé et de la paille correspondante, ce qui représente, au prix de 25 fr. les 0/0 kil., 75 fr. sans compter la paille pour une dépense de 26 fr., ou près de 300 pour 100.

M. Bellot se félicite également de l'emploi de la chaux sur avoine. 1 m. c. de chaux (800 kil.) par 15 ares. 5,328 kil. à l'hectare, porterait la récolte de 30 hectolitres à 50, soit un gain de 20 hectolitres ou 900 kil. qui, à 15 fr., feraient 135 fr., sans compter la paille. Dans ces conditions, et en ne tenant point compte de la paille, il ne faut pas payer la chaux plus de 25 fr. la tonne, à moins que les récoltes qui suivent ne profitent à leur tour des effets du chaulage.

En tout cas, on voit chez M. Bellot l'amour du métier, l'activité, l'application, l'intelligence et, comme garantie du succès, l'aide vaillante de sa femme, qui tient bien sa maison où tout respire l'aisance.

Nous vous demandons pour M. Bellot une médaille d'argent grand module et une prime de 80 francs.

Nous retrouvons les mêmes mérites et la même activité intelligente chez M. Thyrion, cultivateur, maire à Mont-les-Neufchâteau. Il a pu se constituer, non sans peine, des prairies et des pâtures d'une étendue convenable. C'est chez lui qu'on nous raconta le fait suivant qui vous montrera à quelles difficultés la bonne volonté se heurte trop souvent. Un brave garçon auquel un voisin offrait un échange de tous points avantageux pour tous deux ne put se décider à l'accepter : « Non, dit-il, cela te ferait une trop belle propriété ! » Il aima mieux ne pas faire une bonne affaire que d'avoir toujours sous les yeux la belle propriété du voisin.

La propriété de M. Thyrion est d'environ 36 hectares. Sa récolte de blé est, année moyenne, de 17 hectolitres à l'hectare; il estime que celle de cette année atteindra seulement de 12 à 15. L'avoine rapporte 25 hectolitres.

L'écurie contenait 4 chevaux de trait, 2 poulains, 8 vaches à lait, 5 génisses et 1 taurillon.

Les produits vendus consistent en crême et fromage blanc portés à Neufchâteau trois fois par semaine, soit 100 fr. par mois d'hiver et 150 fr. par mois d'été; six cochons gras et les cochons de lait de 3 ou 4 portées; deux ou trois bêtes à cornes à 300 fr. l'une; un cheval de 500 fr.; enfin 30 quintaux de blé. Toute l'avoine est consommée à la maison.

Deux fosses à purin, d'une contenance d'environ 11 mètres cubes, reçoivent les égoûts du fumier, des écuries, des étables et du réduit.

M. Thyrion a un poulaillier bien garni et qui doit lui donner des produits abondants à vendre.

Nous vous demandons pour M. Thyrion une médaille d'argent grand module.

M. Gingrich, Joseph, exploite depuis 23 ans à bail la ferme de la Dreuve, commune d'Auzainvillers, composée de 80 hectares. Le personnel se compose du fermier qu'un accident a privé d'un bras, de sa femme, d'un fils de 24 ans, de 2 filles de 16 à 20 ans. Ils sont aidés par un marcaire alsacien payé 400 fr. par an, un domestique à 380 fr. et un garçonnet à 150. Les journaliers sont payés, les hommes 2 fr. et les femmes 1 fr. et nourris.

2 bœufs de trait, 9 chevaux, 4 poulains, 22 vaches à lait, 7 génisses, un taureau bernois acheté par l'intermédiaire du Comice, 2 taurillons, garnissaient l'écurie et l'étable suffisamment bien tenues.

Le lait est vendu à Bulgnéville à raison de 0,20 c. le litre, mais avec un *par-dessus* qui diminue le prix d'au moins un dixième. Le lait invendu est converti en beurre et en fromage qui ont aussi leur écoulement au détail au chef-lieu de canton. Le blé de pays rapporte 16 hectolitres à l'hectare, le blé blanc de l'Aube atteint de 18 à 20 hectolitres. M. Gingrich vend 75 quintaux de blé et autant d'avoine en moyenne par an.

Votre jury a été frappé du bon entretien du jardin, soigné

par Mme Gingrich, et du parfait état d'un rucher garni de 26 ruches que traite le fils de la maison.

M. Gingrich a reçu de la Société d'Emulation, en 1868, une médaille d'argent et 100 fr. Vous lui accorderez cette année une nouvelle médaille d'argent.

M. Petitjean, fermier à l'Etanche près Neufchâteau cultive, au prix trop élevé de 4,200 fr. par an, 125 hectares de terres très pauvres. C'est un travailleur obstiné, chassé des environs de Metz par l'invasion, que l'insuccès du début n'a point rebuté et qui finira par réussir. Depuis cette année seulement il porte à Neufchâteau, où il est vendu 0,15 c. le litre, le lait de la traite du matin avec la crème et le fromage blanc provenant de la traite du soir, en même temps que des œufs et des volailles.

Les huit chevaux de travail, produits d'un étalon qui appartient à M. Petitjean, sont d'un bon modèle. Il les attelle trois de front à la charrue, ce qui lui permet de se passer de conducteur. Nous avons remarqué à l'Etanche une pièce de 20 hectares de lentilles : c'est une culture qui convient à ces petites terres. Les blés ne sont pas bien beaux ; mais il faut s'en prendre à la nature du sol plutôt qu'à la culture. Peut-être conviendrait-il d'augmenter le troupeau de moutons de 250 têtes actuellement.

Aidé de ses quatre fils, M. Petitjean lutte courageusement contre un sol ingrat. Il n'a pas hésité à détourner un ruisseau pour améliorer un pré qui rend 2,500 kil, de foin à l'hectare; ni à construire à ses frais, sans aide ni indemnité du propriétaire, une fosse à purin.

Vous ne pouvez laisser sans récompense un travailleur aussi opiniâtre et vous suivrez avec intérêt les bons résultats que lui réserve un avenir prochain.

Nous demandons pour M. Petitjean une médaille d'argent et une prime de quatre-vingts francs.



M. Michelet, Jules, cultivateur à Malaincourt, par Bulgnéville, mérite une récompense pour création de quatre hectares de prairies obtenues par réunion de parcelles et améliorées par des drainages.

Vous lui accorderez une médaille d'argent.

Nous vous demanderons également une médaille d'argent pour M. Henry-Marey, de Lamarche.

M. Henry-Marey est entrepreneur de transport et par conséquent a beaucoup de chevaux à nourrir. Propriétaire de deux prés humides, l'un de 4 fauchées, l'autre de 12, il ne pouvait en donner le foin à ses chevaux. Il n'a pas hésité à s'adresser à un ingénieur qui lui a tracé un plan de drainage, partie par saignées à air libre, partie par tuyaux. Pour une dépense totale de 500 francs, il a augmenté la quantité de foin d'un quart et la qualité est devenue excellente. Nous ne doutons pas que son exemple ne soit suivi autour de lui et nous avons pu voir que beaucoup de prés voisins des siens gagneraient à pareil travail.

Sans tenir compte de l'amélioration de la récolte, cinq à six voitures de foin en plus, soit 7 à 8 mille, pour une dépense de 500 fr., représentent, au prix de cette année, à 40 fr. le mille, 280 à 320 fr.; c'est un placement qui dépasse 50 p. 0/0.

Nous avons une dette à payer à M. Chobillon, Joseph, de Martigny-les-Bains. Au dernier concours, nous avions pensé que la récompense qu'il venait de recevoir la même année du Comice de Neufchâteau était pour l'instant suffisante, et nous lui avions donné rendez-vous à notre prochaine tournée.

M. Chobillon est aujourd'hui âgé de 65 ans; il a été jusqu'en 1858 tailleur d'habits à la journée. Il put, avec ses économies, acheter quelques ares de vignes. Il entreprit d'en planter 50 ares sur le terrain d'un propriétaire qui consentit à lui donner pendant six années la jouissance de la pièce tout entière, et au bout de ce temps la nue propriété de la moitié. Il est actuelle-

ment propriétaire de 102 ares de vigne après en avoir planté 160. Il les cultive avec l'aide de sa femme et de son gendre; mais depuis quelques années le revenu est médiocre. Il a acheté autour de ses vignes un hectare et demi de terrains incultes, pierreux et inaccessibles; il les a défoncés et implantés d'arbres fruitiers. 54 pruniers, autant de pommiers à cidre, 52 poiriers, 2 noyers, 10 cerisiers, 5 néfliers, garnissent ce sol créé par son travail. Chobillon est le greffeur du pays : il a greffé lui-même tous ses arbres et un visiteur scrupuleux n'a découvert sur ces 177 arbres que 5 greffes mortes ou souffrantes. Chaque année nous avons le plaisir de rencontrer des travailleurs amoureux de la terre comme Chobillon et chaque année nous avons le plaisir et l'honneur de les récompenser. Nous vous demandons pour Chobillon une médaille de bronze et 40 francs.

M. Riflard, Amand, maréchal-ferrant, constructeur d'instruments agricoles à Martigny, faucheur à façon au moyen de faucheuses qu'il construit ou répare de ses mains, cultive environ 10 hectares. Il s'est appliqué à améliorer ses terrains au moyen de la fosse à purin qu'il a installée près de sa maison, garnie d'une pompe Fawler. Son tonneau à purin est sans cesse en activité. Grâce à cet engrais puissant, si souvent perdu, M. Rifflard a obtenu des résultats inespérés en foin sur 170 ares d'un terrain maigre qu'il a converti en prairie. Vous lui accorderez une médaille de bronze.

MM. Nicole, père et fils, jardiniers-maraîchers à Neufchâteau, nous ont montré un jardin où nulle place n'est sans emploi. La luxurieuse végétation de toutes les parties de ce terrain prouve un travail assidu et entendu. Mais ce qui mérite l'attention et une récompense c'est que ce terrain a été pour ainsi dire créé par eux : ce n'était dans les parties en pente très raide que pierrailles et broussailles. Le tout, peu à peu, par le père d'abord, par le fils ensuite, a été défoncé, épierré,

garni de bonnes terres rapportées. Aujourd'hui, tout se vaut et les plus beaux légumes croissent où jadis ne pouvaient atteindre que les chèvres. Nous vous demandons, pour MM. Nicole, une médaille d'argent grand module.

M. Paul Perdrix, de Bazoilles-sur-Meuse, fils de notre collègue Jules Perdrix, Président du Comice de Neufchâteau, dirige sous l'œil de son père et suivant ses avis écoutés et dignes de l'être, la ferme de Bazoilles qui a obtenu en 1881 la prime d'honneur et en 1888 le rappel de la prime d'honneur du département des Vosges. Une partie des terres se trouvaient trop éloignées du centre de l'exploitation pour être cultivées avec fruit. M. Paul Perdrix, qui avait vu dans la Nièvre, où il s'est marié, le système d'exploitation par métayer, eut l'idée de l'appliquer dans les Vosges. Il a fait venir de la Nièvre un métayer et sa famille et l'a établi sur ce domaine détaché, où il a construit une maison d'habitation et établi un cheptel. Il y a là un bon exemple et qui sera suivi. Cette forme d'association, qui ne fait pas du propriétaire un simple rentier désintéressé de tout sauf du terme, peut devenir la source de progrès agricoles rapides et d'une heureuse alliance du capital et du travail. Pour mettre en relief ce qu'une pareille tentative peut avoir d'utile dans notre région, vous accorderez à M. Perdrix une médaille d'argent grand module et à son métayer, Pierre Grivaux, une médaille de bronze et une prime de quarante francs.

Il me reste à proclamer les noms des aides agricoles qui, par leurs longs et bons services ont mérité les récompenses que vous vous faites un devoir de leur attribuer tous les ans.

Un seul maître nous en présente trois et leurs titres sont les mêmes : la durée de leurs services fait honneur à leur maître, M. Jules Perdrix, comme à eux.

Ce sont : M. Poirson, Edouard, qui compte 35 ans 1/2 de services à la ferme de Bazoilles, et sa femme, Rose Ruellet, qui n'en a que 30. Une médaille d'argent et une prime de 30 fr.

M. Kœnig, Geoffroy, berger pendant 32 ans 1/2, sachant et aimant son métier, et dont l'expérience a été plus d'une fois utile à son maître qui écoute toujours et suit souvent ses avis. Une médaille d'argent et une prime de 20 fr.

M. Gutfreund, Joseph, domestique chez le même maître pendant 34 ans. Une médaille d'argent et une prime de 15 fr.

Nous avons encore à vous signaler M. Porché, Arsène, depuis vingt-quatre ans au service de M. Maîtrechanche, Joseph, à Martigny-les-Gerbonvaux, et pour lequel nous vous demandons une médaille de bronze et une prime de 15 fr.

Nous ne saurions terminer ce rapport sans vous dire combien nous avons été frappés des progrès réalisés dans l'arrondissement de Neufchâteau depuis notre dernière visite. Le nombre des animaux entretenus à l'hectare a sensiblement augmenté et partant la masse du fumier. En même temps les fosses à purin sont nombreuses et il n'est pas une seule des exploitations que nous avons visitées qui n'en soit pourvue. De plus l'emploi des engrais chimiques et surtout des nitrates de soude s'est répandu et a augmenté le rendement des céréales et des betteraves. Ces améliorations et ces progrès sont dus aux enseignements persévérants du Comice de Neufchâteau, qui n'a plus à faire ses preuves, et à l'activité du Syndicat de cette ville qui débute vaillamment. Ces deux Sociétés rivalisent de zèle et il est à souhaiter qu'elles unissent leurs efforts pour le bien commun. C'est avec plaisir qu'à côté des améliorations matérielles qui leur sont chères à toutes deux, nous avons constaté, chez les cultivateurs qu'il nous a été donné de visiter, un relèvement moral et ce je ne sais quoi d'allègre qu'on ne saisit chez le paysan que lorsqu'il gagne de l'argent ou espère en gagner. Nous sommes certains que dans cinq ans nous constaterons dans l'arrondissement de Neufchâteau des progrès nouveaux. Nous voudrions voir, et nous y verrons, des terres plus propres, sur lesquelles les engrais chimiques pourront

produire tout leur effet; dans les étables, des taureaux, sinon mieux choisis, au moins mieux soignés dès leur bas âge; des vaches d'un type plus uniforme, et enfin chez les cultivateurs qui brigueront vos suffrages, une comptabilité sérieuse, régulièrement tenue, et qu'on ne craindra pas de nous montrer. Nous avons commencé ce rapport par un rêve que nous avons vu réalisé, nous le terminons par une espérance qui se réalisera.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Sur les récompenses décernées en 1888

PAR

M. PAUL CHEVREUX

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

MESSIEURS,

Dès 1883, la Société d'Emulation rappelait combien, depuis quelques années, les études historiques se trouvaient entraînées vers les classes rurales, vers le peuple des campagnes. Elle s'adressait en même temps aux chercheurs, à tous ceux qu'intéresse l'histoire du passé, et leur demandait d'entreprendre eux-mêmes ou de provoquer le plus grand nombre possible de monographies communales.

L'appel de la Société n'est pas resté sans écho. Depuis 1883, chaque année a vu naître de nouvelles études sur les villages vosgiens, et plusieurs auteurs de ces notices ont été récompensés. C'est l'ancienne seigneurie de Châtillon-sur-Saône; c'est la commune de Martigny-les-Bains, c'est la petite ville de Senones, la capitale des princes de Salm, le siège de l'illustre maison de dom Calmet, c'est Chaumousey, avec son abbaye, et d'autres encore, que je ne veux pas énumérer, dont l'histoire a été retracée fidèlement, au prix de nombreuses et patientes recherches.

Cette année, Messieurs, de nouvelles monographies ont encore été présentées, et ce sont ces travaux que votre Commis-

sion d'Histoire propose pour la moitié des récompenses qui vont être décernées.

M. Pognon, instituteur à Landaville, nous a adressé l'histoire de sa commune. Ce travail, complet et intéressant, dont la publication est faite, et que connaissent sans doute plusieurs d'entre vous, nous a paru mériter une *médaille d'argent* grand module.

Votre Commission a dû examiner en outre deux monographies communales encore manuscrites. L'une, très détaillée et très étudiée est l'histoire de la commnne de Bleurville, qui existait à l'époque gallo-romaine, et qui fut pendant le moyen âge le siège d'une abbaye bénédictine; cette étude est l'œuvre de M. l'abbé Dion, né à Bleurville et actuellement desservant de Golbey. L'autre notice, assez complète également et fort claire, fait revivre à nos yeux le passé d'une ville gallo-romaine autrefois importante, et qui n'est plus aujourd'hui qu'un simple village, la commune de Grand. M. Chounavelle, instituteur à Grand, est l'auteur de ce travail. A chacun de ces deux chercheurs, M. l'abbé Dion et M. Chounavelle, votre Commission propose de décerner une médaille d'argent grand module.

Si trois monographies seulement ont été soumises cette année à notre examen (études qui représentent cependant une somme considérable de travail), votre rapporteur doit vous rappeler qu'en ce moment même, de nombreuses notices communales sont préparées. A l'occasion du centenaire de 1789, sur l'invitation de M. l'Inspecteur d'Académie et guidés par lui, les Instituteurs communaux ont entrepris, avec une ardeur que rien ne lasse, de décrire la vie de leurs villages aux siècles passés. Bien qu'on ait demandé seulement de retracer l'état des communes à la veille de la Révolution, sorte de statistique rétrospective, beaucoup de maîtres ont dépassé le programme, qui n'était d'ailleurs nullement imposé, et ont entrepris une monographie complète de leur commune. On peut être dès à présent certain que nombre de ces travaux seront dignes l'an prochain

d'être présentés à votre concours et d'obtenir la haute sanction de nos récompenses.

Bien que l'histoire communale occupe cette année la plus large place dans le rapide compte-rendu de votre Commission, d'autres études, intéressantes à divers titres, ont été soumises à notre examen.

C'est d'abord une Notice historique sur l'hôpital de Remiremont, imprimée et due à M. Bernard Puton, avocat à Nancy, né à Remiremont.

C'est ensuite un Recueil manuscrit de Rondeaux vosgiens, présenté par M. Aug. Conraux, de Mirecourt. A ces deux ouvrages, votre Commission propose de décerner une médaille d'argent (petit module).

M. Félix Weiss, d'Epinal, nous donne une notice intitulée : « Le Feu à Epinal », de 1494 à 1789, dans laquelle sont rappelés les grands incendies d'autrefois, et où se trouvent décrits les moyens employés alors pour combattre le fléau. M. Weiss nous a paru mériter pour son étude une médaille de bronze.

Enfin notre attention a été appelée sur le « Guide des voyageurs et touristes à Epinal et aux environs », par M. Ch. Ferry, archiviste de la ville et des hospices. Ce travail, malgré quelques erreurs difficiles à éviter aux débuts d'une publication, nous a semblé digne d'encouragement, et nous vous demandons d'accorder également à l'auteur une médaille de bronze.

Après avoir énuméré la liste des récompenses, il reste à votre rapporteur à vous indiquer les manuscrits qui ont été adressés à la Société, non pour le Concours, mais seulement en vue de la publication aux Annales. Ces travaux, dignes de figurer dans vos Recueils annuels, sont l'œuvre soit de membres de la Société, soit d'auteurs déjà récompensés.

De M. A. Bourgeois, archiviste de Loir-et-Cher, dont les lectures à la Société ont été remarquées, deux études intitulées l'une : « Le Mouvement communal », l'autre : « Philippe-le-Bel et les villes de Bourgeoisie ».

De M. A. Benoît, à qui l'on doit de nombreux travaux, deux notes : « Un procès criminel à l'abbaye de Poussay en 1678 », et une autre procédure criminelle contre une chanoinesse de Remiremont, en 1711.

Enfin, de notre dévoué collègue, M. le docteur Liégey, l'un des rares membres correspondants qui méritent ce nom, une Notice sur Bébé, le nain de Stanislas, roi de Pologne.

Je me borne à donner ici les titres de ces études, que vous aurez, Messieurs, le plaisir de lire dans les volumes prochains de notre Société.

En terminant ce compte-rendu sommaire, votre Rapporteur est heureux de pouvoir constater une fois de plus que les études historiques sont toujours en honneur dans notre Département.

On ne rencontre pas, il est vrai, de travaux d'ordre général, de mémoires à hautes et larges vues, qui sont souvent prétentieux. Ce qui domine, c'est la recherche du passé local, c'est le besoin de connaître à fond l'histoire du pays où l'on vit, de la petite patrie qu'on aime si profondément. Et c'est dans cette voie, vous le savez tous, Messieurs, qu'une Société comme la nôtre doit guider les chercheurs de bonne volonté pour remplir dignement sa mission.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

SUR LES RÉCOMPENSES DÉCERNÉES EN 1888

PAR M. LE MOYNE

Vice-Président de la Société

MESSIEURS,

C'est à moi qu'est échue cette année la tâche de vous signaler les mérites des personnes auxquelles la Société d'Emulation a décerné des récompenses sur la proposition de sa Commission des sciences et de l'industrie. Je vais le faire très rapidement, car lorsqu'on n'est pas très éloquent, il faut, de peur d'ennuyer, entretenir ses auditeurs le moins longtemps possible

La plus importante de nos récompenses, une médaille d'argent grand module, a été décernée, sur la proposition de notre collègue, M. Denys, président de la Commission météorologique des Vosges, à l'un des observateurs les plus anciens et les plus assidus du département, M. l'abbé Wolf, curé à Châtillon-sur-Saône.

Depuis 1883, M. l'abbé Wolf observe journellement les phénomènes météorologiques de toute nature qui se produisent dans la région qu'il habite : pressions atmosphériques, températures, nébulosité, hauteurs de pluie et de neige, phénomènes périodiques de l'agriculture, etc , etc Chacun de ses

bulletins récapitulatifs mensuels est accompagné d'un résumé très judicieux, qui indique en quelques mots clairs et précis la caractéristique du mois. C'est, Messieurs, grâce au zèle et au dévoûment assidu de ces observateurs bénévoles que la Commission météorologique des Vosges est en état de dresser des tableaux généraux, déjà très intéressants à consulter, et qui le deviendront beaucoup plus quand on pourra, par la comparaison de longues périodes, rechercher et peut-être trouver les lois des variations des divers phénomènes atmosphériques dont nous subissons en ce moment les vicissitudes sans pouvoir les prévoir, les combattre, ni même y remédier. C'est pourquoi nous jugeons utile de signaler à votre attention les plus dévoués, les plus persévérants de ces observateurs; c'est pourquoi nous avons accordé avec empressement une médaille d'argent grand module à M. l'abbé Wolf.

Nous avons aussi décerné une médaille d'argent à M. Frœreisen, libraire à Epinal, qui s'est signalé à notre attention par les belles exhibitions qu'il a faites aux Expositions d'Epinal de 1881 et 1888; par le développement qu'il a donné à l'industrie de la librairie dans la ville d'Epinal; par le soin avec lequel il a édité plusieurs ouvrages : *Histoire des Costumes des Milices d'Alsace-Lorraine*, par M. Ganier; *Traité d'équitation*, par M. le capitaine Le Chevrel; *La Chasse et le Gibier dans l'Est*, par M. Vélin, etc., etc. (Pour ne pas être trop long, j'en passe et des meilleurs.) Grâce à son initiative et à son esprit d'entreprise, la ville d'Epinal compte maintenant un éditeur de plus, tout prêt à donner son concours à ses concitoyens pour la publication des ouvrages qu'ils rédigent, — ce qui les dispensera d'aller comme jadis chercher cet éditeur à Nancy ou à Paris; et c'est pour cet esprit d'entreprise, fécond en résultats utiles, que nous avons accordé à M. Frœreisen la récompense sus-mentionnée

Nous décernons encore une médaille d'argent à M. Félicien Poirot, comptable à Nancy, rue de Rome, 12, originaire d'Ay-

doilles (Vosges), pour un traité pratique de comptabilité commerciale en tableaux, qui nous a paru digne de cette récompense. L'ouvrage de M. Poirot est un résumé complet de la tenue des livres en partie double. Il débute par quelques notions sommaires, mais suffisantes, sur l'usage des livres commerciaux ; il indique les obligations que la loi impose aux commerçants pour donner à leurs écritures la valeur d'un document authentique ; il donne en exemple une caisse, un brouillard, un journal, un grand-livre, où il inscrit et résume les opérations les plus variées. Son travail se continue par des indications utiles à la tenue des livres accessoires ou de détail, en usage dans les diverses maisons de commerce ; il s'achève par des comptes de négociations de valeurs, et par le programme d'admission des candidats à l'emploi de commis titulaire de la Banque de France ; il se complète enfin par un vocabulaire des termes les plus usités dans le commerce, et il en donne la signification.

Le grand mérite de cet ouvrage est d'être clair, concis et précis, car en comptabilité la précision et la netteté sont des obligations absolument imposées à ceux qui doivent s'en occuper.

Cette méthode ne saurait, il est vrai, servir à un petit commerçant, à un novice, à un débutant qui ignorerait les principes du Doit et de l'Avoir. Mais elle s'adresse à tous les négociants qui se bornent à tenir des comptabilités dites *en partie simple*, qui n'ouvrent de comptes qu'aux personnes et qui, par ce système trop élémentaire, ne se rendent pas suffisamment compte des charges et des frais de toute nature qui grèvent leur commerce et leur industrie. Leur recommander le livre de M. Poirot, c'est faire une œuvre utile, car il les amènera à comprendre l'avantage qu'ils auraient à tenir des comptabilités *en partie double*, qui, en ouvrant au Grand-Livre des comptes aux choses comme aux personnes, y mettent de la netteté et de la clarté, et sont seules efficaces pour leur

permettre de se rendre compte en tout temps de la vraie situation de leurs affaires.

Nous passons maintenant, Messieurs, aux récompenses que nous avons l'habitude de décerner chaque année aux ouvriers des fabriques et des établissements industriels qui se sont signalés par de longs et bons services, une grande probité et une grande fidélité à leurs patrons. Nous avons vu avec plaisir que le Ministère du commerce et de l'industrie nous avait suivis dans cette voie, que nous avons inaugurée en 1875, sur la proposition de notre dévoué et aimé collègue, M. Lebrunt. Depuis cette époque, nous n'avons pas décerné moins de 121 médailles; vous voyez par là que les braves gens sont nombreux; et, quoique nous soyons difficiles, quoique nous n'accordions pas toutes les récompenses qu'on nous demande, nous en avons encore à vous signaler, et nous en aurons toujours, je l'espère; je dis plus, j'en suis convaincu.

Nous avons donc décidé de décerner :

1° Une médaille d'argent et une prime de 30 francs à Mme veuve Marie-Agathe Cuny, ouvrière à la manufacture Flageollet, à Vagney, depuis plus de quarante-denx ans; et une médaille de bronze et une prime de 30 francs à Mme Marie-Anastasie Seguin, ouvrière depuis trente-quatre ans à la même fabrique. Ces deux ouvrières, simples ourdisseuses, nous ont été signalées par leur patron comme ayant toujours montré une conduite exemplaire, aussi bien dans leur travail à l'établissement que dans leur vie privée; malgré le grand nombre d'enfants qu'elles ont eu à élever (cinq chacune), jamais elles ne se sont plaintes de leur sort; et nous sommes heureux de pouvoir proclamer devant vous les noms de personnes aussi méritantes, aussi dignes d'estime.

2° Une médaille de bronze et une prime de 30 francs à Mme Marie-Louise Géhin, ouvrière de fabrique à la manufacture de MM. Germain frères, à Ventron, depuis trente-un ans,

qui, elle aussi, nous est signalée comme ayant donné constamment pleine et entière satisfaction à ses patrons, et ayant une conduite qui fait l'admiration de tous les habitants de la commune.

3° Un rappel de médaille de vermeil à M. Louis Noir, contremaître à l'Ecole industrielle d'Epinal, dont M. Valentin, directeur des ateliers de cette école, nous a signalé à nouveau le zèle, le dévouement et la parfaite conduite. Nous lui avions déjà décerné en 1879, pour ses longs et éminents services, la plus haute de nos récompenses, une médaille de vermeil. M. le Ministre vient d'y ajouter (31 décembre 1887) une médaille d'honneur. Nous sommes heureux de l'occasion que nous fournit cette séance de l'en féliciter devant vous, et nous vous prions de vous joindre à nous pour rendre à ce brave ouvrier, à ce zélé serviteur, à ce digne conseiller-prud'homme l'honneur et la gloire qui lui sont dus.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DES BEAUX-ARTS

PAR

M. Henry GANIER
Président de la Commission.

Messieurs,

Il n'entre pas dans la pensée de la Commission des Beaux-Arts de faire ici un rapport détaillé sur le Salon de 1888.

Permettez-nous, toutefois, de vous donner aujourd'hui, en quelques mots, un aperçu rapide de l'ensemble de nos travaux.

C'est pour la troisième fois depuis le Concours régional de 1881 que nous avons eu la bonne fortune de voir notre œuvre réussir; c'est pour la deuxième fois, Messieurs, que notre éminent concitoyen, M. Jules Ferry, député des Vosges, nous a fait le grand honneur d'inaugurer nos expositions ou de présider la distribution de nos récompenses.

En 1881, votre Commission, déjà constituée, recevait de la municipalité d'Epinal mission spéciale d'organiser, sous sa direction générale, une Exposition des Beaux-Arts. Les artistes eurent lieu d'être satisfaits du résultat — l'Exposition des Beaux-Arts fut brillante; — de nombreuses toiles furent achetées par les amateurs de notre ville et la Commission fit, de son côté, l'acquisition de bon nombre d'œuvres de nos peintres de la région.

En 1886, enhardie par ce premier succès, la Commission artistique organisa avec ses seules ressources, 200 fr. de la

Société d'Emulation, 100 fr. votés gracieusement par le Conseil municipal, organisa, dis-je, une Exposition des Beaux-Arts dans la salle Lagarde, au Musée départemental. — Seuls, les artistes et amateurs originaires ou domiciliés dans le département des Vosges étaient appelés à exposer. — Cette fois encore nos efforts furent récompensés; non-seulement les frais furent couverts, non-seulement nous pûmes accorder de nombreuses récompenses, mais il nous fut permis également de faire l'acquisition de plusieurs toiles.

Notre exemple porta ses fruits; bientôt après, à Saint-Dié, un comité d'amateurs et d'artistes de la ville organisait, dans les mêmes conditions, une Exposition locale des Beaux-Arts et rétrospective, qui était couronnée d'un brillant succès.

En 1888, Messieurs, à la veille du centenaire de notre grande Révolution, nous avons voulu encore, à l'occasion du Concours régional, organiser un Salon Vosgien.

Nos conditions d'existence n'étaient plus les mêmes; affermis par sept années d'existence, plus confiants dans nos forces, nous avons tenté, à nos risques et périls, de marcher seuls, sans tutelle, et d'aborder à nouveau l'œuvre de 1881. — Il n'entrait, Messieurs, dans cette manifestation d'indépendance, aucun sentiment d'ingratitude vis-à-vis de la municipalité spinalienne qui nous avait complètement soutenus à notre naissance; mais, devenus adultes, nous avions le légitime désir de marcher en avant.

Le Conseil municipal, et nous l'en remercions vivement, a voté à votre Commission 2,000 fr. de subvention; d'un autre côté, nous nous sommes engagés, comme prix de location du local que nous occupons au Palais de l'Industrie, à verser 25 % de nos recettes. Nous avons, devant le résultat acquis, la certitude de couvrir presque entièrement nos frais et de ne coûter que fort peu à la ville d'Epinal.

Un mot seulement, Messieurs, sur l'œuvre elle-même.

Notre Exposition des Beaux-Arts abritait 550 toiles et

objets d'art dont les quatre cinquièmes étaient les productions d'artistes de la région. Quelques artistes étrangers aux sept départements ont cependant envoyé de leurs toiles, mais une exception avait été faite en leur faveur, ils avaient exposé en 1881, et plusieurs d'entre eux avaient été récompensés par le Jury.

Les résultats matériels ont été bons ; malgré les difficultés du moment, malgré la persistance du mauvais temps, nous avons eu la satisfaction de voir bon nombre de toiles achetées par des amis des arts.

La Commission des Beaux-Arts a directement acquis aux artistes des toiles destinées à une tombola.

Le nombre de ces œuvres était de 19, le prix d'achat effectif de 3.500 fr.. Malgré cela, 3.000 billets seulement ont été émis, et vous le savez, Messieurs, il a été procédé au tirage de cette loterie le samedi 8 décembre. Contrairement à ce qui a lieu dans toutes les tombolas, la valeur du gage était supérieure à la somme des billets émis. La Commission a voulu montrer, en agissant ainsi, qu'elle n'entendait faire aucun bénéfice par la tombola, et qu'elle consentait même à consacrer à cette œuvre une partie de ses ressources. Son seul désir a été de donner aux artistes un encouragement matériel, et elle a conscience d'avoir atteint, dans la mesure de ses forces, le but qu'elle se proposait.

Le nom et le but de la Société d'Emulation nous imposaient la mission de récompenser les efforts des artistes de la région.

Un jury spécial, composé exclusivement de peintres dont les noms font autorité, a désigné les lauréats du Salon de 1888 ; ce sont MM. Gratia, Monchablon et Gridel.

En 1881, à côté de l'Exposition des Beaux-Arts proprement dite, nous avions pu réunir une Exposition générale d'objets rétrospectifs ; cette année, en raison de l'espace qu'il nous était possible d'occuper, nous avons dû y renoncer.

Toutefois, Messieurs, un salon a pu être réservé à de nom-

breux spécimens de la splendide collection archéologique de M. Morel, ancien receveur des finances à Mirecourt.

Nous remercions notre savant collègue dont l'Exposition a été, à juste titre, si admirée au Trocadéro, en 1878, d'avoir bien voulu nous confier nombre de ses vitrines.

La Commision d'archéologie, réunie à celle des Beaux-Arts, a décerné à M. Morel une médaille commémorative en vermeil et un grand diplôme d'honneur, la plus haute récompense que la Société d'Emulation accorde à ses membres.

Tel est, Messieurs, l'ensemble de nos travaux et de nos efforts pour le développement et l'encouragement de l'art dans le département des Vosges.

La Commission des Beaux-Arts, Messieurs, adresse à M. Charles Ferry, sénateur des Vosges, l'expression de sa vive reconnaissance pour le don gracieux qu'il a fait de la médaille d'or du Salon vosgien.

Nous adressons nos remerciements les plus sincères aux membres du Jury et spécialement à M. Gridel, qui a fait, au Musée départemental d'Epinal, don d'une toile magistrale.

Tous nos remerciements également aux artistes qui ont répondu si gracieuesment à notre appel et qui sont les véritables auteurs de notre succès.

Et en terminant, merci à tous nos collaborateurs.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

dans sa séance publique et solennelle

DU 20 DÉCEMBRE 1888

Sur les rapports de ses diverses Commissions, la Société d'Émulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

Concours agricoles ouverts spécialement en 1888 dans l'arrondissement de Neufchâteau (1)

M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu accorder en 1888, à la Société d'Émulation, une subvention de *treize cents francs* pour être décernée au nom du gouvernement de la République à titre de primes et encouragements aux améliorations agricoles.

M. *Millot*, Léon, à Mandres-sur-Vair, médaille de vermeil pour ses brillants résultats obtenus en viticulture.

M. *Springer*, Joseph, à la ferme de Rainval, commune de Neufchâteau, rappel de la médaille d'argent grand module qu'il a obtenu en 1878, et prime

---

(1) Les concours agricoles seront ouverts en 1889 dans l'arrondissement de Remiremont, en 1890 Mirecourt, en 1891 Saint-Dié, en 1892 Epinal.

de deux cents francs pour ses améliorations agricoles.

M. *Guillaume,* Julien, à Sandaucourt, rappel de la médaille d'argent grand module qu'il a obtenue en 1883 pour améliorations agricoles.

M. *Gingrich,* Joseph, à Auzainvilliers, rappel de la médaille d'argent grand module qu'il a obtenue en 1883 pour sa culture bien dirigée et la bonne tenue de son jardin.

M. *Renault,* Albert, pépiniériste à Bulgnéville, médaille d'argent grand module pour l'organisation intelligente et raisonnée de ses pépinières.

M. *Thyrion,* Eugène, cultivateur et maire à Mont-les-Neufchâteau, médaille d'argent grand module pour culture bien dirigée et création de prairies.

MM. *Nicole,* père et fils, jardiniers à Neufchâteau, médaille d'argent grand module pour culture maraîchère intelligemment conduite.

M. *Perdrix,* Paul, agriculteur à Bazoilles, médaille d'argent grand module pour introduction et application du métayage dans les Vosges.

M. *Bellot,* Eugène, cultivateur à Blevaincourt, médaille d'argent grand module et prime de quatre-vingts francs pour élevage raisonné et emploi judicieux des engrais chimiques et des meilleures semences.

M. *Petitjean,* fermier à l'Étanche, médaille d'argent et prime de quatre-vingts francs pour améliorations culturales remarquables.

M. *Fairise,* Pierre, cultivateur à Châtenois, rappel de la médaille de bronze et de la prime de cinquante francs qu'il a obtenue en 1883 pour améliorations culturales.

M. *Michelet,* Jules, cultivateur à Malaincourt, médaille d'argent pour création de quatre hectares de prairies obtenus par la réunion de parcelles.

M. *Clémencin,* cultivateur à Marey, médaille d'argent pour reboisements.

M. *Maire,* Edouard, cultivateur à Bazoilles, médaille d'argent pour améliorations agricoles.

M. *Calaque,* Edme, cultivateur à Bazoilles, médaille d'argent pour améliorations agricoles.

M. *Thévenot,* Charles, cultivateur à Autigny-la-Tour, médaille d'argent pour améliorations agricoles, reboisements et plantations d'arbres fruitiers.

M. *Henry-Marot,* propriétaire à Lamarche, médaille d'argent pour améliorations de prairies.

M. *Collardé,* Paul, négociant à Darney, médaille de bronze pour son traité manuscrit intitulé : *Considérations générales sur les avantages de l'arboriculture.*

M. *Rifflard,* maréchal-ferrant à Martigny-les-Bains, médaille de bronze et prime de quarante francs pour constructions d'instruments agricoles et améliorations culturales importantes.

M. *Grivaux,* Pierre, métayer de M. Perdrix, Paul, fils, à Bazoilles, médaille de bronze et prime de quarante francs.

M. *Chobillon,* Joseph, cultivateur à Martigny-les-Bains, médaille de bronze et prime de quarante francs pour plantations de vignes et d'arbres fruitiers.

AIDES AGRICOLES

M. et Mme *Poirson,* Edouard, aides de culture à la ferme de M. Perdrix, à Bazoilles, médaille d'argent et prime de trente francs pour services agricoles.

M. *Kœnig,* Geoffroy, berger chez M. Perdrix, à Bazoilles, médaille d'argent et prime de vingt-cinq francs pour services agricoles.

M *Gutfreund,* Joseph, domestique chez M. Perdrix, médaille d'argent, et prime de vingt francs pour services agricoles.

M. *Porché,* Arsène, domestique chez M. Maitrechanche, Joseph, à Martigny-les-Gerbonvaux, médaille de bronze et prime de vingt francs pour services ruraux.

PRIX CLAUDEL

M. *Mathieu,* ancien négociant, à la ferme de Galmanchien, commune de Noncourt, médaille de vermeil (prix CLAUDEL), pour installation et organisation remarquables du domaine agricole créé par lui.

PRIX CASTEL

M. *Jacquot,* Jean-Baptiste, garde-forestier à Laveline-devant-Saint-Dié, médaille d'argent et prime de quarante-six francs pour services forestiers.

M. *Thiébaut,* Nicolas, brigadier-forestier à La Bresse, médaille d'argent et prime de quarante francs pour services forestiers.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

M. *Pognon* (P.), instituteur à Landaville, médaille d'argent grand module pour son *Histoire communale de Landaville.*

M. l'abbé *Dion,* curé à Golbey, médaille d'argent grand module pour sa *Notice historique sur le village de Bleurville, son établissement de bains et son prieuré.*

M. *Chounavelle,* instituteur à Grand, médaille d'argent grand module pour sa *Monographie de la commune de Grand.*

M. *Puton,* Bernard, avocat à Nancy, 12, rue Giraudet, médaille d'argent pour sa *Notice historique sur l'Hôpital de Remiremont.*

M. *Conraux,* Auguste, à Mirecourt, médaille d'argent pour son *Recueil de rondeaux vosgiens.*

M. *Ferry,* Charles, archiviste à Epinal, médaille de bronze grand module pour son *Guide des voyageurs et touristes à Epinal et aux environs.*

M. *Weiss,* Félix, d'Épinal, médaille de bronze grand module pour son manuscrit intitulé : *Le feu à Epinal de 1494 à 1789.*

CONCOURS SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL

M. l'abbé *Wolf*, curé à Châtillon-sur-Saône, médaille d'argent grand module pour ses observations météorologiques.

M. *Froereisen*, Charles, libraire-éditeur à Epinal, médaille d'argent pour les ouvrages édités et imprimés par lui.

M. *Poirot*, Félicien, né à Aydoilles, comptable à Nancy, 12, rue de Rome, médaille d'argent pour son *Nouveau traité de comptabilité commerciale.*

M. *Noir*, Louis, contre-maître à l'Ecole industrielle d'Epinal, rappel de la médaille de vermeil qui lui a été décernée en 1879.

Mme veuve *Cuny*, Marie-Agathe, ouvrière à la manufacture Flageollet, à Vagney, médaille d'argent et prime de trente francs.

Mme *Séguin*, Marie-Catherine, ouvrière à la même fabrique, médaille de bronze grand module et prime de trente francs.

Mme Géhin, Marie-Louise, ouvrière à la manufacfacture de MM. Germain, frères, à Ventron, médaille de bronze grand module et prime de trente francs.

BEAUX-ARTS

PEINTURE

Médaille d'or donnée par M. Charles Ferry, sénateur du département des Vosges. — M. Paul *Descelles*, 3, rue de l'Orphelinat, Saint-Dié.

Médailles de vermeil. — M. *Onfroy de Bréville*, 15, rue Bonaparte, Paris.

M. Louis-Charles *Flot*, 218, boulevard Raspail, Paris.

Médailles d'argent. — M. Alexis-Ernest *Charbonnier*, 13, rue de Metz, Nancy.

Mme Louise *de Goussaincourt*, 37, rue de la Ravinelle, Nancy.

M. Alfred *Renaudin*, 104, rue de Villers, Lunéville.

M. Louis *Hestaux*, 116 bis, rue du Montet, Nancy.

M. Ernest *Wittmann*, 98, rue du Montet, Nancy.

Médailles de bronze. — M. Paul *Gondrexon*, 10, rue des Écoles, Charleville.

Mlle Amélie *Valentino*, 112, boulevard Malesherbes, Paris.

M. Pierre *Waidmann*, 66, rue Lisbonne, Paris.

M. Ernest *Desponts*, 12, rue du Cherche-Midi, Paris.

M. Paul-Emile-Léon *Perboyre*, 11, impasse des Belles-Feuilles, Paris-Passy.

M. Louis-Emile *Bertrand,* 15, rue de Cernay, Reims.

Mme Emélie *Cecyl,* 1 bis, place de l'Académie, Nancy.

M. Paul *Licourt,* 14, rue de Guise, Nancy.

M. Jules *Collinet,* 1 bis, rue du Ruisselet, Reims.

Mentions honorables. — M. *Prévost.* — Mme *Cornélius.* — MM. *Mallet.* — Maurice *Turbert.* — *Louyot.* — Mme *Annaly.* — M. *de Wangen.* — Mlle *Baraban.* — M. *Renauld.*

DESSINS, AQUARELLES, FAIENCES, etc.

Médaille de vermeil. — Mlle Maria *Gacoin,* 261, rue Marcadet, Paris.

Médailles d'argent. — M. Edmond *Morel* au Collège d'Epinal.

M. Victor *Jacquot,* rue de la Courtine, Remiremont.

Rappel de médaille d'argent. — M. Charles-Gustave *Bastien,* à Mirecourt.

Médailles de bronze. — M. Antoine *Vierling,* 10, rue de la Visitation, Nancy.

Mlle Henriette *Morisot,* 12, boulevard Rochechouart, Paris.

M. Jean-Baptiste-Léon *Simon,* 3, rue du Moyen-Pont, Metz.

M. Mathieu *Kohler,* à Mulhouse.

Mentions honorables. — Mme *Triponel.* — Mlle *de Cerny.* — M. *Sonrel.* — Mlle *Malgras.*

ARCHITECTURE

Médaille de bronze. — M. Louis *Mougenot,* 218, boulevard Raspail, Paris.

Mention honorable. — M. Charles *Hindermeyer,* 218, boulevard Raspail, Paris.

SCULPTURE

Médaille de vermeil. — M. Ernest *Bussière*, à Nancy.

Médailles d'argent. — M. Eugène *Lecomte,* 15, rue Israël Sylvestre, Nancy.

M. Louis-Henri-Félix *Voulot,* 76, boulevard Edgard Quinet, Paris.

M. *Amann,* rue Rualménil, 8, Epinal.

Médailles de bronze. — M. Louis-Alexis *Benoit-Godet,* 20, rue de Thionville, Nancy.

M. Edouard *Palmer,* rue du Doyenné, Epinal.

BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE

La Commission des Beaux-Arts et la Commission d'Archéologie décernent à M. *Morel,* Léon, receveur des finances à Mirecourt (actuellement à Vitry-sur-Marne), une médaille commémorative en vermeil et un grand diplôme d'honneur, la plus haute récompense que donne à ses membres la Société d'Emulation.

ORGANISATION DE L'EXPOSITION

COLLABORATEURS

La Commission a décerné une médaille de bronze (médaille de collaborateur) à M. Joseph *Mayer,* ébéniste à Épinal.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1888

Président : **M. Le Moyne, premier vice-président ;**
Secrétaire : **M. Haillant, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Chatel, Chevreux, Claudot, Derazey, Doley, Ganier, Garnier, Gazin (Edgard), Gley (Gérard), Haillant, Le Moyne, Louis, Mangin, Ména, Mottet, Noel et Tourey.

Excusé : M. Ohmer.

M. Garnier remercie la Société de la récompense nouvelle qu'elle lui a accordée à la séance solennelle de cette année.

M. Haillant annonce que M. Puton est nommé officier de la Légion d'honneur, M. Génin et M. Louis, officiers de l'instruction publique, et M. Burtaire officier d'Académie. Il propose à la Société de leur voter des félicitations. Adopté.

M. le Président annonce qu'il a reçu, à l'occasion du nouvel an, les cartes de visite de MM. Edme, Gérard, de Grandprey et Mougel.

M. le Président a reçu des lettres de faire part du décès de M. Lahache et de M. Lepage. Il propose à la Société de consigner au procès-verbal de cette séance les profonds regrets de la Société. Adopté.

Il rappelle aussi la mort de M. Pellerin, qui prive la Société d'un de ses membres les plus dévoués. Il propose d'exprimer à la famille de M. Pellerin les regrets que lui cause cette mort si imprévue et de consigner au procès-verbal de la séance l'expression de sa profonde sympathie. Adopté.

M. Richard, membre associé, fait hommage de sa publication : *Les Fonctions notariales*. Des remercîments sont votés.

M. de Boureulle offre un exemplaire de son ouvrage intitulé : *La Démonologie de Dom Calmet*, à M. le Président, à

MM. les Vice-Présidents, au Secrétaire perpétuel et à la bibliothèque. Des remercîments lui sont votés.

M. Derazey et M. Peltier remercient la Société de leur admission.

M. Germain envoie les publications suivantes : 1° *Une Epitaphe lorraine à Dunkerque;* 2° *La Cloche de Lacrouzette*, 3° et *Les Armoiries du comte de Serre.* Remercîments et dépôt à la bibliothèque.

M. Liégey envoie un manuscrit intitulé : *Le Bébé du roi de Pologne.* Renvoi à la Commission d'histoire pour statuer sur la demande d'impression faite par l'auteur.

M. Fliche envoie une publication intitulée : *Etude sur le Pin pinier.* Remercîments et renvoi à la Commission d'agriculture.

COMMISSIONS. — M. Mottet, président de la Commission d'admission, fait un rapport favorable sur la candidature de M. le docteur Marcelin et de M. Morel. Il est procédé au vote, et ces Messieurs sont proclamés Membres de la Société.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Lebrunt, président sortant, qui a examiné les comptes du trésorier pour l'année 1887. M. Lebrunt déclare approuver ces comptes et propose de voter des remercîments à M. Mangin. Adopté.

M. le Président donne lecture du budget de 1888. Ce travail est adopté après quelques explications sur le budget de la Commission d'agriculture et de la Commission des beaux-arts. Cette dernière commission obtient une allocation supplémentaire de cent francs à cause du Concours régional.

Il est donné lecture de la candidature de : 1° M. le docteur Couturier, d'Epinal, présenté par MM. Châtel, Chevreux, Ganier et Gazin; 2° M. Fricotel, imprimeur à Epinal et lauréat de la Société d'Emulation, présenté par MM. Garnier, Le Moyne et Mangin, 3° et M. le docteur Masson, de Mirecourt, présenté par MM. Gérard Gley et Le Moyne. Renvoi à la Commission d'admission.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1888

Président : **M. Ohmer, président;**

Secrétaire : **M. Haillant, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. DE CARDO, CHATEL, CHAPELLIER, GANIER, GAZIN (Auguste), GAZIN (Edgard), GLEY (Gérard), HAILLANT, HUOT, LEBRUNT, MANGIN, MOTTET, OHMER et THOMAS.

Excusés : MM. CHEVREUX, CLAUDOT, LE MOYNE, MARCELIN, NOEL et RETOURNARD.

M. Ohmer, en prenant possession du fauteuil de la présidence, remercie ses collègues de leur témoignage de sympathie et les prie de vouloir bien lui continuer leur bienveillance. Ces paroles sont accueillies par de vifs applaudissements.

M. le Président annonce le décès de M. le docteur Chevreuse, membre associé. La Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal.

M. Marcelin, M. Morel et M. Peltier remercient la Société de les avoir élus membres de la Société.

La Société a reçu les hommages suivants :

1° M. Chapellier, *Etude sur les nationalités de Jeanne d'Arc;*

2° M. Léon Louis, *Annuaire des Vosges pour 1888;*

3° M. Germain, 1° *Guillaume de Marcillat;* 2° *René II, duc de Lorraine;*

4° M. Merlin, *Annuaire de l'instruction publique dans les Vosges pour 1888;*

5° M. Milsand, *Objet, division et plan d'une bibliographie départementale.*

Des remercîments sont votés aux auteurs, et les ouvrages sont renvoyés à la Commission d'histoire.

M. Haillant signale un article de M. Liblin, intitulé : *Plan*

d'un catalogue bibliographique d'Alsatiques. Renvoi à la Commission d'histoire.

La Société, invitée à souscrire à l'érection d'un buste à M. H. Lepage, membre correspondant, déclare s'inscrire pour une somme de 20 francs.

M. le Préfet remercie la Société d'avoir offert au Musée : 1° Une statue de sainte femme; 2° une statue de guerrier; 3° une statue d'homme drapé: 4° un fragment de statue accroupie demi-grandeur; 5° un chapiteau d'angle à palmettes de l'an 1200 environ.

M. Mottet, président de la Commission d'admission, fait connaître l'avis favorable donné sur la candidature de : 1° M. le docteur Couturier, 2° M. Fricotel, 3° M. le docteur Masson, présentés à la séance précédente. Il est ensuite procédé au vote et ces Messieurs sont proclamés membres de la Société.

M. Haillant lit, au nom de M. Kampmann, une analyse de deux publications de M. Fliche, intitulées : *la Flore de l'étage rhétien aux environs de Nancy*, et *les Flores tertiaires des environs de Mulhouse*. Des remercîments sont votés à M. Kampmann, et ce rapport sera déposé aux archives

M. Chapellier offre, de la part de défunte Mlle Cécilia Bergé, fille de M. Bergé, membre fondateur de la Société, les dix-huit premiers volumes (1831 à 1847 inclus) des *Annales* et l'*Histoire généalogique de la maison de Lorraine*, par le marquis de Ligniville, qui lui ont été donnés en legs. Des remercîments sont votés à la mémoire de Mlle Bergé et adressés à M. Chapellier.

M. Chapellier lit à la Société des extraits de pièces nouvelles, encore inédites, établissant la naissance de Jeanne d'Arc sur le sol lorrain. Des plans à l'appui sont communiqués à la réunion. M. le Président remercie M. Chapellier de son intéressante communication et lui exprime le désir de voir coordonner ce travail pour le faire examiner par la Commission d'histoire, en vue de l'impression dans les *Annales*.

SÉANCE DU 15 MARS 1888

Président : **M. Ohmer, président ;**

Secrétaire : **M. Haillant, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Chatel, Claudot, Gazin (Auguste), Gley (Gérard), Haillant, Huot, Mottet et Ohmer.

Excusés : MM. Chevreux, Lebrunt, Le Moyne, Mangin, Retournard et Thouvenin.

M. Fricotel remercie la Société de son admission et envoie sa notice biographique.

M. le docteur Masson remercie aussi la Société de l'avoir élu membre.

M. Pognon, instituteur à Landaville, présente au concours de 1888 son *Histoire communale de Landaville*. Renvoi à la Commission d'histoire.

M. le Ministre de l'instruction publique envoie une circulaire relative au Congrès des délégués des Sociétés savantes en 1888. La Société décide qu'un résumé de cette circulaire sera adressé aux membres d'Epinal et à MM. Bouvier, Gley (Antoine) et Jouve, à Paris.

La Société d'archéologie lorraine remercie la Société d'Emulation de l'envoi de sa souscription de 20 francs pour le buste du regretté M. Henri Lepage.

L'Académie nationale de Reims ouvre une souscription pour l'érection d'une statue à Jeanne d'Arc, à Reims. La Société, consultée, rappelle le projet de monument à élever à Jeanne d'Arc à Domremy et regrette de ne pouvoir envoyer à l'Académie de Reims qu'une somme de 10 francs.

M. Graillet fait hommage à la Société de sa *Notice sur l'école normale de Mirecourt*. Des remercîments sont votés à l'auteur, et l'ouvrage sera déposé à la biliothèque de la Société.

M. Save fait hommage à la Société de sa publication : *Les Faïences de Gérardmer*. Des remercîments sont votés à l'auteur, et l'ouvrage est renvoyé à la Commission artistique.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1888

Président : **M. Ohmer, président ;**

Secrétaire : **M. Haillant, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Burel, Claudot, Fricotel, Garnier, Gazin (Edgard), Gley (Gérard), Guyot, Haillant, Huot, Le Moyne, Mangin, Ména, Mottet, Ohmer et Thomas.

Correspondance.— M. Léon Louis, président du Comité du Concours organisé à l'occasion du Concours régional, sollicite un prix qui serait décerné au nom de la Société d'Emulation. La Société vote 25 francs.

M. Save fait hommage à la Société de sa publication : *Charles Claudot, décorateur lorrain*. Des remercîments sont votés à l'auteur, et l'ouvrage est renvoyé à la Commission artistique.

M. le docteur Liégey envoie deux manuscrits : 1° sur la viande de porc dite rassise; 2° sur certaines odeurs et certains goûts offerts par quelques animaux. Renvoi au docteur Berher.

M. Savignac, lauréat de la Société, au Thillot, fait hommage de ses poésies : *Errantes et vagabondes*. Des remercîments sont votés, et l'ouvrage est renvoyé à la Commission littéraire.

La Société des Agriculteurs de France envoie un questionnaire relatif à l'enquête sur le bétail. Renvoi à la Commission agricole.

M. le Ministre de l'instruction publique envoie une seconde circulaire sur la 12e réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements en 1888, qui se tiendra cette année à l'école nationale des Beaux-Arts.

RAPPORTS DES COMMISSIONS. — M. Burel rend compte d'une visite aux champs de démonstration offerts gracieusement à la Société par M. Huot Trois lots ont été organisés; le premier sera privé de fumier et d'engrais chimique, le second ne contiendra que du fumier, et le troisième sera pourvu de fumier et d'engrais chimique. Des pommes de terre seront plantées cette année dans ces terrains. Des remercîments sont votés à M. Huot pour sa générosité. A cette occasion, M. Mangin fait connaître que la Société d'horticulture peut offrir à la Société d'Emulation les semences de pommes de terre qui n'ont pas été distribuées à ses membres au printemps dernier. Cette offre est acceptée avec remercîments.

SÉANCE DU 17 MAI 1888

Président : **M. Ohmer, président;**

Secrétaire : **M. Haillant, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. CLAUDOT, FRICOTEL, GARNIER, GLEY (Gérard), HAILLANT, HUOT, LEBRUNT, MANGIN, MOTTET, OHMER, RETOURNARD et THOMAS.

Excusé : M. BUREL.

Correspondance. — M. Puton fait hommage de sa publication : *Notice historique sur l'hôpital de Remiremont* et présente cet ouvrage au concours. Renvoi à la commission d'histoire.

M. Léon Louis remercie la Société de l'envoi d'une somme de 25 francs pour prix à décerner au nom de la Société au concours musical dont il est président.

M. le docteur Liégey envoie sept nouveaux ouvrages : 1° Quatre articles de médecine : *a.* Un mot sur la fièvre pernicieuse cholérique ; *b.* Coup-d'œil rétrospectif d'un vieux médecin sur les premiers temps de sa pratique ; *c.* Maladie protéique d'essence

goutteuse ; *d*. Bâillement spasmodique opiniâtre chez une hystérique ; 2° Ictère (jaunisse) résultant d'une contrariété d'amour, etc.; 3° Paraplégie avec contraction transmise héréditairement dans une famille des Vosges ; 4° Rapport relatif à un mémoire sur les aliénés dangereux ; 5° Rapport sur deux cas de médecine légale (affaire jugée dans les Vosges en 1868) ; 6° Rapport sur un article médico-légal, intitulé : Accidents tétaniques mortels déterminés par une cause traumatique (un coup de bâton), (affaire jugée à Epinal en 1852) ; 7° Histoire d'une jeune fille devenue névropathique à la suite d'un choc ; intervention d'un empirique. Des remercîments sont votés à l'auteur, et ces ouvrages seront déposés dans le carton de M. Liégey, à la bibliothèque de la Société.

M. le président a reçu une brochure intitulée : *La Terre arable*, par M. Larbalétrier. Renvoi à la Commission agricole.

Il est donné connaissance de la candidature de M. Mieg, président de l'Exposition industrielle, présenté par MM. Chevreux et Ganier. Renvoi à la Commission d'admission.

M. Maxe-Werly fait hommage des quatre publications suivantes : 1° Etude sur le tracé de la chaussée romaine entre Ariola et Fines (3e partie) ; 2° Découverte d'une épée de bronze dans la région du Barrois ; 3° Rapport sur les fouilles faites à Naix ; 4° Etude sur les sceaux romains en bronze du Musée de Bar-le-Duc. Des remercîments sont votés à l'auteur, et les ouvrages seront déposés à la bibliothèque.

M. Haillant fait connaître le décès de M. Gasquin, proviseur du lycée de Reims, chevalier de la Légion d'honneur, ancien membre titulaire et membre correspondant de la Société. M. Gasquin était né au Ménil-en-Xaintois Ancien élève de l'École normale de Mirecourt, il avait débuté dans l'enseignement comme instituteur adjoint à Remiremont Successivement inspecteur des écoles à Mulhouse, à Epinal et à Nancy, proviseur des lycées de Napoléonville et de Belfort, par son travail et sa persévérance il avait conquis un à un tous ses grades,

ainsi que la haute situation qu'il occupait à Reims. Sa mort prématurée contristera les amis nombreux qu'il avait dans les Vosges. M. Gasquin était âgé de cinquante-six ans.

COMMISSIONS. — *Commission d'agriculture.* — La Société désigne, par la voie du scrutin, M. Huot comme délégué pour le Concours régional. Elle décide aussi de communiquer à *M. Figarol* le questionnaire qu'elle a reçu de la Société des Agriculteurs de France et qui est relatif à l'enquête sur le bétail et d'inviter M. Figarol d'abréger son rapport fait à la Société de Girecourt et d'en tirer les conclusions sous forme de résumé succinct.

Commission d'admission. — M. Mottet, au nom de la Commission d'admission, donne un avis favorable à la candidature de M. Emile Moret, chef de comptabilité aux Grands-Moulins de Charmes, présenté à la précédente séance. Il est procédé au scrutin et M. Moret est élu.

SÉANCE DU 21 JUIN 1888

Président : **M. Ohmer, président ;**

Secrétaire : **M. Haillant, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. BERHER, CHATEL, CLAUDOT, GLEY (Gérard), HAILLANT, HUOT, LE MOYNE, MANGIN, MOTTET, OHMER, RETOURNARD, THOMAS, VOULOT.

COMMISSIONS. — M. Mottet, président de la Commission d'admission, donne un avis favorable sur la candidature de M. Mieg. La Société décide qu'il sera passé au vote. M. Mieg est élu.

Correspondance. — Il est donné lecture de la candidature de M. Riston (Victor-Honoré), docteur en droit à Malzéville, présentée par MM. Chevreux et Derazey. Renvoi à la Commission d'admission.

M. l'abbé Manceaux, curé à Hautvillers (Marne), présente à la Société, par l'intermédiaire de M. Maud'heux, un ouvrage en 3 forts volumes in-8°, intitulé : *Histoire de l'abbaye et du village de Hautvillers*. La Société vote des remercîments très sincères à l'auteur pour cet important ouvrage et le renvoie à la Commission d'histoire.

M. Maxe-Werly, membre correspondant, fait hommage d'une publication intitulée : *Notice sur les objets antiques découverts à Gondrecourt (Meuse) et à Grand (Vosges)*. Des remercîments sont votés à l'auteur, et l'ouvrage est renvoyé à la Commission d'histoire.

M. Moret (Emile), récemment élu membre correspondant, envoie sa photographie pour l'album de la Société, et sa biographie Des remercîments sont votés à M. Moret.

M. de Mortillet offre à la Société, à titre gracieux, les quatre années parues du journal *L'Homme*. La Société remercie M. de Mortillet de son offre généreuse et l'informera qu'elle recevra cet envoi avec reconnaissance.

M. Thévenot, membre correspondant, fait hommage à la Société de la notice nécrologique de son fils, intitulée : *Gaston Thévenot Reliquiæ*. La Société est très touchée de cet envoi et remercie sincèrement M. Thévenot.

Commission d'agriculture. — M. Figarol envoie les réponses de la Commission au questionnaire relatif à l'enquête sur le bétail. La Société, après en avoir entendu la lecture avec intérêt, décide, néanmoins, de demander à M. Figarol des éclaircissements et des développements plus complets sur cette intéressante matière, notamment sur les questions huitième et suivantes.

SÉANCE DU 19 JUILLET 1888

Président : **M. Ohmer, président;**

Secrétaire : **M. Haillant, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Bourgeois, Chatel, Claudot, Derazey, Gazin (Edgard), Gley (Gérard), Guyot, Haillant, Huot, Lebrunt, Le Moyne, Louis, Mangin, Mottet et Ohmer.

Excusés : MM. Burel et Retournard.

La Société apprend avec plaisir la nomination de M. Charles Guyot, membre correspondant, au grade d'officier de l'instruction publique, de M. Dalsace, membre libre, et de M. Lederlin, membre associé, au grade de chevalier de la Légion d honneur. Une médaille d'argent a été aussi décernée par la Société française de tempérance au docteur Daviller, membre associé. Elle est heureuse de féliciter ses sociétaires de ces distinctions.

Elle apprend avec regret la mort de M. Forquignon, membre correspondant, professeur à la Faculté des sciences de Dijon. Notre collègue s'était adonné avec ardeur à l'étude des champignons et il devint rapidement un des maîtres dans cette science. Il publia un traité des *Champignons supérieurs*, qui rend les plus grands services aux mycologues et fut un des fondateurs, à Epinal, de la Société mycologique de France.

Correspondance. — M. Mieg remercie la Société de son élection.

M. Haillant offre de la part de M. Clément, botaniste à Cornimont, une publication de cet auteur intitulée : *La Bresse et ses environs*. La Société remercie l'auteur et renvoie cette publication à la commission d'histoire.

Le Comité de direction pour l'érection de la statue à Jeanne d'Arc, à Reims, remercie la Société d'Emulation de sa souscription à cette œuvre.

M. le docteur Liégey envoie un manuscrit intitulé : *Complément de la note adressée à la Société d'Emulation sur*

Bébé ou le nain de Stanislas, roi de Pologne. Renvoi à la Commission d'histoire.

La Société reçoit un exemplaire d'une brochure ayant pour titre : *Le Médaillon de M. Edouard Meaume. Compte-rendu aux souscripteurs.*

M. Frédéric Moreau, ingénieur civil des mines, fait hommage de son ouvrage, intitulé : *Notice sur des silex recueillis en Tunisie.* La Société vote des remercîments à l'auteur.

M. Puton, membre correspondant, fait hommage de son discours de réception à l'Académie de Stanislas, intitulé : *L'abbé Janny, ancien principal du collège de Remiremont.* La Société vote des remercîments à l'auteur.

M. Liégey envoie une reproduction galvanoplastique d'une médaille *Renata-de-Borbonia-Lothar, et Bar-Ducissa.* La Société en décide le dépôt à sa bibliothèque et vote des remercîments à M. Liégey.

COMMISSIONS. — M. Mottet, président de la Commission d'admission, lit un rapport favorable à la candidature de M. Riston, présenté à la précédente séance. Il est procédé au scrutin et M. Riston est élu.

Il est donné lecture de la candidature de M. Gazin (Ernest), inspecteur des forêts à Epinal, présenté par MM. Burel, Haillant et Mangin, et de M. Volmérange (René), garde général des forêts à Epinal, présenté par MM. Burel et Haillant.

Commission agricole. — M. Huot, en l'absence de M. Burel, président, et de M. Ména, secrétaire, rend compte de la dernière réunion de cette Commission, qui a décidé le maintien du programme de cette année, en ce sens que les encouragements et récompenses à décerner aux victimes des orages derniers seront restreints à l'arrondissement de Neufchâteau et que la première prime est maintenue, s'il y a lieu de la décerner, sans que les fonds puissent en être répartis entre tous les candidats. M. Huot fait aussi connaître que la réponse de M. Figarol au questionnaire relatif à l'enquête sur le bétail,

et développée de nouveau en séance de commission, est complète et peut être envoyée à la Société qui l'a demandée. La Société décide que cette réponse sera transmise comme étant la réponse personnelle de M. Figarol, auquel la Société s'est adressée à cet effet. La Commission fait aussi connaître qu'elle a organisé sa Commission voyageuse, qui sera composée de MM. Huot, Perdrix, Favre, Figarol et Lebrunt.

M. Haillant fait connaître que les membres de la Société mycologique, habitant Epinal et les environs, organisent, pour le dimanche 22 juillet prochain, une Exposition publique et gratuite des champignons de la saison d'été, sous la tente de la Société d'horticulture, mise gracieusement à leur disposition par cette Société. M. Haillant rappelle que la Société mycologique s'est fondée à Epinal à la suite d'une exposition de champignons, faite sous les auspices de la Société d'Emulation, et invite tous les membres de la Société d'Emulation à prêter leur concours aux organisateurs de cette nouvelle exposition.

M. Lebrunt, auquel a été renvoyé l'examen d'un manuscrit du docteur Liégey, intitulé : *Les Bestiaux sans cornes*, donne lecture de la note suivante, de M. Lapicque qu'il avait appelé à donner son avis sur cet ouvrage : « L'idée de chercher à n'obtenir que du bétail sans cornes est excellente ; elle a déjà été préconisée depuis longtemps, surtout au sujet d'une race anglaise très précoce, la race d'Angus ; on a également préconisé la trépanation à l'emplacement du cornillon chez les veaux, pour empêcher les cornes de pousser sur les sujets provenant de parents cornus, prétendant que le lait était plus abondant et meilleur.

« On a objecté, à ces différentes propositions, la difficulté d'atteler le bétail, qui est bien plus maintenu au joug qu'au collier, pour les sujets vicieux ou méchants, que les animaux sans cornes ou à cornes renversées ou fortement retournées en arrière ou en dedans, d'une conformation à ne pouvoir produire que des contusions, usent également de la tête pour donner des

coups violents qui, s'ils ne sont pas aussi souvent mortels, n'en sont pas moins très dangereux, en outre que pour la conduite ou l'attache on a beaucoup plus de facilités de conduire un animal par la corne et l'oreille que par l'oreille seule, et à l'étable l'animal ne peut pas aussi facilement se détacher.

« Aussi il est à craindre que cette idée, émise dans un but très louable et philanthropique, ne se propage pas beaucoup. »

La Société décide que cette note sera reproduite *in extenso* dans le procès verbal de ce jour et imprimée.

La Société désigne M. Derazey pour prononcer le discours d'usage à la séance publique de cette année.

M. Gley (Gérard) lit une traduction en vers de l'épisode d'Homère : *Les Adieux d'Hector et d'Andromaque*. La Société entend cette lecture avec le plus vif plaisir, remercie M. Gley de son intéressante communication et décide que cet ouvrage sera imprimé dans le prochain volume des *Annales*.

SÉANCE DU 9 AOUT 1888

Président : **M. Ohmer, président ;**

Secrétaire : **M. Haillant, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Chatel, Claudot, Gazin (Edgard), Gley (Gérard), Haillant, Huot, Léon Louis, Mangin, Mottet, Ohmer, Retournard et Thomas.

Excusés : MM. Guyot et Lebrunt.

Correspondance. — M. Figarol, délégué par la Société d'Emulation au Comice de Rambervillers, rend compte de sa mission. La Société décide de faire connaître ces observations par la voie de la presse : « Deux choses, dit-il, m'ont frappé sur le champ du concours ; c'est d'abord l'amélioration des poulains de deux ans, qui, cette année, était très sensible ; la race gagne

en encolure, en poitrail et en membres; il manque encore de la croupe pour que tous les *desiderata* soient atteints.

En second lieu, le taureau Durham, que nons avions vu lors du passage de la Commission des récompenses à la ferme de Villé, a donné des produits de demi-sang qui sont restés dans le pays. Plusieurs ont été présentés au jury du Comice et sans contestation ont obtenu les premiers prix. Il y a là un succès qui mérite d'appeler l'attention des éleveurs et que j'ai cru devoir signaler à la Société d'Emulation. »

M. Garnier fait hommage des *Observations météorologiques failes en 1887-1888*. Des remercîments sont votés à l'auteur.

M. le docteur Liégey envoie une *Note relative aux accidents de chemin de fer*. Des remercîments sont votés à l'auteur.

M. Guyot, membre correspondant, fait hommage à la Société d'un exemplaire des *Recherches critiques et bibliographiques sur Améric Vespuce et ses voyages*, par M. Edouard Meaume. Des remercîments sont votés à l'auteur.

M. le docteur Petit, conseiller général et maire de Pont-sur-Yonne, envoie une note sur le traitement des vignes phylloxérées au moyen de sulfure de carbone, et dont il est donné lecture.

M. Quintard, membre correspondant, fait hommage de sa publication : *Le Trésor de Thionville*. Des remercîments sont votés à l'auteur.

M. le Préfet des Vosges informe la Société que M. le Ministre de l'Agriculture lui a accordé, cette année, une subvention de 1,300 francs. Des remercîments sont votés à M. le Ministre, et la Société décide, sur l'avis qui lui en est donné par M. le Préfet, que les affiches et programmes des concours ouverts par elle indiqueront que la subvention est accordée par M. le Ministre de l'Agriculture, pour être décernée au nom du gouvernement de la République.

Commissions. — M. Mottet, au nom de la Commission d'admission, fait connaître l'avis favorable de cette Commission sur la candidature de : 1° M Gazin (Ernest); 2° et M. Volmérange, présentés à la précédente séance. Il est procédé au vote; ces candidats sont élus et proclamés membres libres.

M. le Président énumère les articles principaux insérés dans les publications reçues par la Société pendant le mois dernier.

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 1888

Président : **M. Ohmer, président;**

Secrétaire : **M. Haillant, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Burel, Claudot, Fricotel, Garnier, Gley (Gérard), Haillant, Huot, Lebrunt, Le Moyne, Mangin, Ména, Ohmer, Thomas et Volmérange.

Excusés : MM. Chatel, Chevreux et Derazey.

Correspondance. — M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts envoie le programme du Congrès des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1889.

M. Benoît, membre correspondant, envoie un manuscrit intitulé : *Une Procédure criminelle contre une chanoinesse de Remiremont, en 1711*, et en demande l'impression. Renvoi à la Commission d'histoire.

Mme veuve Gasquin remercie la Société des sentiments de condoléances qu'elle lui a adressés à l'occasion du décès de M. Gasquin, membre correspondant.

M. Gazin (Ernest) et M. Volmérange remercient la Société de leur admission.

M. Leblanc adresse à la Société l'article publié par son fils, M. Louis Leblanc, intitulé : *La récolte des fourrages et des céréales en Lorraine*, en demande la publication dans les *Annales* et le renvoi au concours 1888. Renvoi à la Commission d'agriculture.

M. le docteur Liégey réclame, à juste titre, la priorité pour son mémoire sur *les Arbres à cidre*, récompensé par la Société en 1887, et envoie un supplément à cet ouvrage. Renvoi à la Commission agricole.

Hommages d'auteurs. — M. Barbier de Montaut envoie : *La grande Pancarte de la Basilique de Latran;* M. Léon Germain : *1° Excursions épigraphiques; 2° Basilieux; 3° Mont-devant-Massey; 4° Epitaphe de Marie-Catherine de Fleming*; et *5° Plaque de foyer aux armes de Christophe de Bassompierre*; M. Haillant : *Bibliographie vosgienne de 1885 et supplément aux années 1883 et 1884*. Des remercîments sont votés aux auteurs et les ouvrages sont déposés à la bibliothèque de la Société.

COMMISSIONS. — *Commission littéraire*. — M. Châtel, président de cette Commission, envoie son rapport. La Commission n'a pas de candidats à présenter, mais il recommande à la Commission administrative de rechercher les moyens d'attirer les candidats au concours. Il demande que des remercîments soient adressés à M. Savignac pour ses poésies intitulées : *Errantes et Vagabondes*. Adopté.

Commission scientifique. — M. Le Moyne, président de cette Commission, fait connaître les propositions faites en faveur des candidats; la Société, après discussion, les adopte.

Commission d'histoire et d'archéologie. — M. Chevreux, président de cette Commission, envoie son rapport sur le concours ouvert cette année. La Société en adopte les propositions.

M. Gley fait une critique très détaillée de la *Bibliographie vosgienne de 1885*, par M Haillant, à laquelle l'auteur se propose de répondre, en priant dès maintenant M. Gley de recevoir ses sincères remerciements. M. Gley demande le rétablissement de la Commission de rédaction et des publications, et le renvoi de sa proposition à la Commission administrative. Il demande aussi la rédaction d'une *Table des matières des*

Annales de la Société, qui se publierait chaque année par période décennale. La Société renvoie l'examen de ces propositions à la Commission administrative.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1888

Président : **M. Ohmer, président ;**

Secrétaire : **M. Haillant, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Burel, Chatel, Chevreux, Claudot, Figarol, Gazin (Auguste), Gazin (Edgard), Gazin (Ernest), Gley (Gérard), Guyot, Haillant, Huot, Lebrunt, Louis (Léon), Mangin, Ména, Ohmer.

Excusé : M. Mottet.

M. le Président est heureux d'informer la Société que le grade de commandeur du Dragon de l'Annam a été conféré à M. Le Moyne. Des félicitations sont adressées à M Le Moyne.

M. Moret, membre associé, envoie une note contenant l'indication de ses titres, diplômes, ouvrages et publications.

Hommages : M. Burel fait hommage de sa publication, intitulée : *Etude sur la constitution normale des forêts jardinées.*

M. Denis (Ch.), membre correspondant, à Oran, envoie *La Description des mosaïques du musée d'Oran*, par M. L. Demaeght.

M. Maxe-Werly fait hommage de sa publication : *Note sur des objets antiques découverts à Gondrecourt (Meuse) et à Grand (Vosges).* — Des remercîments sont votés aux auteurs et ces ouvrages seront déposés à la bibliothèque de la Société.

Rapports des Commissions. — *Commission administrative.* — La proposition de M. Gley (Gérard), tendant à la réor-

ganisation de l'ancienne Commission de rédaction et de publication est ajournée, ces fonctions étant remplies actuellement par la Commission administrative. — La proposition de M. Gley (Gérard), tendant à la publication d'une table décennale des matières imprimées dans les volumes des *Annales*, depuis l'origine jusqu'en 1880, est adoptée, et M. Gley est prié de la dresser en y ajoutant tous les noms des lauréats de la Société.

Commission d'agriculture. — M. Figarol donne lecture du rapport fait au nom de cette Commission sur le concours de 1888, dont les propositions sont acceptées après discussion sur quelques points et complément de renseignements sur d'autres.

M. Huot lit, au nom de la Commission agricole, une note sur le *Supplément au Mémoire sur les pommes à cidre*, par le docteur Liégey, ainsi conçue : « Appelée par la Commission d'agriculture à présenter un rapport sur un manuscrit ayant pour titre : *Supplément au Mémoire ayant pour titre : De la multiplication des arbres à cidre dans les Vosges*, nous avons cru utile de rechercher ce qui avait été soumis antérieurement à ce sujet à la Société d'Emulation.

« Au concours de 1887, M. Bojoly (Auguste), vétérinaire à Sauvigny (Meuse), a obtenu une médaille d'argent de 1re classe pour son mémoire manuscrit *sur les arbres à cidre, leur introduction et leur culture dans les Vosges*. Ce travail a été apprécié pour les services qu'il est appelé à rendre en présence de la grande diminution de production de la vigne; mais au concours de 1885 le même sujet avait déjà été traité, dans le même but, par notre collègue, M. Liégey, docteur-médecin à Choisy-le-Roy (Seine), qui s'était, en outre, appliqué à démontrer pour l'hygiène publique les avantages de l'emploi des boissons saines et les plus graves inconvénients résultant de l'usage des boissons falsifiés.

« Aussi, pour cet excellent ouvrage, qui avait en outre le mérite d'être le premier de l'espèce, une médaille de vermeil grand module a été décernée à M. Liégey.

« C'est pour faire suite à cette utile brochure que notre savant et infatigable collègue adresse à la Société d'Emulation le manuscrit qui nous occupe.

« Dans ce supplément, l'auteur insiste sur la possibilité de cultiver les arbres à cidre le long des voies publiques, attendu que les fruits ne sont pas comestibles et ne tenteront pas les passants. Il donne ensuite la description d'une grande fabrique de cidre et, en outre, tous les détails nécessaires pour arriver à une bonne fabrication de cette boisson hygiénique chez le propriétaire récoltant.

« A ce point de vue surtout, ce petit ouvrage est très utile, en ce qu'il démontre aux planteurs que, pour de petites quantités, ils peuvent aisément employer leurs produits à leurs usages personnels sans être obligés de passer par un intermédaire spécial.

« Le travail complet de M. Liégey a été déposé le 8 octobre 1888 au palais de l'Industrie, entre les mains de M. le Président de l'Exposition des cidres, qui doit s'ouvrir en novembre prochain, et nous avons lieu d'espérer qu'il lui sera donné toute la publicité qu'il mérite.

« Aujourd'hui nous ne pouvons donc mieux faire que de prier notre sympathique collègue, M. Liégey, de recevoir nos remercîments pour sa communication, avec nos félicitations les plus sincères. »

La Société décide que cette note sera insérée au procès-verbal des séances, et qu'il sera en même temps adressé des remercîments à M. Liégey pour ses trois derniers envois.

Commission d'histoire. — M. Chevreux, président de cette Commission, lit le rapport fait au nom de cette Commission sur le concours de 1888, dont les propositions sont acceptées. Il propose en outre l'impression des ouvrages suivants : 1° Pellingre, *Monographie de la commune de Senones* ; 2° Bourgeois, *Philippe-le-Bel et les villes de Bourgeoisie* ; 3° A. Benoît, *Une Procédure criminelle contre une chanoinesse*

de Remiremont, en 1771; 5° docteur Liégey, *Le Bébé de Stanislas Leckzinski, roi de Pologne et duc de Lorraine.* Adopté.

Commission d'histoire. — M. Chevreux donne connaissonce du rapport fait par M. Ganier, au nom de cette Commission, dont il a été déjà donné lecture à la distribution solennelle des récompenses du Concours régional, et qui est adopté.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 1888

Président : **M. Ohmer, président;**

Secrétaire : **M. Haillant, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. BUREL, CHATEL, CLAUDOT, GLEY (Gérard), HAILLANT, HUOT, LEBRUNT, LE MOYNE, LOUIS, MANGIN, MIEG, MOTTET, OHMER, VOLMÉRANGE et VOULOT.

Excusé : M. RETOURNARD.

La parole est donnée à M. Derazey, qui lit son discours d'ouverture, intitulé : *L'abbaye de Belval.* Des remercîments sont adressés à M. Derazey par M. le Président.

Correspondance. — M. le maire d'Epinal met le grand salon de l'Hôtel-de-Ville à la disposition de la Société pour la séance publique.

M. Haillant offre, de la part de M. Charles Guyot, une publication intitulée : *Les derniers temps de la mainmorte en Lorraine.* Des remercîments sont votés à M. Guyot.

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS. — Les Commissions sont renouvelées ainsi qu'il suit :

Commission d'agriculture. — MM. BUREL, CLAUDOT, HUOT, MÉNA, GUYOT, LAPICQUE et LEBRUNT, membres titulaires; MM. FIGAROL et GAZIN (Auguste), membres adjoints.

Commission d'histoire et d'archéologie. — MM. CHEVREUX, GAZIN (Edgard), BALLANDE, GANIER, GLEY (Gérard),

Mangin et Voulot, membres titulaires; MM. Derazey et Léon Louis, membres adjoints.

Commission littéraire. — MM. Chatel, Claudot, Derazey, Gley (Gérard), Le Moyne, Noel et Lebrunt, membres titulaires; M. Gazin (Auguste), membre adjoint.

Commission scientifique et industrielle. — MM. Le Moyne, Chatel, Burel, Huot, Kampmann, Ména et Retournard, membres titulaires; MM. Lebrunt, Mieg et Thomas, membres adjoints.

Commision des beaux-arts. — MM. Ganier, Chevreux, Ballande, Clasquin, Kampmann, Louis et Tourey, membres titulaires; MM. Chatel, Couturier et Derazey, membres adjoints.

Commission d'admission. — MM. Mottet, Retournard, Garnier, Gazin, Gley (G.), Mangin et Guyot.

SÉANCE DU 17 JANVIER 1889

Président : **M. Ohmer, président ;**

Secrétaire : **M. Haillant, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Ballande, Burel, Chatel, Chevreux, Derazey, Gazin, Gley (Gérard), Haillant, Lapicque, Louis, Mangin, Ména, Mieg, Mottet, Ohmer, Retournard, Tourey, Volmérange et Voulot.

Excusés : MM. Huot et Kampmann.

Les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 13 décembre dernier et de la séance solennelle du 20 du même mois sont lus et adoptés.

Sur la proposition de M. Haillant, la Société vote l'impression de l'allocution de M. le Président à la séance publique.

Correspondance. — M. Burel, appelé à la retraite, donne sa démission de membre titulaire. La Société regrette vivement

le départ de M. Burel et lui vote des remercîments pour son dévouement et les services qu'il a rendus comme président de la Commission d'agriculture. Elle espère qu'il lui restera attaché comme membre correspondant.

M. le Président félicite MM. Burel, de Cardo, Châtel, Collardé, Gentil, Liégeois, Lung et Vatin, membres de la Société, des distinctions dont ils ont été honorés à l'occasion du 1er janvier.

M. le Président fait connaître qu'il a reçu, à l'occasion du Nouvel an, les cartes de visite de MM. Edme, de Grandprey et des Godins de Souhesmes.

M. Chapellier adresse à la Société, au nom de M. le prince de Baufremont, un ouvrage intitulé : *La pompe funèbre du duc Léopold.* De vifs remercîments sont votés au généreux donateur et cet ouvrage sera déposé à la Bibliothèque de la Société.

Les lauréats des concours de 1888, dont les noms suivent, ont remercié la Société des récompenses qu'elle leur a accordées. Ce sont MMlles Morizet et Valentino, MM. Bertrand, Conraux, Gondrexon, Henry Marot, Jacquot, Puton, Renault et Simon.

M. Huot résume une nouvelle communication de M. le docteur Liégey sur le cidre. Elle sera déposée à la bibliothèque de la Société.

M. de Boureulle envoie un manuscrit intitulé : *Charles d'Anjou dans les Deux-Siciles*, et en demande l'impression. Renvoi à la Commission d'histoire et d'archéologie.

Rapport des Commissions. — *Commission administrative.* — M. le Président fait connaitre que les comptes présentés par M. le trésorier pour 1888 ont été examinés et reconnus exacts, et que la Commission, à l'unanimité, propose de voter des remercîments à M. Mangin. Adopté.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture du budget préparé pour l'année 1889. M. Gazin demande qu'on porte le crédit de

la Commission des Beaux-Arts à 400 fr., à raison du succès de l'exposition artistique. M Chevreux appuie cette proposition, qui aidera la Commission à continuer son œuvre. M. Léon Louis se rallie à l'opinion soutenue par MM. Gazin et Chevreux et estime qu'il serait même dangereux pour la Société de conserver une trop forte réserve en caisse ; il ajoute que si les crédits et les recettes de l'année ne sont pas dépensés, ils doivent être reportés à l'année suivante. M le Président demande que l'on élève de 200 à 300 fr. le crédit de la Commission littéraire et propose à la Société de statuer sur ces deux propositions. Adopté. M. Voulot désirerait que la Société pût, dès maintenant, voter un crédit de 50 fr. pour les fouilles archéologiques. M. Ohmer et M. Haillant font observer qu'il a été d'usage jusqu'alors de ne voter que des crédits spéciaux, en dehors du budget. M. Voulot se rallie à cette observation. En conséquence, le budget de 1889 est adopté avec les deux modifications proposées et sera annexé au procès-verbal de cette séance.

M. Léon Gauthier, ancien capitaine du génie, est présenté par MM. Haillant et Voulot pour faire partie de la Société comme membre libre. Adopté.

Il est ensuite donné lecture des présentations de :

1° M. Calaque, Edme, agriculteur à Bazoilles, et 2° M. Springer, agriculteur à Rainval, lauréats de la Société, présentés par MM Perdrix et Figarol ; 3° M. l'abbé Dion, curé à Golbey, lauréat de la Société, présenté par MM. Chevreux et Haillant ; 4° de M. Muel, directeur de l'enregistrement à Epinal, présenté par MM. Mangin et Ohmer.

Renvoi à la Commission d'admission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Annexe au Procès-verbal de la séance du 17 janvier 1889

BUDGET DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR L'ANNÉE 1889

En caisse au 1er janvier 1889	3,184 53
Dont il faut déduire :	
A payer à la Commission des Beaux-Arts. . . .	300 »
1. Réserve de 1888 pour le prix Castel à décerner en 1889	43 »
2. Réserve de 1888 pour le prix Masson à décerner en 1891	51 »
3. Réserve pour le champ d'expériences. . . .	260 »
Total à déduire . . .	614 »
Reste net	2,570 73

Recettes spéciales de 1889

Produit des cotisations :		
67 à 12 fr.	804 »	1,725 50
61 à 12 fr. 50	762 50	
29 à 5 fr. et 5 fr. 50	159	
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne .		99 35
Subvention du département des Vosges.. . . .		1.800 »
Subvention du Ministère de l'Agriculture . . .		1.300 »
Revenu du legs Masson		51 »
Revenu du legs Claudel..		21 95
Revenu du don Castel.		35 »
Recettes accidentelles.		150 »
Total.		5,182 80

Dépenses de l'année 1889

1. Impression des *Annales*	1,050	»
2. Tirages à part de 50 exemplaires dus aux auteurs qui les demandent	100	»
3. Impressions diverses, lettres, convocations, bandes et affiches, etc.	150	»
4. Frais de bureau	500	»
5. Gages du garçon de salle	120	»
6. Gages de la commissionnaire	120	»
7. Indemnité au copiste	60	»
8. Frais de recouvrement	50	»
9. Frais de la séance publique	15	»
10. Dépenses de la bibliothèque et reliures	100	»
11. Concours agricole	1,500	»
12. Concours d'histoire et d'archéologie	200	»
13. Concours littéraire	300	»
14. Concours artistique	400	»
15. Concours scientifique et industriel	250	»
16. Abonnements de 1889 déjà votés :		
Journal d'agriculture pratique	20	»
Revue politique et littéraire	25	»
Revue scientifique	25	»
Revue archéologique	20	»
Revue d'Alsace	14	»
Annales de l'Est	12	»
Journal du Ciel	10	»
Annuaire des Vosges	3	»
Gazette des Beaux-Arts	50	»
Dépenses imprévues	50	»
Total des dépenses	5,144	»
Total des recettes	5,182	80

Excédent des recettes sur les dépenses.	38 80
qui, ajoutées à notre avoir net de	2,570 73
le maintiendront à la somme de	2,609 53

Le Secrétaire perpétuel,
N. HAILLANT.

Le Président,
A. OHMER.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1889

Président : **M. Ohmer, président ;**
Secrétaire : **M. Haillant, secrétaire perpétuel.**

Présents MM. DE CARDO, CLAUDOT, COUTURIER, FRICOTEL, GAUTHIER, GAZIN (Auguste), GAZIN (Edgard), GLEY (Gérard), GUYOT, HAILLANT, LEBBUNT, LE MOYNE, LOUIS, OHMER, RETOURNARD, THOMAS et VOULOT.

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier dernier est lu et adopté.

Correspondance. — Sur la demande de M. le Ministre de l'Instruction publique, la Société décide qu'elle prendra part à l'Exposition universelle et fera relier et envoyer les *Annales* 1879 à 1888.

Une seconde circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique sur les observations météorologiques faites antérieurement à 1870 est renvoyée à M. Garnier.

Une troisième circulaire de M. le Ministre, sur l'étude de l'habitat en France est renvoyée aux Commission d'histoire et d'archéologie et des sciences réunies.

La Société philomatique vosgienne invite la Société à la réunion générale du 24 février. M. Baradez sera prié de représenter la Société d'Émulation.

La Société des agriculteurs de France envoie un projet de tarif général des douanes, qui est renvoyé à la Commission agricole.

6

La Société linnéenne du nord de la France demande les *Annales* 1884 et 1887. Accordé.

La Société des études historiques met au concours un prix de 1,000 francs et des médailles aux auteurs des meilleurs Mémoires sur la question suivante : « Etudier à une époque précise de l'ancien régime, et dans une ou plusieurs régions de la France, l'acquisition des terres nobles par les roturiers ».

La Société nationale d'horticulture de France met au concours un prix 2,500 fr., pour un ouvrage sur l'horticulture maraîchère, l'arboriculture et la floriculture.

M. le Président signale dans l'*Annuaire* de la Société de numismatique les notices sur les monnaies d'Epinal et de Rambervillers, et dans le *Bulletin* de la Société historique de Langres les origines de différentes familles des Vosges, de Roncourt, d'Arbois de Jubainville, etc.

M. Baudy, président de la Société philomatique vosgienne, fait hommage d'une publication intitulée : *La dernière campagne du général Lecourbe, Belfort en 1815*. Des remerciements sont votés à l'auteur. L'ouvrage sera déposé à la bibliothèque de la Société.

M. Collot, membre titulaire, donne sa démission.

M. Germain fait hommage de ses dernières publications : 1° *La crosse émaillée du musée historique Lorrain;* 2° *Etude sur les armoiries de Ligny-en-Barrois ;* 3° *Médaillon de Jean Richier, représentant Pierre Joly, procureur général de Metz*. Remerciements et dépôt à la bibliothèque.

M. Liégey envoie son manuscrit intitulé : *Quelques extraits du journal le Cidre* : Plantation des arbres à cidre le long des routes. Remerciements du dépôt au carton spécial de M. Liégey.

M. Merlin fait hommage de son *Annuaire de l'instruction publique pour 1889*. Remerciements et dépôt à la bibliothèque.

M. Rabache écrit une nouvelle lettre. La Société décide, sur la proposition de M. Le Moyne, qu'elle lui enverra un accusé de réception pur et simple.

Il est donné lecture de la candidature de M. Edmond Morel, principal du Collège et directeur de l'Ecole industrielle, présenté par MM. Garnier et Haillant.

COMMISSIONS. — La Commission d'admission émet un vœu favorable à l'admission de MM. Calaque, Dion, Muel et Springer ; il est procédé au vote, et ces messieurs sont proclamés membres de la Société.

La Commission littéraire fait connaître qu'elle a réélu comme membres du bureau, M. Châtel, président et M. Claudot, secrétaire, et qu'elle n'a pas de modifications à proposer au programme de 1889.

Il est donné lecture du projet de programme des concours de l'année 1889. Quelques corrections de détail sont proposées et admises, et l'ensemble est adopté avec les changements que comporte l'année 1889.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 18 AVRIL 1889

Président : **M. Ohmer, président ;**
Secrétaire : **M. Haillant, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. CHATEL, CLAUDOT, DERAZEY, GAUTHIER, GLEY (Gérard), GUYOT, HAILLANT, HUOT, KAMPMANN, LEBRUNT, MANGIN, MOTTET, RETOURNARD et VOULOT.

Le procès-verbal de la séance du 21 mars dernier est lu et adopté.

Correspondance. — Il est donné lecture de la circulaire ministérielle du 5 avril 1889, relative à la vingt-septième réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. M. Voulot est délé-

gué pour faire une communication sur les fouilles qu'il se propose d'entreprendre à Soulosse, et M. Haillant pour lire au nom de M. Kampmann la réponse à la question cinquième de l'habitat dans les Vosges (section de géographie), et faire une communication sur les patois vosgiens.

M. le Ministre de l'instruction publique met à la disposition de la Société une carte d'exposant à l'Exposition universelle, qui sera mise à la disposition de M. Retournard.

La Société d'acclimatation de France demande des renseignements sur un sieur Hurst, de la Petite-Raon. Renvoi à M. Denys,

M. d'Arbois de Jubainville et M. Morel, d'Epinal, remercient la Société de leur admission comme membres libres.

M. le docteur Daviller demande que son *Mémoire sur l'hygiène* soit examiné au concours de 1889. Adopté.

M. Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle, demande pour la collection d'ouvrages lorrains qu'il forme aux archives des Annales de la Société 1877, 1878, 1879, 1880 et 1881. Adopté dans les conditions d'usage, c'est-à-dire sous réserve qu'on ne touchera pas aux dix exemplaires de réserve.

M. le docteur Liégey envoie les manuscrits suivants : 1° *Une seconde addition à son article sur Bébé ;* 2° *la Multiplication des bestiaux nés sans cornes ;* 3° *Cas remarquable de rabiphobie chez une jeune fille ;* 4° Supplément de la note intitulée : *l'Araignée conservatrice du raisin.* La Société vote des remerciements à M. Liégey et ordonne le dépôt de ces ouvrages au carton spécial de M. Liégey.

M. Haillant lit l'article nécrologique consacré au docteur Mougeot, membre associé depuis 1839, par notre collègue M. Roumeguère, dans la *Revue mycologique* d'avril dernier La Société décide que cet article sera reproduit dans les *Annales* de cette année avec le discours prononcé par le docteur Bailly, sur la tombe de notre regretté collègue.

Présentations. — Il est donné lecture des présentations

suivantes : 1° M. Colin, Jean-Baptiste, négociant à Mirecourt, présenté par MM. Huot et Lebrunt ; 2° M. Paulian, directeur de la Banque de France, présenté par MM. Gauthier, Voulot, Châtel et Haillant.

Rapports des commissions. — *Commission d'agriculture.* — M. le Président fait connaître que cette commission a élu comme président M. d'Arbois de Jubainville, comme vice-président, M. Huot et comme secrétaire M. Ména.

Commission scientifique. — M. Kampmann lit un rapport sur la question de l'habitat dans les Vosges, et après diverses observations, la Société en accepte la rédaction, remercie chaleureusement M. Kampmann de son consciencieux travail et en vote l'impression aux *Annales*. Elle prie aussi M. Haillant de lire ce travail au Congrès des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne

Commission d'histoire et d'archéologie. — M. Voulot expose l'utilité qu'il y aurait à faire des fouilles à Soulosse et à Grand, et demande à cet effet un crédit de 500 fr. M. le Président fait observer que la commission n'a pas conclu et laissé la question venir entière devant la Société. La Société sur la proposition de M. le Moyne décide de voter un crédit de 250 francs à condition que le gouvernement enverra pareille somme au moins pour commencer ces fouilles.

M. Kampmann propose à la Société de prendre dix abonnemente de 0 fr. 60 c. chacun au *Journal du Ciel* pour être envoyées aux écoles qui seront désignées par M. l'Inspecteur d'Académie. Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AVRIL 1889

Président : **M. Ohmer, président ;**
Secrétaire, **M. Haillant, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Chatel, Derazey, Gauthier, Gazin (Au-

guste), HAILLANT, LEBRUNT, MANGIN, MOREL, MOTTET, OHMER, VOULOT.

Excusés : MM. CHEVREUX, GLEY (Gérard) et HUOT.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Voulot qui renonce à faire des fouilles à Soulosse, parce que le ministère ne peut donner de subvention que lorsque les fouilles auront donné un résultat appréciable. Une lettre ministérielle du 11 août 1834 annonce, en effet qu'une jurisprudence constamment observée depuis quelques années n'autorise le concours pécuniaire du ministère que dans le cas où les découvertes effectuées ou les résultats déjà obtenus permettent de prévoir avec succès l'issue de l'entreprise. La Société est consultée sur la demande de M. Voulot qui désire un crédit de 350 fr, pour commencer les fouilles de Soulosse. Les fouilles seraient limitées à cette localité et M. Voulot soumettrait à la Commission d'histoire et d'archéologie à la Société les résultats de ces fouilles afin de pouvoir solliciter, s'il y a lieu, le concours du ministère après avoir entendu de nouvelles explications, la Société vote le crédit.

SÉANCE DU 23 MAI 1889

Président : **M. Le Moyne, vice-président ;**
Secrétaire : **M. Châtel, secrétaire-adjoint.**

Présents : MM. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, BERHER, CHAPELIER, CHATEL, FIGAROL, GLEY (Gérard), GUYOT, HAILLANT, HUOT, LEBRUNT, Léon LOUIS, MANGIN, MÉNA, MOTTET, LE MOYNE, VOLMERANGE et VOULOT.

Sont excusés : MM. CHEVREUX, OHMER et DERAZEY.

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 avril et de la séance extraordinaire du 23 avril sont lus et adoptés.

Correspondance. — Une lettre de M. Gley (Gérard) et une note de M. Huot, au nom de la Commission d'agriculture, sont reportées à la prochaine séance.

MM. Thiriet, propriétaire au Tholy; Lamaix, Jean-Baptiste, de La Forge; Thiriat, Jean-Baptiste, du Syndicat, demandent à être classés comme candidats aux récompenses de la Société. Renvoyé à la Commission d'agriculture.

MM. Denys et Hausser, ingénieurs des ponts et chaussées, donnent des avis très favorables à la demande de récompense sollicitée, auprès de la Société d'acclimatation de France, par le sieur Hurst, contre-maître du tissage de MM. Vincent-Ponnier et Cie, à la Petite-Raon. La Société, considérant que les travaux de pisciculture du sieur Hurst offrent un très vif intérêt pour le repeuplement du Rabodeau, donne à sa demande un avis très favorable.

M. Le Comte informe la Société qu'il a quitté Epinal pour aller habiter Darnieulles. En raison de son changement de domicile, M. Le Comte deviendra membre associé.

Le congrès international d'horticulture convoque la Société aux réunions qu'il tiendra à Paris du 16 au 21 août.

Le congrès international des électriciens invite également la Société à ses sessions, qui seront tenues à Paris du 24 au 31 août.

Le congrès d'archéologie nous informe qu'il se réunira à Evreux du 2 au 9 juillet. Ces documents sont déposés aux archives.

MM. d'Arbois de Jubainville et Morel, principal du collège, remercient la Société de les avoir admis au nombre de ses membres.

M. A. Benoît fait hommage d'une note sur *La famille de Claude Gelée et le village de Chamagne.* Remerciements et renvoi à la Commission d'histoire et d'archéologie.

M. de Boureulle demande des renseignements sur son travail : *Charles d'Anjou dans le royaume de Naples*. Renvoi au cours de l'ordre du jour.

M. l'abbé Buisson fait hommage à la Société :

A. D'une brochure sur l'abbé Bexon. Renvoyée à la Commission scientifique;

B. D'une brochure : *Essai sur l'hôpital de Remiremont ;*

C. D'une autre : *Cahier des plaintes et doléances du Tiers-Etat de Remiremont en 1789*. Ces travaux sont renvoyés à la Commission d'histoire.

M. Ch. Guyot fait hommage de sa publication : *Rapport sur l'état de l'agriculture en Lorraine* (*1789-1889*). Il en est remercié et son travail est déposé à la bibliothèque.

M. L. Leblanc fait hommage de son traité : *La récolte des fourrages et des céréales en Lorraine*. Renvoi à la Commission d'agriculture.

M. le docteur Liégey écrit à la Société pour lui annoncer deux brochures et divers manuscrits. Il en est remercié et dépôt en sera fait aux archives.

M. Boucher de Moblandon fait hommage de son travail sur Jacques Boucher. Remerciements et dépôt à la bibliothèque.

Présentations. — Lecture est donnée des présentations de MM. Lebigre, sous-chef de division à la Préfecture, présenté par MM. Châtel et Haillant ; et Husson, professeur, présenté par MM. Berher et Haillant Ces présentations sont renvoyées à la Commission d'admission

Rapports. — Au nom de la Commission d'agriculture, M. Figarol lit un rapport sur le questionnaire agricole.

M. le Président remercie M. Figarol de son intéressant rapport et la Société en décide l'impression aux *Annales*.

Sur la demande de M. d'Arbois de Jubainville, qui se fait le chaleureux interprète de la défense des intérêts agricoles menacés par la concurrence étrangère la Commission d'agriculture est chargée de présenter dans ce sens des conclusions annexes audit rapport et de les y ajouter d'office.

Il est donné lecture d'une note de M. Huot sur l'ensilage (Annexe n° 2).

En l'absence de M Chevreux, M. le Président, au nom de la Commission d'histoire et d'archéologie, lit un rapport sur le travail de M. de Boureulle : *Charles d'Anjou dans les Deux-*

Siciles. Les conclusions en sont adoptées et l'impression décidée.

Elections. — MM. Colin, propriétaire à Mirecourt, et Paulian, directeur de la Banque de France, à Epinal, sont élus membres de la Société.

Fouilles de Soulosse. — M. Voulot, par un rapport verbal, fait connaître à la Société le résultat des fouilles faites à Soulosse et en donne la description.

Il rend compte de ses travaux et de ses démarches auprès des propriétaires des terrains qu'il a fouillés.

M. le Président remercie M. Voulot de sa communication et lui en donne acte au nom de la Société.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Annexe n° 1.

Procès-verbal de la découverte faite par M. Voulot, Conservateur du Musée départemental, des antiquités suivantes dans les fouilles pratiquées à Soulosse, du 6 mai courant, à 1 heure, et au 9 à 1 heure.

1° Une stèle à 2 personnages avec fronton: hauteur 1 m. 90, largeur 0 m. 75, épaisseur 0 m, 45;

2° Une stèle à 2 personnages: hauteur 1 m. 35, largeur 0 m. 65, épaisseur 0 m. 35;

3° Une stèle à 3 personnages avec fronton : hauteur 1 m. 80, largeur 0 m. 75, épaisseur 0 m. 40;

4° Une stèle à 2 personnages : hauteur 1 m. 35, largeur 0 m. 62, épaisseur 0 m. 35;

5° Deux fragments de stèle à un personnage avec fronton et inscription (les jambes manquent) : hauteur 0 m. 80, largeur 0 m. 55, épaisseur 0 m. 35;

6° Une stèle en deux morceaux avec deux personnages : hauteur 0 m. 90, largeur 0 m. 90; épaisseur 0 m. 35;

7° Une stèle à un personnage, en deux morceaux : hauteur 1 m., largeur 0 m. 50, épaisseur 0 m. 35;

8° Une jambe;

9° Un chapiteau carré : hauteur 0 m. 32;

10° Une base de colonne : hauteur 0 m. 30;

11° Une base de colonne cannelée : hauteur 0 m. 33, diamètre 0 m. 40;

12° Une tête, en haut relief;

13° Divers petits objets venant de la propriété de M. Galland, d'une fouille faite sur une longueur de 25 mètres : largeur moyenne 2 m. 50 et environ 2 m. de profondeur (époque préhistorique, gallo-romaine, mérovingienne, en os, silex, bronze, fer, pierre, verre, céramique : numismatique, 8 petits bronzes, un grand bronze préparé).

Objets trouvés en dehors des fouilles de la Société :

1° Double pierre angulaire du fort de Solimariaca avec inscription de fondation;

2° Menhir avec inscription romaine;

3° Menhir avec empreinte de fer à cheval et inscription romaine, etc.

Annexe n° 2.

M. le Président nous a communiqué le *Journal des Débats* du 27 avril 1889, contenant un article traitant de l'ensilage, sous le titre : *Revue agricole*, et nous a prié de voir ce qu'il pouvait y avoir d'utile et d'intéressant dans cette relation.

L'auteur de l'article fait d'abord ressortir l'avantage que présente l'ensilage pour la conservation des fourrages récoltés par le mauvais temps; en rapportant que l'application générale de ce procédé consiste à entasser et fortement comprimer l'herbe verte dans des fosses maçonnées.

Toutefois, il fait observer que cette méthode est considérée

comme un peu coûteuse par la généralité des cultivateurs, aussi a-t-on recherché un procédé plus économique, et après essais, on est arrivé à un nouveau mode d'ensilage à l'air libre sans aucune construction.

Ce second problème a été résolu par M. Cormouls-Houles, propriétaire à Mazamet (Tarn); il consiste, aussitôt l'herbe abattue, à la mettre en meule plus longue que large, suivant la place dont on dispose, et à la charger lourdement à sa partie supérieure.

D'après les expériences de M. Haydon, engraisseur des environs de Londres, la compression se fait encore avec plus de succès en opérant par couches sur lesquelles on fait passer successivement un rouleau compresseur chargé au sable. Sans entrer dans tous les détails qu'on pourrait désirer, l'auteur engage les amateurs à assister à une expérience qu'il regarde comme indispensable à la connaissance de tous les détails de l'opération.

Nous croyons que la recommandation est bonne, car dans l'application des essais que nous avons vus pour l'ensilage en fosses, les opérateurs n'ont pas toujours eu à se louer des résultats.

L'auteur termine son article en faisant connaître qu'en 1787 M. de la Bergerie, de Bleneau, près de Saint-Fargeau, conservait déjà ses fourrages verts par un procédé à peu près analogue mais plus compliqué.

Le Rapporteur,
HUOT.

SÉANCE DU 20 JUIN 1889

Président : **M. Ohmer, président;**
Secrétaire : **M. Haillant, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Berher, Chapellier, Chatel, Derazey, Gazin Edgard, Gley Gérard, Mottet et Ohmer.

Excusés : MM. Chevreux, Lebrunt et Paulian.

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 1889 est lu et adopté.

Correspondance. — M. Paulian remercie la Société de son élection et envoie sa photographie.

M. Geistodt, membre libre, donne sa démission. Bien que prié précédemment par M. le Secrétaire perpétuel de vouloir bien la retirer, M. Geistodt croit devoir la maintenir par une seconde lettre. La Société accepte cette démission avec regret.

Il est donné lecture d'une lettre de MM. Germain, frères, industriels à Ventron, qui présentent au concours industriel : 1° Mlle Anatolie Laurent, née à Ventron; 2° Mme veuve Gérôme Claude, née à Moussey; 3° M. Adrian Géhin, né à Ventron, occupés dans leurs établissements. Renvoi à la Commission scientifique et industrielle.

M. Gérard, Jean-Baptiste, cultivateur au Droit de Sapois; M. Lamaix, Jean-Nicolas, cultivateur aux Founelles, commune de La Forge; et Mme veuve Leroy, se présentent au concours agricole. Renvoi à la Commission d'agriculture.

M. Morlot, instituteur à Hagnéville, présente au concours d'histoire un manuscrit intitulé : *Le Chêne des Partisans et La Mothe.*

M. Vercoutre, médecin-major au 17e bataillon de chasseurs, présente au concours d'histoire et d'archéologie un manuscrit intitulé La « Compaignie des Mareschaulx » et la « Confrairie de Monsieur Sainct-Eloy » de la ville de Rambervillers. Renvoi à la même commission.

M. José do Amaral B. de Toro, membre correspondant à Viseu (Portugal), demande le prix des insignes, un exemplaire du règlement, et désire savoir s'il peut présenter des candidats : il sera répondu par M. le Secrétaire perpétuel.

M. le docteur Liégey, membre correspondant, envoie une nouvelle note manuscrite intitulée : « *Le Bébé de Stanislas à la Bibliothèque Richelieu* », et une notice manuscrite *Sur un Atlas venu des Vosges*, composé de 41 cartes, la plupart

illustrées, datant de 1617 à 1632. Ces deux ouvrages seront renvoyés à la Commission d'histoire.

M. le Préfet des Vosges fait connaître que M. le Ministre de l'Agriculture a accordé cette année une subvention de 1,300 francs à la Société d'Emulation du département des Vosges à titre d'encouragement pour la bonne tenue des exploitations agricoles, création et entretien de prairies, création de champ de démonstration pour les engrais complémentaires et les semences sélectionnées. M. le Ministre désire que les programmes et affiches des concours portent en vedette la mention suivante : « Une subvention de 1,300 fr. a été accordée par M. le Ministre de l'Agriculture au nom du Gouvernement de la République ». La Société décide en conséquence que des affiches complémentaires seront tirées avec cette mention spéciale.

Rapports des Commissions. — *Commission d'admission.* — M. le Président Mottet fait connaître que la candidature de M. Husson et celle de M. Lebigre ont été accueillies favorablement par la commission. En conséquence, M. le Président de la Société fait procéder au vote, et les candidats ayant obtenu le nombre de suffrages exigés par le Règlement sont proclamés membres de la Société.

La note manuscrite de M. Husson intitulée : « *Moufle à cuisson automatique* » est renvoyée à la commission scientifique et à la commission des Beaux-Arts réunies.

Il est procédé au remplacement de MM. Burel, Collot, Douliot, Ganier, Gley Emile et Le Comte, comme membres titulaires, par MM. d'Arbois de Jubainville, Chapellier, Derazey, Gazin Auguste, Léon Louis et Thomas.

M. Gley, vice-président, communique le numéro du 6 juin du *Journal des Débats*, qui contient un compte-rendu de l'exposition agricole de Paris. Renvoi à la commission agricole.

Il est donné lecture de la candidature de M. Germain Victor, industriel à Ventron, présenté par MM. Ohmer, Châtel et Haillant. Renvoi à la commission d'admission.

La Société décide que M. Chapellier sera membre adjoint à la commission d'histoire.

Le prochain ordre du jour portera l'élection d'un vice-président en remplacement de M. Burel.

M. Haillant rend compte des travaux présentés par les délégués de la Société d'Emulation au congrès des Sociétés savantes qui s'est réuni cette année à la Sorbonne.

A la section d'archéologie, séance du mercredi matin, 12 juin, M. Voulot a fait une communication sur les recherches faites récemment à Soulosse (Vosges). Il a constaté l'existence d'une villa gallo-romaine et de nombreuses antiquités. Les fouilles lui ont permis de découvrir des stèles d'un beau style, qui sont garnies d'inscriptions. M. Voulot a recueilli au même endroit des chapiteaux romains et deux autres stèles d'un travail très grossier. Tous ces débris ont été transportés au musée d'Epinal.

A la séance du jeudi matin, 13 juin, M. Voulot a fait aussi une communication sur les restes de la ville romaine de Gran (*sic*) (Vosges). L'auteur y a reconnu l'existence d'un théâtre important; Gran était à l'époque romaine un vaste *emporium*, dont Soulousse n'était qu'une dépendance; M. Voulot a découvert la voie romaine qui aboutissait à Gran en traversant la Meuse. Les fouilles faites il y a six ans ont amené la découverte d'une grande mosaïque décorative de l'époque des Antonins. L'édifice qui la renfermait a été considéré faussement comme un temple d'Apollon. M. Voulot est d'avis que c'est l'abside d'une basilique. De nouvelles recherches feraient peut-être découvrir le reste d'une inscription romaine importante qui permettrait d'en fixer la destination. La mosaïque de Gran se compose d'une scène centrale de comédie, encadrée d'une très large bordure et de figures géométriques, dont la couleur est éclatante. M. Voulot présente au congrès des dessins représentant tous les détails de cette mosaïque, notamment des enroulements de feuilles d'acanthe, des animaux et deux personnages

qui occupent la partie centrale. Il se propose d'entreprendre prochainement la publication de la mosaïque de Gran, qui mérite d'être mieux connue.

M. Haillant émet le vœu que M. Voulot, qui a été aidé par la Société à faire ces fouilles et ces découvertes, veuille bien lui réserver la primeur de la publication de ces deux communications. Adopté.

M. le Président consulte la Société sur la question de savoir si les ouvrages dont l'impression a été votée précédemment conserveront leur rang. La Société adopte l'affirmative afin de ne pas revenir sur un vote précédemment émis et de crainte que le volume de cette année ne soit pas prêt pour la réunion du Conseil général, au mois d'août prochain; mais les ouvrages nouveaux dont l'impression a été votée récemment pourront être imprimés et publiés séparément en tête des Annales de l'année 1890.

M. Haillant, continuant son compte-rendu, fait connaître l'accueil très sympathique fait par la section de géographie historique et descriptive à sa séance du jeudi matin, 13 juin courant, présidée par M. Bouquet de la Grye, au rapport rédigé au nom de la Société par M. Kampmann en réponse au questionnaire sur l'habitat en France, dressé par la section du comité des travaux historiques. M. Kampmann relate les dispositions que présentent les bourgs, villages, hameaux et habitations isolées du département des Vosges, en suivant rigoureusement l'ordre établi par le programme. Ce travail est très détaillé et très précis. M. Haillant a aussi donné de vive voix quelques détails complémentaires sur les cantons d'Epinal et Xertigny, et il a indiqué sommairement les dispositions que présentent les bourgs, villages, hameaux et habitations isolées des cantons d'Epinal et de Xertigny; il a esquissé rapidement les formes particulières et les anciens usages qui ont précédé immédiafement l'état actuel. Il a annoncé que la Société d'Emulation devait publier le rapport de M. Kampmann. M. le Pré-

sident de la section géographique a remercié la Société d'Emulation et tout particulièrement les orateurs de leurs communications; il a exprimé le désir d'en recevoir un exemplaire imprimé et a espéré que M. Haillant pourrait aussi y joindre sa communication personnelle.

M. le Président de la Société et M. Mangin prient M. Haillant de rendre compte aussi des communications qu'il a faites personnellement au Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements à la Sorbonne.

A la section d'histoire et de philologie, séance du mercredi matin 12 juin, présidée par M. Léopold Delisle. M. Haillant a exposé le plan qu'il a adopté pour la rédaction d'un *Glossaire vosgien*, dont il rassemble les matériaux depuis une dizaine d'années, et qui se compose à ce jour de plusieurs milliers de fiches, sans compter celles de son *Dictionnaire du patois d'Uriménil* et de sa *Flore populaire des Vosges*. Ce *Glossaire* comprend : 1° les mots anciens et les mots actuellement employés; 2° les dialectes vosgiens; 3° les expressions du langage populaire ou parler local; 4° les noms de familles et les prénoms, ainsi que les sobriquets; 5° les noms de lieux, habités ou non; 6° la prononciation figurée; 7° de nombreux exemples à l'appui. Il lit quelques fragments empruntés aux noms patois et vulgaires des plantes des Vosges et aux noms de lieux habités, et conclut en disant que si la prudence est absolument indispensable dans la recherche de l'étymologie basée sur l'histoire, alors surtout que quelques formes intermédiaires font défaut, il ne faudrait pas néanmoins se priver des résultats fournis par les recherches de ce genre quand ils sont le fruit de l'observation et de la comparaison, que chacun de nous peut vérifier et contrôler.

La deuxième communication de M. Haillant a été faite à la séance du jeudi matin, 13 juin. M. Haillant a donné lecture des fiches les plus importantes de sa *Bibliographie des patois vosgiens*. Ces fiches sont extraites de sa *Bibliographie géné-*

rale des Vosges, encore manuscrite. Il insiste tout particulièrement sur les publications de M. Richard de Remiremont, qui a ouvert la voie, sur ceux de M. l'abbé Pétin de Vagney, sur ceux de M. Jouve, qui non seulement a composé aussi des ouvrages didactiques, mais a encore recueilli et fait connaître quantité de chansons que la Société d'Emulation a publiées avec la musique; il rappelle les publications de M. le docteur Liétard, de M. Lucien Adam et de l'Académie de Stanislas; ceux de M. Thiriat, et les plus récents, ceux de M. Toussaint et de M. Haillant. Parmi les ouvrages d'agrément, M. Haillant signale les publications de MM. J.-C. Docteur, docteur Fournier, Haillant et Laurent, Hingre, Jouve et Olry. Il estime que le département des Vosges est un des plus riches de la France au point de vue des patois, et il estime que ceux qui voudront se livrer à ces recherches y trouveront des publications fort variées, très curieuses, savantes même.

Une autre communication devait être faite par M. Haillant à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts, mais l'auteur ayant perdu de vue qu'il était nécessaire, contrairement à l'usage adopté par les autres sections, d'envoyer le manuscrit à date fixe, cette communication est remise à l'an prochain.

M. le Président, au nom de la Société tout entière, félicite vivement M. Haillant de ses travaux, qui font le plus grand honneur à la Société.

M. le Président lit ensuite le résumé des publications de diverses Sociétés correspondantes; il attire l'attention sur le *Bulletin de la Société philomathique vosgienne* de St-Dié et sur le procès-verbal de la séance tenue le mercredi 21 novembre 1888, par la Section des sciences économiques et sociales au Ministère de l'Inscruction publique et des Beaux-Arts; il signale le compte-rendu fait par M. Tranchant sur les *Documents militaires inédits recueillis dans le département des Vosges*, par M. Haillant, capitaine au 43e régiment territorial d'infanterie, correspondant du Ministère de l'Instruction

publique, et par M. Defontaine, lieutenant au 56e régiment d'infanterie. L'honorable rapporteur, M. Tranchant, propose à la Section de voter des remerciements à M. Haillant pour sa communication et de décider que les relevés envoyés par cet officier seront déposés aux archives du Comité, à moins que le retour n'en soit demandé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures un quart.

Dons du Ministère de l'Instruction publique.

Comité des travaux historiques et scientifiqnes.

Journal des savants.

Romania.

Le Cabinet historique.

Répertoire des travaux historiques.

CHARMES (X.) *Le Comité.*

DE LASTEYRIE. — *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France.*

LEFÈVRE-PONTALIS. — *Bibliographie des Sociétés savantes de la France.*

Dons du Ministère de l'Agriculture.

Bulletin du Ministère de l'Agriculture. — Documents officiels, statistique, rapports, comptes-rendus de sessions en France et à l'étranger.

Dons de la Préfecture.

Publications du Conseil général du département des Vosges.

Ouvrages périodiques offerts à la Société d'Emulation (1).

Le Bon Cultivateur, publié à Nancy.

Le Cultivateur agenais.

Maître Jacques.

HAMET. — *L'Apiculteur.*

MERLIN. (Ch.) — 1. *Annuaire de l'Instruction publique des Vosges pour* 1888. — 2. *Annuaire de l'Instruction publique des Vosges pour* 1889.

ROUMEGUÈRE. — *Revue mycologique*, recueil trimestriel illustré, consacré à l'étude des champignons et des lichens. (Hommage de l'auteur, membre correspondant.)

L'Industriel Vosgien, journal de Remiremont.

La Presse Vosgienne, journal de Mirecourt.

Et les publications des Sociétés savantes correspondantes.

(Voir la liste aux *Annales* 1887), pages XLVIII et suivantes, à laquelle il faut ajouter :

BASSES-PYRÉNÉES

217. Société des sciences, lettres et arts de Pau, à Pau. (1887) (2).

NORD

218. Société linéenne du Nord de la France (1888).

PAS-DE-CALAIS

219. Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, à Arras (1888).

SAONE-ET-LOIRE

220. Société d'histoire naturelle d'Autun, à Autun (1888).

---

(1) Liste arrêtée le 11 juillet 1889.

(2) Le millésime qui suit le nom des Sociétés savantes indique l'année de leur admission comme Sociétés correspondantes.

Ouvrages non périodiques (1).

BARBIER DE MONTAULT (Mgr. X.). — *La Grande pancarte de la basilique de Latran*)

BARDY (H.).— *La dernière campagne du général Lecourbe à Belfort en* 1815. (Hommage de l'auteur.

BAUFFREMONT-COURTENAY (M. le prince de). — *Relation de la pompe funèbre faite à Nancy le 7e jour de juin* 1829 *aux obsèques de très haut, très puissant et très excellent prince Léopold Ier du nom duc de Lorraine et de Bar, roy de Jérusalem.* Nancy, Cusson 1730. (Don de M. le prince de Bauffremont-Courtenay, duc d'Atrisco.)

BENOIT (A.). — *Notes critiques sur les Chapitres nobles*, par M. Félix de Salles. (Hommage de l'auteur, membre correspondant.)

BOJOLY (A.). — *Les arbres à cidre, leur introduction et leur culture dans les Vosges*, 1889. (Hommage de l'auteur, lauréat de la Société d'Emulation.)

DE BOUREULLE. — *Jean de Joinville, compagnon et historien de Saint-Louis, à propos de Saint-Nicolas de Lorraine.* (Hommage de l'auteur, membre associé)

BUISSON (M. l'abbé E.). — 1. *Essai historique sur l'hôpital de Remiremont*, 1888. — 2. *Cahier des plaintes, doléances et remontrances du Tiers-Etat de Remiremont en* 1789, 1889. — 3. *Un collaborateur de Buffon, l'abbé Bexon, sa vie et ses œuvres*, 1889.

BUREL — *Etude sur la constitution normale des forêts jardinées.*

CHAPELLIER (J.-Ch.).— 1. *Etude sur la véritable nationalité de Jeanne d'Arc.* — 2. *Deux actes inédits du XVe siècle sur Domremy.*

CLÉMENT (J.-N.). — *Notes pour servir à l'Histoire des*

(1) Liste arrêtée le 11 juillet 1889.

Hautes-Vosges, La Bresse et ses environs. Nancy, 1888. (Don de l'auteur).

Denis (Ch.). — *Musée d'Oran, description des mosaïques.* Oran, 1888. Par L. Demaeght. (Don de M. Ch. Denis, membre correspondant.)

Dr Faudel et Dr Bleicher. — *Matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace.* 5e publication. (Hommage du Dr Faudel, membre correspondant.)

Ferry (Ch.). — 1. *Inventaire historique des archives anciennes de la ville d'Epinal. Tables de la série CC* (1re et 2e parties). — 2. *Guide des voyageurs et touristes à Epinal et aux environs,* 1888, 1889. Nancy, 1888. (Don de l'auteur.)

Dr Fournier. — *Notes sur* Gérardmer *et les noms de* mer, maix *donnés aux lacs vosgiens,* 1889.

Frœreisen (Ch.).— 1. Ganier (H.), *Costumes des régiments et des milices d'Alsace et de la Sarre,* 1882. — 2. Lechevrel. *Traité d'équitation,* 2e édition, 1887. — 3. *Ecole nationale des Chartes.* Position des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1888. — 4. Ch. Vélin. *La chasse et le gibier dans l'Est.* Misère, restauration, importance économique, 1888. — 5. *Carte routière du département des Vosges,* 1888. (Dons de l'éditeur, M. Frœreisen.)

Garnier (Ad.). — *Commission météorologique du département des Vosges.* Compte-rendu des observations faites en 1887-1888. 4e année.

Germain (Léon). — 1. *Guillaume de Marcillat, prieur de Saint-Mihiel.* — 2 *René II, duc de Lorraine, et le comte de Guise.* — 3. *Excursions épigraphiques. Bastilieux, canton de Longwy.* — 4. *Epitaphe de Marie-Catherine de Fléming.* — 5. *Plaque de foyer aux armes de Christophe de Bassompierre et de Louis de Radeval.* — 6. *Excursions épigraphiques. Mont de-*

vant-Sassey. — 7. *Etudes sur les armoiries de Ligny-en Barrois.* — 8. *La crosse émaillée du musée historique lorrain.* — 9. *Médaillon de Jean Richier, représentant Pierre Joly, procureur général de Metz, mort en 1622.* — 10. *Excursions épigraphiques. Pont-Saint-Vincent.*

Graillet (J.-B.). — *Notice sur l'école normale de Mirecourt.* Mirecourt, 1887.

Guyot (Ch.).— 1. *Les derniers temps de la mainmorte en Lorraine.* — 2. *Bibliographie de Henri Lepage.* — 3. *Rapport sur l'état de l'agriculture en Lorraine.* 1789-1889. Nancy, 1889.

Haillant (N.). — 1. *Bibliographie vosgienne de l'année* 1885 *et supplément aux années* 1883 *et* 1884. Epinal, 1888. (Hommage de l'auteur, secrétaire perpétuel.)

Larbalétrier (A.). — *La terre arable ou végétale.*

Le buste de Henri Lepage Souvenir offert aux souscripteurs, 1889.

Louis, (Léon.). — *Annuaire des Vosges pour* 1888.

Manceaux (l'abbé). — *Histoire de l'abbaye et du village de Hautvillers, Marne.* (Hommage d'auteur.)

Maxe-Werly. — 1. *Etude sur le tracé de la chaussée romaine entre Ariola et Fines* (3e partie). — 2. *Découverte d'une épée en bronze dans la région du Barrois.* — 3. *Rapport adressé au Ministre de l'Instruction publique sur les fouilles faites à Naix dans le courant de l'année* 1886. — 4. *Etude sur les sceaux romains en bronze du musée de Bar-le Duc.* — 5. *Note sur des objets antiques découverts à Gondrecourt* (Meuse), *et à Grand* (Vosges), 1888. — 6. *Etat actuel de la numismatique rémoise*, 1889.

Meaume (Ed.).— *Recherches critiques et bibliographiques sur Améric Vespuce et ses voyages*, 1888.

Le médaillon de M. Edouard Meaume. Compte-rendu aux souscripteurs, 1888.

MELINE (P.). — *Petite agriculture des Vosges à l'usage des Ecoles primaires.* Remiremont, Houillon, 1888. (Hommage de l'auteur.)

MILSAND (Ph). — *Objet, division et plan d'une bibliographie départementale.*

MOREAU (Frédéric). — *Notice sur des silex taillés et recueillis en Tunisie.* Paris, 1888, in-8°. — 2. *Album Caranda* (suite). *Les nouvelles fouilles de Chassemy* (Aisne), et fin de celles de la villa d'Ancy, 1888. (Hommages de l'auteur.)

MORTILLET (Gabriel de) — 1. — *L'homme, journal illustré des sciences anthropologiques.* Années 1884, 1885, 1886 et 1887. — 2. *Revue scientifique italienne.* Paris, 1863.— 3. *Les potiers allobroges*, 1879. (Dons de l'auteur.)

MOYNIER DE VILLEPOIX. — *Contribution à l'étude de la faune des eaux douces de la vallée de la Somme* (*Copépodes et Cladocères*). Amiens, 1888. (Hommage de l'auteur.)

POGNON. — *Histoire communale de Landaville.* Neufchâteau, 1887.

POIROT (F.). — *Nouveau traité pratique de comptabilité commerciale*, 1886.

PUTON (J.-A.) — *L'abbé Janny, ancien principal du collège de Remiremont.* Nancy, 1888.

PUTON (Bernard). — *Notice historique sur l'hôpital de Remiremont*, 1887. — 2. *Entrées et serments des ducs de Lorraine à Remiremont.* Saint-Dié, 1888.

QUINTARD, L. — *Le trésor de Thionville*, 1888.

SAVE (G.). — 1 *Les fayences de Gérardmer.*— 2. *Charles Claudot, décorateur lorrain.*

SAVIGNAC (A.). — *Errantes et vagabondes.* Poésies. Paris, [1888].

THÉVENOT, A. — *Gaston Thévenot. Reliquiae.* Epinal, 1888. (Don de M. Thévenot, membre correspondant.)

MANUSCRITS (1)

BENOIST (A.). — 1. *Une procédure criminelle contre une chanoinesse de Remiremont.* — 2. *Notes sur la famille de Claude Gelée, sur le village de Chamagne et sur quelques artistes vosgiens.*

BOUREULLE (P. de). — *Charles d'Anjou dans les Deux-Siciles.*

BUISSON (l'abbé E.). — *Essai historique sur l'hôpital de Remiremont.* — 2. *Cahier des plaintes, doléances et remontrances du Tiers-Etat de Remiremont en* 1789.

BUFFAULT — *Colique poétique,* poésie inédite.

CHOUNAVELLE. — *Monographie de la commune de Grand.*

COLLARDÉ, Paul. — *Considérations sur les avantages de l'arboriculture.*

CONRAUX, Auguste. — *Recueil de rondeaux vosgiens.*

Dr DAVILLER. — *Essai sur l'hygiène et sur ses rapports avec l'éducation.*

DIDIER, Paul. — *Le coin bleu.* [Poésies, épigraphe : *Fac et spera.*]

DION (M. l'abbé). — 1. *Notice historique sur le village de Bleurville, sur son établissement de bains et sur son prieuré.* — 2. *Documents historiques sur la paroisse et la communauté d'Esley.* — 3 *Odes, élégies, romances, épigrammes, etc.,* sous le titre de *Mes premières pensées,* par BRIANT, de Bleurville, imprimées à Remiremont en 1838, suivies de commentaires, de poésies inédites et de *Réflexions morales* d'une jeune fille, par M. l'abbé DION, curé de Golbey, lauréat de la Société, 1889.

HAILLANT. (N.) — *Bibliographie vosgienne de l'année* 1886 *et supplément aux années* 1883 *à* 1885.

HUSSON (Henry.). — *Moufle à cuisson automatique.*

Dr LIÉGEY. — 1. *Petits faits d'histoire naturelle. Curieux*

(1) Liste arrêtée le 11 juillet 1889.

exemples de l'instinct du chat. Dispositions morales d'un chien variant selon l'état de santé de sa maîtresse. Singulière gymnastique de ce chien. — 2. *Les bestiaux sans cornes; utilité, au point de vue de la sécurité publique, de favoriser la multiplication de ces animaux.* — 3. *La viande de porc dite rassise.* — 4. *Sur certaines odeurs et certains goûts offerts par quelques animaux.* — 5. *Un mot sur la fièvre pernicieuse cholérique.* — 6. *Coup d'œil rétrospectif d'un vieux médecin sur le premier temps de sa pratique.*— 7. *Maladie protéique d'essence goutteuse.* — 8. *Baillement spasmodique opiniâtre chez une hystérique.* — 9. *Ictère (jaunisse) résultant d'une contrariété d'amour.* — 10. *Paraplégie avec contraction transmise héréditairement dans une famille des Vosges.* — 11. *Rapport relatif à un mémoire sur les aliénés dangereux.* — 12. *Rapport sur deux cas de médecine légale* (affaires jugées dans les Vosges en 1868). — 13. Rapport sur un article médico-légal intitulé: *Accidents tétaniques mortels, déterminés par une cause traumatique* (un coup de bâton, affaire jugée à Epinal en 1852).— 14. *Histoire d'une jeune fille devenue névropathique à la suite d'un choc; intervention d'un empirique.* — 15. *Nouveau recueil de cas relatifs à l'influence : 1° des causes traumatiques dans la détermination des accès fébriles; 2° des accès fébriles sur les lésions traumatiques.* — 16. *Singulier accident arrivé à la main d'une jeune fille.* — 17. *Deux exemples de plus de la grande utilité de la ouate dans les appareils à fractures, chez les blessés à transporter.* — 18. *Quelques historiettes.* — 19. Complément de la note adressée à la Société d'Emulation en janvier 1888 et intitulée: *Bébé ou le nain de Stanislas, roi de Pologne.* — 20. *Note relative aux accidents de chemins de fer.* — 21. Supplément au mémoire intitulé: *Utilité de la multipli-*

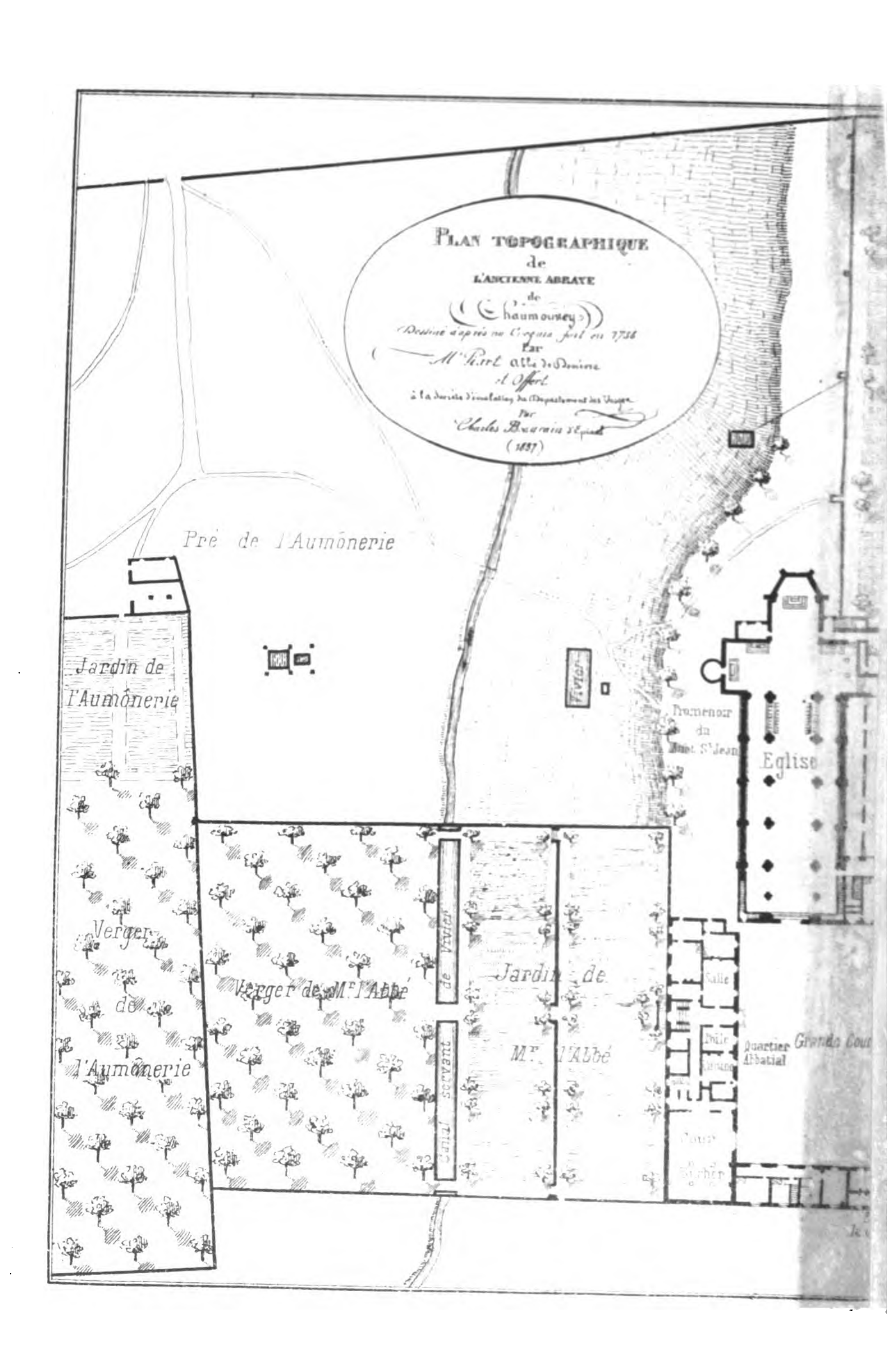
cation, surtout dans les Vosges, des arbres à cidre. — 22. *Le diffuseur méthodique*, article du Journal *Le Cidre*, par M. Jeanssen, directeur de ce journal, n° du 10 juillet 1888. — 23. *Heureuse influence du cidre sur la lactation* ou *le cidre, boisson patriotique.* — 24. *Le vinaigre de cidre, au point de vue hygiénique et à d'autres points de vue.* — 25. Quelques articles du Journal *Le Cidre*. Les produits de la ferme et du verger : *Plantation des arbres à cidre le long des routes. Réfutaion des objections contre ces plantations.* — 26. *Quelques fragments de l'histoire médicale de l'Armée d'Orient*, par Desgenettes, médecin en chef de cette armée, 1798-1800. — 27. *Hygiène, une question de pot au feu, inconvénient de certain bouillon chez certaines personnes.* — 28. *Causerie sur les araignées. L'araignée protectrice du raisin sans le vouloir ; un petit méfait d'une araignée vosgienne; un mot sur d'autres araignées.* — 29. Seconde addition intitulée : *Le Bébé de Stanislas, roi de Pologne.* — 30. *La multiplication des bestiaux nés sans cornes et le décornement des bestiaux.* — 31. *La transfusion du sang.* — 32. *Cas remarquable de rabiphobie chez une jeune fille.* — 33. Supplément de la note intitulée : *L'araignée conservatrice du raisin.* — 34. *Médecine légale. Fièvre typhoïde méningitique, venue à la suite d'un coup porté à la tête d'un enfant par un autre enfant. Quelque ressemblance de ce cas avec un cas observé bien antérieurement dans les Vosges.* — 35. *Remarquable présence d'esprit d'une petite fille de huit ans tombée dans la Seine. Une bonne mesure à adopter.* — 36. *Nouvelle causerie des phénomènes capillaires. Un cas d'abondance héréditaire des cheveux et division de leur extrémité libre. Un cas de calvitie également héréditaire.* — 37. *Quelques extraits relatifs à la panique des animaux et principalement*

des bestiaux (bêtes à cornes). — 38. *Notice sur un Atlas venu des Vosges, composé de 41 cartes, la plupart illustrées, datant de 1617 à 1632. — Curieuse pénétration du sens de l'odorat chez les chiens à la période amoureuse.*

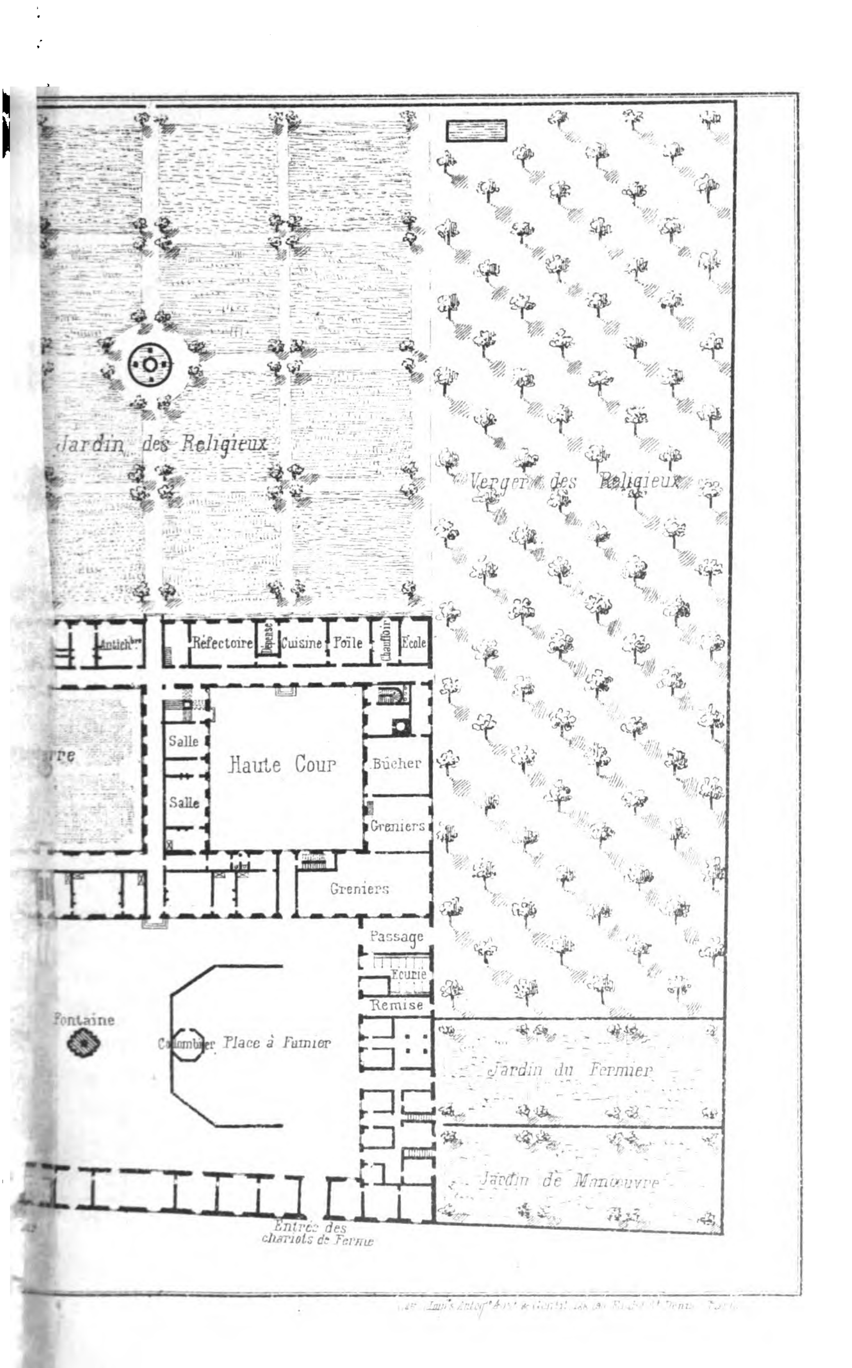
MORLOT (instituteur à Hagnéville). — *Le Chêne des Partisans et La Mothe.*

PIERRAT, Emile. — *Notes historiques sur la partie Sud-Est du département des Vosges.*

WEISS, Félix. — *Le feu à Epinal*, 1494-1789.



PLAN TOPOGRAPHIQUE
de
L'ANCIENNE ABBAYE
de
Chaumousey
Par
et Offert
Par
Pré de l'Aumônerie
Jardin de l'Aumônerie
Vivier
Promenoir du Mont St Jean
Eglise
Verger de l'Aumônerie
Verger de Mr l'Abbé
Canal servant de Vivier
Jardin de Mr l'Abbé
Salle
Quartier Abbatial
Grande Cour
Cour


Jardin des Religieux
Verger des Religieux
Antichbre
Réfectoire
Dépense
Cuisine
Poêle
Chauffoir
École
Salle
Haute Cour
Bûcher
Salle
Greniers
Greniers
Passage
Ecurie
Remise
Fontaine
Colombier
Place à Fumier
Jardin du Fermier
Jardin de Manœuvre
Entrée des chariots de Ferme

NOTICE

TOPOGRAPHIQUE, STATISTIQUE ET HISTORIQUE

SUR

CHAUMOUSEY

PAR

Arsène THÉVENOT,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

RÉDACTEUR EN CHEF DU « VOSGIEN »

Le prudent Séhérus, comme la mouche à miel,
Rend Chaumousey heureuse en la terre et au ciel.

J. DE FRANCE,
Chanoine régulier de Chaumousey.

Les Vosges ont aussi leur place dans l'histoire.

FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU. — *Les Vosges.*

AVANT-PROPOS

Le département des Vosges est incontestablement l'un des plus riches de France, en souvenirs, en documents et en monuments historiques, comme il est l'un des plus florissants au point de vue agricole et industriel, et des plus pittoresques sous le rapport de l'aspect physique. Mais la plupart des documents paléographiques conservés dans ses archives sont encore inédits et inexplorés, et il y a là une mine précieuse et féconde à exploiter, qui sollicite les investigations des chercheurs.

En effet, la glorieuse patrie des saints Goëry, Déodat, Romary, de l'héroïque Jeanne d'Arc, du bienheureux Père

Fourier, du poète Gilbert, et de tant d'autres illustrations qui l'ont honorée par leurs vertus et leurs travaux, peut fournir d'abondants et excellents matériaux, soit pour une histoire générale du département, soit pour des monographies particulières de ses anciennes et célèbres abbayes, de ses anciennes seigneuries ou de ses communes.

Déjà le chroniqueur Dom Calmet, dans son *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, nous a initiés aux grands faits et aux grandes phases de cette belle province; puis quelques écrivains plus modernes et plus modestes sont venus nous apporter d'autres fragments, en pénétrant d'une manière plus spéciale et plus intime dans l'histoire et dans la biographie locales; notamment le chanoine Ruyr, dans ses *Saintes Antiquités des Vosges*; M. Gravier, dans son *Histoire de la ville et de l'arrondissement de Saint-Dié*; MM. Lepage et Charton dans leur *Statistique historique et administrative des Vosges*, etc. Mais, nous le répétons, combien ne reste-t-il pas encore de fonds inédits du plus haut intérêt, enfouis sous la poussière séculaire des archives, qui sollicitent et attendent la main de l'explorateur qui doit les mettre au jour?

Cependant, nous sommes heureux de le constater, cet intelligent et laborieux département des Vosges, qui brille au premier rang, en France, par l'instruction et le patriotisme, ne pouvait rester en dehors ni en arrière du grand mouvement de décentralisation intellectuelle qui s'est produit dans notre pays depuis quelques années, par suite du développement constant et considérable de l'instruction populaire. Aussi avons-nous vu surgir de tous côtés une foule de laborieux chercheurs qui se sont mis résolument à l'œuvre, pour tirer de la poussière et de l'oubli les innombrables trésors historiques, biographiques et archéologiques qui font l'orgueil, la gloire et la richesse de ce beau département.

La Société d'Emulation des Vosges, comme c'était son devoir, a donné l'exemple de ces recherches, en publiant en dehors de

ses intéressantes *Annales*, les *Documents rares et inédits de l'Histoire des Vosges*, sous la direction d'un Comité présidé par l'habile Archiviste du département. En même temps cette Société provoque, encourage et récompense tous les travaux qui sont de nature à mettre en relief les faits, les hommes et les choses qui honorent le plus le pays vosgien.

Parmi les travailleurs, les savants et les lettrés qui se sont particulièrement signalés et distingués de nos jours par leurs recherches, leurs découvertes ou leurs publications, au point de vue local, il nous suffira de citer les noms de M. Voulot, l'infatigable archéologue dont les heureues découvertes ont enrichi notre musée des objets les plus rares et les plus curieux de la période gallo-romaine; M. Haillant, le lexicographe érudit et patient, auteur d'un *Dictionnaire du Patois vosgien*, qui passe à bon droit pour un modèle du genre; M. Ferry, le méthodique et consciencieux archiviste spinalien, qui est en train de publier, avec le concours de l'Administration municipale, l'*Inventaire sommaire des Archives anciennes de la ville d'Epinal*, formant l'un des fonds les plus intéressants de l'histoire locale; enfin, M. Léon Louis, le laborieux chef de division de la préfecture, qui, non content de nous doter chaque année de son excellent et utile *Annuaire des Vosges*, vient encore d'entreprendre, sous les auspices du Conseil général et avec le concours d'une pléiade de collaborateurs d'élite, d'élever un véritable et magnifique monument à la gloire du *Département des Vosges*, dans un ouvrage qui embrasse successivement la géographie, la météorologie, la botanique, la zoologie, la géologie et la minéralogie, la population, l'histoire générale et la biographie; l'agriculture, l'industrie et le commerce; l'administration et l'instruction publique; enfin le dictionnaire des communes, avec tous les renseignements particuliers, étymologiques, topographiques, statistiques et historiques qui s'y rapportent.

*
* *

Nous venons, à la suite et à l'exemple de ces confrères et maîtres, apporter notre modeste pierre à l'édifice vosgien, en présentant à la Société d'Emulation des Vosges une *Notice topographique, statistique et historique sur la commune de Chaumousey.*

C'est notre humble tribut de sympathie et de gratitude envers le département qui nous accorde une si généreuse et bienveillante hospitalité, en même temps qu'envers la Société à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir depuis vingt ans, au titre de membre correspondant.

L'histoire des communes rurales de France est plus que jamais à l'ordre du jour ; toutes les académies départementales, et, en particulier, la Société d'Emulation des Vosges, font figurer cette question au programme de leurs concours, et suscitent partout des légions de chercheurs pour lesquels nos archives n'auront bientôt plus de secrets.

On sait aussi que la Chambre des députés est saisie, en ce moment, d'un projet de loi tendant à créer, dans toutes les mairies de la France, des *Registres d'Ephémérides communales*, sur lesquels seraient inscrits dans leur ordre chronologique, tous les faits accidentels et autres qui viendraient à se produire dans la commune, et seraient de nature à intéresser son histoire particulière.

Mais comme nous l'avons fait observer en parlant de cet utile projet dont nous sommes heureux de pouvoir revendiquer en partie la paternité, si ces registres sont appelés à rendre d'incontestables services, en sauvegardant l'histoire de l'avenir, il n'est pas moins urgent et utile de sauver ce qui reste de l'histoire du passé de ces mêmes communes, en donnant pour base aux registres en question tous les faits et documents anciens dont on pourrait retrouver la trace, soit dans la tradition, soit dans les archives, soit dans les journaux. C'est là ce que nous avons voulu faire pour la commune de Chaumousey.

Quant au plan de cette notice, il comprend les trois parties suivantes :

1° *Topographie du territoire et du village ;*

2° *Statistique civile et agricole ;*

3° *Histoire de la commune et de l'ancienne abbaye.*

C'est-à-dire la commune considérée sous ses trois principaux aspects : physique, administratif et historique.

Arsène Thévenot.

Chaumousey, le 26 juin 1887.

POSTFACE

Dans sa séance publique du 22 décembre 1887, la Société d'Emulation des Vosges, sur le bienveillant rapport de M. Paul Chevreux, a accordé à l'auteur de cette Notice une mention très honorable, et a décidé que son travail serait inséré dans les *Annales* de 1888.

Cette mention et cette insertion étant les plus hautes récom penses que la Société d'Emulation puisse accorder à ses membres, nous tenons à exprimer, ici, à nos honorables collègues, en général, et à notre excellent rapporteur en particulier, nos plus sincères remerciments et notre plus vive et cordiale gratitude.

A. Thévenot.

Epinal, le 22 décembre 1887.

I. — TOPOGRAPHIE

Territoire

Le territoire de Chaumousey affecte la forme d'un triangle irrégulier dont le sommet est tourné vers le nord-est. La grande base de ce triangle mesure, en ligne droite, 5,700 mètres, tandis que sa plus grande hauteur ou largeur est de 3,600 mètres.

Il est borné, au nord, par le territoire de la commune de Gorhey, sur 3,000 mètres, et par celui de Darnieulles, sur 4,000 ; à l'est, par celui de Sanchey, sur 3,100; au sud et au sud-ouest, par ceux de Renauvoid, sur 200 mètres, de Girancourt, sur 5,500, et de Dommartin-aux-Bois sur 1500. D'où son périmètre total est de 17,300 mètres.

D'après le dernier plan cadastral, dressé en 1846, la superficie totale de ce territoire est de 10,054,683 mètres carrés ou 1,005 hectares, 46 ares, 83 centiares. A la même époque, cette superficie était ainsi répartie :

	hect.	ares	cent.
Terres labourables	443	94	85
Prés naturels	160	73	70
Bois.	177	57	46
Jardins	2	16	60
Vergers	7	44	06
Pâtures	2	01	49
Friches.	1	19	93
Chemins	»	55	63
Mares..	»	9	23
Étangs	»	73	36
Sol des propriétés bâties	3	79	91
Autres superficies non imposables, chemins, ruisseaux, cimetière et bois domaniaux.	205	07	61
Total.	1005	46	83

Le revenu cadastral imposable, à cette époque, était de 18,243 fr. 95 c.

De 1880 à 1882, ce revenu a sensiblement diminué, par suite des acquisitions faites par l'Etat, pour l'établissement du canal, l'extension de l'étang de Bouzey, transformé en réservoir, et la création de l'établissement de pisciculture.

En 1887, la superficie imposable est de 869 hectares, 72 ares, 25 centiares, et le revenu imposable de 16,798 fr. 62 c.

D'après le plan cadastral, le territoire de Chaumousey est divisé en trois sections, comprenant un total de 3,918 parcelles, savoir :

A. — Trusey	1,200
B. — Chaumousey	2,097
C. — Abbaye	621
Total.	3,918

Le territoire de Chaumousey, sur lequel se trouve situé le bief du partage des eaux du canal de l'Est qui joint la Saône à la Moselle, et le Rhône au Rhin, appartient au pays dit de la plaine, car il ne renferme que des collines peu élevées, dominant d'une cinquantaine de mètres la petite vallée de l'Avière. Son altitude minima, dans la vallée, est de 340 mètres, et son altitude maxima, au sommet des côteaux qui s'élèvent au sud du territoire, est de 411 mètres.

Sous le rapport géologique, le sol repose à peu près tout entier sur le grès bigarré, si l'on fait abstraction de quelques affleurements de grès vosgien que l'on rencontre dans la partie supérieure. Le fond de la vallée est occupé par une couche de tourbe d'une épaisseur de 2m 50, reposant sur un sol argileux, mêlé de pierrailles, qui recouvre, lui-même, des bancs d'abord très minces, puis de plus en plus épais, de grès bigarré.

Le sol arable est généralement sablonneux et très perméable, excepté dans la partie nord où il est argileux et fort compact.

Au point de vue de l'exploitation que nous traiterons plus loin, dans la *Statistique agricole*, il se divise en trois parties distinctes qui comprennent : 1° les terres labourables, occupant environ moitié de la superficie totale ; 2° les prairies, qui en couvrent le quart, dans les bas-fonds ; et 3° les bois, formant l'autre quart.

Il existe sur ce territoire deux carrières de grès, exploitées à ciel ouvert, tant pour les constructions en moëllons que pour l'entretien des chemins. L'une, dite la carrière de l'*Étang*, est située à 500 mètres à l'ouest du village, près du chemin de Girancourt ; l'autre, ouverte seulement en 1884, pour les travaux du chemin de fer d'Epinal à Jussey, se trouve à 1,500 mètres plus loin, à proximité de la ligne et de la station.

Sous le rapport hydrographique, indépendamment du canal de l'Est et du réservoir de Bouzey, dont nous parlerons plus loin, on rencontre dans le bassin qui verse ses eaux dans ce réservoir, plusieurs petits étangs, les uns encore en eau, les autres en culture. On y trouve également plusieurs sources dont la principale est la fontaine *Sué*, située au bas du village, près du chemin de Darnieulles, et quatre ruisseaux principaux qui sont :

Le ruisseau de l'*Avière*, qui vient de Renauvoid, traverse l'étang-réservoir de Bouzey et limite le territoire de Chaumousey avec celui de Sanchey, à l'est, en se dirigeant du sud au nord, sur un parcours de 3,000 mètres

Le ruisseau d'*Ambafosse*, qui prend sa source dans le bois du même nom, et forme presque aussitôt l'étang Saint-Jean, qui communique avec celui de Bouzey, en se dirigeant de l'ouest à l'est.

Le ruisseau des *Rayeux*, limitant le territoire au nord, avec celui de Darnieulles, sauf une petite enclave de celui-ci, et qui coule de l'ouest à l'est, sur une longueur de 3,000 mètres pour aller se jeter dans le précédent.

Enfin le ruisseau du *Breuil*, coulant du sud-ouest au nord-

est et rejoignant également l'Avière, après un parcours sinueux de trois kilomètres.

Village

Le village de Chaumousey est situé au centre et un peu à l'est du territoire, à la base d'une colline qui s'élève en pente douce, au sud-ouest. Il comprend une grande rue principale, dirigée de l'est à l'ouest, et traversée par le chemin de grande communication d'Epinal à Darney. Cette rue, longue d'un kilomètre, est munie de deux rigoles pavées, dont la construction date de 1865.

D'après le recensement de 1886, on y compte, y compris les écarts, un total de 90 maisons, dont une seule n'ayant qu'un rez de chaussée ; 22 à un étage, 66 à deux étages et une à trois étages. Toutes ces maisons, ainsi que les bâtiments annexes, sont construites en moëllons du pays, quelquefois avec angles, ouvertures et corniches en pierre de taille.

Ces maisons sont généralement faites à pignon et couvertes en tuiles creuses, avec des toits plats, excepté les plus récentes qui sont à croupe, avec toits aigus en tuiles plates.

Comme aspect général, ce village respire un air d'aisance et de propreté qui charme à la fois les yeux et l'esprit. Nous pouvons ajouter que le caractère franc et ouvert de ses habitants confirme cette bonne impression.

De l'église, prise comme point central, Chaumousey est situé géographiquement à 4 degrés, 1 minute, 5 secondes de longitude est, correspondant à 15 minutes d'avance en temps, sur le méridien de Paris ; à 48 degrés, 10 minutes, 7 secondes de latitude nord ; et à une altitude de 357 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Comme distance des villages voisins et des principaux centres plus éloignés, il se trouve à 4 kilomètres au sud de Darnieulles, à 2 kilomètres au nord-est de Girancourt, à 2 kilomètres au sud-ouest de Sanchey, à 10 kilomètres à l'ouest d'Epinal, et à 395 kilomètres à l'ouest de Paris.

Ecarts

Voici quels sont les écarts qui relèvent actuellement de la commune de Chaumousey :

Bouzey, hameau situé à 1 kilomètre à l'est du village, sur le chemin de grande communication n° 11, et comprenant 11 maisons, 12 ménages et 46 habitants qui appartiennent à cette commune.

L'*Abbaye*, hameau situé à 1500 mètres au sud de Chaumousey, sur l'extrême bord de la branche ouest du réservoir. Ce hameau compte 8 maisons, 9 ménages et 25 personnes.

La Michotte, ferme située à 2,500 mètres à l'ouest; se compose d'un groupe de 3 maisons, renfermant 2 ménages et 7 individus.

La maison forestière, à 2 kilomètres au sud-est, sur le promontoire formé par les deux bras du réservoir, est de construction récente, et comprend deux maisons dont une seule renferme un ménage sédentaire composé de 8 personnes.

La Passée, maison isolée à 500 mètres à l'est du village, dont elle est séparée par le canal de l'Est.

NOTA.— Il existait encore, avant la création du réservoir de Bouzey, une ferme appelée la *Folie Gérard*, qui était située sur l'ancien chemin de Renauvoid. Mais cette ferme, qui avait été achetée par l'Etat pour l'établissement du réservoir, a été démolie depuis cette époque.

Il en sera bientôt de même d'une partie des bâtiments de l'ancienne abbaye, également exposés à l'inondation, et récemment achetés par l'administration des ponts et chaussées.

Enfin plusieurs autres maisons de Chaumousey, et notamment l'ancienne maison du pâtre, ont été aussi aliénées et démolies pour l'établissement du canal.

Mais en revanche, par suite de l'établissement du chemin de fer d'Epinal à Jussey, deux maisons de garde-barrière et une partie de la station, dite de Girancourt, viennent d'être construites sur le territoire de Chaumousey et sont aujourd'hui habitées.

Monuments publics

Eglise. — L'église de Chaumousey, dédiée sous le vocable de la Nativité de la Sainte Vierge, est située au centre du vil-

lage, à l'angle nord-est de la grande rue et du chemin de Darnieules.

Cette église a été complètement reconstruite de 1877 à 1878, sur les plans de M. Genay, architecte à Epinal, par M. Beaufort, entrepreneur à Laronxe (Meurthe-et-Moselle). Le devis des travaux s'est élevé à 50,000 francs.

Son plan est rectangulaire, sauf les deux saillies extrêmes de l'abside et du porche. Elle est orientée du nord au sud, et en voici les dimensions : Rectangle, 20 mètres de longueur sur 13 de largeur; abside semi-circulaire, 9 mètres de profondeur sur 7 de largeur ; porche, 7 mètres sur 6, dont 2 formant saillie au dehors et 4 à l'intérieur. Hauteur des voûtes de la grande nef, 10 m. 85; des basses nefs, 5 m. 97.

Cette église comprend cinq travées, à chacune desquelles correspondent deux fenêtres-lancettes en plein-cintre, en verre blanc, avec un cadre de verre alternativement rouge et bleu. Le sanctuaire est éclairé par trois fenêtres-lancettes dont les vitraux historiés à sujets religieux proviennnent de la fabrique du Mans. Celui du fond, donné par la famille Boulay, de Chaumousey, représente, dans le panneau inférieur la Nativité de la Sainte Vierge; dans le second l'Annonciation; et dans le troisième l'Assomption. Celui de droite, donné par la famille Marotel, représente le Bienheureux Père Fourier faisant profession entre les mains de l'Evêque de Toul; puis, dans un panneau au-dessous, disant sa première messe; celui de gauche, dû à la libéralité de plusieurs habitants, représente saint Joseph.

Au-dessus du porche, est un jubé éclairé par une rosace dont le vitrail, donné par la famille Vitu d'Epinal, représente Notre-Dame Auxiliatrice des âmes du Purgatoire.

Cette église possède trois autels sculptés en pierre, dont le style s'harmonise parfaitement avec celui de l'édifice, qui rappelle le douzième siècle. Le maître-autel, donné par la famille Marotel, en 1881, représente la Cène, sculptée en bas-relief; il

est surmonté des quatre Evangélistes et de six anges, portant les divers instruments de la Passion. Le collatéral de droite, dédié à saint Sébastien, est orné d'une statue de ce saint, et représente, en bas-relief et ronde-bosse, sur le devant du tombeau, le B. P. Fourier faisant une instruction familière en plein air aux habitants de Chaumousey. Le collatéral de gauche est dédié à la Sainte Vierge et décoré de sa statue.

Un quatrième autel en bois peint, provenant de l'ancienne église, est adossé au mur du sud, dans la chapelle des fonts, à l'ouest de la tour.

On remarque encore dans cette église un beau Chemin de Croix en bas-reliefs de terre cuite peinte, avec cadres en bois, et plusieurs statues décoratives, également en terre cuite, avec peintures polychrômes, représentant Jésus-Christ, la Sainte Vierge, saint Joseph, sainte Anne et saint Nicolas; puis une assez jolie chaire en bois, surmontée de saint Michel.

Toute la partie artistique, autels, statues, ainsi que la restauration complète de la chaire, provient de la maison Pierson, de Vaucouleurs. Mais, pour mettre l'intérieur de l'église en harmonie avec cette décoration, encore dans toute sa fraîcheur, il serait nécessaire de recouvrir les murs nus et jaunâtres, d'une peinture bleu de ciel avec un semé d'étoiles, de lys ou d'abeilles d'or.

On doit encore signaler parmi les objets d'art appartenant à cette église, un assez bon tableau représentant saint Charles Borromée donnant la communion à des mourants, pendant la peste de Milan, en 1536, et une plus grande toile dont le sujet est la Nativité de la Sainte Vierge. Ces deux tableaux qui proviennent de l'ancienne église, auraient besoin d'être restaurés. Ils sont déposés provisoirement dans la tribune au-dessus du porche.

La tour quadrangulaire dans laquelle s'ouvre le porche, au sud, mesure de la base au couronnement 23 mètres de hauteur. Elle est percée de quatre doubles baies lancettes en plein

cintre, et surmontée d'un clocher octogone de 17 mètres de hauteur, qui est protégé par un paratonnerre.

Le beffroi renferme trois cloches, fondues en 1843, par MM. Mesmann, père et fils, de Robécourt. Ces cloches sont en harmonie parfaite ; leur poids est de 545 kil. 1/2, 315 kil. 1/2, et 289 kil. 1/2.

Cette église, qui n'est pas encore consacrée, a été bénite et livrée au culte le jour de Pâques 1878.

L'ancienne église, sur l'emplacement de laquelle a été construite celle-ci, était orientée régulièrement de l'est à l'ouest. Elle mesurait seulement 16 mètres de long sur 8m 50 de large et était beaucoup trop petite pour la population des trois paroisses réunies à Chaumousey pour le culte. De plus, elle était dans un état de délabrement lamentable, qui en rendait la reconstruction absolument urgente, en 1875.

Cimetière. — L'ancien cimetière qui, précédemment, environnait l'église, a été supprimé pour être transféré sur l'emplacement du cimetière actuel qui a été inauguré le 3 décembre 1865.

Ce cimetière est situé à 300 mètres au sud-ouest du village, à l'angle des deux chemins de Girancourt et de Hardémont, sur le penchant d'une colline qui incline au nord. Il est clos de murs et forme un quadrilatère de 100 mètres de long sur 15 mètres de large à un bout et 19 mètres à l'autre.

Au milieu s'élève une belle croix de pierre, composée d'un socle quadrangulaire et d'un fût cylindrique.

En avant de cette croix, on remarque la tombe de Claude-Nicolas Bastien, ancien curé dans la Meuse, né à Beauffremont, en 1804, mort à Chaumousey le 19 février 1867. Plusieurs autres monuments funéraires s'élèvent le long du mur, dans la partie sud, réservée aux concessions.

Ces concessions, qui comprennent chacune une surface de 2m 50 sur 2m 20, sont de trois sortes :

1° Perpétuelles, au prix de 500 francs ; pouvant occuper le dixième de la surface totale du cimetière ;

2° Trentenaires, au prix de 70 francs; pouvant occuper le cinquième de la surface ;

3° Temporaires, au prix de 35 francs ; pouvant occuper également le cinquième du cimetière.

Presbytère. — Situé à l'angle sud-ouest de la grande rue et du chemin de l'Abbaye. Il se compose de deux vastes corps de bâtiments à un étage faisant face, en retour d'angle, sur les deux rues. Il est précédé, de chaque côté, par un jardin potager et fruitier clos de murs.

L'un de ces bâtiments a été construit en 1805, sur les plans et devis de l'architecte Beaurain, s'élevant à 15,460 francs. L'autre, de construction plus ancienne, a été acheté postérieurement, et approprié en 1840, pour le logement de plusieurs Pères de l'ordre du Rédempteur qui y avaient une chapelle. Les murs de clôture ont été reconstruits en 1882.

Mairie et école des garçons. — Cette maison, située à l'angle nord-ouest de la grande rue et du chemin de Darnieulles, en face de l'église à l'est, et du presbytère au sud, se compose d'un bâtiment rectangulaire à un étage renfermant une belle salle de classe, au rez de-chaussée, avec une salle de mairie et un cabinet d'archives au-dessus.

Le logement de l'instituteur, séparé de la classe par un large corridor au fond duquel monte l'escalier, comprend une cuisine et une salle à manger, au rez-de-chaussée, avec deux chambres à coucher et un cabinet au-dessus.

Cette maison a été construite en 1884, sur le devis de M. Genay, architecte à Epinal, s'élevant à la somme de 22,050 francs.

La salle d'école est ornée d'un buste en bronze du comte Henri Boulay, sur le socle duquel on lit l'inscription suivante :

« Au comte Henri Boulay (de la Meurthe), la commune de Chaumousey reconnaissante. »

« Le conseil municipal, dans sa séance du 16 juin 1861, a décidé qu'une souscription serait ouverte entre les habitants, à l'effet de placer le buste du comte Henri Boulay dans la salle d'école, sous les yeux des élèves qui ressentent particulièrement les effets de la munificence de l'illustre bienfaiteur de Chaumousey. »

La salle de la mairie possède, de son côté, un autre buste en bronze, du père du précédent, d'après le modèle de David d'Angers. Celui-ci, provenant également d'une souscription des habitants, est accompagné de cette mention :

« Le conseil municipal, dans sa séance du 8 mai 1843, voulant perpétuer le souvenir de la naissance, dans cette commune, de l'illustre comte Boulay de la Meurthe, a décidé qu'une souscription serait ouverte entre les habitants, à l'effet de placer son buste dans la salle principale de la maison commune. »

Tête un peu plus forte que nature, traits énergiques, mais bouche trop pincée.

École des filles. — Cette école, située vers le milieu et au nord de la grande rue, a été construite en 1870, sur le devis de M. Adam, architecte à Epinal, montant à 12,000 fr. Elle se compose d'un bâtiment rectangulaire, à un étage, renfermant la salle de classe, au rez-de-chaussée, et le logement de l'institutrice au-dessus.

Maison du pâtre. – Le pâtre de la commune est logé gratuitement dans l'ancienne maison d'école, située à l'ouest de l'église, vers l'angle sud-ouest du chemin de Darnieulles et du canal. Cette maison, dont la construction date de 1845, forme un assez vaste bâtiment rectangulaire à un étage, avec un pavillon en croupe à chaque bout.

Précédemment, la maison du pâtre, avec la remise de la pompe, qui avait été construite à côté, se trouvait un peu plus à l'est, sur l'emplacement actuel du canal.

Remise de la pompe. — La pompe à incendie, qui était précédemment logée dans un hangar dépendant du presbytère, a

été transférée, en 1888, dans la maison ci-dessus, où elle occupe l'ancienne salle d'école.

Fontaines publiques. — La commune est alimentée par six fontaines publiques, à écoulement permanent, avec lavoirs et abreuvoirs formés par des auges de pierre. Ces fontaines' avec leurs conduites, ont été établies en 1842, mais elles ont été en partie réparées et reconstruites en 1858 et en 1864.

Trois de ces fontaines ont été transformées en lavoirs couverts, en 1888.

Voies de communication

Les différentes voies de communication qui desservent la commune de Chaumousey sont les suivantes :

1° *Chemin de fer d'Epinal à Jussey.* — Traversant le territoire du nord-est au sud-ouest, sur un parcours de 3 kilomètres, en passant à environ un kilomètre au nord du village qui s'y rattache par la station de Girancourt, située à la limite extrême du territoire de cette commune, confinant à celui de Chaumousey, et se trouvant à 2 kilomètres à l'ouest du village.

Cette ligne a été déclarée d'utilité publique le 14 avril 1881, concédée à la compagnie de l'Est, le 20 novembre 1883, et inaugurée le 21 novembre 1886.

Le service de la ligne comprend, chaque jour, trois trains d'Epinal à Jussey, s'arrêtant à la station de Girancourt à 7 heures 38 minutes du matin, à 3 heures 42 et à 7 heures 48 du soir; et trois trains de Jussey à Epinal, s'arrêtant à la même station, à 6 heures 04 du matin, à midi 09 et à 6 heures 34 du soir.

2° *Chemins de grande communication.* — Le chemin n° 11, d'Epinal à Darney, traverse le village dans toute sa longueur, de l'est à l'ouest, en le mettant en communication avec Bouzey et les Forges, à l'est, et avec Girancourt à l'ouest ; et le chemin stratégique n° 51, de Bouzey au fort de Girancourt, dont la longueur totale est de 3 kilomètres.

3° *Chemin d'intérêt commun.* — Le chemin n° 39, de Chaumousey à Xertigny, s'embranche au sud du précédent et se dirige au sud, avec un parcours d'un kilomètre sur le territoire de Chaumousey.

3° *Chemins vicinaux.* — Le chemin n° 1, de Chaumousey à Darnieulles, s'embranche sur le chemin de grande communication n° 11, entre l'église et la maison commune, en se dirigeant vers le nord, avec un parcours de 1,500 mètres sur le territoire.

La distance de Chaumousey à la gare de Darnieulles, par ce chemin, est de 6 kilomètres, tandis qu'elle n'est que de 5 kilomètres en passant par Bouzey et Sanchey ; mais un chemin direct, projeté par les Grandes-Fouillies, abrégerait encore le parcours de 2 kilomètres.

Les chemins n°s 2 et 2bis, de Bouzey et de Chaumousey à l'Abbaye, s'embranchent l'un et l'autre sur le chemin n° 11 et ont une longueur égale de 1,500 mètres.

5° *Chemins ruraux.* — Les chemins ruraux de Chaumousey, reconnus par la Commission départementale des Vosges et approuvés par la préfecture le 31 janvier 1884, sont au nombre de 22, dont la longueur totale est de 21,116 mètres. Leur nomenclature serait ici sans intérêt.

6° *Canal de l'Est.* — Le nouveau canal de l'Est, construit de 1873 à 1882, traverse le territoire de l'est à l'ouest sur un parcours de 4,200 mètres, parallèlement au chemin n° 11, en passant au nord du village, à une distance de 40 à 50 mètres de la rue principale.

Un port est établi sur ce canal, lieudit les Aulnes, à 500 mètres à l'ouest du village. Le mouvement moyen de ce port est d'environ 2,000 tonnes par an, dont les deux tiers en marchandises chargées et un tiers en marchandises déchargées, se composant principalement de bois, de pierres et de matériaux de construction.

C'est sur le territoire de Chaumousey que se trouve le bief

de partage des eaux entre la Saône et la Moselle, à une altitude de 360 mètres au plafond du canal. L'alimentation de ce bief a été calculée à raison de 50,000 mètres cubes par jour, dans l'hypothèse d'un trafic annuel d'un million de tonnes. Pour assurer cette alimentation, on utilise les eaux de la Moselle qui sont amenées dans le réservoir de Bouzey au moyen d'une rigole de 41,940 mètres de longueur, partant de Remiremont.

Réservoir et digue de Bouzey. — Le réservoir de Bouzey est formé par un barrage en maçonnerie établi en travers de la vallée de l'Avière, à 300 mètres en amont de la chaussée du chemin n° 11.

L'axe de la digue était complétement rectiligne avant la déviation du 15 mars 1884. Sa longueur est de 432 mètres entre les points d'intersection de la plate-forme supérieure avec le terrain naturel sur les deux rives; elle est de 520 mètres en tenant compte des prolongements souterrains. La hauteur maximum dépasse 22 mètres; la largeur maximum à la base est de 14 m. 77; celle en couronne est uniformément de 4 mètres. La retenue du barrage est fixée à la cote de 371 m. 50 du nivellement général de la France.

Les dimensions principales du réservoir correspondant à cette retenue sont les suivantes :

Superficie, 1.277.500 mètres carrés;

Volume d'eau, 7.073.426 mètres cubes;

Plus grande longueur, dans la direction de la vallée de Renauvoid, 1.900 mètres;

Plus grande longueur, dans la direction d'Ambafosse, 2.100 mètres.

Le barrage est mis en communication avec le bief de partage au moyen d'une rigole de 440 m. 75 de longueur.

Le 15 mars 1884, la retenue du réservoir atteignait la cote de 368 m. 80, soit 13 mètres au-dessus du sol naturel; et le volume d'eau emmagasiné dépassait 4,700,000 mètres cubes. Sous l'influence de cette charge, la digue a subi dans sa partie

médiane une inflexion en avril, suivant une courbe à peu près régulière sur une longueur de 12) mètres, avec une flèche de 0 m. 31. Cette déformation a occasionné quelques fissures verticales, au centre et aux extrémités de cette courbe. Ces fissures ont été aussitôt réparées ; mais un projet de consolidation de cette digue a été mis à l'étude pour réparer les affouillements qui se sont produits à sa base. Ces travaux, évalués à un million pour les reprises en maçonnerie, et à 400,000 francs pour les terrassements à élever en avant de la digue, ont été commencés en 1887, pendant que le réservoir avait été mis à sec. Mais on se borna aux réparations les plus urgentes, ajournant les autres faute de ressources.

Le 1er août 1888, des travaux de consolidation évalués à 600,000 fr., ont été adjugés à MM. Tschupp et Péquart, et sont actuellement en voie d'exécution.

Les travaux de construction de la digue de Bouzey ont été commencés au printemps de 1877, et n'ont été terminés qu'à la fin de 1882. Ils ont coûté, savoir : travaux à l'entreprise, 1.133.611 fr. 39; travaux en régie par l'administration, 212,150 fr. 74, soit une somme totale de 1.345.762 fr. 13, non compris les indemnités payées pour les terrains recouverts par les eaux, lesquelles indemnités se sont élevées, en chiffres ronds, à 1,200,000 fr.

Etablissemeut de pisciculture et station météorologique de Bouzey. — L'établissement de pisciculture créé à Bouzey, sur les dépendances du réservoir d'alimentation du canal de l'Est, fonctionne depuis le mois de novembre 1881. Il se compose des bâtiments d'une ancienne féculerie, précédemment un moulin, achetés par l'Etat en 1878, et appropriés ensuite à leur nouvelle destination. Ces bâtiments renferment aujourd'hui un atelier d'incubation de 16 m. 50 sur 11 m. 50 ; un bureau, un magasin, une glacière et les logements d'un employé temporaire et d'un garde spécialement attaché à la pisciculture.

Un étang qui servait autrefois de bief de retenue à l'usine a été divisé en neuf compartiments pour la reproduction et l'élevage des poissons blancs : carpes, tanches, etc. Enfin, divers bassins étagés sont principalement affectés à l'entretien et à l'élevage des reproducteurs des différentes espèces de salmonidés : truites, ombres, saumons. Tous ces bassins sont alimentés par une dérivation de la rigole de prise d'eau du réservoir et par des eaux de source. L'atelier d'incubation reçoit de l'eau sous pression, provenant d'un réservoir en maçonnerie d'une capacité de 12 mètres cubes, alimenté lui-même par une dérivation partant de l'origine de la rigole.

Les bassins intérieurs et les tables d'incubation permettent d'entreprendre chaque année le traitement d'environ 2 millions d'œufs de salmonidés, composés principalement de saumons du Rhin, d'ombre commun, d'ombre-chevalier, de truite grande des lacs, de truite commune, de grande et de petite féra, provenant de la Suisse et de l'Allemagne.

Quant aux résultats obtenus, grâce à la surveillance et aux soins intelligents dont ces œufs sont l'objet pendant l'incubation, la réussite à l'éclosion est en moyenne de 95 0/0.

L'établissement de Bouzey, qui a été créé pour remplacer celui de Haguenau, que nous avons perdu par l'annexion allemande, réexpédie des œufs de salmonidés à divers autres établissements des départements de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Mayenne, de la Meuse, etc. Quant à ses alevins, ils sont surtout disséminés dans les biefs du canal de l'Est et du canal de la Marne au Rhin, et dans les rivières de l'Aube, de la Marne, de la Moselle, de la Chiers et de l'Ornain.

L'administration des ponts et chaussées, qui dirige l'important établissement de pisciculture de Bouzey, y a annexé une station principale d'observations météorologiques, installée par les soins de M. Garnier, à la fin de 1882. Cette station dispose des instruments et appareils ci-après :

Deux pluviomètres, dont l'un à Bouzey (vallée de l'Avière) et l'autre à l'Abbaye (vallée d'Ambafosse) ;

Un thermomètre à minima et un à maxima ;

Un spychromètre ;

Un évaporamètre Piche ;

Un baromètre anéroïde.

Cette station est pourvue en outre d'un anémomètre enregistreur, système Hervé-Mangon, mis à la disposition de l'ingénieur en chef du canal de l'Est par le Ministre des travaux publics. Cet appareil fonctionne depuis le mois de mars 1885.

La station météorologique de Bouzey relève donc :

La hauteur d'eau tombée du ciel ;

Les températures moyennes et extrêmes ;

L'état hygrométrique de l'air ;

L'évaporation ;

Les pressions atmosphériques ;

Les directions et les vitesses moyennes et extrêmes des vents.

Ces observations sont faites et enregistrées tous les jours par le conducteur attaché à l'établissement de pisciculture de Bouzey.

Nota. — Nous devons tous les renseignements qui précèdent, concernant le canal de l'Est et ses annexes, à l'extrême obligeance de M. Adolphe Garnier, conducteur principal des ponts et chaussées.

Antiquités et découvertes

M. Voulot, l'habile archéologue dont les intelligentes et laborieuses recherches ont été si souvent couronnées de succès, a découvert dernièrement, sur le territoire de Chaumousey, deux tumuli de l'époque gauloise, dont il a fait l'exploration. Tous deux sont situés dans le bois de Trusey, et se trouvent à environ un kilomètre l'un de l'autre. La description que ce savant a donnée, dans les *Annales* de la Société d'Emulation,

de ces deux monuments funéraires et du mobilier qu'ils renfermaient, nous dispense d'entrer ici dans aucun détail à ce sujet. Nous dirons seulement que ces objets, composés principalement de fragments de poteries, de torques, de fibules, etc., sont déposés au Musée d'Epinal, où ils occupent une vitrine qui mérite d'attirer les regards des visiteurs.

On remarque aussi dans les bois de Chaumousey quelques traces d'anciennes voies romaines qui ne laissent aucun doute sur leur origine et leur caractère.

Le Musée départemental possède encore divers autres morceaux d'archéologie provenant de l'ancienne abbaye de Chaumousey.

Ces monuments sont :

1° Le tombeau de Guido Ier, 6e abbé, mort en 1182. Il est représenté revêtu de ses habits sacerdotaux, tenant la crosse abbatiale de la main gauche et le livre des Evangiles de la droite. Le pourtour de la pierre tombale est orné de rinceaux de style roman ;

2° La tombe du sire de Lenoncourt et de sa femme, monument du XIVe siècle, représentant ces deux personnages couchés côte à côte et les mains jointes.

Ces deux tombes ont été données au Musée par M. Joseph Duhoux, ancien propriétaire à l'Abbaye ;

3° Une belle tête de Père-Eternel, à longue barbe en coup de vent ; figure du XVIIIe siècle très délicatement sculptée, et attribuée par M. Voulot à Sigisbert Adam fils.

Ce joli buste était encastré dans un mur des anciennes dépendances de l'abbaye où M. Voulot le découvrit en 1885 et l'obtint pour le Musée ;

4° Deux chapiteaux quadrangulaires de style roman ; l'un à frettes, l'autre orné de quatre têtes de dogues ;

5° Enfin, de nouvelles fouilles pratiquées en 1887, sous la direction de M. Voulot, sur l'emplacement de l'ancienne église abbatiale de Chaumousey, ont encore permis d'enrichir le

Musée départemental de nombreux débris d'archéologie dont les plus intéressants se composent d'un chapiteau à palmettes du XVe siècle ; de plusieurs statues de la Renaissance, provenant d'un Saint-Sépulcre ; d'une statue de femme de grandeur naturelle, et d'un guerrier accroupi de demi-grandeur, tenant un mousquet et un javelot.

Quant aux ruines de l'abbaye qui restent sur place, d'où elles ne tarderont pas encore à disparaître, elles n'offrent plus guère que l'intérêt du souvenir, car tout ce qui avait une valeur artistique, architecturale ou archéologique quelconque a été démoli, vendu et dispersé depuis longtemps.

De tous les vastes et magnifiques bâtiments qui composaient cette ancienne et riche abbaye, il ne reste plus, en effet, qu'une portion du quartier abbatial, à l'entrée à gauche, comprenant le poële, la cuisine et deux autres pièces voûtées ; puis, sur la première façade, à l'ouest, à gauche de l'entrée de la grande cour, un mur de pavillon dans lequel s'ouvraient trois baies encadrées de pilastres guillochés, et surmontées chacune d'un fronton triangulaire renfermant une tête sculptée en relief.

On peut visiter encore une partie des immenses caves qui s'étendaient au-dessous des bâtiments, ainsi que le petit caveau funéraire des abbés, qui avait été construit au-dessous du sanctuaire et du maître-autel de l'église.

Enfin, comme fragment de statuaire, qui n'est pas sans mérite, on remarque, encastré dans le mur, à l'intérieur d'une chambre dans la maison Marotel, un Christ en pierre de grandeur naturelle, couronné d'épines, dans l'attitude de la passion et de la mort.

II. — STATISTIQUE

STATISTIQUE CIVILE

Population

Les registres de l'état civil de la commune de Chaumousey, conservés dans les archives municipales, remontent au 15 août 1652.

D'après le dernier recensement quinquennal de la population, qui a eu lieu le 18 décembre 1885, on compte actuellement dans cette commune 439 habitants, formant 123 ménages, dont 17 composés d'une seule personne, 29 de deux, 28 de trois, 15 de quatre, 17 de cinq, et 17 de six et au-dessus.

Cette population se répartit ainsi, par sexe et par état civil :

SEXE MASCULIN

Garçons	120
Mariés	94
Veufs	8
Total	222

SEXE FÉMININ

Filles	92
Mariées	94
Veuves	28
Total	210

Plus 7 résidents absents le jour du recensement.

Le nombre des électeurs est de 115.

Au point de vue professionnel, cette population se classe ainsi :

Vivant de l'agriculture	220
A reporter	220

Report	220
Vivant de l'industrie	72
— des transports	70
— du commerce	20
— de l'administration et des professions libérales	38
Rentiers.	22
Total.	432

Comparé à celui de 1881, ce recensement présente une très notable diminution de 55 habitants sur le chiffre de la population, qui était alors de 494, maximum qu'il n'avait pas atteint depuis un siècle. Mais il faut dire aussi que ce dernier chiffre était occasionné temporairement par la présence des ouvriers étrangers occupés aux travaux de la digue et du canal, dont nous avons parlé précédemment. En effet, si nous remontons plus haut, nous trouvons :

En 1876, 405 individus
En 1872, 412 —
En 1866, 422 —
En 1861, 390 —
En 1856, 383 —
En 1851, 406 —
En 1846, 363 —
En 1841, 362 —
En 1836, 356 —

Voici maintenant quel a été le mouvement de la population, au point de vue des naissances, des mariages et des décès, depuis 1814, d'après les tables décennales de l'état civil :

Périodes	Naissances	Mariages	Décès
De 1813 à 1823	124	26	74
— 1823 1833	96	24	51
— 1833 1843	77	27	50
— 1843 1853	76	37	56

Périodes	Naissances	Mariages	Décès
De 1853 à 1863	68	37	78
— 1863 1873	86	30	82
— 1873 1883	129	34	99
En 1883	7	3	8
— 1884	9	1	7
— 1885	9	3	7
— 1886	12	4	9
— 1887	16	3	9

Caractère, mœurs et langage des habitants

Les *Calmosiens,* si on dérive leur nom du latin, et les *Chaumousais*, si on le dérive du français, ne se distinguent pas sensiblement des habitants des autres villages des environs d'Epinal, sous le triple rapport du caractère, des mœurs et du langage. Ils possèdent, en général et à un haut degré, les qualités et les défauts qui forment le fond de l'esprit vosgien; c'est-à-dire qu'ils sont intelligents, instruits, laborieux, économes et rangés, attachés foncièrement à leur pays, à leur famille, à leurs propriétés, à leurs travaux et à leurs usages.

Si l'ivrognerie, qui fait ailleurs de si déplorables progrès et de si nombreuses victimes, compte quelques adeptes dans la commune, on peut être à peu près assuré qu'ils n'en sont point originaires, à moins qu'ils n'appartiennent à la nouvelle génération des classes ouvrières, et qu'ils ne se soient gâtés au contact des nombreux étrangers, appelés au pays dans ces derniers temps, par les divers grands travaux qui y ont été exécutés.

L'amour du confortable et du bien-être matériel, et même un peu celui du luxe et de la coquetterie, a fait là, comme dans toute la France, de sensibles et heureux progrès qui se révèlent dans la nourriture, dans le vêtement et dans le mobilier, qui sont plus recherchés, plus à la mode et plus riches qu'autrefois.

Naturellement, en prenant les modes de la ville, les habitants de Chaumousey en ont pris aussi un peu les usages, qui ne sont pas tous à imiter. Ils sont loyaux, généreux, patriotes et courageux jusqu'au dévouement, comme tous les Vosgiens de race pure. Ils aiment la liberté et détestent la licence autant que la tyrannie ; mais ils aiment aussi la discussion et même la controverse. Aussi, la politique, qui est entrée aujourd'hui dans le domaine public des campagnes comme des villes, a-t-elle, là comme ailleurs, ses tenants et ses avocats ; les uns pour la droite, les autres pour la gauche et le plus grand nombre pour le juste milieu, d'où il est plus facile de posser d'un côté ou de l'autre, selon les intérêts et les circonstances.

Par suite du développement de l'instruction, l'ancien patois vosgien, qui était le langage ordinaire des habitants de Chaumousey autrefois, n'est plus guère parlé que par les vieillards entre eux. Les nouvelles générations l'emploient seulement accidentellement, comme sujet d'amusement, plutôt que comme langage courant. Ils se gardent bien, dans tous les cas, d'en faire usage avec les étrangers, car ils ont le noble amour-propre de prouver qu'étant bons Français, ils entendent et parlent aussi le bon français. (1)

Administration

Municipalités. — Au point de vue administratif, la commune de Chaumousey appartient au département des Vosges, à l'arrondissement et au canton d'Epinal ; elle est administrée par un maire et un adjoint, pris au sein du conseil municipal, composé de dix membres.

Avant 1790, cette commune faisait partie de l'ancien duché de Lorraine, réuni à la France en 1766. Elle appartenait au bailliage et à la maîtrise des eaux et forêts de Darney, à la

(1) L'excellent ouvrage de M. Haillant sur le *Patois vosgien* nous dispense d'en parler plus longuement ici.

prévoté de Dompaire, à l'élection de Mirecourt, au diocèse de Toul et au doyenné de Jorxey.

De 1790 à 1800, elle fut comprise dans le district d'Epinal et dans le canton municipal de Girancourt.

Sous le rapport financier, Chaumousey relève de la perception de Darnieulles, dont le siège était à Girancourt avant 1830 ; mais le percepteur a sa résidence à Epinal.

Le principal des quatre contributions directes, pour 1887, est fixé ainsi qu'il suit :

Contribution foncière	1,521 fr.
Personnelle et mobilière.	385
Portes et fenêtres	397
Patentes	88
Total.	2,391 fr.

Le budget municipal de la commune, pour la même année se solde, en recettes et en dépenses, par les chiffres suivants :

Recettes générales	8,108 fr. 50
Dépenses générales	8,087 fr. 50
Excédents des recettes.	21

Les revenus annuels de la commune pour 1887, sont évalués à 3,790 fr., dont 309 fr. en rentes 3 0/0. Elle est imposée à 21 centimes et la valeur du centime est de 23 fr. 91 c.

Au point de vue du service postal, Chaumousey relève du nouveau bureau simple de Girancourt, ouvert le 16 janvier 1887. Précédemment, cette commune appartenait au bureau d'Epinal, qui continue à desservir les deux sections de Bouzey et de l'Abbaye.

Voici la liste chronologique des anciens maires de Chaumousey, depuis 1790 jusqu'à ce jour :

1790. — Joseph Houot.

1791. — Nicolas Mariotte.

1794. — Hubert Marotel.

1797. — Vertu Romari.

1798. — Dominique Boulay.
1801. — Hubert Marotel, 2e fois.
1812. — Jean-Nicolas Thomas.
1815. — Nicolas Marotel.
1827. — Nicolas-Joseph Thomas.
1830. — Nicolas Marotel, 2e fois.
1832. — Jean-Baptiste Ferry, mort subitement, à Saint-Firmin (Meurthe), le 26 janvier 1833, à l'âge de 55 ans.
1833. — Nicolas Marotel, 3e fois.
1836. — Pierre-Alexandre Boulay.
1839. — Nicolas-Joseph Thomas, 2e fois.
1840. — Joseph Boulay.
1846. — Nicolas-Joseph Marotel.
1849. — Pierre-Nicolas Morel.
1855. — Nicolas Morel.
1864. — Nicolas-Joseph Marotel, 2e fois.
1870. — Nicolas-Marie-Joseph Boulay.
1882. — Auguste Finance, maire actuel, réélu le 20 mai 1888.

Culte. — Bien qu'au point de vue pratique, le zèle religieux se soit beaucoup refroidi à Chaumousey, comme ailleurs, sous l'influence des idées nouvelles, la grande majorité de la population est restée fidèle, en principe et en respect, à la religion catholique romaine, qu'elle observe encore par l'asssitance assez régulière aux offices du dimanche. On y compte seulement, depuis quelques années, six protestants parmi les ouvriers immigrés dans la commune, à la suite des travaux du canal et du chemin de fer.

Au point de vue ecclésiastique, la paroisse de Chaumousey appartient à l'évêché de Saint-Dié, érigé en 1777, supprimé en 1801, pour être rattaché au diocèse de Nancy, et rétabli en 1817. Elle relève de la cure d'Epinal.

Les deux paroisses voisines de Renauvoid et de Sanchey, qui

n'ont pas d'église, sont rattachées, pour le culte, à celle de Chaumousey.

Avant 1790, l'église de Chaumousey appartenait à l'abbaye du lieu, qui lui fournissait ses desservants, choisis parmi les religieux et présentés par l'abbé, pour recevoir l'investiture de l'évêque de Toul. Du reste, ces religieux se suppléaient et se succédaient très fréquemment dans le service paroissial de Chaumousey, en conservant leur résidence à l'abbaye. Aussi, la liste des desservants, pendant cette période, présente-t-elle une très nombreuse succession de titulaires ou de délégués, dont les noms figurent sur les registres de catholicité, tantôt avec le titre de curé, tantôt avec la qualité de chanoine régulier de l'abbaye.

Voici cette liste, aussi complète que possible, depuis le bienheureux Pierre Fourier jusqu'à nos jours :

1595. — Pierre Fourier.
1597. — Mesnel.
1652. — Antoine Dubour, abbé.
1677. — Forestier, chanoine régulier.
1678. — Joseph Mangin, id.
1679. — Perry, id.
1682. — J. Demangeot.
1683. — Le Clerc.
1684. — Perrot.
1681. — Ch. Montant, chanoine.
1686. — Rozat, greffier de l'abbaye.
1686. — Vostelet, administrateur.
1687. — Daulnoys, id.
1689. — Rozat, pour la 2e fois.
1691. — Gérard, administrateur.
1692. — Rozat, pour la 3e fois.
1693. — Guilgot, curé.
1695. — Chastel, chanoine régulier.
1696. — Mareschal, curé.

1700. — Deheille, prieur et curé.
1701. — P. Maubeuge, curé et chanoine régulier.
1702. — Sébastien Leguay, administrateur, curé.
1702. — Guilgot, curé pour la 2e fois.
1707. — Legras, curé, chanoine régulier.
1709. — Abram, id.
1710. — Chassel.
1712. — Bernard.
1714. — Du Saussoy, curé.
1718. — Aubry
1721. — J.-J. Robinot, curé.
1725. — Toussaint, sous-prieur.
1727. — Guedon.
1735. — Jean-François Chassel.
1739. — Babin.
1743. — Didion, chanoine régulier, curé.
1743. — Babin, pour la 2e fois.
1744. — Poincelet.
1750. — Etienne.
1752. — Hurault.
1753. — Charles Déguilly, curé.
1756. — Michel-Antoine Vyart, chanoine régulier.
1762. — Collot, chanoine régulier, curé.
1770. — Louvrier.
1771. — Hutin.
1773. — Henry.
1775. — Haussetête.
1776. — Thiriet.
1778. — Haussetête, 2e fois.
1781. — Lapie.
1783. — Claude.
1783. — Chevresson.
1784. — Henrion.
1787. — Claude-Jean-Baptiste Châlon, qui signe comme

curé jusqu'au 23 octobre 1792, bien qu'en 1788 nous voyons aussi figurer sur le registre de l'état civil la signature de Varnerot, avec la mention de chanoine régulier, prieur et curé.

Dès l'année 1799, c'est-à-dire avant le rétablissement officiel du culte en France par le Concordat, l'abbé Henry reprend les fonctions de desservant de Chaumousey, qu'il exerce jusqu'à l'année 1808 ; puis la liste se continue ainsi :

1808. — Cœurdacier.
1823. — Enderlin.
1827. — Thiriet.
1837. — Lavey.
1843. — Bertrand.
1846 — Toussaint.
1861. — Le Révérend Père Fournel, de la Congrégation de Notre-Sauveur, de Verdun.
1862. — Le Révérend Père Nicolas, id.
1864. — Le Révérend Père Hannus id.
1865. — Le Révérend Père Nicolas, 2e fois.
1869. — Le Révérend Père Joseph Corda id.
1879. — Juillet. — Michel-Léon-Paul Rohrer, desservant actuel.

De 1861 à 1879, comme on vient de le voir, il y eut au presbytère de Chaumousey une association de huit membres de clercs réguliers, de l'ordre du Saint-Sauveur, qui, en quittant cette paroisse, se sont retirés à Epinal, dans une maison de retraite située rue du Doyenné, nº 6.

Instruction primaire. — Jusqu'à l'année 1862, la commune de Chaumousey ne posséda qu'une école mixte, dirigée par un instituteur laïque. Avant 1804, cette école se tenait dans un local affermé ; mais le 30 vendémiaire, an XII, l'architecte Beaurain, d'Epinal, fut chargé de dresser le devis d'une maison d'école dont le détail estimatif des travaux s'éleva à 3,733 fr. 93 centimes.

Remplacée en 1847, par une autre plus spacieuse, celle-ci le fut, à son tour, en 1884, pour la maison actuelle.

Quant à l'école des filles, elle fut fondée, en 1862, par l'abbé Nicolas, comme école libre congréganiste, et dirigée par une sœur de la maison de Notre-Dame.

Devenue communale et laïque, en 1868, cette école fut installée, en 1870, dans la maison qu'elle occupe actuellement, et qui a été construite à cet effet par la commune.

Cette école redevint congréganiste en 1872, et fut confiée aux sœurs de la Providence de Portieux, pour redevenir laïque en 1881.

Le 10 janvier 1850, le comte Henri Boulay de la Meurthe, vice-président de la République, fonda deux livrets de caisse d'épargne, de 20 francs chacun, à décerner annuellement comme récompense aux deux élèves les plus méritants de l'école ; l'un pour les garçons, l'autre pour les filles. En 1861, la veuve du comte éleva ces deux livrets à 25 francs.

Depuis 1862, la commune possède une bibliothèque scolaire et populaire, qui comprend 290 volumes, parmi lesquels on trouve notamment : *Histoire des Français,* par Th. Lavallée ; *Discours* de Bossuet sur l'histoire universelle ; *Aventures de Télemaque ; Robinson Crusoé ; Les Exilés dans la forèt ; le Tour du Monde,* par Ida Pfeffer ; *les Navigateurs ;* beaucoup d'ouvrages de Jules Verne ; *Histoire des Voyages ; Biographie des Hommes de guerre,* etc.

La caisse d'épargne scolaire, instituée en exécution de la loi du 28 mars 1882, compte 17 livrets, dont le montant total des dépôts s'élève à 107 francs.

Les élèves inscrits en 1887 sont au nombre de 41, pour l'école des garçons, et de 42, pour l'école des filles.

Les certificats d'études primaires obtenus, depuis leur institution jusqu'à l'année 1880 inclusivement, sont de 19 pour les garçons et de 6 pour les filles. De 1881 à 1887, ce chiffre a été de 18 pour les garçons et de 24 pour les filles.

Enfin les autres succès obtenus depuis 1880 ont été, pour les garçons : un élève breveté, 2 reçus à l'école normale, 2 à l'école d'agriculture du Beaufroy, 1 livret et 7 prix du Comice agricole d'Epinal. Pour les filles : un livret et 3 prix du Comice, avec une mention pour l'école.

Nota. — La modestie de M. Adam, instituteur, à qui nous devons en partie les renseignements statistiques qui concernent l'instruction primaire, l'a empêché de mentionner les récompenses si justement méritées qu'il a obtenues lui-même pour son excellent enseignement classique et agricole.

Voici maintenant la liste chronologique des anciens instituteurs, aussi complète qu'elle a pu être constituée, d'après les documents des archives municipales.

1770. — Henry (Jean-Baptiste).

. . . .

1794. — Morel (Jean-Nicolas).

1803. — Vauthier (Joseph).

1806. — Bauchet (François).

Les précédents instituteurs étaient nommés pour les trois paroisses de Chaumousey, de Renauvoid et de Sanchey ; les suivants sont spécialement affectés à la commune de Chaumousey.

1812. — Gérard.

1830. — Géhin.

1832. — Richard.

1847. — Etienne.

1849. — Lallemand.

1854. — Morel (Jean).

1857. — Bourgeois (Célestin).

1868. — Marchal.

1870. — Ledroit.

1872. — Windenberger (Georges).

1880. — Adam (Claude-Joseph).

1887, 30 août. — Helluy (Sébastien), instituteur actuel.

Les institutrices sont :

1862. — Cléret (Rosalie), en religion sœur Sainte-Croix.

1868. — Mlle Blondin.

1869. — Mlle Robert.

1871. — Mlle Limoux.

1872. — Mme Clairet, en religion sœur Rosalie.

1872, 5 octobre. — Mme Griselin, sœur Walburge.

1880, d'octobre à décembre. — Mme Prin, sœur Colette.

1880, 30 décembre. — Mlle Adam (Marie-Adelaïde).

1888, 30 septembre. — Mlle Gerbaron, institutrice actuelle.

Sapeurs-pompiers. — La subdivision des sapeurs-pompiers de Chaumousey se compose de 21 hommes, y compris son chef M. Rouillon (François-Désiré), qui a le titre de sous-lieutenant.

Fête patronale. — Bien que la paroisse soit sous le patronage de la Nativité de la Sainte-Vierge, dont la fête tombe le 8 septembre, on célèbre comme fête annuelle de la commune, le dimanche qui suit le 11 novembre, c'est-à-dire la Saint-Martin d'hiver. Nous ignorons depuis quelle époque, et pour quel motif, cet usage est établi.

Statistique agricole

Nous avons indiqué, dans la partie topographique de ce travail, l'étendue, la forme et la composition du territoire de Chaumousey, ainsi que sa division superficielle cadastrale. Voici, au point de vue de l'exploitation agricole, le résumé des résultats généraux constatés par la dernière enquête décennale, qui remonte à l'année 1882.

A cette époque, le territoire était ainsi réparti :

Terres labourables.	40_ ^{h}	25^{a}	»
Prés naturels	130	»	»
Bois et forêts	267	97	»
— soumis au régime forestier . . .	125	78	64
Jardins et vergers.	9	50	»
Terrains marécageux et landes incultes.	12	43	»
Superficies bâties et autres	57	53	19
Total	1005	46	83

En comparant ces chiffres avec ceux du cadastre, on voit que la superficie des terres labourables a diminué de 42 hectares, et celle des prés de 30 hectares, par suite de l'établissement sur ce territoire du canal de l'Est et du réservoir de Bouzey.

Cultures. — Voici maintenant comment se répartissent les terres cultivées entre les diverses cultures, ainsi que leur rendement moyen à l'hectare :

Froment . . .	39	hectares cultivés	13	h. 25	à l'hectare.
Seigle	8	—	13	25	—
Méteil	85	—	13	25	—
Avoine. . . .	130	—	24		—
Sarrazin . . .	9	—	16		—
Pois.	8	—	14		—
Pommes de terre	60	—	70		—
Betteraves. . .	2	—	100		—
Trèfle	24	—	40		—
Luzerne . . .	6	—	40	quintaux	—
Prés irrigués. .	43	—	45		—
— non irrigués.	87	—	25		—
Cultures diverses	31	—	»»		—
Total. . .	1532				

Animaux. — Le recensement des animaux composant le bétail des écuries et de la basse-cour donne les chiffres suivants :

Chevaux.	13,	prix moyen	300 fr.
Juments.	12	—	300 »»
Taureaux	9	—	180 »»
Bœufs de trait	47	—	300 »»
Vaches.	151	—	200 »»
Bouvillons	11	—	100 »»
Génisses	31	—	100 »»
Béliers.	2	—	30 »»
Brebis	5	—	25 »»

Moutons	5,	prix moyen	25 »»
Verrats.	2	—	55 »»
Truies	25	—	60 »»
Porcs à l'engrais.	5	—	150 »»
Chèvres	9	—	15 »»
Lapins.	180	—	1 25
Poules.	1077	—	2 »»
Oies.	4	—	5 »»
Canards	80	—	2 50
Pigeons.	16	—	1
Ruches.	45	—	25

Economie rurale. — Le territoire agricole proprement dit de Chaumousey forme une superficie totale de 770 hectares 25 ares, qui comprend 3,687 parcelles.

Le nombre des exploitations rurales est de 80, dont 6 de moins d'un hectare, 39 d'un à cinq hectares, 26 de cinq à dix, 8 de dix à vingt, et une de vingt à trente.

Quant au mode d'exploitation, l'assolement triennal est généralement suivi, en remplaçant les jachères par une culture fumée et sarclée.

Les engrais et amendements employés annuellement sur le territoire peuvent être évalués en moyenne :

15 quintaux de plâtre,
200 — de cendres,
10 — de guano,
100 — de poudrette,
et 15.000 — de fumier ordinaire.

L'outillage agricole se compose principalement de :

31 charrues simples,
8 houes à cheval,
et 11 machines à battre.

Prix et salaires. — La valeur vénale des propriétés est ainsi fixée en moyenne à l'hectare ;

Terres de	1re	classe	3,500 fr.
—	2e	—	2,500
—	3e	—	1,500
—	4e	—	1,000
—	5e	—	500
Prés de	1re	classe	5,000
—	2e	—	3,000
—	3e	—	2,000
—	4e	—	1,500
—	5e	—	1,000
Bois de	1re	classe	1,400
—	2e	—	1,200
—	3e	—	1,000
—	4e	—	800

Le taux de fermage pour les terres et les prés suit naturellement la proportion de leur valeur vénale, et varie de 15 à 75 francs pour les terres et de 25 à 150 francs pour les prés.

Enfin, le gage d'un domestique agricole, employé à l'année, est de 200 francs, et le salaire d'un journalier nourri est de 1 fr. 50 en été, et de 1 fr. en hiver. On évalue à un franc par jour le prix de la nourriture

Il faut reconnaître, si ces prix sont exacts, que la main-d'œuvre des ouvriers agricoles est moins onéreuse à Chaumousey que dans beaucoup d'autres communes du département des Vosges.

Biens communaux. — La commune de Chaumousey possède 19 hectares 8 ares, qui sont répartis, à titre de bail, pour une période de 18 années, à partir du 7 mars 1880, entre 120 habitants, à raison de 15 ares 90 centiares par personne, et moyennant un loyer annuel de 3 fr. 50.

Elle possède, en outre, une forêt communale de 125 hectares 89 ares 25 centiares, aménagée en 25 coupes, avec un quart en réserve, et dont les bois sont partagés entre 124 affouagistes, moyennant une taxe de 24 fr. 05.

Enfin, cette commune possède encore des droits de vaine pâture et d'usage dans la forêt domaniale de Trusey.

III. — HISTOIRE

Origine et étymologie.

Bien que nous ne possédions aucun document authentique qui fasse mention de Chaumousey avant la fondation de son abbaye, il est à peu près certain que l'origine de ce village remonte au moins jusqu'à l'époque gallo-romaine. Ce qui le prouve, ce sont les découvertes faites sur son territoire et dans son voisinage, des deux tumuli dont nous avons parlé précédemment dans la *topographie*, et dans lesquels ont été trouvés de nombreux objets de cette époque ; ce sont aussi les substructions, et les traces de voies romaines que l'on remarque encore dans les environs, et qui attestent que ce lieu était habité et qu'il formait probablement une des petites stations de la voie qui allait de Langres à Strasbourg, par Epinal, ou de l'un de ses embranchements. (1)

Quant à l'étymologie du nom de Chaumousey, qui nous apparaît pour la première fois sous la forme neutre de *Calmosiacum*, en 1090, nous ne saurions en tirer aucune signification précise, sans risquer une hypothèse très hasardée ; mais cette forme indique plutôt un nom de personne qu'un nom de lieu. D'où le village aurait pris le nom d'un de ses premiers et principaux habitants, comme cela est arrivé pour beaucoup de lieux

Quoi qu'il en soit, voici les diverses formes sous lesquelles ce nom nous apparaît dans les documents qui font mention de Chaumousey.

1090-1128. — *Calmosiacus Calmosiacum, Calmosiacencis, Calmoseis*, (Chronique de Sébère).

(1) La voie romaine s'embranchant sur celle de Langres à Strasbourg, pour rejoindre, à Epinal, celle de Mulhouse à Nancy, devait passer sur le territoire de Chaumousey. (Voir Jollois, *Antiquités du département des Vosges*.)

1209. — *Chamosei* (Lettre d'Alibert, sire de Darney).

1220. — *Calmosiaco, Calmosiacenci, Calmosiacencem* (Lettres du duc de Lorraine).

1403. — *Chamousei-la-Ville,* pour distinguer le village de l'abbaye (Acte de l'Official de Toul).

1583. — *Chaulmoisier* (Archives de la ville d'Epinal).

1676. — *Chalmozey, Chaumouzey* (J. de France, traducteur de Séhère).

1662. — *Chaumousey-la-Ville* (Droits seigneuriaux de l'abbé à Chaumousey).

Chaumousey, nom actuel.

HISTOIRE ABBATIALE

Fondation (1090-1128).

L'histoire de Chaumousey, pour toute la partie antérieure à 1789, se confondant essentiellement avec celle de son abbaye, qui est le principal centre religieux, intellectuel et administratif dont relève la commune elle-même, nous ne séparerons point, pendant cette période, l'histoire ecclésiastique de l'histoire communale proprement dite.

Tout ce que l'on sait de Chaumousey, avant la fondation de son abbaye, c'est que ce lieu, avec son église, ses terres et ses bois, appartenait, au XI[e] siècle, à un seigneur lorrain, nommé Thierry, marié à une femme pieuse, nommée Hadevide.

L'histoire de la fondation de cette abbaye, écrite avec de minutieux détails par son saint et savant fondateur, Séhère, ayant été publiée, en latin et en français, dans divers ouvrages que tout le monde connaît (1), nous n'en donnerons ici qu'un résumé restreint.

---

(1) Voir la *Bibliographie*, à la fin de cette notice.

D'après tous les chroniqueurs, Séhère naquit à Epinal, en ou vers 1050. Il embrassa la vie religieuse, qui, à cette époque de foi ardente, séduisait et entraînait, par son austérité même, les plus généreuses natures et les plus nobles intelligences. *Dieu et Patrie* était déjà la grande et belle devise commune aux religieux et aux chevaliers, qui faisaient vœu de se consacrer ici-bas, les uns au service de Dieu, les autres au service du pays, et tous au service de la justice et de la vérité.

Séhère fut d'abord prêtre séculier. C'était, disent ses biographes, un modèle de sagesse et de piété, se livrant avec passion à la vie ascétique et méditative, c'est-à-dire à la prière et à l'étude.

Pour donner un plus libre essor à sa vocation, il vint avec quelques compagnons qui partageaient les mêmes goûts, trouver un pieux solitaire, nommé Anténor, qui s'était retiré dans un petit ermitage appelé le *Châtelet,* situé près de Remiremont ; et tous demandèrent à se placer sous la discipline et l'autorité de ce vénérable anachorète, ce qui leur fut accordé.

Anténor, étant mort, peu de temps après, Séhère fut appelé à le remplacer comme chef de cette petite colonie, qu'il décida alors à adopter la règle de saint Augustin. Mais bientôt d'autres frères vinrent se joindre, en si grand nombre, à ceux-ci, que le Châlelet ne pouvait plus les contenir ni suffire à leurs modestes besoins.

Sur ces entrefaites, Lutolphe, doyen de l'église cathédrale de Toul, vint trouver Séhère pour le prier de prendre la direction d'un monastère qu'il venait de fonder près de Toul, sous le titre et en l'honneur de saint Léon, qui avait été évêque de cette ville, avant d'être élu pape (1) Il lui demanda en même temps de lui donner quelques-uns de ses disciples les plus versés dans la règle de sa maison, pour former à la même discipline les nouveaux membres du monastère de Toul.

---

(1) Léon IX, pape, de 1049 à 1054.

Séhère accepta ces propositions et conduisit lui-même ses disciples choisis dans le nouvel établissement, dont il fut élu abbé, avec la sanction de l'évêque Pibon.

Placé ainsi à la tête de deux maisons assez éloignées l'une de l'autre, Séhère était obligé de se rendre alternativement du Châtelet à Toul, pour veiller à la bonne administration de ses deux colonies. Mais, indépendamment des difficultés qui résultaient de cet éloignement, le Châtelet présentait toujours l'inconvénient d'être établi dans une situation trop resserrée pour le nombre des religieux qui s'y pressaient de plus en plus. C'est pourquoi Séhère résolut de chercher un autre emplacement pour y essaimer le trop plein de ses deux ruches.

Ayant appris ce besoin et ce désir, Hadevide décida son mari Thierry, seigneur de Chaumousey, à lui offrir un asile sur son domaine, qui se trouvait précisément situé entre les deux monastères de Toul et du Châtelet.

Séhère vint choisir lui-même l'emplacement qui lui convenait, dans un lieu désert au milieu des bois. Thierry et sa femme qui, comme nous l'avons dit, n'avaient pas d'enfants, lui en firent la concession gratuite, en présence de Vidric, d'Epinal, et de plusieurs autres témoins, tant nobles que roturiers.

Séhère s'y transporta en 1090, avec une partie de ses religieux, et y bâtit un oratoire, qu'il dédia au saint Sauveur et à la sainte Vierge, ainsi qu'un monastère pour y loger ses frères.

Quelque temps après, sur de nouvelles instances de sa femme, Thierry donna au nouveau monastère tout le fief de Chaumousey, avec ses dépendances et ses revenus, dont faisait partie l'église paroissiale avec les dîmes du lieu. Ce second acte fut également passé en présence de nombreux témoins, dont les noms sont rapportés dans la chronique latine du fondateur.

Cette chronique, un peu prodigue de détails et de réflexions, est empreinte de la plus grande humilité et de la foi la plus

vive ; mais elle prouve en même temps que Séhère était un homme remarquable pour son époque. C'était un savant fort instruit, un excellent administrateur et un abbé profondément pénétré de l'amour de Dieu et du sentiment de tous les devoirs que cet amour implique et impose.

Après cette seconde donation, qui assurait certains revenus à l'abbaye de Chaumousey, Thierry et sa femme se retirèrent dans ce monastère pour y terminer leurs jours et y être inhumés, comme c'était l'usage et la clause ordinaire des donations de cette nature.

A partir de ce moment aussi, Séhère, tout en conservant la direction de son abbaye de Toul, vient se fixer à Chaumousey, pour se consacrer plus particulièrement à l'organisation, à l'administration et au développement de cette nouvelle maison. Quant au monastère primitif du Châtelet, il fut complètement abandonné par les religieux qui, tous, suivirent leur abbé à Chaumousey.

Tout alla bien au monastère pendant la vie de Thierry et de sa femme, mais, après la mort des donateurs, Josselin, frère de Thierry, convoita son héritage et suscita aux religieux de Chaumousey toutes sortes de difficultés et de vexations pour leur reprendre les biens qui leur avaient été donnés. Il vint même piller leurs terres et brûler l'église paroissiale qu'ils avaient rebâtie depuis peu de temps.

Dans ces tristes conjonctures, le malheureux abbé porta ses plaintes au duc de Lorraine, Thierry, en le suppliant de mettre un terme aux déprédations de son vassal Josselin.

Dans un conseil tenu à Vadigny-sur-Madon, le duc confirma les donations qui avaient été faites à l'abbaye Il vint ensuite en personne, à Chaumousey, reconnaître les droits des religieux et leur faire prêter serment de fidélité, par leurs vassaux, à la porte de l'église.

Mais, sans tenir compte de la décision de son suzerain, devant lequel il n'avait point comparu, Josselin n'en continua pas

moins ses audacieuses entreprises contre l'abbaye. Séhère s'adressa alors à son chef spirituel, Pibon, évêque de Toul, pour obtenir justice et protection contre son ennemi. Celui-ci, ayant été cité plusieurs fois en vain à comparaître devant l'official, fut enfin frappé d'une sentence d'excommunication.

Ce coup effraya Josselin, qui, se voyant condamné par les deux juridictions laïque et ecclésiastique, demanda à entrer en arrangement avec les religieux. Des amis communs s'entremirent dans l'affaire, et, comme Josselin n'était pas riche, on convint, dans une réunion des deux parties qui eut lieu à Relanges, qu'il renoncerait à ses prétentions sur Chaumousey moyennant une indemnité de douze livres, qui lui fut payée séance tenante par l'abbé. De là, ils se rendirent près de l'évêque de Toul, où Josselin renouvela sa renonciation et reçut l'absolution.

Cette première difficulté étant ainsi heureusement terminée, Séhère s'occupa de régulariser la situation de sa maison de Chaumousey qui, tout en suivant la règle de saint Augustin, n'avait pas encore obtenu le titre abbatial, et n'était, à proprement parler, qu'une succursale de l'abbaye de Saint-Léon, de Toul, dont il était toujours l'abbé.

Désirant donner au monastère de Chaumousey une organisation et une administration irréprochables, il envoya deux de ses religieux les plus habiles à l'abbaye de Saint-Rufin, en Provence, (1) pour s'instruire dans la pratique de leur règle de saint Augustin, qui passait pour être la plus parfaite, et en rapporter une copie à Chaumousey, afin de la suivre de point en point.

Après leur retour, tous les religieux s'engagèrent à observer cette règle. Séhère fut élu, de nouveau, abbé de Toul et de Chaumousey, et l'évêque Pibon vint faire solennellement l'érection de la nouvelle abbaye, en dédiant son oratoire à la Sainte

(1) Cette abbaye datait de l'an 1000.

Vierge et au Saint Sauveur. Cet acte fut consacré par une lettre épiscopale, en date du 27 novembre 1094, qui confirma la donation de l'église du lieu à cette abbaye.

Par suite de cette consécration, qui établissait l'autonomie de l'abbaye de Chaumousey et son indépendance à l'égard de celle de Toul, les religieux des deux maisons furent appelés à opter pour l'une ou pour l'autre, et, à partir de ce moment, elle furent séparées de corps et de biens.

Mais le pauvre abbé Séhère n'était pas encore au bout de ses peines, car de nouvelles difficultés ne tardèrent pas à surgir entre lui et Gilette, Gisèle ou Gisla, abbesse de Remiremont, au sujet de la paroisse de Chaumousey, que celle-ci prétendait relever de son abbaye. De son autorité privée, elle retira l'église au prêtre qui y avait été établi par Séhère, et en nomma un autre à sa place.

Dans ce nouveau conflit, l'évêque de Toul soutint encore les religieux contre l'abbesse, et écrivit, en leur faveur, au pape Pascal II, en le priant de confirmer le don qu'il leur avait fait de l'église et des dîmes de Chaumousey ; ce que fit le souverain pontife.

Mais l'abbesse, qui était soutenue, de son côté, par le duc de Lorraine, n'en continua pas moins ses revendications et ses poursuites. Alors Séhère envoya à Rome son frère Arnould et un autre délégué nommé Richard, pour y plaider sa cause. Gisèle y envoya également des défenseurs de ses intérêts.

Le pape, ayant pris l'avis des cardinaux, décida que les religieux conserveraient les dîmes de Chaumousey, mais qu'ils donneraient à l'abbesse de Remiremont, en échange, une indemnité équivalente. (1)

Les délégués, de part et d'autre, acceptèrent cette transaction ; mais, à leur retour, l'abbesse déclara qu'elle ne pouvait prendre aucune résolution, à cet égard, sans l'agrément de

---

(1) Cette décision est du 19 novembre 1103.

l'empereur d'Allemagne, sous la protection duquel était placée son abbaye. C'était un moyen dilatoire pour éluder de se soumettre au rescrit du souverain pontife, car l'empereur ayant ordonné à l'abbesse et au duc de Lorraine de se conformer à cette décision, il n'obtint pas plus de succès. Ce qui prouve, par parenthèse, qu'à cette époque le sentiment de l'obéissance et le respect de l'autorité n'étaient pas poussés à un bien haut degré.

Alors l'abbé, l'abbesse et le duc Thierry se rendirent à Strasbourg, où se trouvait l'empereur Henri IV, pour lui exposer de vive voix le litige. Celui-ci réitéra l'ordre d'accepter la transaction proposée par le pape, que Gisèle éluda encore.

En désespoir de cause, Séhère se décida à se rendre, en personne, en Italie auprès de Pascal II, afin de le prier d'user de toute son autorité spirituelle pour mettre un terme à ce malheureux conflit. Il alla le trouver à Guastalla, (1) où il était en ce moment, et en obtint une nouvelle lettre dans laquelle le pape menaçait l'abbesse d'interdit, si elle ne s'était point soumise à ses ordres, au commencement du prochain carême. (2)

L'abbesse ne se rendit pas encore cette fois, et le pape, à sa demande, voulut bien ajourner la solution définitive de cette affaire à l'époque de son arrivée à Langres, qui devait avoir lieu avant Pâques de l'année 1107. Gisèle s'y rendit avec le duc de Lorraine, son protecteur, en même temps que Séhère, accompagné de trois de ses religieux.

Après avoir examiné la question à fond, le pape confirma de nouveau les religieux dans la possession de Chaumousey et de l'église paroissiale de Notre-Dame ; mais il accorda les dîmes du lieu à l'abbesse, parce que Thierry qui en avait fait don à Séhère, étant laïque, n'avait pas le droit de posséder un revenu

(1) Ville forte de la province de Reggio.
(2) Cette lettre est datée du 6 des calendes de novembre, correspondant au 27 octobre 1105.

ecclésiastique, ni d'en disposer, d'après un décret du pape Grégoire VII, de l'an 1075. Mais il exempta, néanmoins de cette dîme les terres possédées par les religieux de Chaumousey, tant dans l'étendue de cette paroisse que sur d'autres. (1).

Le même pape accorda à l'abbé de Chaumousey et à ses successeurs une très grande juridiction spirituelle, notamment le droit de conférer les quatre premiers ordres mineurs et la tonsure à ses religieux et aux sujets de son abbaye. En retour de ce privilège quasi-épiscopal, l'abbé devait donner tous les trois ans, au palais de Latran, une étole sacerdotale, qui fut plus tard évaluée à un florin d'or, et remplacée par cette somme. Dès son origine, cette abbaye releva ainsi directement du Saint-Siège.

Pour se mettre désormais à l'abri de nouvelles contestations, au sujet des autres biens qui lui venaient également de sources laïques, Séhère pria l'évêque de Toul de vouloir bien confirmer à son monastère l'église de Dompierre, qui lui avait été donnée par Cunégonde, veuve de Vichecourt ; le quart de l'église d'Igney, venant de Vidric de Villecourt ; le quart de celle d'Arville, venant de Marcellin de Dommartin ; la moitié de celle de Saint-Martin de Dombasle, venant de Vidric d'Unécourt et enfin le quart de celle de Voivre, venant de la veuve Berthe et de son fils. Ce qui lui fut octroyé (2).

Ayant ainsi réglé fort heureusement toutes les difficultés extérieures, Séhère put s'occuper sérieusement de l'organisation définitive de sa maison, qui n'avait pu encore s'effectuer d'une manière complète, au milieu de tous ces litiges.

Il résolut, en conséquence, de faire de nouveau dédier et consacrer son monastère, avec l'église qui n'était pas encore terminée ; car l'évêque Pibon n'avait consacré précédemment

---

(1) La bulle de cette décision est datée du 6 des calendes de mars, correspondant au 24 février 1107.

(2) On trouvera ci-après l'origine, de ces donations.

que la chapelle intérieure. Mais le prélat, se trouvant alors vieux et infirme, délégua pour le remplacer dans cette dédicace le légat du pape, Richard ou Vichard, évêque d'Albanie, qui se trouvait dans son diocèse.

Cette cérémonie solennelle eut lieu le 1er octobre 1107, en présence d'un grand nombre de personnages de distinction, tant ecclésiastiques que laïques, et d'une foule de fidèles des environs.

Autres donations.

Parmi les autres bienfaiteurs de l'abbaye de Chaumousey, dont les donations vinrent s'ajouter à celles de Thierry et de sa femme Hadevide, ses premiers fondateurs, Séhère mentionne Berthelin, de Châtenois, et sa femme Leucarde, qui lui donnèrent plusieurs pièces de terre, situées à Lamerey et à Hennecourt ; Thierry, de Ville (sur Illon), et sa femme Leucarde, cousine de la précédente, qui, n'ayant pas d'enfants, décida son mari à abandonner aux religieux tous les biens et droits seigneuriaux qui provenaient d'elle. Plusieurs échanges et transactions de ces biens, qui étaient situés à Lamerey et à Hennecourt, furent faites avec l'abbaye de Remiremont, qui possédait des propriétés contiguës.

Une dame noble, nommée Berthe, veuve de Richard, et son fils, donnèrent également à l'abbaye tous leurs biens, situés à Unécourt, au Mesnil, à Rouvres, à Danecourt et à Lifoy. (1). La donatrice et son fils se retirèrent au monastère, où le jeune homme prit l'habit de l'ordre, et où il mourut au bout de deux ans.

Après la mort de celui-ci, un neveu de son père, nommé Vauthier, voulut rentrer dans les biens de son oncle Richard, qui formaient la plus grande partie du don. L'abbé en appela à la protection du duc de Lorraine et à celle de l'évêque de Toul, pour le soutenir dans la possession de ces biens.

---

(1) Cette donation fut faite le 15 septembre 1098, jour de saint Evre.

L'affaire fut portée devant le conseil du duc, qui était alors à Remiremont, où les parties comparurent. L'abbé fut confirmé dans sa possession ; mais, pour indemniser Vauthier, il consentit à lui donner une somme de 60 livres, que celui-ci accepta et reçut, en s'engageant à renoncer de bonne grâce à ses revendications.

Sept ans plus tard, profitant de l'absence de Séhère, qui faisait le voyage d'Italie, dont nous avons parlé précédemment, Vauthier, aidé d'un nommé Henri, son beau-frère, tenta, pour la troisième fois de s'emparer des biens auxquels il avait promis de renoncer et qu'il regrettait toujours. Mais il céda devant l'excommunication et se désista de nouveau, en ajoutant même d'autres dons en expiation de ses torts. Cette fois, la paix fut définitive.

Un seigneur, nommé Albéric de Hannulville, donna aussi aux religieux de Chaumousey des terres situées à Unécourt et, notamment, un emplacement commode pour y établir un moulin sur la Moselle.

Vidric de Unécourt, qui n'avait pas d'enfants, leur donna la moitié des dîmes de l'église de Saint-Martin, de Dombasle, provenant de son patrimoine.

Robalde, de Dommartin-aux-Bois, dont tous les enfants étaient morts, se trouvant seul et fort âgé, se rendit à l'abbaye où il voulait finir ses jours et être inhumé, en abandonnant pour cela ses biens d'Hoceville et de Senoncourt.

Un autre homme noble, du même lieu, nommé Mascelin, et son fils Drogon, donnèrent à l'abbaye les biens qu'ils possédaient à Mattulcourt et à Daville.

Almabois d'Imbercourt et son fils Reimbald, qui prit l'habit du monastère, où ils se retirèrent tous deux, donnèrent, pour leur réception, les terres qu'ils avaient à Bulgnéville, et qui furent échangées quelque temps après, avec les chanoines de Saint-Gengoul, de Toul, pour des terres que ceux-ci possédaient à Haudeville et pour la petite église de Dommartin-aux-Bois, près de Chaumousey.

Héloïde ou Hervide, de Chaumont, après la mort de son mari, donna à l'abbaye, avec le consentement de ses enfants, une propriété située à Bouzey (1).

Vidric de Valecourt et sa femme Adelaïde, amis des religieux, leur donnèrent le quart de leur terre d'Igney, avec le quart de l'église du même lieu.

Leucarde, veuve de Thierry, dont il a été question pour un don précédemment, et qui, après la mort de son premier mari, avait épousé Albert, de Metz, se voyant sur le point de mourir, donna aux religieux de Chaumousey la portion de terre qu'elle possédait à Darnieulles, en demandant à être enterrée dans leur cimetière, où son corps fut, en effet, ramené de Metz.

Cunégonde, veuve du chevalier Rofride, de Viviers, leur donna une portion de terre située à Bouzemont.

Béliarde, veuve de Vencelin, de Châtenois, leur abandonna tout son patrimoine, situé à Aouze, à Baufremont, à Landaville et à Rouvres, et se retira au monastère, où elle finit ses jours et fut inhumée.

Une autre veuve de Darnieulles, nommée Hylburge, et son fils Richard, leur firent donation de biens situés à Void et à Puicécourt.

Enfin, la série des donations mentionnées par Séhère et faites pendant son abbatiat, se termine par celle d'un quartier de bois à Bouzemont, donné par Albert de Parroys, et un autre quartier à Puicécourt, par Biétrix, de Darnieulles.

Tous ces dons, du reste, étaient faits à titre plus ou moins onéreux, soit pour recevoir et nourrir les donateurs à l'abbaye jusqu'à leur mort, soit pour leur y donner la sépulture chrétienne, soit enfin et presque toujours pour leur consacrer des prières.

(1) Probablement celle sur laquelle fut bâti plus tard un moulin et où se trouve actuellement l'établissement de pisciculture.

Le soigneux et méthodique abbé établit ensuite le dénombrement des rentes et revenus provenant de ces diverses donations, et qui consistent principalement en redevances en nature, telles que paille, fourrage, grain, pain, poules, œufs, travaux de labours, fauchage, charrois à fournir ou à faire à diverses époques de l'année. L'argent monnayé étant très rare, tous les baux et tous les droits terriers s'acquittaient ainsi directement, au moyen des produits du sol ou du travail manuel. Comme spécimen de ces curieuses redevances féodales, nous citerons seulement le fragment suivant :

La terre et alleu de Mesnil et de Rouvres, donnés par Berthe, doit trois pains et trois chapons à Noël ; quinze pieus de haie à Pâques, plus la poule et cinq œufs ; la corvée en mars, en juin et en automne ; au mois de juillet, la faux et la fourche ; et, pour le toit du grenier de l'abbaye, un certain nombre d'*essailles* (1) ; et, étant ainsi préparé, y amener le foin et la moisson. Plus chaque quartier doit, au mois d'août, deux corvées à la moisson du blé et deux à celle du fourrage ; à la saint Remy, une demi-pièce d'argent et un obole ; à la saint Martin, deux pièces d'argent et le poulet. Chaque quartier doit, en outre, le grain battu et vanné de cinq muids, mesure de Lorraine, rendu au grenier de l'abbaye.

Un chevalier de Fontenoy, nommé Aldo, voulant faire le voyage de Jérusalem et se repentant des dommages qu'il avait causés aux religieux de Chaumousey, en leur contestant la propriété d'un moulin, avec le pré et les terres qui leur avaient été donnés par Gérard, son père, vint à l'abbaye et jura sur l'autel de cesser toutes poursuites au sujet de ces biens, dont il leur confirma la donation. Il y ajouta même, avec son oncle Richard, d'autres terres, en réparation des injures qu'il leur avaient faites. Et, le lendemain, après qu'il eut pris sa malle et son bourdon pour sortir de Fontenoy, en présence de Séhère

(1) Botte de paille peignée ou chaume.

et de plusieurs autres personnes qui assistaient à son départ, il fit jurer à son neveu Richard, auquel il laissait toute sa fortune, d'homologuer et de ratifier les donations qu'il avait faites ou confirmées à l'abbaye; ce que celui-ci promit de faire et s'empressa d'exécuter loyalement.

Ici se termine le manuscrit latin de Séhère, qui fut traduit en français par J. De France, chanoine régulier de Chaumousey, en 1676, et duquel nous avons emprunté la plupart des détails qui précèdent. Nous ajouterons seulement à ces renseignements qu'en 1109, le pape Pascal II confirma, par un diplôme spécial, toutes les donations de biens faites à l'abbaye de Chaumousey ; et qu'en 1122, Simon, duc de Lorraine, suivant en cela la trace du duc Thierry, son père, confirma également toutes les possessions et alleux concédés à ce monastère, et en donna un diplôme daté de Nancy.

Séhère mourut le 8 des ides de mai 1128, et fut inhumé au milieu du chœur de l'église de l'abbaye. Son tombeau, ayant été ouvert en 1586 par Gérard Duhautois, 28e abbé, peu de jours avant la mort de celui-ci, on y trouva un fragment de calice d'étain, un bâton ou crosse pastorale, avec divers ossements ; et, en outre, une lame de plmmb en forme de croix, portant gravé sur l'une des faces le commencement de l'évangile selon saint Jean : *In principio,* etc. ; et, sur l'autre, l'inscription commémorative suivante, en lettres capitales romaines : *Anno ab incarnatione Dni M. C. XXVIII, 8 idus maii ; obiit pie memoriæ Dnus ; Seherus abbas primus et fundator hujus cenobii et sancti Leonis Tuli.*

Suite des Abbés (1128 1790).

2. — D'après la *Gallia Christiana* (1) et la liste chronologique des abbés, dressée à l'abbaye de Chaumousey et conservée aujourd'hui dans les archives du département des Vosges, le successeur de Séhère fut Josselin, à qui le duc de

(1) Tome XIII, colonne 1419.

Lorraine, écrivit, en 1128, pour l'informer qu'il ne conduirait point les hommes de Chaumousey dans sa chevauchée *(chevachiam)* sans sa permission.

Sous cet abbé, le monastère s'enrichit encore de plusieurs donations de dîmes et d'églises, et notamment du prieuré de Marast (1), ainsi que le prouvent diverses chartes des années 1129, 1132, 1135 et 1137.

3. — A Josselin succéda Roric ou Romaric, qui figure en cette qualité, de 1140 à 1160, et qui reçut d'autres donations et confirmations de biens, constatées par l'évêque de Toul, Henri de Lorraine, et par le pape Eugène III, dans les années 1140, 1147, 1159 et 1160. La bulle de 1147 est très détaillée et très remarquable.

4. — Vient ensuite Viard, dont on trouve le nom dans une charte de 1168, constatant l'accord qu'il fit avec l'abbé de Morimond, pour la ferme de Frécourt, située entre Damblain et Breuvanne.

5. — Son successeur est Vidéric de Bétigny, en 1170, sous lequel ont lieu les donations des alleux de Bettegney-Saint-Brice et de Brantigny.

6. — Guidon Ier, ou Widon, figure comme abbé en 1177, dans un acte passé entre la chapelle de Saint-Dié et le monastère de Beaupré, et, en 1182, dans une confirmation faite par Simon II, duc de Lorraine, de toutes les possessions de l'abbaye de Chaumousey, au mois d'octobre 1180.

Le 7 juillet 1181, Pierre, évêque de Toul, confirma à l'abbaye de Morimond diverses donations faites par Hugues, de Beaufremont, et sa famille, de certaines parties du domaine de Frocourt, à l'abbaye de Chaumousey et vendues par ce monastère à Morimond en 1168 (2), comme on l'a vu plus haut.

Il y a encore plusieurs autres actes au cartulaire de Chau-

(1) Canton de Villersexel (Haute-Saône).

(2) L'original de cette pièce est aux archives de la Haute-Marne, fonds de Morimond, 6e liasse, 3e partie n° 10.



mousey, où le nom de cet abbé est mentionné. On trouve aussi, dans les archives départementales, fonds de Saint-Dié, maison de Lafosse, une très belle charte où il figure comme témoin, avec son sceau abbatial pendant à cette charte, sous l'année 1172, ce qui ferait au moins remonter son élection à cette date.

Cet abbé, qui mourut en 1182, devait être un homme remarquable, si l'on s'en rapporte aux quatre vers latins suivants, gravés sur sa tombe qui était placée dans le chœur de l'église du monastère :

Jesus inter via justitiæ, flos religionis.
Qui jacet hic abbas nomine guido, fuit.
Hic, Noe, Job, Daniel, triplici virtute resfubsit.
Dum rector, patiem castus ubiq fuit.

7. — Pierre, qui lui succéda, obtint du pape Grégoire VIII la confirmation de tous les biens, droits, libertés et privilèges qui avaient été accordés et reconnus jusqu'alors aux abbés de Chaumousey par les précédents papes Pascal II, Calixte II, Innocent II et Eugène III. Cette bulle, très détaillée, est datée de 1187, année unique du pontificat de ce pape.

8. — Hugo Ier figure comme abbé en 1189, dans une charte de Simon II, duc de Lorraine, confirmant la donation faite à l'abbaye de Chaumousey de l'alleu d'Oncourt.

9. — Humbert qui vient ensuite, reçut du duc de Lorraine une lettre ou charte, datée de 1193, par laquelle celui-ci lui demande pardon et promet amendement des injustices qu'il a commises contre son abbaye. Il donne en réparation son alleu de Vilate et quelques terres et prés enclavés dans l'alleu que possédait l'abbaye à Chaumousey même.

Le 11 des calendes d'avril 1197, Eudes de Lavoin, évêque de Toul, concède à l'abbaye les églises paroissiales de Baufremont et de Tilleux ; et, en 1198, Mathieu, évêque élu du même siège, fait donation au même monastère de l'église de Clerjoux (probablement du Clerjus).

10. — La *Gallia Christiana* fait figurer comme 10e abbé

Guido II, que ne mentionne pas le registre de l'abbaye, et sur lequel nous n'avons aucun renseignement ; mais, en revanche, il cite le nom d'un Gambrinus qui n'a laissé non plus aucune trace de son administration. C'est pourquoi nous ne nous arrêterons qu'à Guillaume Ier, sur le nom duquel les deux listes sont d'accord.

En 1224 et 1225, Formorus, archidiacre de Toul, donne à l'abbaye de Chaumousey l'église de Vouxey, sur laquelle l'abbé avait déjà le droit de patronage pour le choix du desservant. Ce droit lui avait été donné, en 1215, par Thiébaut Ier, duc de Lorraine.

En 1220, le duc Mathieu II fait amende honorable à l'abbaye, pour les nombreux dommages qu'il reconnaît lui avoir causés.

En 1221 et 1222, nous trouvons trois lettres du pape Honorius III, dont l'une défend aux chanoines réguliers d'admettre parmi eux des religieux d'observance et de profession plus stricte que celle de leur maison. Les deux autres confirment l'entière exemption de l'église de l'abbaye, de la juridiction des évêques de Toul, parce que l'évêque Eudes de Sorcy voulait soustraire cette abbaye à la juridiction romaine, dont elle relevait directement, pour la soumettre à l'église de Toul.

11. — Suit Hugo II, qui résigna ses fonctions pour cause d'infirmités, en 1229, et se retira à Neufchâteau, où il mourut, nous ne savons pas en quelle année.

12. — Ici la *Gallia* donne comme abbé Séhère II, de Ville-sur-Illon, que l'on ne trouve plus dans le cartulaire de l'abbaye, et qui ne fut probablement pas maintenu, s'il fut élu ou désigné, car ce fut Guillaume II qui assigna à son prédécesseur Hugo, à titre de retraite, un cens de 20 sous sur une maison de Neufchâteau.

Sous l'abbé Guillaume, le chevalier Willelm, seigneur de Darnieulles, et son frère, Jean de Bruyères, donnent à l'abbaye de Chaumousey les droits de patronage et les dîmes de Darnieulles qu'ils possédaient en commun ; et Hugues, cardinal,

prêtre de Sainte-Sabine, légat du pape, confirma cette donation par une lettre datée de Toul, le 4 des calendes d'août 1253, la 10e année du pontificat d'Innocent IV.

13. — Reginald, ou Renaud, de Darnieulles, succéda à Guillaume, comme le prouve une donation qu'il reçut en 1274, et une autre faite par Liébaut, seigneur de Baufremont, qui cède à l'abbaye de Chaumousey le droit de patronage sur l'église de Baufremont, en janvier 1278.

On lit dans la *Statistique des Vosges*, par Charton, qu'en 1274, Pierre, chevalier et seigneur de Bourlémont, et sa femme, vendirent à Hue, dit *Tripotel*, ce qu'ils avaient à Chaumousey (Charmusey), avec le four banal de ce lieu et le bois de la Mare, moyennant 1,400 livres de bons fins provenisiens; et qu'en 1276, Hue revendit cette terre à l'abbaye de Mureau; puis, l'ayant rachetée, il l'abandonna en 1302, au duc de Lorraine, Ferry III, pour 700 livres de « fors monnoye du roy. »

En 1301, le village de Chaumousey (Charmoussey), était un fief dépendant de la chatellenie de Châtenois, et appartenait, pour moitié, à Thiébaut, seigneur de Florine, qui le donna à Pierre, seigneur de Boulaincourt.

14. — Le suivant est Dominique, qui devait être abbé en 1280, car on voit dans un acte du cartulaire qu'en 1281, Renaud, de Darnieulles était mort. En 1292, cet abbé fait un accord avec le curé de Dommartin-aux-Bois, au sujet des dîmes de la grange des Ableuvenettes, et, en 1295, il en fait un autre pour les dîmes de Dommartin-les-Vallois.

En 1294, un chapitre général, composé de quatre prieurs et de nombreux chanoines réguliers, se tient à Chaumousey sous la présidence de l'abbé, et l'on y régle que l'abbé qui négligerait les statuts de l'ordre devrait s'abstenir de l'entrée de l'église, décret auquel le président souscrivit. Les quatre prieurs devaient être ceux de Chaumousey, du Chenois, de Fleury et de Marast, qui appartenaient à l'abbaye.

15. — Guillaume III fut abbé en 1297, et termina par un acte sans date, le différend qui existait entre Etienne Meslay, curé de Dompierre, et les habitants du lieu, au sujet de son casuel.

16. — Il eut pour successeur Jean Ier, dont le nom figure dans deux locations perpétuelles de moulins, en 1308 et 1313.

Dans une donation faite par Jennius, dit le Voué de Darnieulles, et par Sébille, sa femme, de tout ce qu'ils possédaient à Darnieulles, l'abbé est ainsi désigné : « Seigneur Jehan, dit de la Porte, adonc abbey et gouverneur de ladicte abbaye de Chaumousey ». Cette donation fut ratifiée par Thiébaut, duc de Lorraine.

En 1312, on trouve deux lettres du pape Clément V, datées de Vienne, en Dauphiné, dont l'une pour défendre l'abbaye et son droit d'exemption de la juridiction de l'évêque de Toul, contre certaines prétentions du doyen de Jorxey ; l'autre pour remédier à certains manquements aux règles de la pauvreté et à l'obéissance due à l'abbé, qui avaient eu lieu de la part de quelques religieux.

17. — Pont ou Ponce vient ensuite, de 1317 à 1343, et est nommé, pendant cet intervalle, dans plusieurs chartes, dont l'une dit que l'église de Mesnil-en-Xaintois, appartenant à l'abbaye, n'est pas soumise à la visite de l'archidiacre de Toul.

18. — Léobald ou Liébaud fut pourvu par le pape sans élection en 1354. Il est nommé en tête d'une charte de 1356, relative à la vente qu'il fit au couvent de Saint-Mansuy, hors les murs de Toul, d'une maison que possédait son abbaye à Toul.

19. — Le cartulaire renferme deux bulles du pape Urbain V, relatives à Chaumousey ; la première dit que le pape Innocent VI, prédécesseur d'Urbain V, s'était réservé de pourvoir par lui-même à la nomination de l'abbé de Chaumousey, quand Liébaud serait mort ; mais, après la mort de celui-ci, les religieux, ignorant cette réserve, nommèrent Thierry, de Dompaire, l'un d'entre eux comme abbé, lequel fut confirmé par le vicaire

général de Toul. En apprenant la nullité de cette élection, ils s'empressèrent d'en demander la ratification au pape, qui l'accorda, en considération des bons témoignages qu'ils lui donnèrent du zèle religieux, de la science des lettres, des bonnes vie et mœurs, et autres vertus de Thierry. L'autre bulle est une confirmation de toutes les libertés et immunités dont jouissait l'abbaye. Ces deux bulles sont datées de 1362. Thierry était encore abbé en 1378. Urbain V dit de lui qu'il a bien mérité de l'abbaye de Chaumousey.

20. — Le nom de Théobald, ou Thiébaut, de Dompaire, qui était prieur de l'abbaye en 1362, ne figure comme abbé que dans un acte de 1406, ce qui fait que l'on ne peut préciser, ni la date de son avènement, ni celle de sa mort. Du reste, il ne figure pas dans la liste de la *Gallia*.

21. — Jean II, de Buffignécourt, qui vient après dans la liste des archives, fit faire le cartulaire de l'abbaye en 1424, par Albert Nicolas, prêtre de Mirecourt, curé de Dompierre et notaire apostolique.

22. — Jean III, de la Grande-Maison de Parroye, élu comme abbé, fut molesté par un prétendant commandataire. Il en appela du pape Calixte III, mal informé, au même, mieux informé ; et, en cas de rejet, au prochain concile général. Mais on ne trouve pas trace de ces difficultés dans les archives de l'abbaye, où l'on voit seulement qu'il fut confirmé abbé en 1456.

Par un rescrit, en date du 8 des ides de mars 1450, le pape Nicolas V prescrivit à Ferry, chantre de Saint-Dié, de faire une enquête pour reconnaître si l'abbaye de Chaumousey et les églises qui en dépendent jouissent réellement de l'exemption de toute juridiction, correction et visite de l'évêque de Toul, en disant que, s'il y a vraiment dans cette abbaye une pleine possession de ces droits et privilèges, il les confirmera tous. Ce qu'il fit, en rappelant toutes les bulles des papes, ses prédécesseurs, relatives à Chaumousey.

23. — Philippe de Craincourt, indiqué comme successeur de Jean III, conféra le prieuré de Marast, en 1493, à Dominique-Jean de Palude, protonétaire apostolique. Il mourut le 29 décembre 1505 (1).

24. — Charles de Fresnel, son neveu, qui lui succéda, mourut le 4 mai 1521. Le roi d'Espagne, Philippe Ier, lui écrivit le 1er juin 1506, pour lui mander qu'il venait de pourvoir Jean Poirot du prieuré de Marast, mais on ne trouve pas cette lettre aux archives des Vosges.

25. — Jean IV, de Frenel, qui vient ensuite, fut un des abbés qui gouvernèrent le plus longtemps la maison de Chaumousey. Il conféra le prieuré de Marast à Philibert de Rie, le 7 septembre 1545, et mourut le 5 mars 1560.

26-27. — Après lui vinrent Nicolas de Louppy et Claude de Mercy, qui vécurent 9 ans comme abbés commandataires ; mais le premier ayant été tué accidentellement, M. de Louppy transigea de son abbaye avec le suivant, pour épouser Mme de Monthureux, dont il eut un fils assez connu en Bourgogne et en Lorraine, par ses exploits militaires pendant les guerres de cette époque. Fait prisonnier à Vesoul où Dom Calmet dit, par erreur, qu'il fut tué d'un coup d'arquebuse, au mois de février 1595 (2), le capitaine lorrain de Louppy fut amené à Epinal et enfermé au château, puis exécuté en 1596 (3).

28. — Gérard Duhautois ou de Haultois fut élu abbé résident, le 3 juin 1569, et confirmé le 1er août 1570, par Pierre Duchastellet, évèque de Toul. Tous les abbés, jusqu'à ce jour, étaient visités par l'évèque de Toul, en vertu de ses privilèges, excepté ceux qui, étant élus coadjuteurs, étaient confirmés par le souverain Pontife. Gérard visita l'église du Mesnil-en-Xaintois, le 16 janvier 1583.

---

(1) La pierre tombale de cet abbé se trouve aujourd'hui à l'entrée du corridor de la ferme du Bois-l'Abbé, sur le territoire de Domèvre.

(2) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, tome 5, col. 854.

(3) Ch. Ferry, *Inventaire des Archives d'Epinal*, par Ch. Ferry, tome III, page 458.

La semaine d'avant la Saint-Barthélemy de cette même année 1583, les bourgeois d'Epinal se rendent en procession générale à l'abbaye de Chaumousey (Chaulmoizier) (1).

Gérard Duhautois mourut le 30 août 1586. Ce fut lui qui, quelques jours avant sa mort, fit ouvrir le tombeau du fondateur Séhère, comme on l'a vu précédemment.

29. — François Patissier, de Mirecourt, élu abbé en 1586, fut confirmé dans ses fonctions, le 9 octobre de la même année, par le cardinal Charles de Lorraine, évêque de Toul. Ce fut cet abbé qui donna l'habit religieux au Bienheureux Pierre Fourier, à la fin de cette année 1586, qui reçut ses vœux en 1587, lui fit recevoir les ordres et la prêtrise à Trèves, le 25 février 1589 (2), et lui vit dire sa première messe à Chaumousey, le 24 juin suivant. Il l'envoya ensuite à Pont-à-Mousson en 1591, pour y faire sa théologie, puis le rappela à l'abbaye en 1595.

Cette année 1595 est mémorable par la séparation des menses entre l'abbé Pâtissier et les religieux, accordée, à la demande de ceux-ci, par le pape Clément VIII. Dans la bulle de séparation, Pierre Fourier est désigné sous le nom de Poirson Fourier, que l'on voit figurer dans plusieurs autres actes.

Il y eut aussi, à la même époque, une première tentative de réforme de l'abbaye, provoquée par le cardinal de Lorraine évêque de Metz et légat du pape, dans une assemblée générale de chanoines, tenue à Nancy, sous sa présidence.

30. — Il eut pour successeur son neveu, Pierre-François Pâtissier II, qui perdit et aliéna une portion de biens de l'abbaye, notamment l'important prieuré de Marast, qui fut uni à la collégiale de Dôle, en 1611, sauf le droit de collation qu'il se réserva.

---

(1) *Inventaire des Archives d'Epinal*, par Ch. Ferry, tome III, page 404.

(2) La feuille d'ordination sur parchemin de Pierre Fourier est conservée dans un carton des archives des Vosges.



Ce fut aussi sous l'abbatiat de Pierre-François Pâtissier qu'eut lieu la réforme de l'abbaye de Chaumousey et son union avec la congrégation de Notre-Sauveur, de Pont-à-Mousson. Cette réforme avait été préparée, tentée et même commencée depuis longtemps par le Bienheureux Pierre Fourier, qui, après en avoir eu toutes les peines, tous les ennuis, n'eut pas la joie d'en voir la complète exécution, car elle ne fut authentiquement réalisée qu'en 1653, c'est-à-dire 13 ans après sa mort.

Tout dégénère avec le temps dans ce monde tombé, dit un des biographes de Pierre Fourier. Du temps de ce bon Père, l'abbaye de Chaumousey, comme beaucoup d'autres, après avoir donné, pendant de longues années, d'excellents fruits de science et de vertu, s'était relâchée peu à peu de sa discipline primitive et était devenue une école de vice plutôt qu'une pépinière de saints. Une réforme et une réforme radicale s'imposait ; on la désirait de toutes parts, excepté là où elle devait être faite.

Le cardinal de Lorraine, qui avait déjà échoué dans sa première tentative en 1595, la renouvela sans plus de succès en 1604, dans une assemblée à laquelle il convoqua le Père Fourier, alors curé de Mattaincourt. En 1621, Mgr de Maillane, évêque de Toul, entreprit à son tour cette œuvre difficile et de plus en plus urgente, avec le concours du pape Grégoire XV.

Il jeta les yeux également sur Pierre Fourier pour en faire l'instrument de cette réforme et tous deux se mirent à l'œuvre avec ardeur. Mais il ne se trouva dans toutes les maisons de l'ordre du diocèse que six religieux disposés à embrasser la réforme et à recommencer, dans ce but, leur noviciat ; dont un de Chaumousey ,appelé Nicolas Manceau. Ces six volontaires furent envoyés à l'église des Prémontrés, de Pont-à-Mousson, pour commencer la pépinière dont le Père Fourier fut nommé directeur, et que celui-ci transféra à l'abbaye de Saint-Remi, de Lunéville, mise à sa disposition par l'abbé commandataire, Charles de Lorraine.

Sous la vigoureuse, sage et sainte impulsion du Bienheureux Père, la réforme ne tarda pas à faire des progrès, non-seulement dans la Lorraine, mais jusque dans la Champagne, où plusieurs maisons du nouvel ordre se fondèrent. Cependant les chanoines de Chaumousey résistaient toujours à se soumettre aux statuts du saint réformateur, mais l'idée avait aussi ses partisans qui devenaient chaque jour plus nombreux à mesure que le personnel se renouvelait.

Le 21 mars 1637, les religieux, probablement à l'instigation du Père Fourier, adressent à leur abbé une requête pour demander leur union aux autres maisons conventuelles du pays, rétablies sous le titre du Saint-Sauveur. Ils allèguent qu'il leur est impossible de pouvoir s'acquitter des devoirs auxquels leur condition les oblige, parce que tous sont jeunes, inexpérimentés et incapables par eux-mêmes d'aider les âmes à acquérir la perfection religieuse (1).

Cette requête est signée de Le Moyne, prieur; Richardin, Charles Drouin, H. Houillon, Claude Durand, J. Besson, J. Thomas et H. Madon, les autres religieux étant absents.

Malgré cette requête, à laquelle l'abbé était favorable, l'union fut encore retardée de plusieurs années, car, à la suite des guerres de cette époque, dont la Lorraine et particulièrement les environs d'Epinal furent le théâtre, l'abbaye se trouva complètement ruinée et fut abandonnée par les religieux, pendant quinze ou seize ans. Il n'y resta que le frère Humbert pour garder la maison, tandis que l'abbé Pâtissier était retiré à Epinal.

Le contrat d'union de l'abbaye de Chaumousey, avec la maison de Saint-Sauveur, de Pont-à-Mousson, fut signé à Epinal, le 5 avril 1653 et ratifié à Pont-à-Mousson, le 2 mai suivant.

L'habit des nouveaux chanoines réformés fut une soutane

---

(1) *Archives des Vosges*, H. 12, clergé régulier.

noire fermée par des agrafes avec un petit collet et un rochet en banderolle, large d'environ cinq doigts, pendant sur le côté gauche en forme d'écharpe.

Comme les anciens chanoines réguliers, pour assister au chœur, ils devaient revêtir le surplis et l'aumusse en été et le grand rochet et la cape noire en hiver (1).

Le père Philippe Georges, de cette maison, fut envoyé à Chaumousey, pour préparer le retour des religieux qui devaient rentrer au chœur la veille de la Saint-Jean. Mais cette rentrée fut retardée jusqu'au 10 juillet.

Le 22 mai de l'année suivante 1654, à 7 heures du matin, l'abbé Pâtissier mourut à Epinal, à l'âge de 86 ans. Il fut transporté et inhumé solennellement dans son abbaye.

31. — Antoine Dubourg, qui était son coadjuteur depuis 1625, lui succéda et fut béni par Claude d'Achéi, archevêque de Besançon, et reçu par la cour du Parlement de Lorraine, qui se tenait alors à Toul.

En 1655, le maréchal de la Ferté vint prendre ses cantonnements à l'abbaye, et exigeait qu'on lui fournit un resal et demi d'avoine et le foin nécessaire pour 40 chevaux.

Le 20 juillet, les religieux firent assigner l'abbé Dubourg, pour l'obliger à rendre compte de la succession de son prédécesseur. Le procès ayant été jugé en sa faveur par le bailliage de Mirecourt, ils interjetèrent appel au Parlement de Lorraine.

Comme on le voit, l'accord ne régnait pas au début entre le nouvel abbé et ses religieux. Cette mésintelligence paraissait provenir de ce que l'abbé Dubourg appartenait à l'ancien ordre, car il résolut de chasser les religieux réformés de la maison et tenta pour cela un véritable coup d'État.

Il fit venir le curé d'Epinal et deux fusiliers avec lesquels il se barricada dans la maison, après avoir chassé tous les

---

(1) *Histoire du B. Pierre Fourier*, par l'abbé Chapiat, curé de Vittel ; tome 1er, page 202.

domestiques, en l'absence du prieur qui était allé à Epinal.

Mais, celui-ci étant revenu, il s'introduisit furtivement et alla droit à l'abbé et aux *bandits* qui l'accompagnaient et leur demanda raison de leur conduite, mais ils le maltraitèrent et le mirent dehors (1) ».

Le prieur ayant présenté requête au Parlement sur ces faits, l'abbé demanda à s'arranger à l'amiable, ce qui eut lieu. On voit, du reste, au cartulaire de la réforme, plusieurs transactions passées entre cet abbé et les religieux réformés, depuis leur entrée dans l'abbaye.

On trouve aux archives des Vosges, à la date du 24 février 1662 (2), un extrait des droits seigneuriaux dont jouissait l'abbé, sur le village de Chaumousey, à cette époque. Mais cette pièce ayant été publiée dans le tome IV, pages 198 à 200, des *Documents rares et inédits de l'histoire des Vosges*, nous n'en donnerons ici qu'une courte analyse.

A Chaumousey-la-Ville, l'abbé était seigneur spirituel et temporel, avec droit de haute, moyenne et basse justice.

Il avait également les amendes, épaves et confiscations prononcées, pour tous les crimes et délits commis sur l'étendue du territoire où s'exerçait sa juridiction.

La justice abbatiale se faisait par un maire qui connaissait de toutes les actions, même au criminel. Après le prononcé du jugement, le maire devait remettre le condamné entre les mains du prévôt de Dompaire, chargé de l'exécution de la sentence, et cette remise se faisait au lieu dit : le *Poirier-Sauraire,* situé entre le finage de Chaumousey et celui de Gorhey.

Les habitants ayant une charrue lui devaient deux jours de corvées, dont un pour les semailles de l'avoine et l'autre pour celles du blé, à charge pour l'abbé, de donner à chaque

---

(1) *Archives des Vosges,* H. 5.
(2) Liasse E, carton pièce 294.

laboureur, pour sa nourriture, un pain formant le tiers d'un himal (1) de Lorraine, et, avec ce pain, le potage et un hareng, pour les semailles de l'avoine, et du lard pour les semailles du blé.

Chaque habitant était, en outre, corvéable de deux jours de faucille, l'un pour les avoines et l'autre pour les blés, et une corvée de faux pour les prés, ainsi que la corvée de fourches et râteaux pour la fenaison, et cela, moyennant un morceau de pain et de fromage.

Le lendemain de Noël, chaque habitant devait deux chapons et six deniers.

Mais, par contre, les habitants avaient le droit de prendre le bois de chêne dont ils avaient besoin pour l'entretien de leurs bâtiments et de leurs instruments, dans le bois de Treusey, appartenant par moitié à l'abbé et aux religieux. Ils avaient également, dans ce bois, le droit d'affouage et de pâturage, à condition d'en user en bons pères de famille.

Le 19 juin, l'abbé vendit à ses religieux un étang situé à Chaumousey, moyennant 300 francs, pour employer cette somme à la réparation de l'église de l'abbaye.

Antoine Dubourg mourut en 1680.

32. — Antoine de Lenoncourt, qui avait été coadjuteur du précédent abbé, depuis 1678, lui succéda le 9 janvier 1680.

Le 29 juillet 1681, les religieux fournissent une déclaration des biens de l'abbaye à la Chambre des Comptes de Metz, et déclarent tenir ces biens du roi de France, auquel ils ont rendu foi et hommage de leur mense conventuelle, le 2 janvier précédent. On trouve encore un autre aveu des mêmes biens, en 1683.

Antoine de Lenoncourt mourut le 1er février 1699.

33. — Jean Legagneur, son successeur, est le premier abbé

(1) L'himal était une mesure de capacité pour les grains, correspondant au dixième du résal et contenant environ 12 litres.

de Chaumousey, qui ait été élu par les chanoines réformés de la congrégation de Notre-Sauveur. Il fut élu supérieur général de l'ordre, en 1709. Avec lui commence ce que l'on peut appeler l'âge d'or de l'abbaye, pour la régularité et la prospérité, même temporelle, de cette maison.

Sous son abbatiat, la mense conventuelle fut augmentée d'environ 40,000 francs barrois, presque tout en constitution de rentes, sans compter les biens que cet abbé donna à cette mense, par une transaction passée avec ses religieux, le 12 juillet 1710, aux termes de laquelle il leur cédait tout ce qu'il avait à Darnieulles et à Vouxey.

L'abbé Legagneur fut en même temps que le bienfaiteur de ses religieux, le restaurateur de son abbaye dans laquelle il fit exécuter des travaux considérables, pour la réparation et l'augmentation des bâtiments des deux menses et de l'église.

Ces travaux mentionnés dans un mémoire de l'époque (1), comprennent notamment la construction d'une grande maison à Ambacourt, avec une grange à dîmes ; celle d'une autre maison à Oncourt ; la réparation du moulin de Bouzey, et la construction d'un grand bâtiment pour le logement du fermier, au même lieu ; une augmentation considérable aux bâtiments dits de l'Aumônerie, annexe de l'abbaye ; la création d'un grand verger clos de murailles, à côté de ces bâtiments ; des terrassements, pour agrandir et aplanir le jardin potager des religieux ; la reconstruction à neuf des bâtiments appartenant à l'abbé, dans la basse-cour ; la réfection du sanctuaire de l'église, depuis les fondements, et la construction d'un caveau funéraire au-dessous, pour l'inhumation des abbés ; l'acquisition d'un orgue, la réfection des stalles du chœur, la construction de deux autels en pierre de Sorcy et en marbre, sans compter les meubles et les ornements de la sacristie, qui furent également renouvelés ; enfin, la reconstruction à neuf

(1) *Archives des Vosges*, H. 5.

du sanctuaire de l'église paroissiale de Chaumousey, qui était à la charge de l'abbé, comme décimateur du lieu.

L'abbé général Jean Legagneur mourut à Lunéville, le 26 août 1714, à 5 heures du matin. Son corps fut transporté avec honneur à Pont-à-Mousson, sur un brancard fourni par le duc de Lorraine, pour être inhumé avec les autres abbés généraux, ses prédécesseurs.

Ce sage administrateur et bienfaiteur fut généralement regretté et vénéré comme un saint.

34. — Nicolas Verlet, de Nancy, premier assistant de la congrégation et vicaire général, fut élu comme abbé, le 12 septembre 1714, et comme général de l'ordre, le 23 octobre suivant. Ces élections furent confirmées par une bulle du pape Clément XI, du 2 février 1715.

Les abbés de Chaumousey avaient depuis longtemps des difficultés avec les évêques de Toul, au sujet du patronage et de la qualité de huit ou neuf cures dépendantes de l'abbaye. Ces difficultés furent aplanies en 1722, par une transaction dans laquelle l'évêque reconnaît que les cures de Mesnil-en-Xaintois, Vouxey, Darnieulles, Dommartin-en-Cens, et les Vallois, sont et seront toujours desservies par des prêtres réguliers, à la nomination de l'abbé ou des religieux de Chaumousey, à charge de prendre leur institution de l'évêque de Toul. De leur côté, l'abbé et les religieux cédent, en tout droit, à l'évêque, les cures d'Orquevaux, de Beauffremont, de Girecourt (près Mirecourt), et de Certilleux.

L'abbé Nicolas Verlet déploya le même zèle que son prédécesseur pour le bien de ses religieux et de son abbaye, dont il fit continuer les travaux et la décoration.

Les religieux étant logés fort à l'étroit, n'ayant ni cave ni grenier, ni infirmerie, ni bibliothèque, ni assez de chambres pour loger les domestiques et les étrangers, et ne pouvant s'étendre que dans le vieux quartier abbatial, l'abbé consentit à ce qu'ils occupassent ce quartier, à la condition de lui bâtir

une nouvelle maison abbatiale, au nord de la basse-cour, et dans l'alignement de l'église. Il leur abandonna également le potager et le verger, à charge de lui faire un potager dans le pré derrière la maison, et de lui céder à perpétuité le verger joignant l'Aumônerie.

L'abbé Nicolas Verlet mourut le 1er avril 1726, à l'âge de 70 ans, et fut enterré dans l'église de l'abbaye, devant l'autel de saint Jean.

35. — Sigisbert Verlet, neveu du précédent et curé de Lunéville, fut élu pour lui succéder, tant en raison de ses qualités personnelles, que pour la recommandation du duc de Lorraine Léopold, qui l'honorait de sa haute protection. Mais il ne prit pas possession de son poste, qu'il permuta avec celui de François Huguin, abbé de Saint-Remy de Lunéville ; ce qui lui permit de rester près de son bienfaiteur.

36. — François Huguin, de Saint-Mihiel, qui préférait la solitude au tumulte et à l'éclat de la cour de Lunéville, vint prendre possession de l'abbaye de Chaumousey, au mois de juillet 1726. Du reste, il avait déjà administré cette abbaye en qualité de prieur, vers l'âge de 30 ans, avant d'être élu abbé de Lunéville, en 1700.

Il fut élu général de l'ordre de Pont-à-Mousson, au premier scrutin et à la presque unanimité.

En conséquence du traité passé avec le précédent abbé, les religieux construisirent, pendant les années 1726 et 1727, un grand pavillon de 142 pieds de long et 42 de large, auquel on ajouta un autre pavillon plus bas pour les domestiques et un troisième pour servir de bûcher.

Après cela, on fit une cour pour la *ménagerie*, et deux pavillons à droite et à gauche de la porte d'entrée à l'ouest ; l'un pour servir de remise à l'abbé, l'autre pour le logement du portier (1).

---

(1) Voir le plan topographique de Beaurain, annexé à cette notice.

En 1729, on fit encore de grandes réparations au moulin et à l'huilerie de Bouzey.

Cette même année, l'abbé souscrivit 1,000 francs, et chacun des seize religieux de l'abbaye, 50 francs, pour les frais de la béatification du R. P. Fourier, réformateur de la maison. Cette béatification fut célébrée solennellement à l'abbaye, par un *Triduum*, qui eut lieu les 5, 6 et 7 juillet 1731.

Toujours en exécution de la convention précitée, entre l'ancien abbé et les religieux, ceux-ci ayant fait abattre l'ancien quartier abbatial, firent reconstruire sur son emplacement un magnifique corps de bâtiment pour leur logement. On commença les travaux le 17 juillet 1731, et l'abbé Huguin posa la première pierre le 20 août suivant. Le tout ne fut terminé qu'en 1739 (1).

L'abbé général François Huguin mourut le 16 janvier 1738.

37. — Après la mort de cet abbé, l'abbatiat resta vacant pendant trois ans, jusqu'au 13 avril 1741, époque où il fut mis en commande, en vertu de l'indult accordé aux rois de France et de Pologne, et donné à M. Jean, comte de Krakinsky, chanoine de Varsovie, premier aumônier de S. M. la reine de Pologne, duchesse de Lorraine, etc.

Il prit possession de son abbaye, le 13 avril 1741, par son procureur M. Jacquin, curé de Saint-Pierre-hors-les-Murs, de Nancy.

C'est, dit le mémoire des archives auquel nous empruntons ces renseignements (1), « le premier abbé commandataire qu'ait eu cette abbaye, quoi qu'en dise Ruyr, et, après lui, dom Calmet ; ceux qu'ils rapportent dans leur catalogue, n'ayant point été possesseurs de droits, et l'abbaye ayant toujours eu une succession d'abbés réguliers, comme on le prouve pour le temps même où ceux-ci ont été supposés ».

Pendant l'intérim de l'abbatiat, l'abbaye avait été dirigée

(1) Carton, H. n° 5.

d'abord par le prieur Nicolas Huguier, qui, étant mort en 1739, fut remplacé par le sous-prieur Laurent, professeur de philosophie, et vicaire capitulaire.

Après avoir pris possession de l'abbaye, le mandataire de l'abbé, en vertu de ses pouvoirs, traita avec les religieux au sujet des biens de la mense abbatiale, qu'il leur afferma pour neuf années, à partir du jour même de l'entrée en possession, le 13 avril 1741, et par un bail passé le 5 août suivant, à Nancy, moyennant la somme annuelle de 6,(00 francs, « au cours de France, payable en deux termes, moitié à la Saint-Georges et moitié à la Saint-Martin, outre l'entretien absolu de tous les biens et de toutes les charges qui incombaient à l'abbé. »

Ce traité qui avait été négocié par les bons offices du R. P. Rodomicus Idi, confesseur de la reine-duchesse de Lorraine, était tout à l'avantage des religieux.

Le 15 juillet 1743, l'abbé Krakinsky, étant sur le point de faire un voyage en Pologne, vint à l'abbaye, où il laissa une procuration au prieur Jean-Joseph Verlet, pour gérer le temporel et le spirituel de la maison, en son absence.

La veille de la Fête-Dieu 1749, Mgr Scipion-Jérôme Bégon, évêque de Toul, accompagné de son secrétaire et de trois chanoines de sa cathédrale, vint à l'abbaye, et, le lendemain, il conféra la tonsure à plusieurs étudiants de la maison, ainsi qu'à d'autres de l'abbaye de Béchamp, venus exprès pour la recevoir. Le jour suivant, il administra la confirmation aux enfants des paroisses voisines, et même jusque de Bains et du Clerjus. Le samedi, il consacra l'église de Girancourt, et, le dimanehe, celle de Dommartin-aux-Bois. Puis, s'étant reposé le lundi, il quitta l'abbaye le mardi, en témoignant sa satisfaction du bon accueil qu'il y avait reçu.

En 1751, eut lieu une nouvelle transaction entre le chapitre de Chaumousey et la collégiale de Dôle, au sujet du prieuré de Marast, sur lequel l'abbé Pâtissier II, en l'aliénant, en 1611, avait réservé le droit de collation. Par ce nouvel acte,

l'abbaye de Chaumousey renonça à tout droit spirituel ou temporel sur ce prieuré, et s'engagea à célébrer une messe haute par mois, pour les fondateurs et les bienfaiteurs dudit prieuré. La collégiale de Dôle, de son côté, versa au chapitre de Chaumousey une somme de 8,000 francs pour être placée en rentes, à l'effet de la fondation desdites messes.

38. — Jean-Anaclet de Bassompierre, succéda, en 1758, au comte de Krakinsky, comme abbé commandataire de Chaumousey, dont il émargea les revenus jusqu'en 1765.

39. — Il eut pour successeur, Stanislas-Louis de Bassompierre, de la même famille, commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandeur des régiments des grenadiers royaux de Lorraine, seigneur en partie d'Essey, Saint-Max, et Dommartincourt, qui conserva ce bénéfice jusqu'à l'année 1790.

Nous n'avons rien de particulier à signaler sous ces deux derniers abbés, civils et militaires, qui ne vinrent probablement jamais visiter leur abbaye, dont ils se contentaient de toucher le revenu de la mense abbatiale, par un mandataire.

Nous croyons devoir rapporter ici une histoire bien curieuse, que M. Charton raconte dans son ouvrage, *les Vosges pittoresques,* et qu'il dit tenir du principal témoin. Voici le fait qui rappelle la fable du *Chien qui porte à son cou le diner de son maître*, et prouve une fois de plus l'esprit des bêtes, en se compliquant d'un complément, que n'eut point désavoué le fabuliste. Jugez-en :

Le père Jacques Phulpin, prieur de l'abbaye, avait fait venir pour la garde de la maison, deux magnifiques chiens de Terre-Neuve, qu'il avait eu la patience et le talent de dresser à divers exercices récréatifs, pour l'amusement des religieux, et qu'en raison de leur force, de leur courage et de leur rare intelligence, il avait nommés, l'un César, et l'autre Pompée.

Mais, jugeant que ces deux excellents animaux pouvaient encore rendre à la maison d'autres services, en les employant

dans le jour comme de véritables domestiques auxiliaires, il les conduisit à Epinal, chez le boucher de l'abbaye, nommé Michel, qui demeurait rue des Petites-Boucheries, près du Boudiou, et leur fit rapporter, tantôt à l'un tantôt à l'autre, le panier chargé de provisions.

Ayant renouvelé cet exercice pendant un certain temps, il put enfin les envoyer seuls, à tour de rôle, avec le panier vide, au fond duquel était déposée la commission écrite. Le boucher, qui était un fort honnête homme, exécutait l'ordre donné, et remettait le panier au chien, qui le rapportait fidèlement, en le tenant par l'anse, dans sa solide mâchoire.

Pendant quelque temps, tout alla bien, mais un jour — et ce jour a été consigné dans les annales locales, comme une date mémorable : c'était le 21 mai 1780, — Pompée, étant de service, s'en retournait tranquillement, comme un honnête chien qui fait son devoir, lorsqu'en passant dans le faubourg des Bons-Enfants, à 200 mètres de la boucherie, il fut attaqué à l'improviste, par huit de ses congénères, chiens de bas-étage, qui en voulaient à ses provisions.

Que vouliez-vous qu'il fît contre huit ? Qu'il se défendit. C'est ce qu'il fit bravement, en effet, mais, pour cela, il fut obligé de lâcher son panier, dont le contenu fut aussitôt renversé et devint la proie de ses voraces agresseurs, aux grands éclats de rire des nombreux témoins de cette scène, qui n'essaient pas d'intervenir dans le débat.

Mais, c'est ici que va se révéler toute l'intelligence vraiment extraordinaire de Pompée, qui ne s'attarde et ne s'abaisse point, comme le chien de La Fontaine, à réclamer sa part du festin. Quoique fortement blessé dans la lutte, et tout couvert de sang et de poussière, il revient d'un trait à l'abbaye, où son maître devine tout de suite, en voyant son état, ce qui lui est arrivé. Il veut le flatter, le caresser, le consoler, mais Pompée n'écoute rien, il ne veut pas être consolé, il veut être vengé. Il va droit à César et lui fait comprendre, par ses plaintes et

ses gestes, ce qui lui est arrivé et ce que leur honneur commun exige.

Aussitôt, malgré la fatigue et les blessures de Pompée, les deux nobles animaux reprennent ensemble la route d'Epinal, dont ils franchissent la distance en un quart d'heure, et arrivent, encore à temps pour trouver la bande de leurs ennemis en train de ronger les derniers os.

Sans se laisser intimider par le nombre, ils tombent à grands coups de croc sur ceux-ci et leur font de cruelles morsures, qui leur arrachent des cris de douleur et les mettent en pleine déroute.

Après avoir obtenu cette légitime satisfaction, nos deux braves chiens reprennent le panier resté sur le théâtre de la lutte, le rapportent chez le boucher qui le remplit de nouveau des mêmes provisions, puis ils reviennent triomphalement à l'abbaye de Chaumousey, sans avoir à craindre désormais aucune attaque, car chiens et gens savent qu'ils sont de taille et d'humeur à se faire respecter.

Et que l'on dise encore après un tel récit,
Que les bêtes n'ont pas d'esprit.

Voici maintenant deux faits administratifs ordinaires, que nous trouvons mentionnés dans les archives de l'abbaye.

Le 24 juin 1788, l'assemblée d'élection de Chaumousey, se tint à l'abbaye, sous la présidence de M. Varnerot, chanoine régulier, prieur et curé de Chaumousey. Sont élus pour le Tiers-Etat :

Hubert Marotel, laboureur ;
Jean-Baptiste Henri, id. ;
Simon-Alexandre Garnier, id. ;
Huot, syndic ;
Guyot, greffier.

Le 25 août suivant, le plaid annal de la haute, moyenne et basse justice de Chaumousey est tenu, à l'abbaye, par Nicolas Martin, avocat, juré et gradué au bailliage royal d'Epinal, au

nom de Messire Stanislas-Louis de Bassompierre, chevalier de Malte, abbé commandataire de Chaumousey, et seigneur dudit lieu, en présence de Sébastien Drouin, procureur, et Varnerot, prieur. Sont nommés ou confirmés dans leurs offices :

Joseph Houot, maire ;

Nicolas Mariotte, lieutenant ;

Dominique Guyot, greffier ;

Dominique Dadon, sergent.

Le 16 mars 1789, les abbés, prieurs et chanoines de Chaumousey font partie de l'assemblée des trois Etats de bailliage de Mirecourt, comme délégués du clergé.

En terminant ce paragraphe, il nous reste à accomplir un agréable devoir de reconnaissance envers deux de nos collaborateurs les plus obligeants et les plus dévoués : M. l'abbé Adnot, prêtre régulier de Notre-Sauveur, et M. l'abbé Chapelier, curé de Jeanménil, qui ont bien voulu mettre à notre disposition les nombreuses et précieuses notes qu'ils ont recueillies sur l'abbaye et les abbés de Chaumousey.

Que ces respectables et laborieux ecclésiastiques nous permettent de leur adresser ici l'expression publique de notre plus vive et profonde gratitude confraternelle.

Aliénation et vente de l'Abbaye (1790-1800).

Au moment où l'Assemblée nationale constituante, par son décret du 2 novembre 1789, supprima les bénéfices ecclésiastiques, l'abbaye de Chaumousey exerçait son autorité spirituelle sur douze cures et un prieuré.

L'abbé nommait aux cures d'Ambacourt, de Bettegney-Saint-Brice, de Chaumousey, où la cure était unie à l'abbaye et desservie par un religieux, délégué pour le service paroissial; du Clerjus, de Dommartin-aux-Bois, de Dompaire, d'Oncourt, et de Vouxey.

Le chapitre nommait au prieuré du Chesnois et aux cures de Darnieulles et de Remiremont.

Le prieur du Chesnois nommait aux cures de Domjulien, et de Manonvilliers.

Au point de vue du temporel, indépendamment de son magnifique domaine abbatial, qui s'étendait jusqu'à Bouzey, l'abbaye possédait des biens, droits et revenus dans plus de cinquante communes, dont on trouve la liste et la désignation dans l'Inventaire dressé par les religieux eux-mêmes, au moment de la vente de ces biens.

Le 13 mars 1791, Louis Beaurain, conducteur principal des ponts et chaussées, et architecte à Epinal, commis à cet effet, procéda à la visite et à l'estimation des bâtiments de l'abbaye et de ses dépendances, et en fit une intéressante description, dont nous extrayons les passages suivants :

« La maison des chanoines réguliers de Chaumousey est construite en quatre corps de bâtiments, formant un carré long dont le premier côté au nord, comprend l'église, qui a 184 pieds de longueur, y compris le chœur et la tour, le deuxième côté, au levant, de 246 pieds, faisant face au bâtiment des engrangements ; le troisième côté, au midi, dont le milieu est coupé par une remise, a 155 pieds de longueur ; quatrième côté, au couchant, faisant face sur le grand jardin, de même longueur que la grande façade, non compris les deux croisées de la chambre à four, qui font partie de cette façade.

» Les deux grandes façades qui sont au levant et au couchant, sont montées en pierre de taille, dont le milieu de chacune fait saillie en avant corps, de 2 pieds 9 pouces, lesquels avant-corps sont des portiques garnis de pilastres, entre lesquels sont ouvertes trois portes, dont celle du milieu sert d'entrée, et les deux autres sont des croisées couronnées par un fronton triangulaire.

» Cette maison n'est composée que d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée, avec grenier et faux grenier. La face principale au couchant est percée de 20 croisées, dont 2 pour le rez-de-chaussée et 18 pour l'étage au-dessus. La façade du

levant compte 15 fenêtres au rez-de-chaussée, et 19 à l'étage supérieur.

» Le rez-de-chaussée est composé de corridors de la longueur des grandes façades, et d'un troisième dans le milieu, communiquant aux autres corps de logis. Ces corridors, qui ont six pieds de largeur, sont de toute beauté ; très bien voûtés, plâtrés et ornés de pilastres d'ordre ionique en pierre de taille. »

Suit le détail des pièces intérieures, parmi lesquelles on trouve la salle du chapitre, l'école, la cuisiue, le réfectoire, le chauffoir, le quartier des étrangers, le quartier du billard, le corps de logis faisant face au grand jardin ; puis les caves qui sont vastes et bien voûtées, et enfin l'étage supérieur, qui renferme autant de pièces qu'au dessous.

L'église, en forme de croix latine, est composée d'une nef d'une longueur totale de 120 pieds sur 50 de largeur, de deux chapelles collatérales, de 20 pieds 9 pouces de longueur, sur 21 pieds 6 pouces de largeur, d'un sanctuaire formant exagone, de 19 pieds de largeur, sur 37 de longueur.

« Du chœur on communique à la sacristie par un vestibule de 26 pieds de longueur sur 7 de largeur. Cette sacristie et le chœur de l'église sont ornés de belles boiseries.

» Un grand jardin derrière la maison, partie en verger, contenant 11 jours deux hommés, lequel est bien clos de murs, avec deux portes en fer. Il renferme un beau bassin circulaire, avec un jet d'eau, une glacière et une autre pièce d'eau au fond du jardin pour l'arrosage.

» Un autre jardin potager, dit des Couches, situé derrière la bûcherie, de 150 pieds de long, sur 73 de large, lequel est aussi clos de murs, et renferme un pavillon pour les outils.

» Un verger au-dessous du grand jardin clos d'un côté, par le mur de celui-ci, et des trois autres par des haies vives. Ce verger contient un jour, 7 hommés et 2 toises.

» La maison abbatiale, située au nord, à 5 pieds de l'église,

est à un étage ; elle a 127 pieds de façade sur 36 de largeur (suit la description). Puis viennent les bâtiments des engrangements, qui font suite à la maison abbatiale, et derrière lesquels est un très bel étang, appelé l'étang Saint-Jean, d'environ 800 toises de longueur. Il est soutenu à sa tête par une forte chaussée construite très solidement en pierres de taille, avec un canal couvert, pour la décharge des eaux. Au-dessous du jardin abbatial, s'étend un grand pré dans lequel il y a un réservoir et un lavoir.

» Enfin, l'Aumônerie qui comprenait ci-devant la marcairerie et la bergerie, et séparée de l'abbaye par le chemin, est un bâtiment à un étage qui a 82 pieds de face sur 12 de largeur. (Suit la description de ce bâtiment, qui est en très mauvais état). »

Le 29 juillet 1791, Sébastien Gaspard, peintre, sculpteur et doreur à Epinal, est commis par le directoire du district pour dresser l'inventaire des tableaux sculptures et bas-reliefs de l'église de l'abbaye de Chaumousey, où il constate la présence de 8 tableaux peints sur toile, servant de panneaux à la boiserie qu'entoure le sanctuaire, et représentant les sujets suivants :

Le sacrifice d'Abraham ;

L'Incarnation du Verbe, prédit par Isaïe ;

Même sujet prophétisé par Jérémie ;

Même sujet prophétisé par saint Luc ;

La sortie d'Abraham, pour aller en Chaldée ;

Jésus-Christ figurant la voie, la vérité et la vie ;

David jouant de la harpe ;

Moïse au buisson ardent.

A gauche du sanctuaire, un beau tableau sur toile, représentant Pierre Fourier, un autre au-dessus de celui-ci, représentant le Père Eternel ; deux autres à l'entrée du chœur, représentant la Conversion de saint Augustin, et l'autre celle de sainte Monique, sa mère ; un autre, très ancien, sur bois, représentant la Nativité de Saint Jean-Baptiste, « composé de

quantité de figures, placées à propos selon l'histoire, le tout bien peint avec art. »

Dans le fond du sanctuaire, dans une grande niche, sont trois statues représentant la Vierge et l'Enfant-Jésus en groupe, et deux anges, dont un de chaque côté.

Il y a au chœur un pupitre en cuivre, de toute beauté, décoré de sculptures, avec trois emblèmes et surmonté d'un aigle fort bien fait. Le pied de ce pupitre est orné de trois écussons, où sont, en bas-reliefs, les figures de Jésus-Christ, de saint Jean et de saint Augustin.

Quant à l'estimation des terres de l'abbaye, elle fut faite par Dominique Dugravot, géomètre et greffier municipal à Darnieulles, expert nommé à cet effet, par les administrateurs du district d'Epinal (1).

Lorsque les religieux furent officiellement dépossédés, les meubles et objets mobiliers de l'abbaye furent confiés à la garde de Joseph Vançon, huissier à Epinal, qui resta pendant 81 jours à raison de 6 francs par jour.

Ce fut également lui qui procéda à la vente qui occupa 42 vacations. Ses frais et honoraires, pour le tout, furent réglés à 1862 livres 16 sous.

Du 10 au 13 janvier 1790, on vendit les chevaux, poulains, vaches, génisses et moutons, le foin, la paille, les voitures et les instruments aratoires.

La vente des meubles, ustensiles, batterie de cuisine en cuivre, plats et assiettes en étain, linge, draps, literie, etc., dura du 21 février au 22 mars 1719. Le montant total de la vente de ce mobilier, faite au comptant, partie en argent de France, partie en argent de Lorraine, s'éleva à 19,876 livres, 15 sous 2 deniers.

Le 12 février de la même année, la cense ou ferme de la Michotte, fut adjugée pour le prix de 21,100 francs, au sieur Biget d'Epinal. Elle consistait en une maison et engrange-

(1) *Archives des Vosges*, Q4, domaines nationaux.

ment, 303 hommées, 9 verges de terres labourables ; 62 fauchées, 7 hommées, 5 verges, 6 pieds de prés, situés sur les finages de Chaumousey, Darnieulles et Gorhey.

Le 7 février 1792, les ornements religieux de l'abbaye sont délivrés aux marguilliers de la paroisse d'Epinal.

Le 8 octobre de la même année, l'horloge de la dite abbaye est vendue, à l'extinction des feux, par l'administration du district d'Epinal, et adjugée après le 22e feu, à Mougeot aîné, d'Uriménil, pour la somme de 415 livres.

Le 9 février 1793, vente du billard de l'abbaye, à Jacques Machet, d'Epinal, pour 120 livres.

Le 13 mai de la même année, vente au feu, en la salle des séances du directoire d'Epinal, des boiseries de la salle du réfectoire d'été de l'abbaye, à Antoine Julien, d'Epinal, pour le prix de 400 livres.

Le 9 thermidor, an III, adjudication d'un verger, dit le Grand-Jardin, dépendant de la mense presbytérale du Clerjus, au prix de 60,000 livres (1), à Dominique Villemin, d'Amerey, commune de Xertigny.

Le même jour, adjudication du moulin de Bouzey, à deux tournants, d'un étang d'environ 10 jours ; d'une maison de ferme attenant à la dite usine, avec ses aisances et dépendances, et environ 119 jours de terres labourables, et 22 fauchées de pré ; le tout évalué à 69,956 livres, a été vendu au prix de 500,000 livres, aux sieurs François Thiriet, Nicolas Laurent, Claude Guérin, de Remiremont, et François Billot, d'Epinal, chacun pour un cinquième ; et Pierre Guilgot, maire, et Pierre Guilgot, négociant à Epinal, chacun pour moitié du dernier cinquième.

Le même jour, vente de la ferme dite de la Folie-Gérard, composée d'une maison avec ses dépendances, et environ 118 jours de terres labourables et 22 fauchées de pré, au territoire

(1) L'exagération apparente de ce prix, ainsi que celle des prix qui suivent, s'explique par la dépréciation complète des assignats, au moyen desquels toutes ces ventes étaient payées.

de Chaumousey, le tout pour le prix de 317,700 livres, aux sieurs Dominique Chassard, Joseph Leroy, Jean Peureux et Jean Durupt, tous cultivateurs à la Chapelle-aux-Bois.

Le même jour, vente de la ferme de l'Aumônerie, composée d'une maison avec ses dépendances, d'environ 147 jours de terre, y compris un jardin de 5 jours, environné de murs, un petit réservoir, et 34 fauchées de pré ; le tout situé à Chaumousey, a été adjugé, au prix de 400,900 livres à Nicolas Munier, de Chaumousey et Dominique Jardon, de Chantereine.

Le même jour vente de la ferme de la Folie-Colette, sise à Chaumousey, comprenant une maison, 190 jours de terre et 64 fauchées de pré, moyennant 400,200 livres, à Jean-Joseph Peutot, cultivateur à Dommartin-aux-Bois, et à Nicolas Colin, et Georges Péra, de Girancourt.

Enfin, le même jour encore, eut lieu la vente de la tuilerie, composée d'un grand hallier et d'une petite maison, avec un jardin de 3 hommées ; le tout adjugé pour 33,100 livres, à Alexis Marchand, meunier à Uzemain-la-Rue.

Nous ne croyons ni intéressant ni utile de parler des ventes des autres immeubles que l'abbaye possédait sur d'autres territoires, et qui eurent lieu à diverses époques, suivant les autorisations données par le commissaire du Directoire exécutif du département des Vosges ; mais, nous terminerons cette série, en donnant l'acte authentique et textuel de la vente des bâtiments et dépendances de l'ancienne abbaye.

Voici cette pièce :

PROCÈS-VERBAL DE LA VENTE DE L'ABBAYE DE CHAUMOUSEY

DÉPARTEMENT DES VOSGES

Canton de Girancourt. — Commune de Chaumousey.

Archives départementales des Vosges, 6. 9. 2. — N° 331.

N° 915. — Principal, 52,008 fr. Expédition délivrée à l'acquéreur.

Du 27 prairial, an IV de la République Française, une et indivisible, nous, Administrateurs du département des Vosges,

pour et au nom de la République française, et en vertu de la loi du 28 ventôse dernier, en présence et du consentement du Commissaire du Directoire exécutif, avons, par ces présentes, vendu et délaissé dès maintenant et pour toujours,

Au citoyen Antoine Hæner, imprimeur du département, résidant à Epinal, à ce présent et acceptant, pour lui, ses héritiers ou ayant cause, les domaines nationaux dont la désignation suit :

1° La ci-devant abbaye de Chaumousey, située sur le finage de Chaumousey et construite en quatre corps de bâtiments formant un carré long, l'Eglise, les cours, remises, hangars, écuries, engrangements, aisances et dépendances, le tout, tel qu'il est plus amplement détaillé au procès-verbal d'expertise du dix-neuf du présent mois ;

2° Treize jours de terre, nature de jardins et verger, contigus à la maison et clos en partie de murs et en partie de haies vives ;

3° La maison de ferme dite l'Abbatiale, cours, écuries, engrangements, aisances et dépendances ;

4° Un jardin attenant à la dite maison, clos de murs, contenant environ 5 hommées ;

5° Quarante-cinq fauchées de prés, divisées en quatre pièces, la 1re au Saulxpré, la 2e au Mont Saint-Jean, la 3e à la Fontaine du Bois, et la 4e au-dessous de la chaussée de l'Etang ;

6° Cent trente-huit jours de terres labourables, dont le détail se trouve dans le bail du fermier actuel ;

7° Un grand étang, dit l'étang Saint-Jean, situé au-dessus de l'abbaye et de la serre, contenant cinq omées une verge.

Les dits biens provenant de la ci-devant abbaye de Chaumousey et appartenant à la Nation, en exécution du décret du 2 novembre 1789.

Les dits biens, à l'exception de la ferme, non loués en 1790, étant exploités par les ci-devant chanoines réguliers.

Les dits biens évalués conformément à la loi du 28 ventôse

par le procès-verbal d'estimation du 19 du présent mois, des citoyens Baurain, conducteur des travaux publics, expert nommé par l'acquéreur, par sa soumission du 13 du présent mois, et Dominique Loyer, ingénieur en chef du département, expert nommé par délibération du département du 17 du présent mois, savoir :

Les bâtiments composant ladite abbaye, en revenu net, à la somme de dix-sept cents livres, qui, multipliée par dix-huit, forme un capital de trente mille six cents livres, ci . . . . 30,600 »»

Les jardins et verger contenant treize jours de terre, en revenu net, à la somme de cent livres, qui, multipliée par vingt-deux, forme un capital de deux mille deux cent livres, ci . . . 2,200 »»

La maison de ferme dite l'Abbatiale, en revenu net, à la somme de deux cent vingt-cinq livres, qui, multipliée par dix-huit, forme un capital de quatre mille cinquante livres, ci . . . . . . 4,050 »»

Le jardin attenant à la dite maison, en revenu net, à la somme de neuf livres, qui, multipliée par vingt-deux, forme un capital de cent quatre-vingt-dix-huit livres, ci . . . . 198 »»

Les quarante-cinq fauchées de pré détaillées d'autre part, en revenu net, à la somme de cent trente-huit livres dix sous, formant le montant de la contribution foncière, multipliée quatre fois, laquelle somme multipliée par vingt-deux, forme un capital de trois mille quarante-sept livres, ci . . . . 3,047 »»

Les cent trente-huit jours de terre en revenu net, calculé sur le montant de la contribution foncière, multipliée par quatre, à la somme de quatre cent vingt-quatre livres dix sous, qui multipliée par

A reporter. . . . 40,095 »»

Report. . . .	40,095 »»
vingt-deux, forme un capital de neuf mille trois cent trente-neuf livres, ci.	9,339 »»
Le grand étang Saint-Jean, en revenu annuel à la somme de cent onze livres, qui, multipliée par vingt-deux, forme un capital de deux mille quatre cent quarante-deux livres, ci.	2,442 »»
Le jardin des fleurs ou du cloitre, en revenu net, à la somme de six livres, qui, multipliée par vingt-deux, forme un capital de cent trente-deux livres, ci.	132 »»
Total, cinquante-deux mille huit livres, ci . .	52,008 »»

Les dits biens sont vendus avec leurs servitudes actives et passives, francs de toutes dettes, rentes foncières, constituées ou hypothéquées, de toutes charges et redevances quelconques, pour, par l'acquéreur, entrer en propriété, possession et jouissance à compter de ce jour, les fermages de la récolte de l'an quatrième devant être partagés, suivant la loi, et ceux des récoltes précédentes, à quelques époques que les termes en soient dûs, ou doivent échoir, restant réservés à la Nation, à charge par l'acquéreur :

1° De laisser jouir le fermier actuel des biens pendant le temps qu'il en a le droit, conformément à son bail, si mieux il n'aime l'évincer, en se conformant aux lois existantes sur cette matière.

2° De prendre lesdits biens dans l'état où ils sont, sans pouvoir par lui exiger aucune indemnité pour défaut de mesure, dégradations ou détériorations quelconques, sinon contre le fermier, ainsi qu'aurait pu le faire la Nation elle-même, aux droits de laquelle il est subrogé, mais sans aucun recours à cet égard contre la République venderesse.

3° De ne pouvoir exiger d'autres titres de propriété que ceux qui pourront lui être remis amiablement, pareillement sans

aucun recours contre la République venderesse, pour raison desdits titres, ou pour erreur dans les tenants et aboutissants, mesure et contenance, énoncés en la présente vente, lesdits biens étant vendus tels qu'en ont joui ou dû jouir les précédents fermiers, ou ceux dont ils proviennent ;

4° De payer : 1° Les vacations d'experts et commissaire, papier et enregistrement des procès-verbaux et enregistrement de la présente vente ; 2° un demi pour ceux du montant du prix principal.

Cette vente est faite, outre lesdites charges et conditions, moyennant la somme de cinquante-deux mille huit livres, calculée conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 28 ventôse dernier, laquelle somme l'acquéreur promet et s'oblige, sur l'hypothèque spéciale et privilégiée des biens sus-vendus, et générale de tous ses biens, meubles et immeubles, présents et à venir, payer à la République, entre les mains du receveur des domaines nationaux d'Epinal, en mandats territoriaux ou promesse de mandats, moitié dans la décade de ce jour, et l'autre moitié dans les trois mois.

Fait et passé à Epinal, les an et jour susdits, et à ledit Antoine Hæner, signé avec nous après lecture faite.

HÆNER l'ainé. — POUGAY. — VINCENT. — DIEUDONNÉ. — ANTOINE. — DENIS. — FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU.

Enregistré à Epinal, ce vingt-huit prairial an IV de l'Ere Française, reçu deux mille soixante et quinze livres, en promesse de mandats, et quatre mille huit cent quarante-cinq francs en assignats (1).

JEANDIDIER.

---

(1) Sur une copie collationnée de ce procès-verbal, qui y est jointe, on lit :

Enregistré à Epinal, le 28 prairial an IV de l'Ere Française, reçu deux mille quatre vingt-douze livres, dont 17 livres en numéraire.

Signé : JEANDIDIER.

Collationnée :

Le Secrétaire général de la Préfecture des Vosges,

WELCHE.

Comme on vient de le voir, le prix de 52,000 francs auquel fut adjugé ce magnifique domaine, bâtiments et dépendances compris, est bien au-dessous des 50,000 livres du moulin de Bouzey. Cela tient à ce que la fausse monnaie fiduciaire des assignats n'avait plus cours alors, et qu'il fallait payer, sinon en espèces sonnantes, car nous voyons qu'il en a été donné fort peu pour l'enregistrement, du moins en « mandats territoriaux », autre papier monnaie, créé en 1796, et qui représentait une valeur un peu plus sérieuse à cause de son cours forcé ; ce qui n'empêche pas que ce prix, même pour l'époque, était loin de représenter la valeur réelle de l'immeuble vendu.

Aussitôt qu'il fut en possession de l'abbaye de Chaumousey, « le citoyen Hæner » s'empressa de la transformer en une carrière exploitée à ciel ouvert, c'est-à-dire d'en vendre les pierres, comme matériaux de construction, aux habitants des villages voisins.

Et c'est ainsi que s'en allèrent pierre à pierre et lambeau par lambeau, cette belle église, moitié romane, moitié gothique, comme celle d'Epinal, dont elle avait l'aspect, le style et même les proportions ; et tous ces autres bâtiments plus modernes, mais également construits avec autant d'art que de solidité, et dont on retrouve des fragments encastrés dans une foule de constructions rurales de la contrée. Ici un piédestal, là une corniche, ailleurs une statue plus ou moins défigurée ; sur le sol, pour servir de dalle ou de marche d'escalier, une pierre tombale dont on lit encore une partie de l'inscription, à moitié effacée. Voilà où sont allées, voilà ce que sont devenues ces merveilles de l'art chrétien !

Sic transit gloria mundi.

Quand le premier acquéreur eut retiré, par cette spéculation vandalesque, le prix de son acquisition, il revendit encore avec bénéfice le reste de la propriété à un autre spéculateur nommé Ferry, qui continua la lucrative et déplorable démolition, com-

mencée par son prédécesseur. Puis, quand il ne resta plus de pierres à vendre, il vendit le fonds, en le divisant par parcelles, à divers habitants du pays, qui l'eussent payé beaucoup moins cher en l'achetant de première main, avec les bâtiments qu'ils eussent pu conserver, même comme bâtiments ruraux.

Enfin, l'Etat a racheté, il y a quelques années, l'emplacement de l'église et de l'ancien quartier abbatial, situé sur le bord du réservoir, et exposé, de ce fait, aux inondations. Ce qui restait des anciens bâtiments de l'abbaye est donc destiné à disparaître prochainement, et c'est alors qu'on pourra se demander : *Ubi Troja fuit ?*

Ephémérides communales (1790-1887).

Les communes rurales n'ont pas, à proprement parler, d'histoire particulière, car, au point de vue des grands faits civils, politiques, militaires et autres, qui constituent l'histoire générale du pays, et dont elles ont à recueillir les avantages ou à subir les fluctuations, les vicissitudes et les charges, leur histoire se confond naturellement avec celle de toutes les localités de la même contrée, soumises aux mêmes lois et aux mêmes événements. Mais, en dehors et au-dessous de ces grands faits historiques, qui sont soigneusement enregistrés dans nos annales, chaque commune n'a-t-elle pas à constater et à noter quelques faits accidentels, tels que gelées, grêles, inondations, incendies, épidémies, crimes, suicides, fêtes, belles actions, etc. ?

Ce sont précisément les faits secondaires de cette nature, qui constituent l'histoire locale, et que nous avons recueillis, pour la commune de Chaumousey, depuis la Révolution jusqu'à nos jours.

Sans doute, ces éphémérides communales seront encore très incomplètes, car, non seulement on ne garde pas, dans les archives municipales, les minutes de tous les actes et de tous les événements dont il pourrait être bon et utile de conserver le souvenir et la trace, mais encore combien de pièces, de

documents et de feuilles volantes ne sont-ils pas exposés à s'égarer et à disparaître de ces dépôts un peu ouverts à tout le monde. Quoiqu'il en soit, voici, dans leur ordre chronologique, les principaux faits que nous avons pu glaner à travers les archives de la commune de Chaumousey.

Le 31 janvier 1790, il a été procédé à l'élection et à la constitution de la municipalité.

« Après avoir invoqué les lumières du Saint-Esprit, par le » chant du *Veni Creator*, il a été procédé à l'élection par la » voie du scrutin individuel. »

Ont été proclamés : le sieur Chalon, curé de Chaumousey, president de l'assemblée, et Dominique Guyot, secrétaire ; Joseph Houot, élu maire ; Simon-Alexandre Garnier, officier municipal, ainsi que Dominique Dadon, Pierre Morel, notable ; Romari-Sébastien Boulay, Jean-Baptiste-Henri Lejeune, Romaric Verlet, Nicolas Mariotte, et Barthélemy Duhoux.

Le 12 janvier 1791, les prêtres et chanoines réguliers de Chaumousey, dont les noms suivent, se sont présentés devant la municipalité et ont déclaré renoncer à la vie commune, et être dans l'intention de se retirer, pour jouir de la pension qui leur était allouée :

Jacques Daubrée, âgé de 47 ans ; Antoine Lugny, 53 ; Pierre Gérard, 64 ; Jacques Fady, 43 ; François-Barthélemy Drouin, 61 ; Claude-Jean-Baptiste Châlon, 49 ; François Gérard, 41 ; Nicolas Paquette, laïque convers, 66 ; Juste Chaudez, chanoine régulier, 59 ans.

Pierre-Chrétien Chaligny, menuisier, obligé de sortir de l'abbaye où il devait être conservé toute sa vie, demande une position ou une indemnité.

En quittant l'abbaye, chacun des religieux put emporter son mobilier, composé en général d'une literie complète, d'une douzaine de serviettes, d'une table de nuit, d'un guéridon et de quelques volumes. Mais un mobilier plus complet est remis à M. Châlon, curé de Chaûmousey.

Le 30 juin 1791, l'évêque constitutionnel du département des Vosges vient donner la confirmation à Chaumousey. Il est reçu en grande pompe et complimenté, et, le lendemain, il est reconduit processionnellement à Darnieulles.

Le 14 juillet suivant, les municipalités de Chaumousey, de Renauvoid et de Sanchey prêtent serment de fidélité à la nation, à la loi, et au roi, dans l'église paroissiale.

Il existe malheureusement de très grandes lacunes dans les anciens registres des délibérations du conseil municipal de Chaumousey. Jusqu'à l'année 1839, on ne trouve, aux archives communales, que des délibérations isolées, inscrites sommairement sur des cahiers de divers formats. Ainsi, l'on trouve, sur le même cahier, une délibération du 11 mai 1806, suivie immédiatement d'une autre, du 23 juin 1815. Encore, la plupart de ces délibérations ne portent-elles que sur des actes ordinaires d'administration n'offrant aucun intérêt historique. Les faits les plus intéressants, à ce point de vue, nous le répétons, ce sont, en général, les événements fortuits et accidentels que personne n'est chargé d'enregistrer pour en conserver la trace dans les archives de la commune. Dans ces conditions, il ne nous reste qu'à noter très succinctement les petits faits locaux dont nous avons pu recueillir la trace.

Le 23 avril 1806, la commune traite avec le sieur François Bauchet d'Uriménil, pour remplir les fonctions d'instituteur et de chantre, pendant un an. Il sera chargé, en cette double qualité, d'accompagner le pasteur dans ses fonctions paroissiales, de chanter la messe les dimanches et fêtes, etc. Pour ce service, il touchera 200 francs de la commune ; 75 centimes par élève de la Toussaint à Noël ; 1 franc pour un mariage ; 50 centimes pour un grand enterrement et 25 centimes pour un enterrement d'enfant.

Le 17 mai 1816, prestation de serment du maire, M. Nicolas Marotel, à la personne et au gouvernement du roi Louis XVIII.

Le 19 septembre 1830, autre serment du maire Nicolas-

Joseph Thomas, au roi Louis-Philippe et à la charte constitutionnelle.

En 1839, acquisition d'une pompe à incendie, et construction d'un logement pour cette pompe, à côté de la maison du pâtre.

En 1842, établissement de fontaines publiques.

En 1844, acquisition d'une maison avec un terrain, au prix de 4,220 francs, pour construire une nouvelle maison d'école sur ce terrain.

En 1845, construction de la maison d'école et vente de l'ancienne maison qui se trouvait sur la même propriété.

En 1846, expertise cadastrale et évaluation des propriétés rurales, situées sur le territoire de Chaumousey. Confection d'un nouveau cadastre.

Mai 1852, dissolution de la garde nationale et remise des armes à l'arsenal d'Epinal. On lit dans le procès-verbal de cette remise : « Considérant que, d'après un décret de M. le Prince-Président de la République, la garde nationale a été dissoute, dans tout le *Royaume*, et qu'elle a dû être remplacée par une compagnie de sapeurs-pompiers, etc. »

Le 10 mai 1857, acceptation d'un legs de 200 francs de rentes sur l'Etat, fait le 3 septembre 1826, par Nicolas-Louis Roy, en faveur des pauvres des trois paroisses de Chaumousey, de Renauvoid et de Sanchey.

En 1858, réparation et reconstruction partielle des fontaines publiques.

Par décret du 4 septembre 1859, la forêt communale de Chaumousey, d'une contenance totale de 125 hectares, 89 ares, 25 centiares, est aménagée en 25 coupes, avec un quart en réserve.

En 1861, a lieu l'installation, au presbytère de Chaumousey, de six prêtres de la Congrégation de Notre-Sauveur, chargés, par Mgr Caverot, du service de l'église paroissiale, en même temps que de reprendre et de continuer l'œuvre interrompue

du Bienheureux Père Fourier, réformateur de l'ordre de l'ancienne abbaye.

Dans le cours de la même année, a lieu la reconstruction du beffroi de l'ancienne église.

Par décret signé à Compiègne, le 17 novembre 1861, l'Etat rachète à la commune, moyennant une somme de 2,200 francs, le droit de grasse et vaine pâture, qui grevait la forêt domaniale de Trusey, au profit de cette commune.

En 1862, création d'une école libre congréganiste de filles par le Père Nicolas, curé de Chaumousey, et la congrégation du Saint-Sauveur.

La même année création d'une bibliothèque scolaire municipale, et vote d'un crédit de 120 francs pour cet objet.

Le 6 juillet 1862, a lieu l'inauguration solennelle, dans la salle de l'école, du buste du comte Boulay de la Meurthe (Henri-Georges), bienfaiteur de la commune. MM. Malgras, inspecteur d'académie, et Danican-Philidor, secrétaire général de la préfecture des Vosges, assistent à cette cérémonie, et prononcent des discours dans lesquels ils font l'éloge des qualités publiques et privées du héros de la fête.

Le 3 décembre 1°65, inauguration du nouveau cimetière, près de la carrière de l'Etang.

Au mois d'août 1866, achat de 100 francs de rentes sur l'Etat, pour être affectées spécialement au développement de l'instruction primaire.

Le 10 novembre 1867, achat de 100 francs de livres pour la bibliothèque scolaire.

Le 10 février 1868, refus, par le conseil municipal, de construire une école de filles, le chiffre de la population ne mettant pas la commune dans l'obligation de faire cette dépense.

Le 30 septembre de la même année, décision favorable à la transformation de l'école libre congréganiste, en école communale laïque de filles, à la condition que l'Etat contribuera pour moitié à son entretien, évalué à 1,000 francs par an.

En 1870, construction d'une maison d'école de filles, sur devis s'élevant à 12,000 francs, dont 4,000 fr. payés par l'Etat.

Le 15 octobre 1870, première réquisition du général Werder, obligeant la commune de Chaumousey à fournir pour l'armée allemande :

1° Quatre pièces de bétail, du poids de 250 kilogrammes chacune ;

2° 100 kilog. de lard ;

3° 5,000 cigares ;

4° 3,500 kilog. d'avoine ;

5° 10 hectolitres de vin ;

6° 1,500 kilog. de pain ;

7° 1,000 kilog. de foin ;

8° 1.000 kilog. de paille.

Sur une démarche faite par le maire et deux conseillers, près de l'intendant prussien à Epinal, cette réquisition fut réduite à 750 kilog. de bœuf, 1,800 kilog. d'avoine, 2,000 kilog. de pommes de terre, et 1,200 kilog. de pain

Le 26 du même mois, contribution allemande fixée à 2 francs par tête et par mois sur tous les habitants de la commune ; ce qui forme un total de 844 francs par mois.

Le 30 du même mois, réquisition de chevaux, de voitures et de conducteurs pour les transports de l'armée allemande.

Les propriétaires de chevaux tirent au sort pour l'ordre du départ, et le conseil décide que la commune paiera 12 fr. 50 par jour, pour le conducteur ; 8 fr. par cheval, et 1 fr. 50 pour la voiture. La commune répondra également des pertes, en cas de force majeure.

Le 6 décembre, nouvelle réquisition de 30 quintaux métriques d'avoine, et de 30 hectolitres de pommes de terre.

Le 18 du même mois, achat par la commune, de deux chevaux pour le service du parc prussien, à Epinal.

Le 2 janvier 1871, emprunt de 1,000 francs, par la commune, pour payer une réquisition de guerre.

Le 20 du même mois, allocation d'une indemnité de 480 francs aux sieurs Baudouin, Crolet et Souvay, pour perte de deux chevaux et d'une voiture abandonnés à Recolagne-les-Ruy (Haute-Saône).

Le 6 février, nouvel emprunt de 2,500 francs, pour frais de guerre.

Des troupes allemandes restent cantonnées à Chaumousey, du 3 mars au 30 septembre 1871.

Le 1er octobre de cette même année 1871, le conseil municipal :

« Considérant que depuis que l'école est communale, c'est-à-dire depuis le 1er octobre 1868, jusqu'au 1er octobre 1871, quatre institutrices laïques se sont succédé dans cette école, et que ces changements successifs sont très nuisibles à l'instruction ;

» Délibère qu'une institutrice religieuse peut être, sous bien des rapports, beaucoup plus avantageuse, et demande, en conséquence, à M. le Préfet, un délai suffisant pour la désignation de l'ordre dans lequel cette institutrice sera choisie. »

Le 5 novembre de la même année, vote d'un crédit supplémentaire de 1,500 francs, pour les frais occasionnés par l'invasion allemande.

Le 29 septembre 1872, répartition d'une somme de 820 frans, allouée par l'Etat à la commune, pour indemnité de guerre.

Le 12 novembre suivant, répartition d'une nouvelle somme de 645 francs, allouée par la commission départementale, pour le même objet.

La commune ayant pris à sa charge toutes les dépenses occasionnées par l'invasion, ces deux sommes sont versées à la caisse municipale.

Le 15 septembre 1874, aliénation de l'ancien cimetière qui environne l'église.

L'église de Chaumousey menaçant ruine, et étant trop exiguë pour la population catholique de ses trois paroisses, le Père Corda, prêtre de la congrégation, résidant au presbytère,

organisa une souscription et une loterie, afin de se procurer des ressources pour aider à sa reconstruction sur un plus vaste plan.

Le 4 août 1875, le conseil adopte les plans et devis présentés par M. Genay, pour la reconstruction de l'église. La dépense s'élèvera, d'après le projet, à 52,000 francs.

Les premières ressources, pour faire face à cette dépense, se composent ainsi :

Crédit voté par la commune de Chaumousey,	2,500 fr.
Pour les deux communes de Renauvoid et de Sanchey	2,500 »»
Secours de l'Etat	10,000 »»
Souscription paroissiale	17,225 »»
Don personnel de l'abbé Corda, curé de Chaumousey	6,000 »»
Subvention de la fabrique.	3,000 »»
Produit de la loterie	3,500 »»
Total. . . .	42,225 fr.

Le 17 octobre 1875, enquête pour l'expropriation des terrains nécessaires à la construction du bief de partage des eaux du canal de l'Est.

Le 10 septembre 1876, réorganisation de la subdivision des sapeurs-pompiers, avec un engagement de cinq années.

Le jour de Pâques 21 avril 1878, la nouvelle église de Chaumousey est bénite et consacrée au culte par le R. P. Corda, curé et bienfaiteur de la paroisse, délégué pour cette céréomnie par Mgr l'évêque de Saint-Dié.

En 1879, les Pères de la Congrégation de Notre-Sauveur, établis au presbytère depuis l'année 1861, quittent la paroisse de Chaumousey et se retirent à Epinal. Le 5 juillet de cette année, le conseil municipal de la commune leur vote des

remerciements pour les services rendus par eux depuis 18 ans; et particulièrement par le Père Corda.

Le 7 mars 1880, partage des biens communaux, en nature de pré, pour un bail de 18 ans, entre 120 habitants à raison de 15 ares 90 par lot, moyennant le prix annuel de 3 fr. 50.

Le 8 juillet, même année, vote d'un crédit de 80 francs « pour donner à la Fête Nationale du 14 juillet tout l'éclat qu'elle mérite. »

Le 24 décembre, même année, approbation par le conseil des plans et devis dressés par M. Genay, pour la construction d'une école de garçons, avec salle de mairie, dont les travaux sont évalués à 21,000 francs.

Le même jour, le conseil, en raison du départ fortuit de l'institutrice congréganiste, qui a quitté sa classe sans autorisation, le 17 décembre, décide que cette institutrice sera remplacée par une institutrice laïque brevétée, à condition que ce sera Mlle Adam, fille de l'instituteur de la commune.

Le 24 mai 1882, institution d'une caisse des écoles, en exécution de la loi du 28 mars précédent.

Le 13 juillet 1884, un incendie dont la cause paraît accidentelle, détruit une maison d'habitation, avec ses dépendances, appartenant à la dame Marie Gérard, femme Muffëi. Les pertes, évaluées à 4000 francs, sont couvertes par assurance.

Le 28 septembre, vote d'un crédit de 63 fr. 45, pour l'acquisition d'un buste de la République.

Le 16 janvier 1887, la commune de Chaumousey, qui relevait du bureau de poste d'Epinal, est rattachée au nouveau bureau de Girancourt.

Le 17 novembre 1887, vote d'un crédit de 400 francs pour l'aménagement d'un nouveau local de la pompe à incendie, dans l'ancienne salle d'école des garçons.

Le 27 mars 1888, vote d'un crédit de 5,564 francs, pour les travaux ci-après :

Buanderie à l'école des garçons	842f 06
id. à l'école des filles.	800 »»
Lavoir couvert près du canal.	462 64
— près de l'école des filles.	884 25
— au faubourg de Bouzey	1,721 13
Pour travaux imprévus	489 92
Honoraires de l'architecte M. Genay, à 7 0/0 .	364 »»
Total.	55,664f »»

(A continuer.)

APPENDICE

BIOGRAPHIE

Le Bienheureux Pierre Fourier (1565-1640)

Bien que le Bienheureux Pierre Fourier ne soit pas originaire de Chaumousey, comme il a illustré cette localité par son séjour, ses études, ses travaux, ses vertus et la réforme de son abbaye, nous croyons devoir lui consacrer ici quelques lignes biographiques, pour rappeler cette existence si saintement et si utilement remplie.

Pierre Fourier naquit à Mirecourt, le 30 novembre 1565, d'une famillle d'honorables commerçants, jouissant de la plus haute considération, et dont le chef, Dominique Fourier, fut anobli le 2 janvier 1591, par le duc de Toscane, Charles III, qui avait épousé la princesse Christine de Lorraine, dont Fourier était devenu contrôleur général des domaines.

Le jeune Pierre Fourier, destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, montra, dès son enfance, les plus heureuses dispositions pour cette carrière et se distingua par sa docilité, en

se livrant à l'étude, avec une application soutenue, secondée par une rare intelligence.

A l'âge de 15 ans, il fut placé à la célèbre université de Pont-à-Mousson, où, pendant cinq années, ses progrès furent aussi rapides que constants et brillants, dans les lettres, les sciences et la pratique de toutes les vertus, qui ne sont ordinairement que le fruit d'un âge plus avancé.

En 1581, ayant achevé ses humanités, il se voua à l'enseignement, en se chargeant de l'éducation de plusieurs jeunes gens, que n'hésitèrent pas à lui confier, malgré sa jeunesse, les plus grandes familles de Lorraine. Mais bientôt, poussé par sa vocation irrésistible, il résolut de quitter le monde pour se consacrer entièrement et librement à la vie religieuse.

Parmi les nombreux monastères qui couvraient alors la Lorraine, il choisit, pour y faire profession, celui de Chaumousey, voisin de Mirecourt, et dont le nouvel abbé était son compatriote. Il y entra au mois d'octobre 1586 ; mais, à cette époque, un grand relâchement régnait dans l'abbaye de Chaumousey, comme dans beaucoup d'autres du même ordre, où, à l'austérité des premiers temps, avaient succédé, peu à peu, des abus dont avaient surtout à souffrir les jeunes postulants.

Une nature moins fermement trempée que celle de Pierre Fourier se fut rebutée des dures épreuves auxquelles il fut soumis ; mais il supporta toutes les fatigues et les humiliations avec une patience et une résignation angéliques, et prononça ses trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, en 1587, entre les mains de son supérieur et compatriote, l'abbé Pâtissier. Ensuite il se prépara à la prêtrise par de nouvelles et fortes études théologiques.

On ignore quand et comment il reçut les ordres mineurs et le sous-diaconat ; mais ce fut le 24 septembre 1588, qu'il fut ordonné diacre, dans l'église collégiale de Saint-Simon, à Trèves (1) ; et le 25 février 1589, il recevait la prêtrise dans la

(1) Il existe une copie de cet acte, dans le fonds de Chaumousey, aux archives des Vosges.

même église, par les mains de l'évêque d'Azot, suffragant de l'archevêque de Trêves.

Il revint ensuite à Chaumousey où, après s'être préparé à ce grand acte par une sévère retraite, il célébra sa première messe, dans la chapelle de l'abbaye, le 24 juin suivant, jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste.

Sur la fin de la même annnée, il retourna à Pont-à-Mousson, pour continuer à y étudier la théologie, et y passa encore six années après lesquelles il revint encore une fois à sa maison favorite de Chaumousey, en 1595.

Il y resta deux années et fut chargé pendant ce temps du service de l'église paroissiale. Mais son austérité s'accordait mal avec le relâchement des autres chanoines de la part desquels il avait à subir toutes sortes de tracasseries. Ce fut ce qui l'obligea à demander une autre cure à son abbé. Et, comme il cherchait moins sa convenance que le bien qu'il pouvait faire, il choisit la paroisse de Mattaincourt qui était alors dans un état déplorable, au point de vue religieux. Il en fut le pasteur vénéré pendant 37 ans, de 1597 à 1634.

Nous n'entrerons pas dans tous les détails de la vie exemplaire et si laborieusement remplie du Bienheureux Père de Mattaincourt, car c'est une œuvre qui a été faite par des biographes spéciaux et qui nous éloignerait trop de Chaumousey, où nous devons rester ; mais nous résumerons rapidement cette notice, en disant que son zèle apostolique ne connaissait ni fatigues, ni obstacles, et qu'il trouvait sans cesse à s'exercer, même au dehors, de sa paroisse.

Il fonda la congrégation enseignante des sœurs de Notre-Dame, dont la cérémonie de vêture se fit solennellement à Nancy, le 21 novembre 1617 ; mais la grande préoccupation et la grande œuvre principale de sa vie, ce fut la réforme, si nécessaire, des abbayes de l'ordre de saint Augustin, auquel il appartenait, et qui, après sa réforme, prit le nom de congrégation de Notre-Sauveur. Les statuts qu'il écrivit pour ces

deux institutions sont des modèles d'esprit d'administration, d'ordre, de prévoyance et de sagesse.

Après avoir refusé une première fois, à l'origine, le titre de général de l'ordre réformé de Notre-Sauveur, il ne put se soustraire de nouveau à cette charge et à cet honneur, il fut élu à Belchamp, le 4 mai 1632.

Ayant pris parti pour la Lorraine, sa patrie, et ne se trouvant plus en sûreté à Mattaincourt, par suite de l'invasion de la Lorraine par les troupes françaises en 1634, le Père Fourier se décida à quitter cette paroisse, le 10 mai 1636, pour se retirer à Gray, en Bourgogne, où il mourut le 10 décembre 1640.

Sur la réclamation de ses chanoines, les restes du pieux abbé devaient être transférés à Pont-à-Mousson, au mois d'avril 1641, pour être inhumés au siège du généralat de l'ordre de Notre-Sauveur qu'il avait reconstitué. Mais la ville de Gray obtint de conserver son cœur.

Au cours de la translation du corps, les conducteurs s'étant trompés de route, et étant venus à Mattaincourt, avec leur précieux fardeau, contrairement à l'itinéraire qui leur avait été tracé par Epinal et Nancy, les habitants de cette paroisse le reçurent avec des transports de joie, et voulurent à tout prix, conserver les cendres de leur vénéré curé, qui avait lui-même exprimé souvent le désir de reposer au milieu d'eux.

Après de longues et minutieuses informations, le Bienheureux Pierre Fourier, déjà vénéré comme un saint pendant sa vie, fut béatifié, 90 ans après sa mort, par une bulle du pape Benoit III, en date du 10 janvier 1730. On célébra à cette occasion de grandes solennités religieuses à Mattaincourt et à Chaumousey.

Chaque année le tombeau du Bienheureux Fourier, à Mattaincourt, est l'objet d'un pélérinage qui commence le 7 juillet et dure dix jours. Cette pieuse solennité attire toujours un grand concours de population, depuis qu'elle a été instituée le 7

juillet 1853, jour de la consécration de la magnifique église élevée par les soins de l'abbé Hadol, sur le tombeau du Bienheureux, dont le panégyrique fut prononcé par l'illustre Lacordaire.

Le Comte Boulay (Antoine-Jacques-Claude-Joseph), dit de la Meurthe (1761-1840).

Voici l'acte de naissance et de baptême de celui qui devait être plus tard le comte Boulay (de la Meurthe), tel qu'il figure sur les registres de la commune de Chaumousey :

« L'an mil sept cent soixante-et-un, le jeudi de la seconde semaine de la quadragésime, dix-neuvième jour du mois de février, Antoine-Jacques-Claude-Joseph, fils légitime de Romari Boulay, et de Agnès Poirot, son épouse, lieutenant de maire, en la seigneurie de Chaumousey-la-Ville, maréchal-ferrant et laboureur, demeurant audit Chaumousey-la-Ville, est né à onze heures et demie du soir, ou environ, et a été baptisé le lendemain vendredi, à onze heures du matin. Il a eu pour parrain Jacques Boulay, son frère ainé, jeune garçon ; et pour marraine, Marie-Agathe Gauthier, jeune enfant, fille du sieur Joseph Gauthier, maire en la haute, moyenne et basse basse justice de la seigneürie de Chaumousey-la-Ville; tous les deux y demeurant, qui ont signé avec moi, les jours, mois et an susdits. »

M. A. VYART,
chanoine régulier, curé.
J. BOULAY, Marie-Agathe GAUTHIER.

Resté orphelin de bonne heure (1), le jeune Boulay fut recueilli par un de ses oncles qui était curé près de Nancy, et qui consacra le modeste héritage de son neveu aux frais de son instruction, en le plaçant au collège de Toul, ou celui-ci fit de rapides et brillantes études.

---

(1) Il avait perdu son père le 4 décembre 1764.

Reçu avocat à Nancy, en 1783, Antoine Boulay se fit inscrire peu de temps après au barreau de Paris, où sa réputation commençait à se répandre quand la Révolution de 1789 éclata. Il en embrassa aussitôt les principes, et revint à Nancy où il pensait pouvoir en servir plus utilement la cause.

En 1792, au moment où la patrie fut déclarée en danger, Boulay n'hésita pas à s'engager comme volontaire et à partir pour l'armée du Rhin. Il fit la campagne de l'année et combattit à Valmy. Mais étant tombé malade, il revint l'année suivante à Nancy, où il fut élu juge au tribunal civil.

Destitué peu de temps après, comme trop modéré, par un de ces fameux proconsuls que la Convention envoyait en mission dans les départements, il s'enrôla de nouveau, fut élevé au grade de capitaine, et se rendit à Wissembourg. Mais il était dit qu'Antoine Boulay n'était pas destiné à la carrière militaire, bien que ce fut celle qui s'ouvrait alors toute grande pour l'ardente et patriotique jeunesse française, car il fut encore une fois renvoyé dans ses foyers, au bout de quelque temps, à la suite d'une réorganisation de l'armée qui supprimait son emploi.

Etant à Nancy, sous la terreur, il fut compris dans la liste des suspects, et frappé d'un mandat d'arrêt, auquel il se déroba en venant se cacher dans son pays natal, à Chaumousey.

Après le 9 thermidor, il revint à Nancy, où il fut élu successivement président du tribunal civil, puis accusateur public, fonctions délicates qu'il sut remplir avec équité et prudence, à la satisfaction générale de ses concitoyens, qui l'envoyèrent ensuite siéger au conseil des Cinq-Cents.

Bien qu'il eut contribué à faire adopter la loi qui imposait le serment politique aux prêtres, il se montra toujours l'adversaire résolu des mesures de violence, et devint le chef du groupe constitutionnel dit des *Modérés*.

Il prit une part active au coup d'Etat du 18 brumaire, après lequel il refusa le ministère de la justice, mais il vota contre

l'établissement de l'Empire, tout en continuant à servir Napoléon, avec une fidélité et un dévouement sans servilité.

Nommé président de la section de législation, au Conseil d'Etat, il fut l'un des principaux rédacteurs du Code civil, qui est resté comme l'un de nos plus beaux monuments de législation. Chargé ensuite de l'administration des domaines nationaux, dont la propriété pouvait encore paraître contestable, il fixa la jurisprudence au sujet de ces biens.

A la fin de 1810, il reprit la présidence de la section de législation, siégea au conseil privé, et ensuite au conseil de régence. Enfin, il devint ministre d'Etat pendant les Cent-Jours, fut proscrit le 24 juillet 1815, arrêté à Paris et conduit à Nancy, d'où les Russes, qui occupaient cette ville, lui firent passer la frontière.

Après quatre années d'un demi-exil, le comte Boulay de la Meurthe (1) put rentrer dans sa famille à Paris, où il demeura paisiblement jusqu'à sa mort, arrivée le 4 février 1840.

Dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, Napoléon Ier qualifie Boulay de la Meurthe « d'honnête homme et de grand travailleur. » Son intégrité, était, en effet proverbiale. Il a publié quelques travaux historiques sur l'Angleterre ; notamment un tableau des règnes de Charles II et de Jacques II, derniers rois de la Maison des Stuarts (1812). Il a collaboré aussi à l'ouvrage intitulé : *Bourienne et ses erreurs* (1830) ; enfin il a laissé des Mémoires inédits, sauf un fragment publié en 1836, sous le titre de *Théorie constitutionnelle de Siéyès*.

Boulay de la Meurthe (Henri-Georges), (1797-1858).

Bien qu'il ne soit pas né à Chaumousey, Henri-Georges Boulay, fils du précédent, a droit de cité dans cette commune,

(1) Nous ignorons à quelle époque il fut créé comte de l'Empire. Quant au surnom de la Meurthe, il le prit lors de son élection au Conseil des Cinq-Cents, pour se distinguer d'un autre Boulay, la Meurthe étant son pays d'adoption.

dont il a été le bienfaiteur, et où son nom a toujours été en honneur.

Né à Nancy, en 1797, il embrassa également la carrière du barreau et se fit inscrire comme avocat à Paris, en 1820, l'année même où son père y rentra. Il hérita de celui-ci l'amour de la liberté, allié au respect des lois constitutionnelles, et la fidélité au souvenir de Napoléon.

Il prit part à la révolution de juillet dont il fut l'un des décorés et devint successivement, sous Louis-Philippe, colonel de la onzième légion de la garde nationale de Paris, membre du conseil général de la Seine, député de la Meurthe en 1837, et député des Vosges, pour la circonscription de Mirecourt, en 1842.

Tout d'abord il siégea à l'extrême-gauche et vota avec l'opposition ; mais il se rallia sincèrement à la monarchie constitutionnelle, comme il se rallia plus tard à la République et à l'Empire.

Elu représentant de Constantine, en 1848, il fut nommé vice-président de la République, sur la présentation de Louis-Napoléon, dont il était l'ami par ses traditions de famille, et dont il fut toujours le serviteur dévoué.

Après le rétablissement de l'Empire, il devint sénateur et fut nommé membre de la commission chargée, par Napoléon III, de dépouiller la correspondance de Napoléon Ier. Henri Boulay se consacra à ce travail avec passion, ne ménageant ni peines ni démarches pour découvrir et se procurer les documents inédits que des personnes privées pouvaient avoir en leur possession.

Comme homme politique, Henri Boulay n'a pas joué un rôle bien marquant ; c'était plutôt, comme son père, un travailleur assidu qu'un orateur brillant. Il se consacra particulièrement à l'étude des questions d'économie sociale, touchant à l'amélioration des classes laborieuses, et notamment au sort des cultivateurs. Il s'occupa aussi spécialement d'encourager

et de propager l'instruction primaire, et fut l'un des grands bienfaiteurs de la Société d'instruction élémentaire dont il était président honoraire.

Il n'oublia pas non plus le pays d'origine de sa famille et fonda, comme nous l'avons dit, deux livrets annuels de caisse d'épargne, en faveur des élèves des écoles de Chaumousey. De son côté, la population de cette commune ne s'est point montrée ingrate, en érigeant le buste de son bienfaiteur dans la salle d'école des garçons.

Henri Boulay est mort à Paris en 1858.

BIBLIOGRAPHIE

Manuscrits.

Archives communales de Chaumousey. — En dehors des actes de l'état civil qui remontent, comme nous l'avons dit, au 15 août 1652, les archives de Chaumousey ne renferment aucun document historique ou autre, intéressant, antérieur à 1790. Quant aux documents postérieurs à cette date, les plus importants sont les registres des délibérations du conseil municipal, dont les premiers présentent d'assez grandes lacunes ; les registres matriculaires du cadastre, qui datent de 1846; les tableaux des recensements quinquennaux de la population ; les états décennaux de la statistique agricole ; les budgets communaux annuels ; l'état des biens communaux ; l'état des chemins vicinaux et ruraux ; enfin quelques pièces diverses, administratives et autres.

Bibliothèque d'Epinal. — La bibliothèque d'Epinal possède, comme pièce historique, carton 202 du catalogue général, numéro 94, série H : 1° une copie, sur papier, de l'histoire de la fondation de l'abbaye de Chaumousey (texte latin), par

Séhère (1) ; 2° l'original sur papier, en deux cahiers assez délabrés, de la traduction en français de l'histoire précédente, faite en 1676 par De France ; 3° une copie plus moderne et en meilleur état, de la traduction précédente.

Le même carton renfermait autrefois plusieurs autres pièces importantes, relatives à la même abbaye ; mais ces documents paléographiques ayant été remis aux archives départementales des Vosges, en 1860, nous les mentionnons ci-après, avec le fonds auquel elles ont été réunies.

Archives départementales des Vosges. — Le fonds de l'Abbaye de Chaumousey, conservé au dépot de la préfecture dans les séries H et Q, comprend plusieurs registres, cartons et liasses, dont voici les pièces les plus importantes :

1° Bulluaire ou grand Cartulaire, registre in-folio de 110 feuilets, en parchemin ; contenant des brefs des Papes, des lettres et des décisions des évéques et des chapitres, au sujet de l'abbaye ; divers titres de ses droits et de ses propriétés et plusieurs autres actes.

Ce Cartulaire qui commence à Séhère, et dont le premier acte est daté de l'année 1102, s'arrête à 1493. Il fut dressé, de 1427 à cette dernière date, par Albert Nicolas, prêtre de Mirecourt et curé de Dompierre, sur l'ordre de Jean de Buffignécourt, 21e abbé.

Le premier acte écrit, en français, est une lettre du duc Mathieu de Lorraine, datée du vendredi après la Saint-Nicolas 1247.

A la fin du registre est écrite cette mention relative à l'occupation de la Lorraine par la France :

« Nous soussigné, substitut du Procureur général du Roy, en la Chambre royale établie par sa Majesté en la ville de Metz, commis à la visite et examen des titres qui peuvent servir au

(1) On ignore ce qu'est devenu l'original, qui avait été écrit par Séhère, de 1090 à 1128.



Roi pour le recouvrement des droits qui lui ont été cédés par l'Empire, par les traités de Munster et de Nimègue.

« Etant à l'abbaye de Chaumousey, avons examiné le présent Cartulaire, et les extraits des titres que nous avons cru pouvoir servir à Sa Majesté, et l'avons paraphé et signé *Ne varietur*, audit Chaumousey, le quatorze mars mil six cent quatre-vingt-un. »

F. MAGUIN.

2° Un autre Cartulaire de 152 pages, en cinq cahiers sur papier, contenant également des copies des bulles des papes sur l'établissement de l'abbaye; la reconnaissance de ses droits par les ducs de Lorraine, et les chapitres voisins; des prises de possession, acquisitions, transactions et échanges; en un mot, tout ce qui concerne l'administration du temporel, depuis l'origine de cette abbaye jusqu'à sa suppression en 1790.

3° Copie de diverses lettres des ducs de Lorraine, qui témoignent leur regret d'avoir fait certains torts à l'abbaye et promettent de n'en plus faire.

4° Sommaire des statuts de l'abbaye et mémoire de ce qui s'est passé de plus remarquable dans ce monastère et dans son ressort, de 1712 à 1751. (Cahier de 23 feuillets, H. n° 5.)

5° Noms des abbés et chanoines réguliers qui ont demeuré dans l'Abbaye, depuis sa fondation jusqu'en 1784. (Cahier de 25 feuillets, H. n° 6.)

6° Six pièces concernant l'union de l'Abbaye de Chaumousey à la congrégation de Notre-Sauveur, à Pont-à-Mousson.

7° Copie sur papier en date du 14 avril 1431, contenant un aveu donné par le duc Mathieu de Lorraine en 1225.

8° Lettres testimoniales de l'ordination au diaconat du R. P. Fourier. (Orig. parchemin, H. 13.)

9° Inventaire sommaire des Titres, papiers, documents, renseignements concernant la propriété, les droits, revenus et charges des menses, abbatiale et canoniale de l'Abbaye de

Chaumousey, dressé par le prieur et les chanoines réguliers de ladite abbaye, en exécution du décret de l'Assemblée nationale. Cet inventaire, qui forme un grand cahier in-folio, mentionne notamment tous les documents spécifiés ci-dessus :

10° Visite de l'Abbaye faite le 13 mai 1791, par Louis Beaurain, architecte. (Liasse papier, 9. Q^3).

11° Estimation et procès-verbaux des ventes des biens provenant de l'Abbaye. (Plusieurs liasses importantes classées dans la série Q, sous le titre domaines nationaux).

12° Extrait des droits seigneuriaux de l'abbé de Chaumousey-la-Ville. (Copie sur papier datée du 24 février 1662, liasse E, pièce 294.)

Imprimés.

Parmi les ouvrages généraux ou spéciaux qui traitent de la commune et de l'Abbaye de Chaumousey, nous citerons les suivants, dans l'ordre chronologique de leur publication :

1633. — *Recherche des Sainctes Antiqvitez de la Vosge*, par Jean Rvyr. — Histoire de la fondation, institution et progrès du monastère de Chaumousey en Vosge, pages 353 à 364.

1656. — *La Vie du très Révérend Père Fourier*, etc., par le R. P. Jean Bedel.

1717. — *Thesaurus Novus Anecdotorum*, par Dom Martenne. — Histoire de la fondation de l'Abbaye de Chaumousey par Séhère ; tome III, pages 1159 à 1198.

1728. — *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, par Dom Calmet. — Abbaye de Chaumousey, tome II, colonne 325 et suivantes.

1778. *Gallia Christiana*. — *Calmosiacum*. — Liste des abbés, tome XIII, colonne 1419 et suivantes.

1841. — *Revue pittoresque, historique et statistique des Vosges*, par Ch. Charton. — Chaumousey, page 85.

1848. — *Biographie vosgienne,* par F. VUILLEMIN. — Boulay de la Meurthe, page 52 ; Séhère ou Seherus, page 265.

1853. — *Vie du B. P. Fourier,* par l'abbé CHAPIA, (2e édit.).

1855. — *Monumenta Germaniæ,* par M. de PERTZ (Berlin). — Chronique de Chaumousey, tome XII, pages 324 à 347.

1856. — *Statistique historique et administrative des Vosges,* par LEPAGE et CHARTON. — Chaumousey, tome III, page 121.

1861. — *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques des départements.* — Abbaye de Chaumousey, tome III, page 470, nº 202.

1862. — *Les Vosges pittoresques et historiques,* par Charles CHARTON. — L'abbaye de Chaumousey, page 87.

1863. — *Géographie physique, industrielle et administrative des Vosges,* par Gérard GLEY. — Chaumousey, page 81.

1866. — *Voyages dans les Vosges et Notices biographiques,* par H. Le VOSGIEN. — Boulay de la Meurthe, page 253.

1868-1887. -- *Documents rares ou inédits de l'Histoire des Vosges.* — Les abbés, prieurs et chanoines de Chaumousey, au bailliage de Mirecourt, en 1789, tome Ier, page 296. — Chronique de Chaumousey, texte latin, tome II, page 7 ; texte français, page 67. — Confirmation à l'Abbaye de Morimond, des donations faites du domaine de Frocourt à l'Abbaye de Chaumousey, et vendu par ce monastère à Morimond ; tome III, page 53. — Droits seigneuriaux de l'abbé de Chaumousey, sur le village ; tome IV, page 198. — Wido ou Guido, abbé de Chaumousey, est témoin d'une donation faite au couvent de Flabémont ; tome VII, page 10. — Lettres testimoniales de l'ordination au diaconat du R. P. Fourier ; même tome, page 326.

1878. — *Lettres du Bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt, instituteur de la congrégation de Notre-Dame, réformateur des chanoines réguliers de Lorraine, recueillies et classées par les religieux de sa réforme, clercs réguliers de la congrégation de Notre-Sauveur;* 6 volumes, in-4°, autographiés à 86 exemplaires, à Sainte-Claire de Verdun.

1887. — *Pèlerinage au Saint-Mont*, par l'abbé Roy. - Seherus au Saint-Mont, page 229.

1887. – *Le Département des Vosges*, par M. Léon Louis. — Chaumousey, tome II, page 152.

1887-1888.— *Histoire du Bienheureux Pierre Fourier, chanoine régulier de Saint-Augustin, curé de Mattaincourt, instituteur des congrégations de Notre-Dame et de Notre-Sauveur, d'après sa correspondance et les documents les plus authentiques,* par le Père J. Rogie, de la congrégation de Notre-Sauveur; 3 volumes in-8, à Verdun, chez Charles Laurent.

1889. — *Cartulaire de l'ancienne abbaye de Chaumousey,* transcrit et traduit par le Révérend Père Adnot, prêtre de la congrégation du Saint-Sauveur, sous presse pour former le onzième volume des *Documents inédits de l'Histoire des Vosges*.

Plans et dessins.

1813. – Ancien plan cadastral de la commune et du territoire de Chaumousey, par Loison. Archives de la commune.

1833.— Dessin d'une voûte romane à chapiteau cubique, du XIIIe siècle, avec fragments de ruines de l'ancienne église de Chaumousey, par Charles Pensée. Archives de la Société d'Emulation.

1738-1837. — Plan topographique de l'ancienne Abbaye de Chaumousey, dessiné d'après un croquis fait en 1738, par

M. Piart, abbé de Domèvre, et offert à la Société d'Emulation des Vosges, par Charles Beaurain, en 1838. Archives de la Société d'Emulation.

....? — Vue en perspective et en élévation de l'ancienne église de l'abbaye de Chaumousey; dessin appartenant à M. Chapelier, ancien instituteur.

1846. — Nouveau plan cadastral de Chaumousey, comprenant une feuille d'assemblage dans le rapport de 1 à 10,000, et 21 feuilles parcellaires de 1 à 1,000 et à 2,000. Archives de la commune.

1875. — Plans en coupe et en élévation, annexes aux devis de la construction de l'église paroissiale de Chaumousey, par M. Genay, architecte à Epinal. Archives communales de Chaumousey.

TABLE DES MATIÈRES

UN PROCÈS CRIMINEL
A L'ABBAYE DE POUSSAY
EN 1678

Par M. A. BENOIT
Membre correspondant

C'est pendant l'occupation de la Lorraine par les armées de Louis XIV (1), que cette affaire scandaleuse vint troubler la tranquillité habituelle du noble chapitre de Poussay. L'abbesse était alors une sujette du roi, Mme Anne-Pierrette de Damas (2), et la chanoinesse inculpée du crime d'infanticide était une de ses compatriotes, Mme Catherine-Angélique Davy de la Pailleterie, dont les arrière-petits neveux, le père et le fils, jouissent de nos jours d'une si haute réputation littéraire.

Les Davy sont originaires de Normandie, d'après le *Dictionnaire héraldique* de Charles Grandmaison, ils portent : « d'Azur à trois aigles au vol abaissé d'or, soutenant un annelet » de même posé en cœur. » (3) Leur terre de la Pailleterie fut érigée en marquisat en 1707 par Louis XIV (4).

---

(1) Jacques de Fieux était alors évêque de Toul, et le maréchal de Créqui, gouverneur général de la Lorraine.

(2) Sa coadjutrice était Marie-Claire de Luxembourg, princesse de Tincry. — La mense abbatiale se montait annuellement à 8000 livres.

(3) Encyclopédie Migne. Paris. 1861.

« Les armes de la famille étaient d'azur à trois aigles d'or, aux vols » éployés pour deux et un avec un anneau d'argent placé en cœur, » embrassé par les griffes dextres et senestres des aigles du chef et » reposant sur la tête de l'aigle de pointe. » *Mémoires d'A. D.* (Feuilleton de la *Presse* du 1er décembre 1851).

(4) Alexandre-Antoine Davy, marquis de la Pailleterie, commissaire général de l'artillerie, vendit, en 1760, cette terre pour aller se fixer au *Trou de Jérémie*, île de Saint-Domingue ; il s'y maria et son fils ut le général républicain, Alexandre Dumas.

Ils devaient être d'une noblesse équestrale, car pour être reçue chanoinesse de l'insigne église collégiale et séculière de Poussay, la jeune fille qui se présentait devait faire preuve, dit Dom Calmet, de seize quartiers de noblesse paternelle et maternelle, justifiés par trois chevaliers.

Les prébendes cependant étaient bien modiques (1), malgré que le monastère ne contînt que l'abbesse, la doyenne, la secrète, quatorze chanoinesses et les dames nièces qui étaient tantôt des enfants, tantôt des personnes plus âgées que leurs tantes. Inutile de dire que la règle était des plus mitigées ; de même que dans les trois autres abbayes séculières lorraines, les chanoinesses pouvaient quitter le monastère pour se marier, l'abbesse seule devait faire des vœux solennels.

Le crime pour lequel M[me] de la Pailleterie était poursuivie devant l'ordinaire, c'est-à-dire devant l'officialité du diocèse de Toul (2), dont dépendait l'abbaye de Poussay (3), était puni du dernier supplice par les lois lorraines.

En 1613, à Bruyères (4), une jeune fille était condamnée à être pendue et étranglée et son corps réduit en cendres ; en 1631, dans la même ville, une autre malheureuse, qui avait subi la question sans rien avouer, eut plus de bonheur, elle fut condamnée au bannissement. En 1607, une fille de Ceintrey fut pendue et étranglée.

---

(1) Ce qui faisait dire « les servantes de Poussay, » ce qui ne les empêchait pas de prendre, en 1789, le titre de comtesse. Les quatre chapitres de dames, d'après l'*Almanach de Lorraine*, marchaient après les chapitres d'hommes et les ordres militaires religieux et précédaient les abbayes et les couvents. — Remiremont, Bouxières et Epinal précédaient Poussay.

(2) Archidiaconé des Vosges.

(3) En 1769, l'officialité du diocèse de Toul se composait d'un chanoine de la cathédrale, grand official, de deux autres chanoines, vice-gérant et promoteur, d'un chanoine de Saint-Gengoult, vice-promoteur, d'un greffier, et de quatre notaires apostoliques. L'audience se tenait les mercredis à dix heures et les appels se portaient à l'officialité de Trêves, siège de l'archevêché.

(4) H. Lepage. Inventaire sommaire des archives du département de la Meurthe.

Dans le bailliage de Blâmont, en 1601, on fut plus cruel, les juges condamnèrent une femme à être attachée au carcan pendant un quart d'heure, puis « à être travaillée aux mamelles avec des tenailles ardentes, » enfin, à être pendue et étranglée !

En 1569, à Hatton-Chatel, dans le Barrois, une jeune fille de Woël, que la torture avait forcé de dire tout ce que ses bourreaux voulaient, était étranglée, puis son corps brûlé (1).

Les papiers déposés aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle montrent l'extrême indulgence dont on usa envers la chanoinesse de Poussay. Malheureusement, on ne peut pas se rendre compte d'une manière bien exacte du procès. La plainte déposée par l'abbesse et les chanoinesses, justement blessées dans leur pudeur et dans leur orgueil, manque dans le dossier, ainsi que les dépositions des nombreux témoins. Tout ce que l'on rencontre, ce sont des significations, des remises de cause et des permis d'informer. Heureusement pour les curieux, la sentence définitive n'a pas été détruite comme d'autres pièces intéressantes. On n'a donc que fort peu de détails sur le procès criminel intenté à Mme de la Pailleterie. Ses compagnes durent déposer leur plainte vers le mois de mars 1677, l'official de Toul commence les poursuites le 12 avril. Elle accouche clandestinement vers le mois de mai et l'instruction se continue sans que l'on s'informe de ce qu'est devenu le nouveau-né. Enfin, la sentence, qui la reconnaît coupable et la condamne à une peine illusoire, est du 20 janvier 1678.

Le voyage du vicaire général de Toul sur les lieux du crime nous est connu par la note de la dépense faite pendant le séjour à Mirecourt.

---

(1) Bonnabelle. Courte étude sur Hatton-Chatel, Bar-le-Duc, 17, 1887, in-8°.

Mémoire de ce qui a été dépensé pendant le voyage de Mirecourt.

	fr.	gros	deniers
Mardi, 14 août, à Crepey (1), pour dépense de l'escorte, par ordre de Messieurs.	12	»	»
— pour le dîner de Messieurs, pour les chevaux et donné à boire à l'escorte.	16	6	»
— pour les valets	»	6	»
A *Vézelise*, pour le souper et le dîner au lendemain, 15 août, et les chevaux	56	»	»
— pour les valets et les servantes. . . .	1	6	»
— pour avoir fait raccommoder des souliers.	1	6	»
A *Mirecourt*, pour les souliers de M. le grand vicaire	7	6	»
— pour deux mains de papier et de l'encre .	1	2	»
— pour avoir fait recouvrir le bréviaire de M. le grand vicaire, qui était tombé dans la boue	1	7	»
— pour un sac à mettre le bréviaire . . .	1	»	»
Dimanche. Au grand vicaire pour les pauvres.	1	9	»
— Au même, en entrant et sortant de l'église	1	»	»

Le voyage à Mirecourt n'était pas sans danger, car, dans leur demande de faire l'information à Vézelise, les chanoinesses observaient « qu'il est notoire que les bois près de cette « ville sont remplis de partis ennemis, dont l'un a pris avant-« hier (6 juin) le nommé Nicolas Louis, bourgeois de cette « ville ».

En effet, le vicaire général, ému par la supplique de l'abbesse et des chanoinesses, avait commencé l'instruction le 9 juillet, à Vézelise, « au logis de Claude Olry, hostelier, où « pend pour enseigne l'image de Saint-Claude. » Les témoins avaient été entendus ainsi que ceux cités par Mme de la Pailleterie, qui continuait de protester de son innocence et d'accuser ses illustres compagnes, malgré qu'elle n'ait pu obtenir un

(1) Canton de Colombey.

certificat du sieur Duchesne, chirurgien ordinaire du roi, auquel elle s'était adressée. Un mois après le voyage de Vézelise, le vicaire général se transportait à Mirecourt, comme nous l'avons vu, pour continuer l'information, et le 20 janvier de l'année suivante, 1678, il rendait enfin à Toul la sentence définitive, dont voici la teneur :

« *Veu par nous, François de Lespy du Saussay*, prêtre, licencié en droit, conseiller du roi, associé au collège des prêtres de Rome, ayant et jouissant de ses privilèges, archidiacre de Saint-Nicolas-de-Port, chanoine de l'église cathédrale de Toul, official général dudit Toul, commis en cette partie par arrêt du 12 avril dernier, le procès que nous avons extraordinairement instruit à la requête des Dames Abbesse, Chanoinesses et Chapitre de l'église Sainte-Menne, de Poussay, et à l'assistance du sieur Magnin, lieutenant civil et criminel au bailliage du siège de Nancy pour le cas privilégié, le promoteur général du susdit diocèse et évêché joint pour le délit commun contre *dame Catherine Angélique Davy de la Pailleterie,* chanoinesse de ladite église, accusée de recèlement de grossesse et de disparition de part; ledit arrêt par lequel il est permis aux Dames, Abbesse, Chanoinesses et Chapitre d'informer desdits par elles imputés à ladite accusée. A l'effet de quoi les parties sont renvoyées par devers nous pour être instruit le procès sur le délit commun à la charge du cas privilégié, pour lequel ledit sieur Magnin assistera et cependant que ladite accusée se retirera en une maison religieuse et régulière de la ville de Toul; lesquels juges instruiront ledit procès jusqu'à sentence définitive inclusivement sauf l'appel.

« Information de suite faite par Nous en la ville de Mirecourt les 6, 7, 8, 9 et 10 août, et en cette ville les 12 septembre et 17 novembre dernier, décret d'ajournement personnel par Nous décrété contre ladite dame le 13 du mois d'août, les interrogatoires faits de ladite accusée les 6 août, 14 septembre

et le 5 octobre dernier, contenant ses réponses, confessions et dénégations ; notre ordonnance par laquelle nous avons ordonné que les témoins ouïs et lesdites informations seront récollées en leurs dépositions et confrontées à ladite accusée, les récollements des 6 octobre, 15, 16, 17 et 18 novembre, aussi les dernières confrontations du 16 du mois d'octobre de six témoins seulement. Ouïes esdites confrontations, nous ordonnons, au bas de la requête à nous présentée et signée de ladite dame de la Pailleterie du 10 novembre 1677, pour laquelle nous lui avons prorogé un délai jusqu'au 15 décembre suivant; à charge de se rendre en cette ville audit jour pour y séjourner pendant la procédure dudit procès conformément audit arrêt; veu le dépôt de l'appel comme d'abus et prise à partie que lesdits dame Abbesse et Chapitre ont intenté à ladite dame; Nous avons admis que dans trois jours du jour de la signification de la sentence au domicile de ladite dame de la Pailleterie en cette ville, au logis de la veuve de M. Auger, vivant avocat à la Cour; ladite dame de la Pailleterie se représentera par devers nous pour procéder à la confrontation des témoins que nous jugeons de confronter, sinon faute de ce faire dans ledit temps et le délai passé, le récolement fait de confrontation, exploit de signification de ladite sentence du 18 mai dernier contre ladite dame. Requête contenant la conclusion civile desdites dames Abbesse, Chanoinesses et Chapitre. Vu l'extrait de leurs statuts, signé *Picard;* exploit de signification au cas, conclusion du promoteur général auquel le tout a été communiqué, tout veu et considéré :

« Nous, par advis des conseils des gradués qui ont signé avec nous, avons déclaré ladite dame de la Pailleterie suffisamment atteinte et convaincue d'avoir été enceinte et accouchée aux environs de la fête de la Pentecôte. Pour punition de quoi l'avons condamnée à comparaître dans six semaines par devant lesdites Abbesse et Chanoinesses, assemblées capitulairement audit Poussay, et là être sévèrement réprimandée par ladite

dame abbesse, laquelle réprimande lui servira de première et seconde monition, pour ensuite se retirer dans le monastère des filles de Sainte-Claire, à Pont-à-Mousson, et y demeurer pendant un mois, pendant lequel temps elle sera obligée de jeûner les vendredi et samedi de chaque semaine et de s'y nourrir à ses frais; lui a été enjoint de tenir chasteté à l'avenir et défense à récidiver à pareil cas, à peine de privation de sa prébende; condamnée en outre à aumosner la somme de cent livres, applicables moitié au monastère des filles de Sainte-Claire, de Pont-à-Mousson, l'autre moitié à la fabrique de l'église de Poussay et aux dépens du procès.

« Cy mandons, etc.

« Fait à Toul, le 20 janvier 1678.

« *Signé* : LESLIÉ DU SAUSSAY, DE HUZ, *rapporteur;* AUFFROY, JAILLANT, COMPAGNOT, BICHEBOIS, *greffier.* » (1)

Comme on le voit, le lieutenant civil et criminel du bailliage royal de Nancy avait d'abord été saisi de l'affaire par l'abbesse et les chanoinesses, mais il avait transmis leur plainte au juge ecclésiastique de Toul, à cause de la haute position civile et religieuse qu'occupait l'accusée, membre d'un des quatre grands corps ecclésiastiques du duché de Lorraine, jouissant du droit de *Committimus* aux Requêtes du palais pour leurs affaires communes, — les abbesses et les doyennes en jouissaient pour celles qui leur étaient particulières.

Mme de la Pailleterie avait toujours nié ce qu'on lui reprochait, malgré les charges qui s'élevaient contre elle à chaque pas de la procédure. Elle publia même pour sa défense un factum d'une rareté excessive et qui se trouvait dans la riche

---

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, G. 1266. Officialité de Toul. Deux feuillets in-4°. Original. Au bas est écrit : « *8 pièces, 150 l.* » Timbré : Une fleur de lis surmontée de la couronne royale ; au-dessous : *Parlement de Metz ;* à côté : *Neuf deniers la demi-feuille.* (Imprimé.)

bibliothèque lorraine du comte Emmery, pair de France. (Catalogue n° 1109, Metz (1). Ce factum est intitulé :

« *La Calomnie confondue* en sentence de l'officialité de » Toul, pour Dame Catherine-Angélique Davy de la Pailleterie » contre la dame abbesse de Poussay, in-f° 1678. »

C'est ce rarissime mémoire qui excite toujours l'attention des chercheurs qui a été la cause première de ce petit travail. On sait maintenant pourquoi la noble chanoinesse l'a fait paraître, c'est pour se sauver du dernier supplice. On ne peut l'en blâmer.

Quarante ans plus tard, sous le règne du bon duc Léopold, le chapitre de Remiremont eut aussi « sa brebis galeuse (1). » L'affaire se termina bien plus vite qu'à Poussay ; il est vrai de dire que les charges étaient accablantes. La comtesse, Marie-Anne-Ursule d'Ulm, née au château de Marbach, près de Constance, était âgée de 27 ans, lorsqu'elle quitta Remiremont au mois de mars 1711, ses relations intimes avec le sieur Richardot, médecin de cette ville, commençaient à être connues. Après avoir séjourné à Nancy, à Strasbourg et dans d'autres villes, la chanoinesse accoucha secrètement à Munster en Alsace, se défit de son enfant à Colmar, et fut arrêtée près de cette ville peu de jours après, sur une dénonciation au procureur général du conseil supérieur, M. de Corberon qui, vu la position civile et religieuse de la malheureuse femme, s'empressa de demander des ordres à la cour. Le 20 juillet, le chapitre de Remiremont, après plusieurs sommations de comparaître en sa présence pour se disculper, avait déclaré la chanoinesse « décoiffée » déchue de ses qualités, honneurs

(1) 1850. — Catalogue 1849, n° 633. — Les mémoires judiciaires pour Poussay ne sont pas communs. La bibliothèque de Nancy en possède un contre le marquis de Bassompierre à propos d'une chasse d'étang (XVIII° S.).

(1) De Neyremand. Petite Gazette des tribunaux de l'Alsace. Colmar, 1860, in-4°.

et prérogatives de dame de l'illustre chapitre, son acte d'aprébendement devait être rayé du registre capitulaire et ses prébendes dévolues à sa nièce, — une autre Allemande, etc.

Le 2 septembre, une réponse de Paris était arrivée à Colmar; le chancelier priait M. de Corberon de remettre la criminelle, dont le domicile était dans les États du duc de Lorraine, entre les mains d'un exempt des gardes du corps de ce prince « pour en faire telle justice qu'il conviendrait à Son Altesse » qui s'intéressait beaucoup à cette malheureuse dame. Ce qui fut fait.

Tout porte à croire que le duc Léopold fut aussi clément que le grand official de Toul. Mais la comtesse d'Ulm était chassée du chapitre de Remiremont, tandis que Mme de la Pailleterie, rentrée par ordre de l'officialité de Poussay, n'était tenue qu'à *tenir chasteté à l'avenir et à ne plus récidiver*. Comme l'on voit, les deux chanoinesses étaient traitées avec la plus grande mansuétude.... Nous sommes bien loin du supplice de cette malheureuse qui, pour le même crime, fut condamnée à avoir les seins tenaillés avec un fer ardent, puis pendue et étranglée. Est-ce justice ?

UNE PROCÉDURE CRIMINELLE

CONTRE

UNE CHANOINESSE DE REMIREMONT

EN 1711

Par M. A. BENOIT

Membre correspondant.

Depuis la mort de la grande abbesse Dorothée Rhingravine de Salm (1660-1702), l'insigne église collégiale et séculière des Dames chanoinesses de Saint-Pierre de Remiremont offrait le plus triste spectacle. Une enfant, la fille du bon duc, Gabrielle de Lorraine, avait été élue à l'âge de cinq ans et pendant sa minorité, Christine de Salm était administratrice du temporel de l'abbaye. La discorde régnait dans le noble chapitre, les réglements étaient ouvertement mis de côté et les chanoinesses, françaises, lorraines ou allemandes, n'entendaient faire que ce qui leur plaisait. Le service religieux était cependant observé, mais une liberté entière régnait dans les mœurs des chanoinesses. Une autre cause de relâchement avait eu lieu, c'était la haine qui existait entre les dames lorraines et les dames françaises ; celles-ci ne pouvaient plus arguer de la volonté du grand roi, ni des droits que la conquête de la Lorraine lui avaient conférés. La mésintelligence entre les deux partis se fit voir au grand jour, lors de l'élection à l'office de la dame secrète. Madame de Meschatain-Lafaye avait été élue à cette dignité, le 8 août 1706, contre Anne de Stainville ; mais l'élection avait été cassée et le Saint-Siège avait nommé secrète de

l'église de Remiremont Anne de Stainville, qui avait eu 27 ou 28 voix. (Il y avait eu une surcharge, ce qui compliquait l'affaire).

Toutes les parties avaient eu recours à la Cour souveraine de Lorraine et après avoir entendu les avocats, le procureur général Bourcier de Villers exposait que l'on avait abusé du passeport du souverain, corrompu l'un de ses gardes en l'engageant à supposer des ordres du maître, en imposer par là à une dame de qualité, à un prélat, à une supérieure de monastère : « on enlève, on ravit, pour ainsi dire, trois jeunes filles » de qualité, pour faire servir même l'innocence de leur âge » d'instrument au succès de la cabale et de la brigue.... » A-t-on mêlé dans cette affaire la simplicité de la colombe, » avec la prudence et les rampements tortueux du ser» pent ? »

La cour souveraine, par arrêt du 5 septembre 1707, reconnut Anne de Stainville comme dame secrète et débouta Marguerite de Meschatain-Lafaye qui reçut en outre une lettre de cachet du duc Léopold, l'exilant temporainement de ses états. Cette mesure rigoureuse avait réussi, car la paix était revenue dans le sein du chapitre, mais on voyait bien qu'il n'était plus dirigé par la main ferme d'une supérieure.

Quatre ans après la déplorable affaire qui s'était déroulée devant la Cour souveraine de Nancy, un nouveau scandale vint affliger l'église de Remiremont. Une chanoinesse ayant une nièce de prébende, fut obligée de fuir pour éviter les justes rigueurs du chapitre. Elle tua à Munster le fruit de ses illégitimes amours et ne dut la vie qu'à la bonté du roi Louis XIV.

Je vais raconter sommairement, la triste histoire de la chanoinesse d'Ulm (1).

---

(1) J'ai pris tous les éléments de ce procès dans la *Petite Gazette des tribunaux de l'Alsace*, Colmar, in-4°, p. I, 1860, par M. E. de Neyremand.

Marie-Anne-Ursule d'Ulm (1), chanoinesse de Remiremont, vivait tranquillement dans sa maison de prébende avec sa nièce, la chanoinesse Marie-Anne Scheinck de Staffenberg, lorsqu'à l'âge de 26 ans, en 1710, elle s'avisa d'écouter les paroles d'amour d'un médecin de la ville, nommé Richardot. Adieu alors pour elle la tranquillité et le repos. Elle ne tarda pas à voir qu'elle avait été outrageusement trompée et qu'elle était déjà en butte aux propos indiscrets de ses nobles compagnes. Pour échapper à leur contrôle, elle demanda au mois de mars 1711 un congé, et elle commença cette série de voyages invraisemblable qui, à la fin, devait l'amener entre les mains de la justice.

Après un court séjour à Epinal, elle se rendit à Plombières pour y prendre les eaux, puis elle gagna Nancy, où elle espérait avoir un peu de repos. Elle ne pensait pas que son congé était dépassé et que depuis longtemps elle devait se trouver avec ses compagnes. Celles-ci ne l'oubliaient pas ; les premiers soupçons avaient toujours été en grandissant, une assemblée capitulaire avait eu lieu à cause d'elle et le résultat avait été le départ d'un sergent de Remiremont, porteur d'un ordre de comparaître dans le délai de trois jours, pour donner des explications de sa conduite, la menaçant en cas de non comparution d'être décoiffée et dévoilée.

Cette sommation lui fut signifiée le 8 juillet. Elle le prit de haut avec le sergent, elle lui déclara que les soupçons du chapitre n'avaient aucun fondement et que si elle ne se rendait pas de suite à Remiremont, l'état de sa santé qui exigeait le changement d'air et des courses multiples en étaient la cause.

---

(1) Les barons d'Ulm zu Langemhein en Souabe, portent « de gueules à la fasce d'argent » ; cimier : Une tête d'aigle au cou duquel est attachée la fasce de l'écu ; lambrequins rouges et argent. Les d'Ulm ont fourni beaucoup de chevaliers de Malte, et de l'Ordre teutonique.

Le château de Marbach, où était née la chanoinesse, se trouve sur l'Unter See (lac de Constance).

L'officier ministériel partit avec ces belles paroles et la chanoinesse quittant à l'instant son rôle emprunté et envisageant de sang-froid l'abîme où elle allait tomber, écrivit à son amant de se rendre de suite à Nancy pour s'y concerter et prendre les mesures que les circonstances exigeaient. Sa grossesse commençait à se manifester à tous les yeux et le chapitre parlait publiquement de chasser de son sein la brebis galeuse; il y avait urgence de discuter le parti à prendre. Le résultat de la conférence entre Mme d'Ulm et Richardot fut que ce dernier alla humblement trouver le président des requêtes du palais, pour lui demander conseil. Le président fut d'avis que la fuite était le meilleur parti que pouvait prendre la chanoinesse pour éviter les foudres du chapitre.

Mme d'Ulm goûta le conseil et elle se dirigea en toute hâte vers Strasbourg, puis peu de temps après, elle gagna la petite ville de Rambervillers. De là, après un court séjour, elle se rendit par la montagne à Munster, où elle devait accoucher. Descendue à l'auberge, elle eut le bonheur d'intéresser à son sort deux braves femmes, Mme Bernard et sa fille qui lui offrirent l'hospitalité chez elles, ce que la chanoinesse accepta avec empressement. Elle y accoucha secrètement et le 1er août elle gagnait la ville de Colmar dans la voiture de son hôtesse. Elle descendit à l'auberge de la *Place des Victoires*, et le lendemain, peu après son départ, l'hôtelière se présentait devant le procureur syndic de la ville et lui faisait la déclaration suivante:

La veille, vers le soir, une femme d'environ vingt-cinq ans, se disant nommer madame de Remiremont, était descendue dans son auberge, y avait soupé et passé la nuit; le lendemain, à midi, elle avait quitté l'auberge en jetant dans les lieux d'aisance un paquet assez volumineux, immédiatement après son départ, les domestiques de la maison, curieux de voir ce que contenait ce paquet, s'étaient empressés d'enlever le siège des latrines et d'en retirer le paquet: c'était le cadavre d'un enfant enveloppé dans du linge.

Sur cette déclaration, le procureur fiscal requit du préteur de la ville de Colmar (1), information contre la dame de Remiremont, arrestation de celle-ci et visite du petit cadavre par les hommes de l'art.

Le même jour, le magistrat rendit une ordonnance conforme aux conclusions de la requête. En conséquence, des agents, auxquels on donna le signalement de la dame de Remirement, furent lancés dans toutes les directions et la pauvre femme, rencontrée sur la route de Bâle, fut arrêtée et conduite dans les prisons de Colmar, pendant que les médecins et chirurgiens jurés de la ville procédaient à la visite du cadavre de l'enfant et consignaient le résultat de leurs explorations dans un rapport ainsi conçu :

C'est le cadavre d'un garçon qui est né dans son terme naturel et est venu au monde depuis huit ou neuf jours ; il est partout le corps d'une couleur livide, sentant mal, sa peau s'enlève aisément en plusieurs endroits de son corps par corruption.

Cet enfant, auquel est attaché l'arrière faix par les vaisseaux ombilicaux, a eu vie et est né vivant, en ce que l'ayant fait jeter dans un cuveau à demi-plein d'eau sans aller au fond, ce qui paraist marquer que ses poumons sont remplis d'air, qu'il a respiré et, par conséquent, qu'il est venu au monde vivant.

A l'égard de la manière dont il est mort, sa mort a été violente comme par étouffement et suffocation, en ce que le gonflement ou boursouflement des muscles du col, de la teste ou des épaules, comme si la peau de ces parties était pleine de vent, semble indiquer que la respiration de l'enfant a esté violemment interceptée ; ce que l'on peut encore conjecturer par la langue de cet enfant qui sort de sa bouche grosse et enflée entre les deux mâchoires ; ce qui est le symptôme d'une mort violente et précipitée.

---

(1) Le préteur royal était assisté de huit stettmeistres et du procureur syndic et d'un greffier Il y avait en outre les sénateurs des X tributs, conseillers de ville. Les physiciens, médecins, chirurgiens étaient jurés.



Il n'a été trouvée aucune plaie, ni blessure sur son corps, dont la couleur noirastre et livide n'est point l'effet de meurtrissure de coups, mais plustost de l'altération et corruption de substance, que le temps et les chaleurs lui ont imprimées depuis sa mort.

A la date du 5 août, le Conseil supérieur d'Alsace intervient et défend au magistrat de Colmar de continuer l'instruction et s'attribua à lui seul le droit de connaître de l'affaire ; son arrêt ordonna de déposer au greffe du Conseil toutes les pièces de procédure, il chargea le conseiller Defontaine (1), de suivre l'information. Puis on procéda à l'interrogatoire de l'accusée.

Pendant ce temps, l'attention publique était vivement émue de l'arrestation de la prévenue; on s'entretenait partout des charges accablantes qui pesaient sur elle, et de la condamnation capitale qu'elle ne pouvait éviter, alors même qu'elle était accouchée d'un enfant mort-né. Car l'accusée se trouvait à Colmar, en Alsace, sur terre de France, où avait force de loi, l'ordonnance du roi Henri II, du 4 mars 1556, qui disait :

Que toute femme qui se trouvera duement atteinte et convaincue d'avoir celé, couvert et oculté, tant sa grossesse que son enfantement, sans avoir déclaré l'un ou l'autre, et avoir pris de l'un ou de l'autre témoignage suffisant, même de la vie ou de la mort de son enfant, lors de l'issue de son ventre, et après se trouve l'enfant avoir été privé, tant du saint sacrement de baptesme que sépulture publique et accoutumée, soit telle femme tenue et réputée avoir homicidé son enfant et pour réparation, punie de mort et dernier supplice....

Le premier président du Conseil supérieur, sachant l'incroyable rigueur de la loi et la noble qualité de l'accusée, crut devoir intervenir avant de passer outre à l'enquête, et

(1) Charles-Dominique de Fontaine, né en 1673, étudia à Pont-à-Mousson; avocat à Metz en 1693, conseiller à Colmar en 1698. Il mourut en 1748.



le 4 août, deux jours après l'arrestation de Mme d'Ulm, M. de Corberon (1) rendait compte au chancelier de l'affaire et demandait les ordres du Roi avant d'aller plus loin dans l'instruction de ce triste procès :

« L'accusée, écrivait-il, ne pourra éviter une condamnation à mort, si le Roy nous laisse juger cette affaire, suivant les règles ordinaires et la disposition des ordonnances, mais la clémence de Sa Majesté peut écarter une semblable exécution et le scandale qui en résulterait ; il en existe des exemples :

» En 1677 ou 1678, deux religieuses qui avaient fait de la fausse monnaie furent arrêtées à Paris ; M. le Procureur général qui vit qu'il y avait preuve complète contre elles, avant de donner ses conclusions, en rendit compte au Roy et lui fit connaistre qu'il serait très scandaleux, pour la religion, de voir deux religieuses condamnées à mort pour un pareil crime, dans la ville de Paris ; Sa Majesté, ayant égard à ses remontrances, défendit que l'affaire ne fut jugée et ordonna que ces religieuses fussent transférées dans une des maisons de l'hôpital général où elles demeureraient enfermées le reste de leurs jours, ce qui fut exécuté.

» En l'année 1686, Dom Michel Guitton (2), abbé de Saint-Benoît en Voèvre, ayant été convaincu des crimes d'adultère, de scandale public, de subornation de témoins produits par lui contre ses religieux, qu'il accusait faussement et calomnieusement d'avoir voulu l'emprisonner, l'affaire fut portée au

(1) Nicolas de Corberon, né à Paris en 1653, en 1684, procureur général au parlement de Metz ; premier président à Colmar en 1700, conseiller d'état; il mourut à Colmar le 1er avril 1729. M. de Corberon est très connu par son voyage en Laponie avec Regnard ; il fut un intègre magistrat, grand collectionneur et ami de Dom Calmet, l'historien lorrain.

(2) Dom Calmet parle dès 1674 de cet abbé qui ne fit pas honneur à l'ordre de Citeaux. Pierre Cuvier le remplaça en 1685. La Lorraine et le Barrois, étaient alors sous la domination de la France, et le parlement de Metz, jugeait toutes les affaires.

Saint-Benoît en Voivre est du canton de Vigneulles, arrondissement de Commercy, département de la Meuse.

parlement de Metz, j'en rendis compte à M. de Louvois, avant de donner mes conclusions, et je lui fis connaître la conséquence du jugement de cette affaire et le scandale que causeraient à la religion la condamnation et l'exécution de cet abbé, dans une ville comme Metz, où il y avait des religionnaires. M. de Louvois nous envoya une lettre de cachet qui nous ordonnait de faire remettre ce malheureux entre les mains de M. l'abbé de Morimont, son supérieur ecclésiastique, et de mettre en même temps hors des prisons tous ceux qui étaient arrestés avec lui pour la même affaire.

» Ces deux exemples me portent à vous représenter, Monseigneur, l'importance de cette affaire et le scandale que peut causer dans une ville comme Colmar, où il y a un prêche de luthériens aussi grand qu'aucune église de la ville et plus rempli, l'exécution, par les mains du bourreau, d'une fille de grande qualité, revêtue du caractère de chanoinesse de Remiremont, chapitre illustre que le Roi a honoré très particulièrement de sa protection, pendant que Sa Majesté a joui de la Lorraine.

» A notre égard, nous ne pouvons que suivre la rigueur des règles et la disposition des ordonnances suivant lesquelles, si les choses sont comme il paroist jusqu'à présent, cette fille ne peut éviter de subir une mort ignominieuse, j'attendrai sur cela vos ordres, Monseigneur, et ceux de Sa Majesté.... »

L'interrogatoire avait eu lieu, la prévenue avait déclaré ce que l'on savait déjà, qu'elle ne s'appelait pas madame de Remiremont, mais bien Marie-Anne d'Ulm, chanoinesse de l'illustre abbaye séculière des dames chanoinesses nobles de Remiremont, fille d'une des plus nobles familles d'Allemagne; elle était née à Marbach près de la ville de Constance et elle avait 27 ans. Elle avoua le crime, mais elle dit que l'enfant n'était plus qu'un cadavre quand elle s'en était débarrassée.

Elle prétendit qu'arrivée à Munster, elle ne cacha pas aux dames Bernard la triste position où elle était; elle accoucha

chez elles d'un enfant mort-né ; après sa délivrance, elle appela la veuve Bernard, pour lui montrer son enfant : « mais il est mort depuis trois on quatre jours, s'écria celle-ci, voyez ! il a été étranglé par le cordon ombilical enroulé autour de son cou. »

Puis la veuve Bernard pria la chanoinesse de quitter le logis le plus tôt possible. Mais que dois-je faire de ce cadavre ? lui demanda madame d'Ulm. Puis-je le jeter dans les latrines ? — Oui, quand l'occasion s'en présentera, dut lui avoir répondu son hôtesse. Celle-ci, dans son empressement à voir la chanoinesse quitter sa maison, mit sa voiture à sa disposition. Elle partit, emportant dans un sac le produit de ses coupables amours et arriva à Colmar. On sait le reste. Madame d'Ulm ajouta, que malgré la sommation à elle faite par le chapitre de Remiremont, elle n'avait été ni décoiffée, ni dévoilée et qu'elle n'avait pas cessé d'être chanoinesse ; qu'à ce titre, la procédure devait être instruite par le conseil souverain conjointement avec l'officialité de l'évêché de Bâle, diocèse dont dépendait la ville de Colmar et dans lequel le crime avait eu lieu

L'information suivit son cours ; plusieurs témoins furent entendus et déposèrent des faits qui s'étaient passés à Colmar, c'est-à-dire de faits constants, en présence de l'accusée. Mais, la veuve Bernard, de Munster, se tint sur une prudente réserve ; elle jura que l'accusée ne lui avait jamais parlé ni de grossesse ni d'accouchement, qu'elle n'a connu qu'en voyant ses draps de lit, après le départ pour Colmar. Elle croit que l'enfant n'était pas vivant, car « cette dame laissait après elle une odeur infecte. » La veuve Bernard n'a pas vu le sac où était le corps de l'enfant.

Sa fille fit une déposition conforme à celle de sa mère ; elle a ignoré l'accouchement et n'a reçu aucune confidence sur la grossesse.

Quant à la servante, elle déclara qu'en faisant le lit de madame d'Ulm, elle avait été frappée de l'odeur nauséabonde,

répandue par les taches qui maculaient les draps. Elle a vu un sac entre les mains de l'accusée, lorsqu'elle l'a accompagnée à Colmar, mais elle n'a pu savoir ce qu'il contenait et jamais on ne lui a fait de confidence sur la grossesse et sur l'accouchement.

Sur ces entrefaites, la doyenne du chapitre de Remiremont, madame la comtesse des Armoises, transmit le 14 août, à M. de Corberon, une copie de la délibération du chapitre qui rayait la chanoinesse d'Ulm des registres de l'illustre collège, aux termes des statuts dont la teneur suit :

« Au cas qu'une dame, à quelque âge que ce soit, ait des engagements et attachements suspects, si elle les continue, après avoir été avertie et réprimandée par la dame abbesse, elle sera déchue de voix active et passive pour un temps, même mise en pension chez une dame qui recevra les revenus de ses prébendes, tant qu'elle sera chez elle, pour se payer par ses mains de sa pension, et, à la charge de lui rendre le surplus, qui restera après sa dite pension payée ; laquelle peine de privation de voix active et passive, et d'être mise en pension, sera réglée par ladite dame abbesse avec l'avis et conseil des dames plus anciennes chanoinesses en réception. Lorsqu'une dame aura pêché contre la pudeur, elle sera décoiffée, et les dames, ses nièces ou ses compagnes, succéderont à ses prébendes, et la dame, sa tante, sera en droit d'appréhender, comme la dame étant morte et ce en vertu du présent réglement. »

Après avoir visé ces dispositions qui prononçaient contre la chanoinesse coupable d'impudeur la peine du décoiffement qui constituait une véritable mort civile, le conseil du noble chapitre avait adopté la rédaction suivante de ses actes :

« Ce jourd'hui, vingt juillet mil sept cent onze, madame Barbe des Armoises, dame et doyenne de Remiremont, le siège abbatial vacant, ayant fait rassembler le chapitre, Mesdames de Stainville, secrète, de Neufchatel, de Charmont, de Montmain, de Warembon, du Hamel, de Montcha, de Truchsess, de Saint-

Lardoux, de Féé et de Montjoie, au nombre de douze, au sujet de la conduite que madame Marie-Anne Ursule d'Ulm a tenue depuis son départ de Plombières, nobostant les avertissements particuliers qu'on lui a donnés et la monition qui lui a été signifiée étant à Nancy, le huitième du présent mois, de se rendre icy à Remiremont sur les bruits qui couraient de sa conduite au préjudice de l'honneur de la compagnie et du sien; à quoi elle n'a satisfait, mais sortie de ladite ville clandestinement et à heure indue, après avoir escrit à madite dame Doyenne, qu'elle allait entrer dans un couvent de cette ville. — Mesdites dames ont en conséquence de tout ce que dessus, et pour la désobéissance de la dame d'Ulm à ladite monition, l'ont en vertu des règlements de leur église, déclarée décoiffée, ses prébendes dévolues et eschutes à madame Marie-Anne Scheinck de Staffambert, sa nièce de prébende, déchue de ses qualités, honneurs et prérogatives de dame chanoinesse de Remiremont, du rang qu'elle avait l'honneur de tenir dans la compagnie et que l'acte de son apprébendement sera rayé du registre des résolutions capitulaires, conformément aux statuts de ladite église ; il a été ordonné que le présent acte sera enregistré pour être lu publiquement. »

La procédure en était à ce point lorsque, le 2 septembre, le premier président de Corberon reçut une lettre du chancelier, et l'ordre, au nom du roi, de discontinuer les poursuites :

« J'ai reçu, écrit le ministre au premier président, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, au sujet d'une dame chanoinesse de Remiremont, qui est venue accoucher en Haute-Alsace et qui est accusée d'avoir détruit son enfant. Comme elle n'est pas sujette de Sa Majesté, que sa demeure ordinaire est dans les Etats de M. le duc de Lorraine, Sa Majesté veut bien, par considération pour Son Altesse, qui a marqué s'y intéresser et pour madame l'abbesse de Remiremont et tout son Chapitre, comme aussi la famille de cette chanoinesse, ordonner qu'il ne soit fait aucune autre procédure

contre elle et son intention est que ladite dame d'Ulm soit remise entre les mains des personnes que M. le duc de Lorraine enverra la chercher et Son Altesse en fera telle justice qu'elle jugera à propos. Je suis votre très humble et très affectionné serviteur,

VOYSIN.

En exécution de cet ordre, Mme d'Ulm ou mieux Mlle d'Ulm fut extraite des prisons de Colmar et remise entre les mains d'un exempt des gardes du corps du duc Léopold, pour en faire « telle justice qu'il en conviendrait à Son Altesse. »

En même temps, M. de Corberon adressait à M. Bourcier, procureur général à Nancy, copie de la procédure commencée contre l'accusée, en faisant remarquer « combien celle-ci avait » besoin d'une intercession aussi puissante qu'est celle de son » Altesse royale, » le duc de Lorraine.

Telle fut, à Colmar, la fin de ce procès scandaleux ; quel fut le sort de l'ex-chanoinesse d'Ulm ? Nécessairement, il y a tout lieu de supposer qu'elle fut à l'abri de toute poursuite de la part des juges lorrains, et que le bon duc Léopold se contenta de l'enfermer quelque temps dans un couvent, puis la renvoya chez ses parents. On peut supposer la joie que ceux-ci eurent ainsi que la haute noblesse souabe et la reconnaissance que tout le monde manifesta de voir une fille de la haute noblesse équestrale et chapitrale échapper à l'ignominie d'une condamnation capilale. Pour ne citer qu'une preuve de la disposition des esprits à cette occasion, voici la lettre de M. de Reinach, évêque, prince de Bâle au premier président de Corberon, exprimant les sentiments de sa gratitude pour ce qu'il avait concouru à ce résultat tant désiré.

« Les bons offices qu'avez bien voulu rendre en Cour à la pauvre malheureuse madame d'Ulm, qui luy fait espérer quelque grâce de sa vie et recouvrement de honte à tous ses parents, excitent ma reconnaissance et me donnent l'honneur de vous en remercier très humblement et de vous assurer

qu'entre l'obligation que toute sa nombreuse parenté doit avoir de votre faveur et protection ; j'auray la satisfaction de vous la marquer en toute occasion qui pourra se présenter à vous rendre service. »

Lorsque le bon duc Léopold graciait la chanoinesse d'Ulm, son cœur saignait au souvenir de la perte de trois de ses enfants, enlevés au mois de mai par suite de la petite vérole : c'étaient le prince Louis, la princesse Elisabeth-Charlotte postulée vainement pour la coadjuterie de Remiremont par l'abbesse Dorothée de Salm, et la princesse Gabrielle, la jeune abbesse de Remiremont, morte à Lunéville, le 11 mai 1711. La petite fille de Charles IV, la princesse Béatrix de Lorraine. Lillebonne lui succéda la même année, elle avait près de cinquante ans.

LE BÉBÉ

DE

STANISLAS LECKZINSKI

Roi de Pologne et duc de Lorraine (1)

PAR

Le Docteur LIÉGEY

Quand j'étais enfant (il y a bien soixante-cinq ans de cela), mon grand-père paternel, qui habitait Lunéville depuis sa jeunesse, se plaisait à me raconter qu'il avait souvent vu Stanislas-le-Bienfaisant, dont le château de cette ville était devenu la résidence habituelle; que ce souverain avait un nain qu'il

---

(1) Il naquit à Lemberg (Gallicie), le 20 octobre 1677, et mourut, au château de Lunéville, le 23 février 1766, à l'âge de 88 ans, comme il est dit sur l'épitaphe de son tombeau, à l'église de Bon-Secours, à Nancy. Sa fin, on le sait, fut des plus tristes. Voici, à ce sujet, une partie de ce qui se lit dans les « Œuvres de Stanislas » par Mme de Saint-Ouën (1825)... « Il s'était levé de bonne heure selon sa coutume. S'étant approché de la cheminée pour regarder la pendule, sa robe de chambre, d'une étoffe légère, attirée par le feu, s'enflamma aussitôt. Le roi sonne, ses valets de chambre ne se trouvent point à leur poste. Cependant, il sent gagner la flamme, veut se baisser pour l'éteindre; mais il chancelle et tombe dans le feu, la main posée sur les charbons ardents..... Quand l'odeur de la fumée vint avertir le garde-du-corps de service à la porte de l'appartement, celui-ci soupçonne quelque accident, mais sa consigne lui *défend d'entrer chez le roi*... Fatal inconvénient des étiquettes de cour !... Enfin, aux cris redoublés de Stanislas, on accourt; on parvient à l'arracher aux flammes, mais couvert de brûlures... qui devaient amener sa fin au bout d'un certain nombre de jours. »

Parmi les personnes qui le secoururent, se trouvait une respectable dame qui s'était brûlée aux mains. Stanislas, que la finesse de son esprit et la bonne humeur n'abandonnèrent pas au milieu de ses souffrances, lui dit: « Ah ! Madame, je ne pensais pas que nous brûlerions des mêmes feux ! »

Peu de jours après cet accident, à sa fille Marie Leckzinska, femme de Louis XV, laquelle lui avait recommandé de se prémunir contre le froid dans le voyage qu'il venait de faire, il fit écrire : « Vous auriez dû, plutôt, me recommander de n'avoir pas si chaud ! » (Même ouvrage.)

appelait Bébé et que celui-ci était si petit que, alors qu'il n'était plus, déjà, un jeune enfant, on l'avait mis sur la table royale dans un pâté. Ce fait est connu de tous les Lorrains.

En 1832, j'étais devenu étudiant en médecine à Paris. Je ne tardai pas à fréquenter, à la Faculté, des galeries constituant ce qu'on appelle, depuis un certain nombre d'années déjà, le Musée Orfila. A la galerie d'anatomie proprement dite, fait suite, en formant un angle droit avec celle-ci, une galerie contenant principalement des objets destinés à l'étude de la matière médicale (médicaments), mais dans laquelle se trouvaient aussi et se trouvent encore diverses curiosités. Le premier objet qui frappa ma vue et qui, je l'avoue, m'intéressa le plus, ce fut, posé sur un appui de fenêtre et sous un globe, un personnage en cire, haut d'une coudée : Bébé vêtu à la mode Louis XV.

Il est resté le même et à la même place, comme je l'ai vu dans les deux visites que je lui ai faites depuis (fin de 1869) que j'habite la banlieue de Paris, visites dont la première eut lieu il y a environ quatorze ans, et la seconde récemment, comme on le verra tout à l'heure.

Dans cet intervalle, c'est-à-dire il y a quatre ans, j'achetai, par hasard, chez un revendeur de Choisy-le-Roi, quatre volumes dépareillés d'un très intéressant et très instructif ouvrage, en quinze volumes et qui a pour titre : *Histoire naturelle générale et particulière, avec la description du cabinet du Roy*, par MM. Buffon et Daubenton (Amsterdam, 1766 à 1771).

Par l'effet du hasard aussi, le tome XV, qui se termine par la table générale, se trouve au nombre de ces quatre volumes, et, en feuilletant ce volume au mois d'octobre dernier, j'ai rencontré l'article suivant :

« *Le squelette d'un nain* (page 97). (Textuel).

« Le nain dont on a tiré ce squelette a été bien connu, parce qu'il a passé la plus grande partie de sa vie à Lunéville,

dans le palais du feu roi de Pologne, Stanislas Ier, duc de Lorraine et de Bar ; et que M. le comte de Tressan a fait la relation de sa vie, dont je vais rapporter ici un extrait :

« Il naquit dans les Vosges, au village de Plaisne (1), le 11 novembre 1741 ; le père et la mère étaient des paysans bien constitués et assez forts pour travailler à la terre ; ils ont assuré que ce nain, au moment de sa naissance, pesait à peine une livre et un quart. On ne sait pas quelles étaient alors les dimensions de son corps, mais on peut juger qu'il était très petit, parce qu'il fut présenté sur une assiette pour être baptisé, et qu'il coucha dans un sabot pendant longtemps. Sa bouche, quoique bien proportionnée, au reste du corps, n'étant pas assez grande pour recevoir le mamelon de la mère, il ne lui fut pas possible d'en tirer du lait, mais il parvint à téter une chèvre qu'on lui donna pour nourrice, et qui en fit très bien les fonctions ; elle accourait d'elle-même à la voix de l'enfant. Il eut la petite vérole à six mois et il en guérit sans autres secours que les soins de sa mère et le lait de la chèvre. Il commença d'articuler quelques mots à l'âge de dix huit mois. A deux ans, il se soutenait sur ses jambes et il marchait presque sans aide : on lui fit alors des souliers qui n'avaient que dix-huit lignes de longueur. Il fut attaqué de plusieurs maladies graves, dont il guérit ; mais la petite vérole fut la seule qui parût sur sa peau. Il n'eut jusqu'à l'âge de six ans que des légumes, du lard et des pommes de terre pour aliments ; son père et sa mère ne pouvaient lui donner que la nourriture grossière et l'éducation rustique des villageois des Vosges. Agé de six ans, il n'avait qu'environ quinze pouces de hauteur, et il ne pesait que treize livres : il était d'une jolie figure, bien proportionné dans toutes les parties du corps ; il avait une bonne santé, mais son intelligence ne passait pas les bornes de l'instinct. Ce fut alors que le roi de Pologne, ayant entendu

(1) Près de Saint-Dié et de Raon-l'Etape,

parler de cet enfant singulier, le fit venir à Lunéville, lui donna le nom de Bébé et le garda dans son Palais.

« Bébé quittant sa dure condition de paysan pour jouir de toutes les commodités de la vie, dans l'abondance de toutes choses, n'éprouva aucun changement pour le corps ni pour l'esprit. Il conserva sa bonne santé jusqu'à l'âge de quinze ou seize ans, mais l'accroissement de son corps fut aussi lent qu'auparavant, et il ne put pas profiter de la bonne éducation qu'il était à portée de recevoir; les leçons de ses maîtres lui furent inutiles; il ne donna jamais de preuves qu'il eût quelques notions de la religion, ni qu'il fût capable de raisonner; il ne pouvait pas même apprendre la musique, ni à danser, il battait seulement quelques temps assez justes, et il ne dansait qu'autant que son maître dirigeait ses pas et ses mouvements par des signes; il était susceptible de passions, telles que le désir ardent, la colère et la jalousie.

« A l'âge de quinze ans, Bébé n'avait que vingt-neuf pouces de hauteur; jusqu'à ce temps, il n'y avait eu aucun dérangement dans l'accroissement des différentes parties de son corps; mais alors la puberté produisit sur les organes de la génération un trop grand effet qui causa le dépérissement du reste du corps : « Les forces commencèrent bientôt à s'épuiser, l'épine « du dos se courba, la tête se pencha, ses jambes s'affaiblirent, « une omoplate se déjeta, son nez grossit considérablement; « Bébé perdit la gayeté et devint valétudinaire; cependant il « grandit encore de près de quatorze pouces dans les quatre « années suivantes. » M. le comte de Tressan avait prévu que ce nain mourrait de vieillesse avant trente ans; en effet, dès l'âge de vingt-un ans, il était déjà caduc et décrépit; dans sa vingt-deuxième année, qui fut la dernière de sa vie, à peine pouvait-il faire cent pas de suite, il paraissait accablé. Au mois de mai 1762, il eut un rhume avec un peu de fièvre (1), et il

(1) Sans doute, la fièvre catarrhale, appelée grippe aujourd'hui.

tomba dans une espèce de léthargie, qui avait quelques moments d'interruption, mais à peine pouvait-il parler ; cependant on assure que dans les cinq derniers jours de sa vie, il avait des idées plus nettes que dans sa meilleure santé ; son agonie fut très longue ; il mourut le 9 juin 1764, âgé de près de vingt-trois ans ; il avait alors trente-trois pouces de hauteur.

« Sa Majesté Polonaise, toujours attentive aux progrès des « sciences, ordonna que le corps de ce nain fût ouvert, et son « squelette conservé... A l'ouverture de la tête, on a trouvé un « des os pariétaux un peu plus épais que l'autre, et le diploé « distendu ; il y avait de l'eau dans la poitrine ; les poumons « étaient en quelques endroits adhérents à la plèvre ; les côtes « évasées d'un côté, formaient de plus grands arcs que de l'au- « tre ; de celui-ci elles étaient plus courtes, et tout cela suivant « la courbure irrégulière de la poitrine : d'ailleurs tous les vis- « cères étaient sains... » M. Ronnow, premier médecin du roi de Pologne, fit décharner les os et les mit dans une eau courante pour faire macérer les restes des chairs : ensuite, il les envoya par ordre de Sa Majesté Polonaise à M. le comte de Saint-Florentin, qui les fit remettre au cabinet (Museum). J'ai fait monter le squelette, il n'a que onze côtes de chaque côté ; M. Ronnow m'avait averti qu'il en manquait deux. Quoique l'on n'ait pas compté les côtes avant la dissection, il me paraît que celles qui manquent se seraient trouvées à leur place et qu'elles ont été perdues dans la suite, car le nombre des vertèbres dorsales est complet, et on voit sur la douzième les facettes articulaires des dernières fausses côtes qui ne sont pas dans le squelette ; il manquait aussi dans ce squelette quelques os des carpes et des doigts que j'ai fait remplacer. La hauteur du squelette est de trente-trois pouces comme était celle du nain vivant ; les poignets et la main n'ont que trois pouces de longueur ; prise depuis l'extrémité inférieure de l'os du rayon jusqu'au bout du doigt du milieu ; le pied n'est long que de quatre pouces, depuis la partie postérieure du

calcanéum jusqu'à l'extrémité du second doigt ; il y a sur différentes parties du squelette des marques de difformité et de maladie ; la colonne vertébrale forme deux sinuosités, l'une à la partie supérieure de la poitrine, et l'autre plus longue s'étend depuis le milieu de la poitrine jusqu'au bassin ; la première est concave à droite et convexe à gauche ; la seconde est en sens contraire, de sorte que ces deux sinuosités donnent à la colonne vertébrale la figure d'un S romain. Ce vice avait influé sur la courbure et la direction des côtes, et avait par conséquent changé la forme naturelle de la capacité de la poitrine : mais je ne peux pas avoir une juste idée de ce changement, n'ayant pas vu les portions cartilagineuses des côtes, parce qu'on n'a envoyé au cabinet que les portions osseuses des côtes séparément des os du sternum. Il ne restait aucun cartilage, et tous les os étaient séparés les uns des autres ; on les avait préparés par une incinération trop longue qui les avait tous séparés des ligaments et des cartilages, et qui, après avoir dissout la moëlle, avait revêtu les os des mains et des pieds d'une forte croûte blanche, qui avait l'apparence d'une substance savonneuse. Il paraîtra à peu près sur le milieu de la face externe de chacun des os pariétaux des rugosités saillantes. Il n'y a aucune dent, et les bords de leurs alvéoles sont en partie détruits, principalement dans la mâchoire inférieure ; on n'y voit plus que le fond d'une seule alvéole, où était la dernière dent. »

Suit une table de près de cinquante articles indiquant les dimensions des diverses pièces osseuses de ce nain, mais que je m'abstiens de reproduire parce qu'elle me semble ne pouvoir offrir de l'intérêt qu'aux médecins, et cela même médiocrement.

Après la lecture du chapitre précité, j'eus le vif désir de revoir, et avec plus d'attention encore, l'objet qui, dès la première vue, m'avait déjà tant intéressé. Je désirais surtout copier, de nouveau, une étiquette se trouvant aux pieds

de ce *fac simile* et dont la première copie, faite il y a quatorze ans environ, était égarée.

Me trouvant à Paris le 11 novembre 1887, je retournai tout exprès au Musée de la Faculté.

Voici, d'abord, cette notice que, le temps se trouvant très brumeux ce jour-là, je n'aurais pu déchiffrer sans l'aide des bons yeux d'un officieux étudiant :

« Ferry, nain recueilli et élevé sous le nom de Bébé à la cour du roi Stanislas, qui en fit un de ses amusements.

« Ce nain est ici représenté avec ses habillements, qu'il a lui-même portés et usés peu de temps avant sa mort.

« Il naquit dans les Vosges, le 11 novembre 1741. Il est mort le 9 juin 1764. Il pesait douze onces à sa naissance et acquit la taille de 70 centimètres. »

Voici, maintenant, l'aspect de sa personne et de ses vêtements :

« Il est debout, bien droit et manifestement bien proportionné. Son crâne n'est ni celui d'un idiot, ni celui d'un crétin, mais paraît suffisamment, convenablement développé et indiquer, ainsi, l'intelligence; ses yeux, avec cils et sourcils bien marqués, sont brillants et largements ouverts ; le nez, bien fait, est un peu aquilin; ce qu'on voit des oreilles est également normal ; la bouche est petite et le menton rond. En somme, c'est une belle petite tête, dont les cheveux, d'un blond-clair et légèrement jaunâtre, sont assez abondants, frisés sur les côtés et se terminent derrière par une queue relativement longue. Ses petites mains sont potelées. Son bras droit est pendant et le gauche fléchi à angle droit.

« Il tient, sous celui-ci, un tricorne noir. Vêtu à la mode Louis XV, il a : un long habit de soie d'un bleu-clair passé, une cravate blanche, un jabot et des manchettes de dentelle ; un long gilet gris-clair, une culotte rouge, des bas gris, des souliers gris plus foncé et à boucles d'argent.

« En contemplant cette gracieuse effigie, si bien proportion-

née et si bien posée, et en comparant la petite notice à un passage du livre de Buffon et Danbentou, je fis cette réflexion, qu'il y a erreur sur cette notice ; car, bien évidemment, cette effigie ne peut être celle du nain dans les derniers temps de sa vie, l'article biographique disant, comme on l'a vu plus haut : « Jusqu'à l'âge de quinze ans, Bébé n'avait eu aucun dérangement dans l'accroissement des différentes parties de son corps ; mais alors la puberté produisit un trop grand effet qui causa le dépérissement du reste du corps... Les forces commencèrent bientôt à s'épuiser, l'épine du dos se courba, la tête se pencha, ses jambes s'affaiblirent, une omoplate se déjeta, son nez grossit considérablement ; Bébé perdit sa gravité et devint valétudinaire... ». « Il était, ajoute l'article, dans la décrépitude. »

On pouvait dire alors : « *Quantùm mutatus abillo!* ».

C'est sans doute vers l'âge de 15 ans qu'il a été *port aicturé*.

Je fis, en même temps, une autre réflexion : La bonne conformation du crâne et l'expression intelligente de la face contrastent avec ce que dit le même article sous le rapport mental. Si donc, vivant, il était tel que son effigie, on pouvait dire que Bébé avait la figure trompeuse.

Quoi qu'il en soit, le Bébé de la Faculté a vu passer bien des générations d'étudiants, et, comme me le disait l'intelligent élève qui se trouvait près de moi, il fut témoin de bien des anxiétés, car la plupart des examens, de temps presque immémorial, se passèrent dans cette galerie.

Quand, venant de la quitter, je longeais la galerie d'anatomie, il me vint l'idée, inspirée par le désir d'un contraste, de revoir dans une des nombreuses vitrines de celle-ci, divers os et les moulures d'un pied et d'une main d'une sorte de géant.

La notice dit que ces objets ont appartenu à un Kalmouk, mort à l'âge ce 32 ans et dont la taille était de deux mètres cinquante-quatre centimètres.

Ayant, avec le gardien, mesuré, autant que possible, à travers la glace et d'une certaine distance, le pied et la main moulés, il a été constaté, pour le premier, une longueur de trente-deux centimètres et, pour la seconde, une longueur de vingt-cinq centimètres. Le tibia nous a fourni cinquante-sept centimètres, et le fémur, de soixante-cinq à soixante-six de longueur également.

Quelles énormes différences (en tenant compte des différences d'âges, bien entendu) entre ces parties et les parties similaires du nain, telles qu'elles sont données dans le chapitre final relatif aux diverses pièces de son squelette ! En effet, pour le fémur, on ne trouve que neuf pouces six lignes, c'est-à-dire trente-cinq centimètres, et pour le tibia, 7 pouces 5 lignes (dix-neuf centimètres). Dans le corps de l'article, il est dit que « le poignet et la main du squelette n'avaient que trois pouces (huit centimètres) de longueur, pris depuis l'extrémité inférieure de l'os du rayon jusqu'au bout du doigt du milieu ; que le pied n'était long que de quatre pouces (onze centimètres), depuis la partie postérieure du calcanéum jusqu'à l'extrémité du second doigt. »

Et cependant Bébé, depuis l'âge de 15 ans, c'est-à-dire l'âge vers lequel fut faite son effigie, avait sensiblement grandi, comme, quelque temps après, je l'ai constaté de *visu,* ainsi qu'on va le voir.

Pour compléter, autant qu'il m'était possible, la présente note, j'avais le vif désir de voir le squelette de ce nain au *Cabinet du Roy*. Mais il était trop tard ce jour-là.

Le 12 décembre j'eus hâte, débarqué à la gare d'Orléans, d'aller au Jardin-des-Plantes, qui n'en est qu'à un pas. Quoique ce fût un lundi, jour où le Musée d'anthropologie n'est point ouvert au public, j'y fus admis très facilement et un gardien me conduisit en face de la vitrine contenant le petit squelette, qui se trouve entre le squelette d'une naine rachitique, des plus difformes, et un squelette normal, de belle taille, aux

pieds duquel se voient des os du Kalmouk de la Faculté. L'aspect sous lequel le squelette de Bébé s'offrit à moi, n'est pas celui auquel je m'attendais. Non-seulement ce squelette est manifestement plus grand que le mannequin de la Faculté; mais, au lieu d'avoir la tête penchée et une épaule plus haute que l'autre, comme le nain est dit avoir été dans les dernières années de sa vie, il se présenle la tête droite et le corps presque droit. Si je dis presque droit, c'est que l'échine offre, d'avant en arrière, une légère incurvation en S, de la colonne vertébrale.

Pour qu'il pût être examiné et mesuré plus attentivement, le gardien eut l'obligeance de le sortir de la vitrine et de la poser sur l'appui d'une fenêtre. Là, je constatai que, comme dit l'article du livre, il lui manque une fausse côte de chaque côté ; que « le nombre des vertèbres dorsales est complet et qu'il existe sur la douzième les facettes articulaires des dernières fausses-côtes qui ne sont pas dans le squelette ». La mensuration, faite du sommet de la tête à la base du calcanéum, me donna quatre-vingt-douze centimètres ; deux centimètres de plus que les trente-trois pouces indiqués dans le sus dit article, petite différence que je ne m'explique pas.

Bébé avait donc grandi de vingt à vingt-deux centimètres depuis la confection de son effigie en cire.

Je passe sous silence certains petits détails anatomiques peu intéressants pour la généralité des lecteurs, détails d'ailleurs conformes à certains détails du même article.

Quant à la différence qui se montre entre l'attitude de ce squelette et l'attitude offerte dans les derniers temps de la vie du sujet, elle s'explique suffisamment, je crois, par les manipulations anatomiques, un redressement artificiel favorisé par une macération ayant ramolli les articulations et les ligaments.

Une réflexion en finissant :

Certes, les nains ne sont pas très rares, et, pour ma part, dans une carrière médicale de cinquante ans passés, j'en ai vu

plusieurs. Mais la plupart de ces êtres, beaucoup moins petits que Bébé, sont laids et difformes, contrairement à ce que fut le nain en question, pendant la plus grande partie de son existence.

Il a donc, déjà, sous ce rapport, mérité de passer à la postérité; mais une autre circonstance recommande bien davantage sa mémoire : c'est qu'il fut, pendant plusieurs années, au milieu de travaux très sérieux, un des délassements du grand Bienfaiteur de la Lorraine.

C'est à ce dernier titre que j'ai l'honneur de faire hommage de cette petite note à la Société d'Émulation des Vosges, qui, peut-être, aura la possibilité de lui accorder la publication dans ses *Annales*, ce qui ajouterait, s'il est possible, à la gratitude que je suis heureux de devoir à cette savante et aimable société.

Docteur Liégey,

Membre correspondant de la Société et d'autres Sociétés savantes.

Complément de la Note adressée à la Société d'Émulation des Vosges, en janvier 1888, et intitulée : **Le Nain ou Bébé de Stanislas,** *roi de Pologne, etc.*

Dans cette note, il est parlé de la naissance de ce nain à Raon-sur-Plaine; de sa vie au château de Lunéville; de son mannequin, costumé, au Musée de la Faculté de médecine de Paris, et de son squelette, qui se trouve au Musée d'anatomie du Jardin-des-Plantes. Mais j'ignorais par qui avait été préparé ce squelette. Je le sais maintenant et on va le savoir en lisant ce complément.

Depuis bien des années, je possède un ouvrage en deux volumes, intitulé :

Mélanges de chirurgie, par C. Saucerotte, de l'Institut national, de la Société de Médecine de Paris, de celle de

Bruxelles, ancien chirurgien en chef d'armée, etc. (1801, an IX.) (1)

Comme le docteur Saucerotte est une célébrité médicale dont s'honorait non-seulement le département de la Meurthe, où il a le plus exercé, mais aussi le département des Vosges (2) où il était presque aussi connu, surtout sous le rapport de son habileté dans l'opération de la taille, je crois devoir transcrire l'*Avertissement* qui se trouve en tête de son précieux ouvrage.

AVERTISSEMENT

« Depuis plus de quarante ans que j'étudie et que j'exerce l'art de guérir, j'ai observé plusieurs faits qui pourront être utiles aux jeunes officiers de santé, pour les guider dans la pratique ; il est même quelques-uns de ces faits qui ne déplairont pas à mes anciens confrères, car le champ de la science est si vaste qu'il n'est pas possible que chaque individu le parcoure en entier ; j'aurais donc pu voir des choses que d'autres n'auront pas vues, et, réciproquement, ils auront été à même de faire des observations que je n'aurai pas faites.

« Je présente les choses avec exactitude et vérité ; je donne même des observations de non-réussite, parce que je crois que l'amour-propre doit être mis à part lorsqu'il s'agit du bien de ses semblables, et que je suis persuadé que si tous les auteurs nous avaient fait part de leurs cures non heureuses, cela aurait plus tourné au profit de l'art que l'exposé de traitements toujours couronnés de succès.

« Ayant été correspondant, et ensuite associé de l'Académie de chirurgie de Paris, je lui ai adressé plusieurs observations et mémoires, qui m'ont mérité quatre prix, dans les années 1766, 1774 et 1775. J'ai concouru dans d'autres sociétés savan-

(1) Cet ouvrage me fut donné, en 1838 ou 39, par un curé du village de Moyen (Meurthe), alors que, tout jeune médecin, j'exerçais dans mon lieu natal (Gerbéviller), à une lieue de là.

(2) Il a pratiqué son art quelque temps à Remiremont.

tes, où quelques-unes de mes observations ou de mes dissertations ont été couronnées, ou ont eu l'accessit. Ce sont ces morceaux épars et d'autres faits de pratique, que je livre à l'impression, afin de concourir aux progrès de l'art de guérir, et, par conséquent, au soulagement de l'humanité souffrante, s'ils renferment des vérités utiles ». (1)

Parmi le très grand nombre d'articles intéressants et utiles contenus dans ces deux volumes, où ce *vir probus, curandi peritus* associe à ses observations personnelles celles de plusieurs de ses confrères, notamment les observations d'un chirurgien vosgien, Didelot (de Bruyères), son ami intime (2),

---

(1) Voici, d'un autre côté, l'*Avis des Éditeurs*, duquel j'extrais quelques lignes :

. . . .

« En publiant les ouvrages du chirurgien Saucerotte, nous ne faisons que rendre à notre compatriote l'honneur qui lui est dû. Élevés dans la même ville de Lunéville, nous pouvons attester que nous l'avons suivi presque pas à pas ; que nous l'avons vu suivre la nature dans ses opérations, la prendre sur le fait ; et que, bien loin de cacher ce qu'il avait l'art de découvrir, il savait en instruire ses élèves, en leur dévoilant ses secrets.

« Nous devons cette vérité à cet homme célèbre ; car il est utile d'encourager les talents et de louer dignement ceux qui ont travaillé comme lu au bonheur de ses semblables.

« Puissent ses écrits servir de modèle à ceux qui suivent la même carrière ! Ils apprendront à apprécier ses travaux utiles. Puissent nos jeunes étudiants consacrer, à son exemple, les premières et les plus belles années de leur vie à l'étude des sciences, dont dépendent le bien-être et la santé de leurs semblables ! »

(2) Dans l'Extrait de la séance publique de l'Académie de chirurgie, 27 avril 1875, dans le rapport relatif au *Concours d'une question d'hygiène chirurgicale*, on trouve, p. 2, 3 et 4, tome I, les lignes suivantes :

. . . .

« Deux chirurgiens, également recommandables par leurs talents, se présentent comme auteurs du Mémoire préféré ; non pour le revendiquer exclusivement, et s'en approprier la gloire, aux dépens l'un de l'autre. Ils y ont travaillé de concert. Animés du même zèle, une émulation, qu'on ne peut trop louer, les a rendus amis. Éloignés de dix lieues (Bruyères est, en effet, à dix lieues de Lunéville) par leurs domiciles, ils ont un commerce réglé, et le désir de s'instruire réciproquement en a été le motif.

. . . .

ainsi que Castara, de Lunéville, et qui jouissait alors, aussi, d'une grande notoriété, se trouve, tome II, page 503, un article intitulé :

Lettre au sujet des Nains, et particulièrement de Bébé, nain du feu roi de Pologne, Stanislas Ier, insérée dans la première quinzaine du journal encyclopédique ; septembre 1768.

Cet article, jusqu'à ces derniers jours, avait échappé à la lecture que j'avais faite, il y a bien des années, de ces volumes qui, depuis lors, avaient dormi dans ma bibliothèque, ce dont je me fais un grave reproche.

Pour réparer, au moins en partie, ma faute, je reproduis entièrement cette lettre, d'ailleurs intéressante à plus d'un point de vue :

» J'ai lu, Messieurs, dans la première quinzaine de juillet, de votre journal, l'article *Nain,* extrait du dictionnaire encyclopédique. Vous y déclarez qu'il doit nécessairement y avoir

---

« Enfin, ils ont cru ne devoir faire, du travail précité, qu'un seul ouvrage, dans lequel ils ont fondu et réuni leurs sentiments et leurs observations, sans aucune prétention de prééminence. C'est ce travail commun que l'Académie couronne, aujourd'hui, c'est à ce Mémoire qu'elle accorde une médaille de 500 livres. Les auteurs, qui ne peuvent se la partager, plus touchés de l'honneur que de la valeur intrinsèque du prix, sont actuellement dans une circonstance qui ajoute à la gloire de leur succès : ils se disputent sur la prééminence à laquelle ils avaient renoncé ; c'est maintenant à qui fera accepter la médaille à son compagnon...

. . . .

« L'un de ces émules est M. Saucerotte, maître ès-arts et en chirurgie, à Lunéville, chirurgien ordinaire du feu roi de Pologne, et correspondant de l'Académie, qui a obtenu en 1766 le prix d'émulation ; à qui l'Académie a décerné, en 1768, le premier prix sur la question des *contre-coups dans les lésions de la tête,* et qui a eu, l'année dernière, l'une des cinq médailles.

« L'autre émule est M. Didelot, aussi correspondant de l'Académie, lieutenant de M. le premier chirurgien du roi Stanislas, stipendié de l'hôpital et de la ville de Bruyères en Lorraine. M. Didelot est auteur de plusieurs ouvrages utiles, que le public a accueillis ; l'Académie lui a accordé, en 1773, une des cinq médailles, pour prix de plusieurs observations intéressantes... »

une raison physique de cette stupidité, commune aux nains et aux géants, et que peut-être il n'y en a qu'une morale : en conséquence, vous regrettez que l'auteur de cet article ait omis de faire quelques observations à ce sujet. Voudriez-vous agréer les miennes et les rendre publiques, si vous les trouvez intéressantes : je pense que le moral n'y entre pour rien et que tout doit être rapporté au physique, et je dis, pour prouver cette assertion, que la nature s'étant jouée dans la formation d'un individu de cette espèce, a fait aussi des écarts dans l'organisation particulière de quelqu'une de ses parties. J'en prendrai un exemple, du sujet même cité dans l'article *Bébé*, nain du feu roi de Pologne, Stanislas Ier. « Son esprit ne s'est « point formé ; on n'a jamais pu lui apprendre à lire. » Cela est vrai ; l'on ne peut pas dire que le moral influait sur lui, et que « l'humiliante conviction de sa faiblesse et de son exiguité le décourageait ». Les personnes qui l'ont connu diront, avec moi, que cet homoncule avait la meilleure opinion de son petit être. Cherchons donc une cause physique de sa stupidité et de son ineptie. *Un de mes confrères et moi fûmes invités à faire le squelette de son cadavre.* Nous nous aperçûmes, à l'ouverture du crâne, que les deux pariétaux avaient au moins six lignes d'épaisseur, vers le centre, à cause d'une tumeur rouge, spongieuse et de nature diploïque, qui bombait vers le cerveau. Nous râclâmes, avec le scalpel, au moins trois lignes de cette substance, sur la partie interne de chaque pariétal, et nous nous en tînmes là, de peur d'émincer trop cette partie du casque osseux, et de la rendre fragile, dans la continuation de notre travail.

« Ne peut-on pas conclure, de cette observation, que les nerfs et les vaisseaux de la substance cérébrale de ces deux tumeurs, les fonctions de cet organe en étaient diminuées ? La courbure de l'épine, la voûture de l'épaule, l'air prématuré de vieillesse, sur le visage surtout, n'en étaient-ils pas aussi un effet ?

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Lunéville, le 30 juillet 1768. »

Pour la manière dont le chirurgien Saucerotte résout la question qui termine sa lettre, je crois qu'elle est vraiment bonne. Je me permettrai d'ajouter que, peut-être, les tumeurs en question existaient en germe pendant la vie intra-utérine, ce qui expliquerait la petitesse extrême de l'enfant à sa naissance.

Quoi qu'il en soit, il résulte principalement de cette lettre de juillet 1768, que c'est au chirurgien Saucerotte et à un de ses confrères (de Lunéville, sans doute), qu'est due la préparation du squelette de Ferry-le-Nain.

Choisy-le-Roi, le 6 juillet 1888.

Docteur Liégey.

NÉCROLOGIE

LE DOCTEUR ANTOINE MOUGEOT

DISCOURS

prononcé sur la tombe du docteur MOUGEOT

par

M. le Docteur BAILLY, Membre associé

« Messieurs,

« L'honnête homme auquel nous rendons les derniers devoirs n'a pas disparu tout entier ; il a laissé au fond de nos cœurs le plus touchant souvenir ; et dans cette ville où il a répandu ses bienfaits, où il a donné l'exemple de toutes les vertus, sa mémoire sera particulièrement honorée.

« Depuis près d'un siècle, le nom de Mougeot est porté, à Bruyères, par un homme de bien, un savant distingué, un médecin plein de zèle et de charité, un citoyen dévoué aux intérêts publics.

« Antoine fut tout cela, et, succédant à un père aussi aimé et aussi considéré, il a su tellement bien occuper tous ses emplois qu'on s'est à peine aperçu de la substitution.

« Au reste, il tenait de ce père ses qualités maîtresses, l'ardeur au travail, le goût de l'ordre et de la méthode utiles toujours, mais surtout dans l'étude de l'histoire naturelle, à laquelle il devait s'adonner avec tant de succès.

« Ce fut sans doute une grande satisfaction pour ce bon père de penser que ses riches collections ne tomberaient point en des mains infidèles, de même aussi celles qu'il avait généreusement formées et organisées au Musée départemental.

« Notre savant confrère fit mieux qu'entretenir cet héritage, il entreprit de nouvelles recherches dont il fit connaître les

résultats dans plusieurs mémoires très remarqués. Récemment encore, il publiait, dans le nouvel ouvrage sur le *Département des Vosges,* un travail considérable sur les champignons, — sa dernière passion scientifique.

« La confiance de ses concitoyens avait ouvert déjà au père l'accès des fonctions publiques ; le fils y fut porté de même, et en accepta les charges avec le désir de rendre à son pays tous les services dont il était capable ; il ne s'y épargna point, tant au Conseil municipal, qu'au Conseil général. Là, il sut aussi acquérir l'estime de ses collègues et mériter l'honneur de présider l'assemblée départementale, honneur qui lui fut conférée à l'unanimité des suffrages.

« Cependant, Messieurs, si importantes que fussent les obligations de la vie publique, et si entraînante la passion de la science, ce n'étaient là, pour les deux docteurs Mougeot, que nobles distractions ; ils étaient, avant tout, médecins ; ils avaient trop bien le sentiment du devoir pour négliger celui que leur imposait la profession.

« Sans être d'apparence très vigoureuse, ils étaient résistants à la fatigue et se livraient habituellement à de longues courses de montagne.

« Il n'est pas, dans ce pays accidenté, de sommets en apparence inaccessibles qu'ils n'aient explorés et maintes fois visités, tantôt à la recherche d'une roche et d'une mousse caractéristique, tantôt, afin de porter les secours de leur art à quelque paysan malade dans sa ferme isolée.

« La vie privée d'Antoine Mougeot fut aussi recommandable que sa vie publique : toujours réglée et correcte, la dignité en était tempérée par une bonne grâce et une bonhomie qui n'était pas sans finesse ; il se conciliait ainsi la sympathie en même temps que l'estime de ceux qui l'approchaient. Les épreuves, — et des plus cruelles, ne lui furent point épargnées ; sa peine alors trouvait de puissantes diversions dans ses chères études et dans l'exercice de la médecine ; les conso-

lations ne lui manquèrent pas non plus tant de la part d'amis dévoués que d'une épouse chérie et d'un fils affectueux qui sera le continuateur des traditions de cette honorable famille.

« Adieu, mon cher Mougeot, repose en paix près de ton vénéré père ; en évoquant aujourd'hui son souvenir, je ne puis le séparer de celui de mon père, à moi, qui fut son condisciple et son fidèle ami.

« Au nom des membres de la Société de Prévoyance des Médecins, à laquelle tu étais associé, au nom de tous tes confrères et amis du département, je te dis encore une fois adieu ! »

La botanique vient de faire une perte bien cruelle et bien inattendue, qui sera particulièrement ressentie au sein de la société Mycologique de France, celle du docteur Antoine Mougeot, son promoteur, qui s'est éteint le 20 février, à l'âge de 74 ans, après une courte maladie. Cette perte me frappe au cœur car, de longue date, l'amitié la plus sincère m'unissait au bon docteur Mougeot.

On sait qu'à l'exemple de son père, Antoine Mougeot partagea sa vie entre l'étude des plantes et le soin des malades. Modeste et modéré dans ses désirs, il se plaisait au foyer qui l'avait vu naître et qu'il n'avait jamais voulu quitter. Il aimait le calme d'une retraite agreste, la vue constante de cette belle végétation des Vosges qu'il interrogeait chaque jour et dont jeune encore son père lui avait appris à goûter les jouissances. Les amis qui ont pu comme moi apprécier la bonté et la sagesse qui formaient le fond de son caractère comprendront qu'il ait préféré le contact reconnaissant des populations provinciales au milieu desquelles il avait grandi et auxquelles il s'était attaché, au bruit et aux séductions de la grande ville où cependant ses aptitudes et son savoir lui assignaient une place distinguée.

Entouré de l'estime et de la considération de ses conci-

toyens, il n'accepta que les charges gratuites qui pouvaient le moins l'éloigner de ses malades et lui permettre de faire quelque bien à son pays. C'est ainsi qu'il fut pendant vingt années (1859-1879) membre et président du Conseil général où son père l'avait précédé pendant une période plus longue encore.

Le goût et la piété filiale avaient déterminé notre ami à continuer l'œuvre de prédilection de son vénéré père. En 1861, il publiait avec l'aide de W. Schimper et de M. Nylander, la XV[e] centurie des *Plantes cryptogames des Vosges*. M. Duchartre rendant compte à la société Botanique de ce complément d'un recueil cher à tous les cryptogamistes disait avec beaucoup d'à-propos, en parlant de la coopération de Mougeot fils. « Il a comblé les lacunes, vérifié l'exactitude des déterminations, rédigé les notes qui accompagnent chaque espèce et nous a donné par son travail une nouvelle preuve qu'il est des familles privilégiées où la science et les vertus sont également héréditaires. »

Antoine Mougeot aimait la science et tous ceux qui la cultivent, aussi la *Revue mycologique* reçut-elle de lui un concours soutenu et les premières centuries de plantes qu'elle publia furent puisées dans les matériaux des *Stirpes* dont il m'abandonna généreusement les *Reliquæ*. En divulguant successivement les herborisations mycologiques vosgiennes mon recueil devint le berceau de la société que M. Mougeot et MM. L. Quelet, René Ferry et Forquignon voulaient fonder. L'on sait que pour aider au développement de l'instruction naissante, Mougeot et ses amis consentirent à s'effacer et qu'en portant le siège de la société à Paris, où devaient se retrouver notamment des bonnes volontés plus nombreuses, ils croyaient faire un acte nécessaire. Mougeot et ses coopérateurs ont pu voir leurs prévisions réalisées. Ces circonstances rendent le nom de Mougeot inséparable des origines de la société Mycologique de France dont il avait accepté le titre de secrétaire général honoraire.

Durant le cours des travaux qui nous furent communs, Mou-

geot éprouva un bien profond chagrin. Il perdit il y a quelques années, une fille qui faisait sa joie et ce malheur ouvrit dans son cœur une blessure qui ne devait jamais se fermer. Pour soutenir le courage chancelant de Mme Mougeot, la digne compagne de sa vie, il essaya de surmonter sa propre peine, il chercha dans l'étude une sorte de dérivatif à d'incessantes et tristes pensées. Chaque année il portait ses pas dans les Alpes de Chambéry et donnait à la *Revue mycologique* des récits d'excursions qu'on ne manquait pas de lire avec profit ; il se montrait très assidu aux sessions extraordinaires de nos sociétés et c'est à ses récoltes et à ses soins personnels d'organisation qu'on devait toujours de remarquables expositions de champignons vivants. On pouvait croire qu'une juvénile ardeur animait son existence tant son enthousiasme pour la science était vif et communicatif. La providence permettait chez Mougeot cet excès d'activité pour adoucir le chagrin déchirant qu'il avait éprouvé.

Les récents travaux accomplis par Mougeot ont été inspirés par le pays qu'il habitait et comme s'ils avaient dû être les derniers et clôturer sa vie scientifique, ils résumaient, dans un ordre savant et ingénieux toutes les recherches botaniques locales y compris les plus récentes dont la science était redevable à lui et à ses amis. Je veux parler du très important mémoire qui a pour titre *Les Champignons* écrit par Mougeot et M. le Dr René Ferry, avec le concours de MM. L. Quélet et Forquignon, aussi les *Algues*, à la rédaction desquelles Mougeot avait bien voulu m'associer, et qui parurent, comme le précédent mémoire, dans le Tome II d'une nouvelle édition de la *Statistique du département des Vosges* en cours de publication.

La louable pensée d'honorer et de mieux servir encore la belle mémoire de Jean-Baptiste Mougeot occupait son fils avant qu'il s'alitât. C'est dans ce but que notre ami commença, dans le dernier numéro de la *Revue mycologique*, la série des correspondances scientifiques de l'auteur des *Stirpes* et de ses

collaborateurs. On a pu voir que cette publication très attachante était l'histoire inédite encore des débuts de la botanique en Lorraine. Cet hommage que la piété filiale ne pourra plus guider, Mougeot en a légué la continuation à notre vigilante amitié.

L'an dernier, le Dr Mougeot m'avait encore reçu au milieu des magnifiques collections amassées par son père et qu'il ne cessait d'accroître. Il m'ouvrait les trésors de sa bibliothèque et de ses herbiers, avec une libéralité sans bornes, comme il la pratiquait si fréquemment envers les amis reçus sous son toit. Je parcourus avec lui les sites classiques des Vosges qu'il connaissait si bien et qui, depuis un heureux évènement, étaient devenus pour moi doublement sympathiques Nous parlions du passé, nous formions des projets... et j'étais bien éloigné de supposer que ces heures si agréables devaient être les dernières qu'il me consacrait !

Antoine Mougeot, héritier du zèle et de la charité de son père méritait l'éloge adressé à la mémoire de son auteur. Il n'y a pas une maison dans le canton de Bruyères où le Dr Mougeot n'ait apporté les secours de l'art, les consolations d'un cœur compatissant et qui ne bénisse son nom. Ainsi s'expliquait l'empressement de toutes les classes de la population du canton et même du département, à accourir aux funérailles du sage, du chrétien. Puisse ce concert unanime de regrets uni à celui de la grande famille botanique parmi laquelle Mougeot tenait une place si distinguée, adoucir le chagrin de sa femme et de ses enfants ! (1)

C. Roumeguère (*Revue mycologique* d'avril 1889).

(1) Cette brève notice a été lue à la Société Mycologique le 7 mars dernier, lors de la première réunion qui a suivi le décès du docteur Mougeot.

LE PAYS NATAL

ET

LA DERNIÈRE ODE DU POÈTE GILBERT

PAR

J.-Ch. CHAPELLIER,

Membre titulaire

Parmi les pièces de poésie que nous avons de l'infortuné Gilbert, l'ode qu'il composa huit jours avant sa mort est réellement la plus admirable; mais aucun des biographes du poète n'a pu en apprécier toutes les beautés : car, faute de connaître le pays où il naquit et où il passa sa jeunesse, il ne leur a pas été possible de faire ressortir les nombreuses réminiscences qu'elle contient.

Les parents de Gilbert possédèrent, dit-on, deux habitations à Fontenoy-le-Château, l'une dans la grande rue du bourg, non loin de la grosse tour-fief des Chevaliers, qui existe encore, l'autre au hameau des Molières. Nous ne saurions dire dans laquelle des deux il naquit, le 15 décembre 1750.

Ce qui paraît certain, c'est qu'il fut élevé dans la maison des Molières, bâtie dans la campagne qui domine, au midi, la vallée du Côney, entre le bois Banni, à l'est des Granges de la Vierge, et le bois de St-Georges qui, à l'ouest, arrive jusque derrière les petites fermes du hameau.

L'habitation de la famille Gilbert y existe encore : c'est une simple maison de cultivateur, isolée des autres et possédant, à l'intérieur comme à l'extérieur, toutes les pièces et les dépendances nécessaires à une modeste exploitation rurale.

Le poète avait conservé le meilleur souvenir de cette demeure entourée des

Champs qu'il aimait,

de la

Douce verdure

des bois, des prés, et surtout du verger où il avait planté lui-même, dit la tradition, des cerisiers, des pommiers et un noyer qui nous a été montré.

Ce fut évidemment dans ses excursions à la chapelle de la Vierge du bois Banni et à St-Georges (1) qu'il apprit à jouir du

Riant exil des bois.

De ces sites agréables et élevés, on a une vue magnifique, un horizon très étendu, dont le ciel semble s'exhausser comme une voûte immense au-dessus du spectateur. C'est bien là le

Ciel, pavillon de l'homme

abritant cette

admirable nature

à laquelle, par une pensée remplie des plus affectueux et des plus touchants regrets, il envoie un

Salut, pour la dernière fois.

Bien jeune, il voyait s'éteindre une vie qu'il avait rêvée « pleine de jours »; c'est ce qu'il exprime avec une noble résignation, par les beaux vers :

Au banquet de la vie, infortuné convive,
J'apparus un jour et je meurs :

Cependant ces mots sont à peine prononcés que son esprit se reporte, de l'Hôtel-Dieu, où vont être laissés dans l'oubli ses restes mortels, vers son pays natal, et il continue :

Je meurs, et sur la tombe où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs.

---

(1) Un vieux chêne de la petite forêt de St-Georges y est connu sous le nom de *Chêne Gilbert*. Dans ses promenades au voisinage de la maison paternelle, le poète se serait arrêté quelquefois sous l'ombrage de ce bel arbre, soit pour s'y reposer, soit pour y méditer ses premiers essais de poésie.



Faisant ainsi allusion à la pieuse coutume des habitants de nos villages lorrains, qui, au sortir des offices religieux, vont jeter de l'eau bénite, dire une prière, répandre une larme sur la tombe de leurs parents défunts.

Mais ce qui est ici particulièrement remarquable, c'est ce « nul » si expressif, que le poète emprunte au langage populaire de son bien-aimé Fontenoy, ce « nul » que l'on y emploie à chaque instant, à la place et avec la signification du mot *personne*.

Il termine par des souhaits de longue vie en faveur de ses compatriotes, de ses amis d'enfance qui ne peuvent entendre « sa voix ». Loin de pleurer sa mort, ils l'ignoreront au moins pendant un certain temps ; ils ne pourront, par conséquent, lui rendre un dernier devoir, celui de lui « fermer les yeux », comme cela se pratique, dans les Vosges et ailleurs, d'une manière aussi chrétienne que touchante, par un de ceux qui sont présents au dernier soupir d'un proche, d'un ami ou d'un concitoyen.

Je ne me suis pas arrêté sur les sentiments élevés exprimés dans les stances qui précèdent celles que je viens de commenter, et qu'une éducation digne et respectable saura toujours imprimer dans le cœur de nos jeunes générations. Cette éducation, le poète Gilbert l'avait reçue dans sa famille, avec les grandes traditions de piété, de moralité et d'honneur qui sont la base véritable de toute société civilisée.

CHARLES D'ANJOU

DANS LES DEUX-SICILES

Cette étude fait suite à ma notice de l'an dernier sur *Les Carroccios de l'Italie du moyen-âge*. Elle conduit jusqu'au temps où l'on voit une première dynastie de race capétienne fleurir sous le climat napolitain, et où l'abus des influences françaises sur la politique romaine prépare, dans le sein même du catholicisme, une des crises les plus graves qui aient jamais compromis les destins de la papauté.

Je ne puis oublier que de tels sujets sont étrangers au domaine habituel des travaux de la Société d'Emulation des Vosges; mais, à cet égard, le souvenir des faveurs exceptionnelles dont elle m'a déjà honoré à diverses reprises m'encourage à espérer encore le même accueil pour ce dernier emprunt aux annales de l'Italie. Si rien ne m'arrête en chemin, ce sera une arrière-petite-fille du conquérant de Naples qui me ramènera, l'année prochaine, jusqu'au seuil du palais ducal de Nancy.

I.— La cour de Palerme au jour de la naissance de Frédéric II. — Quelques mots sur la carrière de cet héritier des rois normands (1194-1250).

En l'an 1197, — dans cet âge féodal où le sort d'un peuple dépendait si souvent d'un mariage ou d'un héritage de famille souveraine, — la double couronne de Naples et de Sicile était échue à un enfant de trois ans, fils unique de l'empereur d'Allemagne Henri VI, récemment défunt, et de Constance de

Sicile, la dernière descendante des conquérants normands. Constance elle-même, atteinte d'une maladie mortelle, expirait, jeune encore; sa dernière pensée avait été de recommander son fils à la bienveillante tutelle du pape Innocent III, leur suzerain. Cet enfant, en souvenir des glorieux ancêtres de son père et de sa mère, avait été baptisé *Frédéric-Roger* : C'était le futur empereur Frédéric II.

A cette époque, de même que dans le siècle passé, la capitale du royaume des Deux-Siciles était Palerme, ville dont l'importance et surtout l'élégance dépassaient de beaucoup celles des principales cités du midi de la péninsule. Antérieurement à la conquête normande, elle avait vu trôner dans ses murs toute une série de souverains musulmans. Plusieurs des monuments que ces *émirs* y avaient fondé attestaient leur magnificence; et la beauté de ces souvenirs, stimulant le zèle d'un architecte chrétien du XXIIe siècle, lui avait inspiré le plan de la basilique que l'on admire encore aujourd'hui à Palerme. Cette cathédrale y rappelle, dit-on, les plus beaux types de l'Espagne mauresque. La construction en était à peine terminée, le jour où l'on avait célébré sous sa nef majestueuse le baptême du fils de Constance.

Du reste, à cette époque même, l'Islamisme continuait à se manifester en Sicile par des témoins plus vivants que ses monuments de pierre; voici, sur ce sujet, un passage caractéristique de Sismondi :

Cette île, longtemps gouvernée par les Arabes, et avant eux par les Grecs bysantins, ne connaissait que les mœurs et la politique des Orientaux. Guillaume-le-Mauvais, frère aîné de Constance, avait été pour elle un de ces sultans efféminés que l'Asie a vu paraître dans toutes ses dynasties. Entouré d'eunuques, de femmes, de prêtres corrompus et de lâches valets, il gouvernait son royaume d'après les petites intrigues du sérail de Palerme. Cependant les Sarrasins, cantonnés dans les montagnes, occupaient encore la plus grande partie de l'intérieur de l'île; ils n'obéissaient qu'à des chefs de leur nation,

et la soumission de ceux-ci au roi était plus que douteuse. En même temps, d'autres Sarrasins, plus civilisés, exerçaient le commerce dans les villes; d'autres encore jouissaient de la faveur de la cour et y occupaient souvent les mêmes charges : tous les eunuques étaient de la religion musulmane et appuyaient leurs compatriotes de tout leur crédit auprès du roi. D'autre part, les villes et les bourgades, sur les côtes, étaient inféodées à des seigneurs chrétiens, sous les titres de comtés et de baronnies; mais ces petits gouvernements ressemblaient plus à des pachaliks turcs qu'aux fiefs des Occidentaux (1).

Ainsi donc, la Sicile, après plus d'un siècle de domination normande, appartenait encore pour une grande part aux Sarrazins. Singuliers ménagements! admirable esprit de tolérance chez ces champions de la foi chrétienne au temps de la première croisade. Ces petits-fils de Tancrède de Hauteville, qui étaient allés guerroyer jusque sur les rives asiatiques de l'Euphrate pour y créer des colonies *franques*, avaient négligé de chasser l'Islamisme de leur propre royaume italien; et leurs descendants y vivaient avec les représentants les plus corrompus de cette race de « mécréants ». Selon toute apparence, les règnes des successeurs de Guillaume-le-Mauvais n'avaient pu modifier que bien peu les mœurs résultant d'un pareil état de choses; et l'on s'imagine aisément quelle pouvait être l'influence d'un pareil milieu sur l'ardente et fine nature du royal pupille du pape Innocent III.

En tous cas, il était plus facile encore de prévoir que ce descendant des *Wieblingen* de Souabe tarderait peu à rêver des choses d'Allemagne. Sur cet autre côté, l'occasion de poser sa candidature à l'empire se présenta dès l'année 1212, alors que l'empereur *welf* Othon de Brunswick, infidèle à ses promesses, achevait de se brouiller avec ses anciens amis d'Italie, avec la cour de Rome elle-même, par un coupable abus de ses forces

(1) SISMONDI. — *Histoire des républiques italiennes du moyen-âge*, t. II.

allemandes sur le nord de la Péninsule. Ce fut alors qu'Innocent III, trop confiant dans l'attitude docile et respectueuse de son pupille, résolut de l'aider de toute son influence à supplanter Othon. Il se flattait de l'idée que le jeune élu, par politique autant que par reconnaissance, demeurerait l'allié complaisant du Saint-Siège. Vaine illusion! ... A peine l'illustre tuteur avait-il disparu de ce monde (1216), qu'un nouveau pontife eut lieu de se dire avec amertume : « L'Eglise a réchauffé un serpent dans son sein! »... Notez que ce nouveau pontife, Honorius III, naguère archevêque de Palerme, avait été personnellement le gouverneur du fils de Constance.

En fait, c'est l'année 1220 qui marque le début de la dernière phase des grandes luttes de l'Empire et du Sacerdoce; et celle-ci ne dura pas moins de trente ans. Elle s'est terminée, comme chacun sait, par la mort du César excommunié et vaincu. Je n'ai pas à la raconter ici. Frédéric II, quoi qu'ayant commis de grandes fautes, est resté l'homme le plus extraordinaire de son temps; son histoire, à elle seule, mériterait tout un volume. Si j'ai commencé ici par évoquer le souvenir de ce Napoléon du XIIIe siècle, c'est uniquement pour éclairer le récit des malheureuses luttes de ses héritiers contre les entreprises de conquête d'un frère de saint Louis.

II. — La ville de Naples. — L'école de Salerne. — Les colonies musulmanes de Nocéra et de Lucéra.— Les derniers rejetons de la race des « vipères de Souabe » (1220-1260).

A dater de son avènement à l'Empire, Frédéric II avait adopté Naples pour capitale de son royaume des Deux-Siciles. Il y avait attiré un architecte toscan, déjà célèbre alors, Nicolas de Pise, afin de lui confier la direction de diverses constructions monumentales et de nombreux embellissements. En même temps, il avait fait de cette antique colonie grecque une nouvelle Athènes, en y créant un centre d'études philosophiques et littéraires. Celles-ci, d'ailleurs, ne lui avaient point fait né-

gliger les intérêts scientifiques d'une école de médecine qui existait à Salerne depuis le règne de Robert Guiscard, et qui s'était déjà acquis une bonne renommée en Italie : les libéralités de Frédéric II ont procuré à cette école un éclat nouveau.

Un peu plus tard, le même empereur s'était plu à un autre genre de création, que ses ennemis lui ont vivement reproché. A la suite d'une rébellion de ses tribus de Sarrasins insulaires, il avait jugé bon d'en transporter plusieurs sur ses territoires du continent ; et il en avait formé deux colonies musulmanes : l'une établie aux environs de Naples, au delà du Vésuve, sur les ruines d'une ancienne bourgade romaine appelée *Nocéra* ; l'autre située au delà de l'Apennin d'Apulie, non loin de l'Adriatique, sous le nom de *Lucéra*. De là ces expressions ironiques de « Sultan de Nocéra » et de « Sultan de Lucéra », que les chroniqueurs guelfes lui attribuent, en mainte occasion, ainsi qu'au dernier de ses fils.

Frédéric, dans le cours de son orageuse carrière, avait eu cinq fils, tant légitimes qu'illégitimes ; au jour de son décès, il n'en restait plus que deux. L'aîné, nommé *Conrad*, son unique héritier reconnu en Allemagne, était dès lors adopté pour chef par les Gibelins du Nord ; l'autre, né d'une mère italienne, s'appelait *Manfred* ; il était le préféré des Gibelins des Deux-Siciles. C'est ce dernier qui va nous occuper le plus particulièrement dans les pages suivantes (1).

Dans la France de ce temps, aussi bien qu'en deçà des Alpes, le parti ultra-guelfe a calomnié de toutes manières « le bâtard Manfred » ; et les échos de ces calomnies se sont propagés jusqu'à nos jours, si bien que je les trouve réunis, comme autant de vérités historiques, dans un recueil considérable, dont la popularité était grande au temps de ma jeunesse ; voici ce qu'on y lit, à l'article *Mainfroi* (2) :

---

(1) Nos anciens historiens français l'appellent *Mainfroy*.

(2) Ce recueil a pour titre : *Dictionnaire de la Conversation et de la Lecture* ; l'article est signé : Duffey de l'Yonne.

Mainfroi, fils naturel de l'empereur Frédéric II, fut le scandale et le fléau de l'Italie du XIIIe siècle. Son nom résume tous les genres de crimes. Il préluda par le plus exécrable de tous, le parricide. Ce premier forfait, il est vrai, n'est point constaté par des preuves évidentes, mais toutes les actions de la vie de Mainfroi rendent au moins l'accusation très vraisemblable. Il aurait étouffé son père dans son lit et fait empoisonner le jeune Conrad, fils de cet empereur et héritier de son trône. Ce prince Conrad avait un fils, Conradin; ce n'était qu'un enfant. Mainfroi s'empara de sa tutelle et du gouvernement du royaume de Sicile. Pendant les onze années que dura son administration, le pays fut continuellement en proie aux plus affreux désordres. Le pape Innocent IV essaya vainement de les faire cesser... Mainfroi rompit avec le Saint-Siége et s'avança à la tête d'une armée dans les états romains... Les troupes du pape furent battues en 1254... Mainfroi fut excommunié par les papes Urbain IV et Clément IV. Le pape Urbain avait déclaré vacant le trône de Naples et de Sicile et en avait donné l'investiture à Charles d'Anjou, frère de Louis IX, roi de France. Mainfroi, trop faible pour résister à ce puissant concurrent, essaya les voies de la négociation; Charles d'Anjou repoussa avec indignation sa proposition. La bataille de Bénévent, livrée le 26 juillet 1266 mit fin aux crimes et à l'existence de Mainfroi. Il fut mortellement blessé; les circonstances de sa mort ne sont pas bien connues. Son cadavre fut trouvé sur le champ de bataille; le pape Clément IV le fit enlever et jeter au delà des limites de l'Etat de l'Eglise.

Voilà en quels termes un de nos contemporains, trop exclusivement nourri de la lecture des chroniques guelfes du siècle dont il s'agit, résume un des chapitres les plus dramatiques de l'histoire du royaume des Deux-Siciles. D'autres guides, plus éclairés et plus dignes de foi, vont nous conduire à une appréciation plus exacte des divers personnages qui y ont joué les principaux rôles. Peut-être alors la mémoire de Manfred nous inspirera-t-elle un sentiment tout autre que celui de l'indignation et du mépris.

Dans cet examen, je puis me dispenser de remonter jusqu'au prétendu parricide, tant il est bien établi maintenant que cette

« accusation très vraisemblable » n'a jamais eu pour elle aucun document sérieux (1). Dès l'an 1245, le pape Innocent IV, au nom du Concile de Lyon et sans le consulter pour cet objet, avait invité les grands électeurs de l'Empire à procéder à une élection nouvelle en remplacement de Frédéric déclaré déchu. En même temps, il avait pris ses mesures pour que Conrad, l'héritier présomptif de Frédéric, fut exclu de leur choix. Depuis le décès du condamné, il continua à chercher dans toute l'Europe catholique un autre candidat ; mais aucun de ceux qui acceptèrent successivement son patronage n'eut assez de crédit pour se concilier une majorité d'électeurs; et d'autre part, il en fut de même de l'impuissant Conrad IV ; de telle sorte qu'en réalité l'Empire eut à souffrir d'un interrègne anarchique dont la durée ne doit pas être évaluée à moins de vingt-cinq ans.

Quant au royaume des Deux-Siciles, le projet d'Innocent IV était de l'annexer, ou tout au moins d'en annexer la portion continentale au domaine temporel de l'Eglise. Avant de quitter Lyon pour se réinstaller à Rome, il avait écrit aux magistrats de la ville de Naples : « Du consentement de nos frères les « cardinaux, nous avons pris vos personnes, vos biens et votre « ville même sous la protection du Saint-Siège, statuant qu'elle « demeurera perpétuellement sous sa dépendance immédiate, « et nous engageant à ce que jamais l'église n'accorde la sou- « veraineté, ou aucun autre droit sur elle, à aucun empereur, « roi, duc, prince ou comte, ou à quelqu'autre personne que ce « soit ».

Cependant Conrad, encouragé par ses Gibelins, traverse les Alpes en octobre 1251, à la tête d'une armée. A cette date, son demi-frère Manfred, quoiqu'âgé de dix-neuf ans au plus, est déjà parvenu à reconquérir sur les Guelfes du pape tous les

(1) Les historiens modernes de l'Italie, d'après des témoignages irrécusables, s'accordent à dire que Frédéric, atteint de dyssenterie, mourut de cette maladie aggravée par le chagrin. Il succomba en décembre dans un château voisin de sa colonie de Lucéra.

territoires de la Sicile continentale. Fils d'une napolitaine de sang noble; merveilleusement doué par la nature, d'après l'aveu de ses propres ennemis; investi par son père de plusieurs fiefs méridionaux sous le titre de « prince de Tarente », Manfred a vu se rallier spontanément à sa bannière la plupart des seigneurs du pays. Et néanmoins, il résulte d'une étude comparée des divers écrits de cette époque qu'aucun témoignage n'autorise à le considérer comme voulant frustrer Conrad de son droit de légitime héritier.

Mais Conrad, « caractère jaloux et cruel parce qu'il est faible, — nous dit Sismondi, — méconnaît l'intérêt qui lui conseille une conduite bienveillante envers Manfred. Il entreprend de lui enlever jusqu'à la principauté dont il est doté par le testament de leur père; et pour cela il recherche l'alliance du pontife de Rome, leur ennemi à tous deux ». En même temps, et sans attendre la douteuse issue de cette négociation secrète, il poursuit sa marche vers Naples. Mais, à peine s'est-il rendu maître de cette capitale, en l'absence de Manfred, qu'une mort imprévue l'atteint, au milieu de ses propres amis, après quelques jours d'une maladie dans laquelle ceux-ci, d'accord en cela avec le parti de l'Eglise, ont voulu voir les effets d'un poison inconnu.

Conrad de Souabe, — qu'un mariage politique avait uni à la fille d'un Welf de Bavière, nommée Elisabeth, — a eu d'elle un fils, le petit Conradin, devenu ainsi orphelin dans sa quatrième année. Une ambassade venue d'Allemagne à Rome implore en faveur de cet enfant la protection du souverain pontife, et demande pour lui l'investiture du royaume des Deux-Siciles. Innocent IV, — dont les projets sont pourtant susceptibles de quelques variations, puisqu'il songe dès lors à offrir ce royaume à un prince français, — répond qu'il verra ce qu'il y aura de mieux à faire quand le jeune *Conradino* sera devenu grand. Cela dit, il entreprend de conquérir lui-même le territoire en litige, et il se met en marche sur la ville de Naples,

alors gouvernée par Manfred qui y a pris le titre de « régent pendant la minorité du prince Conradin ».

A cet instant, Manfred, — ainsi que le remarque Lanfrey dans son *Histoire politique des papes*, — est âgé de vingt-six ans. « Unissant aux rares qualités de son père une séduction d'esprit et une grâce chevaleresque dont le charme s'impose même aux chroniqueurs qui ont pris la plume pour le dénigrer, il est sûr de l'appui de tous les Gibelins d'Italie ». Il joint à leurs forces, déjà considérables aux environs de sa capitale, les ressources militaires que lui fournissent ses deux colonies de Sarrasins. Le pape, de son côté, a réuni divers contingents des cités guelfes de Lombardie et de Toscane; de plus, il a pris à sa solde les compagnies mercenaires d'un noble aventurier, aux talents duquel il confie le commandement de toute son armée. Celle-ci, dans une campagne de quelques mois, a déjà été plusieurs fois battue par Manfred; et ce régent rentre à Naples en vainqueur, à l'heure même où le belliqueux pontife, surpris par la mort à son tour, expire sur ce beau rivage où un dernier vertige d'ambition l'avait attiré.

Ce dénouement subit a jeté la terreur parmi les champions de l'Eglise. Les cardinaux qui avaient suivi le pape jusque sur le territoire bénéventin se hâtent d'élire à sa place un membre de la famille romaine qui a déjà donné à l'Eglise l'illustre Innocent III et son vieil oncle Grégoire IX. Ce troisième *Conti* est immédiatement proclamé sous le nom d'Alexandre IV. « Il met moins de vigueur et d'emportement, mais aussi moins d'habileté dans la poursuite des hostilités contre Manfred. » Telle est, au sujet de ce pape improvisé à Bénévent, l'appréciation sommaire de l'historien des républiques italiennes; un de nos auteurs français, le comte de Saint-Priest, trace son portrait en trois mots plus caractéristiques : « C'était une sorte de chanoine épais et jovial, dominé par ses familiers » (1).

(1) Alexis de Saint-Priest. — *Histoire de la Conquête de Naples par Charles d'Anjou.* — 1 vol. in-8°, 1847.

Nous arrivons au seul jour où l'on ait pu, avec quelqu'apparence de justice, accuser Manfred d'un dessein préconçu d'usurpation sur les droits de son neveu Conradin. Voici, sur ce dernier point, comment s'exprime le consciencieux Sismondi, en dépit de sa sympathie pour le héros qui savait, dit-il, « gagner par ses vertus et son amabilité tous les cœurs de ses sujets » :

Un jour (c'était en 1258), le bruit se répandit dans le royaume que le jeune Conradin était mort en Allemagne. Manfred ne s'occupa point de remonter à la source d'une nouvelle qui lui était si favorable, et dont peut-être il était le premier auteur; mais il accueillit les prières des évêques, des seigneurs et de tous les barons de ses états, qui lui demandaient de recevoir lui-même la couronne et de gouverner désormais pour son propre compte, avec le titre de roi, les provinces qu'il avait sauvées. A peine, cependant, la nouvelle de son couronnement fut-elle parvenue en Allemagne, qu'on en vit arriver des ambassadeurs de la part de Conradin et de sa mère. Ils réclamèrent contre la fausse rumeur qui s'était répandue; et, en affirmant que Conradin était vivant, ils sommèrent Manfred de lui conserver le titre et les droits reconnus par lui même jusqu'alors...

Manfred leur répondit, en présence de tous les barons, qu'après être monté sur le trône il n'était plus temps pour lui d'en descendre; que ce trône, après tout, c'était lui qui l'avait reconquis sur le pape; qu'il ne réussissait à le conserver que par l'affection de ses sujets pour sa personne; que ce ne pouvait être l'intérêt des barons, ni de son neveu lui-même, que l'héritage de la maison de Souabe fût gouverné par une femme et par un faible enfant; mais qu'il n'avait pas, lui, d'autre héritier que Conradin; que c'était pour son neveu qu'il voulait conserver ses états; qu'il les lui transmettrait à sa mort; et que si Conradin voulait, auparavant, jouir des prérogatives d'héritier présomptif de la couronne, il serait bien accueilli à sa cour. Manfred promettait de lui enseigner les vertus de ses pères et de le chérir comme un fils.

La veuve de Conrad, craignant sans doute de compromettre les intérêts de même nature que son fils avait en Allemagne

refusa de l'envoyer à Naples; et Manfred, dont le crédit grandissait chaque jour en Italie, continua à s'y faire aimer et respecter, tandis que le pape Alexandre IV, déjà arrivé au bout de sa carrière pontificale, lançait sur lui ses anathèmes de moribond.

Avant de passer aux conséquences du décès de cet autre successeur de saint Pierre, nous avons à faire ici une remarque importante. Le passage de Sismondi que je viens de reproduire constate que Manfred, en 1258, n'avait pas encore d'enfants; un peu plus tard une fille lui est née, et en mémoire de son aïeule de Palerme, il la nomma *Constance*. Nous rencontrerons ailleurs cette dernière et unique survivante d'une race persécutée.

III. — Elections successives de deux papes français. — Campagnes de Charles d'Anjou en Italie. — Bataille de Bénévent. — Outrage au cadavre de Manfred.— Arrivée de Conradin venu d'Allemagne. — Sa défaite à Tagliacozzo. — Sa captivité. — Son supplice sur une place publique de Naples (1261-1268).

La cour de Rome n'avait pas fait preuve de clairvoyance en reportant sur Manfred l'ardeur de haine et de vengeance sous laquelle Frédéric II avait succombé. Depuis la mort de son père, ce vaillant et habile jeune homme n'avait plus aucune communauté d'intérêts avec les Wieblingen de Souabe. Italien par le sang de sa mère, il l'était également par son éducation et par ses goûts. Rien n'eût été plus facile à un pontife bien inspiré que de faire de lui un fidèle vassal du Saint-Siège, un sincère et utile allié de la papauté romaine contre les entreprises futures des Césars allemands. En diverses circonstances, le régent de Naples avait discrètement tenté de s'expliquer sur ce point délicat. On ne l'avait pas compris ou, pour mieux dire, on n'avait pas voulu le comprendre.

C'est qu'alors déjà (1254) la cour de Rome se livrait imprudemment à un autre courant d'idées, à un projet dont la réalisation devait ouvrir pour la papauté elle-même une ère de

décadence : celui d'appeler en Italie comme chef militaire du parti guelfe un prince français. Dès l'année 1246, peu de temps après la clôture du concile de Lyon, Innocent IV avait, dans ce but, proposé au roi Louis IX la couronne des Deux-Siciles pour son frère *Charles d'Anjou;* à cette première ouverture, l'honnête Louis IX avait répondu que la couronne des Deux-Siciles appartenait légitimement à Conrad de Souabe. Quinze ans plus tard, Alexandre IV, successeur immédiat d'Innocent IV, était lui-même remplacé sur la chaire de saint Pierre par un pape de race française, le champenois Urbain IV (1); et celui-ci, peu d'années après, cédait la place au provençal Clément IV (2). Le premier de ces deux pontifes de naissance transalpine se chargea de vaincre les scrupules du roi de France, — entreprise plus facile depuis la mort de Conrad; — et l'élection du second datait de trois mois à peine au jour où le peuple de Rome vit pour la première fois entrer dans ses murs le prince français Charles d'Anjou. Voici un portrait de ce prince, artistement tracé par l'auteur d'une œuvre considérable et presque récente (3).

Neuvième et dernier fils de Louis VIII et de Blanche de Castille, Charles d'Anjou tenait surtout de sa mère : on eût dit un Espagnol. Sec, nerveux et robuste, ses traits fortement prononcés semblaient durs, grâce à son teint olivâtre et à ses yeux perçants comme ceux d'un aigle, au dessus de son nez crochu. Tandis que saint Louis était, comme un vrai Français, porté à l'expansion, à une gaité douce que relevait une pointe d'ironie, lui, était fier, sombre, taciturne, à l'espagnole... Sa piété, véritable comme celle de son frère, était, par surcroît, militante :

---

(1) Urbain IV (*Jacques Pantaléon*) était né à Troyes en 1185.

(2) Clément IV (*Guy Foulques*), né à Saint-Gilles-sur-Rhône vers l'an 1188, avait été secrétaire particulier de Louis IX.

(3) *Histoire de Florence*, par F.-T. Perrens (1878-1883), t. II. — Charles d'Anjou occupe de nombreuses pages dans cette histoire. Il avait préludé à ses conquêtes méridionales par des abus de crédit et de pouvoir sur Florence, de même que sur plusieurs autres cités du nord et du centre de la Péninsule, Rome comprise.

c'était par le glaive qu'il voulait assurer le triomphe de l'Eglise en y trouvant son propre compte. Gagner son salut en gagnant un royaume : c'était l'idéal de l'existence pour un prince ambitieux et dévot. A la croisade (1249-1250) il avait déployé les brillantes qualités d'un preux; et l'on pressentait en lui un conquérant... Mais, égoïste et cupide pour l'argent comme pour les terres, il accablait ses sujets de taxes, ne payait ni ses dettes ni le salaire de ses serviteurs, ne se montrant généreux que par intérêt. Ardent et obstiné à la poursuite du but, il manquait de scrupules sur les moyens. Cruel et sanguinaire, il tenait pour rien la vie d'autrui, qu'il sacrifiait sur l'échafaud comme sur le champ de bataille... Homme méchant et terrible, pour tout dire, autant qu'énergique et habile, s'il n'était aimé que de peu de personnes, il était redouté de tous, même des rois.

Maintenant que nous connaissons le personnage, nous allons le suivre rapidement dans sa campagne d'Italie. A l'époque où il la commence, Charles est âgé de quarante six-ans. Comme fils de France, il a eu pour apanage le comté d'Anjou; et au nom de sa femme Béatrix, héritière du comté de Provence, il gouverne en souverain cette contrée riveraine de la Méditerranée. C'est déjà un beau lot; mais Béatrix, dont les deux sœurs aînées sont reines de France et d'Angleterre, ne se peut contenter d'une couronne de comtesse (1). Par ses instances, elle a décidé son mari à entreprendre sans retard la conquête à laquelle il est appelé par le souverain pontife de l'Eglise; et dès ce moment, elle a mis en gage tous ses joyaux pour lui procurer les fonds nécessaires à ses préparatifs de départ.

A dater du jour où Charles s'est annoncé à la cour de Rome, c'est une véritable croisade qui s'organise contre l'infortuné

---

(1) Sa sœur Marguerite était déjà depuis longtemps la femme de Louis IX; la deuxième, Eléonore, était celle du roi d'Angleterre Henri III; enfin la troisième, nommée Sancie, avait épousé Richard de Cornouaille, frère d'Henri III, l'un de ces candidats à l'Empire que le pape Innocent IV n'avait pas réussi à faire accepter par l'Allemagne.

Manfred. Dans l'année précédente, sur un appel du pape Urbain IV, un grand nombre de Guelfes d'Italie avaient fait vœu de s'armer pour une nouvelle tentative de délivrance de la Terre-Sainte; maintenant c'est Clément IV qui les adjure de s'unir d'abord sous le commandement du frère du roi de France pour écraser l'usurpateur du trône des Deux-Siciles. D'autre part, Charles réussit à passionner pour son entreprise une foule de nobles aventuriers de la France d'Outre-Loire, par des promesses de riches établissements sur les territoires à conquérir. Enfin Louis IX lui-même, presque heureux de voir la dangereuse ambition de son frère occupée en pays lointain, lui envoie des subsides considérables. — Voilà dans quelles conditions Charles d'Anjou franchit la frontière napolitaine en janvier 1266; il dispose de moyens d'action très supérieurs à ceux de l'ennemi qu'il vient attaquer.

Le brave et vigilant Manfred a mis beaucoup d'énergie et de soin à préparer sa défense. Mais ses troupes ont appris avec frayeur que le pape fulmine contre lui une nouvelle sentence d'excommunication; dès cet instant leur fidélité s'ébranle; elles vont tromper son espoir. Plusieurs de ses alliés Gibelins, corrompus ou intimidés par des agents de la cour romaine, l'abandonnent au moment décisif; et enfin, la trahison se glisse jusque dans les rangs de sa cavalerie musulmane!... Il est vrai que son armée, quoique déjà battue en plus d'une rencontre, peut regagner encore quelque force par l'arrivée annoncée d'une troupe allemande; mais pour cela il lui faudrait un armistice de quelques jours, et il le négocie. C'est alors que Charles répond à ses envoyés par ce mot historique, que les chroniqueurs reproduisent dans le langage de son temps : « Alès, et dictes à le Sultan de Lucéra : hoggi mettrai lui en Enfer, ou mettra moi en Paradis ».

Au matin du 26 juillet, les deux armées sont en présence dans la vallée du Volturno, entre Bénévent et Capoue. Cette dernière place appartient au royaume de Naples, mais le terri-

toire de Bénévent, quoique géographiquement situé dans l'intérieur de ce royaume, fait partie du Domaine pontifical. Chacun des deux antagonistes occupe une des rives du fleuve, au-dessous de Bénévent. Leurs troupes s'engagent sur toute la ligne. Une bataille furieuse, horriblement meurtrière, donne la victoire à l'envahisseur. Manfred, dans un suprême effort, est renversé de son cheval et tué par un Français qui ne le connaît pas. Le lendemain, on retrouve son corps; on l'apporte devant le prince victorieux; l'identité de la personne est affirmée par les seigneurs napolitains et siciliens que les troupes de Charles lui ont amenés prisonniers. La douleur de ceux-ci, à l'aspect du cadavre de leur maître, attendrit tellement les chevaliers français que, d'un commun accord, ils demandent pour cette noble victime les honneurs d'une sépulture chrétienne. « Si ferais-je volontiers leur répond Charles, s'il ne fust scommunié. »

Alors, on enterre Manfred au pied d'une culée du pont de Bénévent; et, chacun ayant apporté une pierre sur la fosse, il s'en forme une pyramide. Mais l'archevêque de Cosenza, légat du Saint-Siège ne voulut même pas laisser subsister ce grossier monument; et ce fut lui, dit M. Perrens, qui, « par ordre du pape ou de son propre mouvement, fit exhumer avec ignominie et transporter hors du territoire de Bénévent les restes de Manfred... Ils furent jetés dans un champ sans les couvrir, exposés au vent et à la pluie, en proie à ces oiseaux carnassiers dont un rival triomphant avait du moins voulu le protéger ».

Au jour où la nouvelle de cette catastrophe parvient en Allemagne, le jeune Conradin n'a pas encore atteint l'âge viril. Sa mère Elisabeth, toute anxieuse, veut le retenir près d'elle; et pendant quelque temps le duc de Bavière, son tuteur, s'oppose à son départ. Mais enfin, sur les appels réitérés et pressants des Gibelins d'Italie, ce départ est décidé. Au printemps de 1268 Conradin passe les Alpes, accompagné d'un jeune duc d'Autriche, son ami d'enfance, et de quelques centaines de

chevaliers venus des contrées du Rhin (1). C'est le noyau d'une nouvelle armée qui va se former pour lui, peu à peu, à mesure qu'il s'avancera à travers la Lombardie et la Toscane. Les Impériaux de la péninsule s'émeuvent d'admiration pour ce général de seize ans; et rien n'empêchera ses partisans romains de lui ouvrir les portes de la ville éternelle : car le pape Clément IV a jugé prudent de se retirer à Viterbe, pendant que Charles d'Anjou, à la tête de son armée guelfe, occupe en habile stratégiste la frontière septentrionale de ses nouveaux états.

Pour cette fois, c'est au milieu d'un massif de montagnes que les deux rivaux engagent la lutte; et le combat suprême a lieu dans cette partie des Apennins qui s'élève à l'orient de Rome, sur un haut vallon tributaire du Tibre, à proximité d'un bourg nommé *Tagliacozzo.* Après plusieurs escarmouches plus ou moins heureuses, Conradin, à qui manquait tout à la fois l'expérience et les bons conseils, s'aventure et se laisse prendre dans une embuscade qu'aucun de ses éclaireurs n'a su découvrir. L'impitoyable vainqueur, à qui on l'amène, le fait conduire et enfermer dans une prison de Naples, ainsi que le jeune duc d'Autriche et tout un groupe de leurs compagnons, qu'il a résolu de faire périr avec lui. Par un odieux abus de mots, il les fait condamner comme *rebelles ;* et il décide qu'ils seront décapités en place publique. Voici en quels termes sont racontés les derniers instants et le supplice du jeune prince de Souabe, dans la chronique d'un moine contemporain :

Conradin, dans sa prison, jouait aux échecs lorsqu'on lui annonça sa condamnation. Il fut presque sur-le-champ conduit au supplice. Quand il se vit entre les mains du bourreau, il se dépouilla lui-même de son manteau, et, se rappelant la piété de sa mère Elisabeth, qui ne voulait pas le laisser, si jeune,

(1) J'ai déjà dit ailleurs que ce dernier représentant de la maison de Souabe-Hohenstaufen se recommandait à l'affection des seigneurs des bords du Rhin par son titre héréditaire de *comte d'Alsace.* (V. dans le Bulletin de la Société philomatique vosgienne, 1884-1885, *L'Alsace du moyen-âge.*)

commencer une si terrible guerre, il se mit à genoux pour prier, puis se releva en s'écriant : « O! ma mère, quelle douleur te causera la nouvelle qu'on va te porter. » Puis il tourna les yeux vers la foule qui l'entourait et dont il entendait les sanglots; alors, détachant fièrement son gant, il le jeta au milieu de ses sujets, et tendit la tête au bourreau.

Cette scène date de septembre 1268. Le chroniqueur ajoute que le gant de Conradin, ainsi lancé par lui du haut de son échafaud de Naples, fut relevé et porté à Palerme. La vengeance dont il était le gage devait faire répandre en Sicile beaucoup de sang français, mais on ne la vit éclater qu'au bout de treize ans (1).

IV. — Le rêve suprême de Charles d'Anjou. — La croisade de Tunis. — Les voyages secrets de Jean de Procida. — Les vêpres siciliennes. — La Sicile aux rois d'Aragon. — La haquenée blanche des rois de Naples (1269-1285).

Charles d'Anjou, souverain de la Provence et allié des Génois, avait pu disposer de forces navales suffisantes pour s'emparer promptement de tous les ports napolitains et siciliens. Dès qu'il en fut maître, il prit soin d'augmenter encore ses ressources maritimes; car son ambition, qui avait grandi avec ses succès, lui inspirait le projet de tenter la conquête de l'Empire grec de Constantinople.

Telle était sa pensée dominante, en 1270, lorsqu'il lui fallut en ajourner l'exécution pour fournir au roi de France, son frère aîné, une partie des transports de l'armée destinée à une dernière croisade contre l'Islamisme. Telle fut aussi, peut-être, l'une des causes imparfaitement connues qui eurent pour résultat de faire échouer cette malheureuse entreprise sur les plages de Tunis.

---

(1) D'après le résultat des recherches d'un de nos contemporains les plus érudits, M. Zeller, il faudrait considérer comme légendaire cette « anecdote » du gant de Conradin. En ce cas, elle aurait tout au moins un mérite qui manque à beaucoup de légendes : celui de symboliser fidèlement une vérité historique.

Du reste, — à peine est-il besoin de le rappeler, — cette croisade suprême de Louis IX n'était qu'une pieuse folie, entreprise à l'aventure, sans aucun plan défini. Parti du port d'Aigues-Mortes comme la première fois, mais avec des troupes moins bien équipées et moins nombreuses, Louis avait amené sa flotte jusqu'au mouillage de Cagliari, en Sardaigne, sans savoir encore vers quels rivages d'Orient il la dirigerait. Ce fut devant Cagliari seulement qu'un conseil de guerre assemblé autour de lui décida que, provisoirement du moins, il convenait de faire une descente en Tunisie. Personne, dans cette réunion, ne partageait plus les illusions du saint roi ; on était déjà loin des beaux jours de l'enthousiasme religieux qui avait jadis animé les compagnons et les imitateurs de Godefroy de Bouillon.

« La moitié de l'armée était déjà malade, dit Lavallée, dans son *Histoire des Français* ; et les barons répugnaient à aller en Syrie. Charles d'Anjou, que l'expédition contrariait à cause de ses projets sur Constantinople, avait des tributs à recouvrer sur le sultan de Tunis (1). Enfin l'esprit des croisades était tellement dégénéré qu'on se croyait quitte de son vœu pourvu qu'on ait tué des Infidèles, n'importe le lieu et la cause... On fit croire à saint Louis que le souverain de Tunis n'était pas éloigné de se faire chrétien... » Et par une contradiction absurde, dès le jour où l'on aborda sur le territoire de ce souverain, l'on y commit des actes d'hostilité brutale, des insultes qui auraient suffi pour l'irriter, ainsi que tout son peuple, lors même qu'il eût été primitivement disposé à recevoir les chrétiens en amis.

Charles, dont les navires n'étaient pas encore prêts à mettre à la voile au moment où son frère débarquait sans lui près des ruines de Carthage, n'y arriva en personne qu'au moment où Louis y mourait de la peste.

Tandis qu'il se consolait de ce malheur de famille en imposant

(1) Charles avait résolu de réclamer le payement de ces tributs en sa prétendue qualité d'héritier des rois normands de Sicile, auxquels ils étaient dus jadis.

au Sultan de Tunis un traité avantageux pour le commerce de son royaume d'Italie, un gentilhomme napolitain, par la prodigieuse activité de sa haine et de ses intrigues secrètes, liguait contre lui l'empereur d'Orient, Michel Paléologue, et le roi Pierre d'Aragon : c'était le patriote qui, disait-on, au jour du supplice dont il avait été témoin en 1268, sur une place de Naples, y avait ramassé le gant de Conradin.

C'était *Jean de Procida*. Né à Salerne vers l'an 1225, dans une famille noble et richement établie, il avait possédé, entr'autres fiefs, cette petite île dont il portait le nom, et que nos guides modernes signalent aux touristes, dans les eaux du golfe de Naples, comme possédant aujourd'hui encore quelques vivants spécimens de la race des antiques colons grecs de *Neapolis*. Ni la noblesse de son origine, ni l'importance de sa fortune, ne l'avaient détourné de se livrer dès sa jeunesse à l'étude des sciences naturelles et des arts libéraux : il était docteur en médecine, titre acquis par lui à l'école de sa ville natale, — titre fort à la mode, en ce temps-là, dans la société des grands seigneurs. — Dans la suite, il était devenu l'ami, le confident de Manfred, après avoir été celui de l'empereur Frédéric II. Partisan déclaré du jeune Conradin après le désastre de Bénévent, il avait vu, après celui de Tagliacozzo, tous ses biens confisqués pour servir de récompense à un baron français. Alors il s'était retiré en Espagne, auprès de Constance, la fille unique de Manfred, devenue l'épouse du roi Pierre d'Aragon. Reçu par eux en ami fidèle, il en avait accepté une nouvelle fortune pour la consacrer tout entière à leur trouver des alliés contre le meurtrier de leurs parents, contre l'oppresseur de son pays.

Ayant d'abord sondé le terrain en deçà comme au delà du Phare, Jean de Procida savait les Français trop solidement établis sur le continent pour qu'on pût les en déloger. Il augurait mieux de la Sicile insulaire, où le peuple était le plus vivement irrité par la rapacité et l'insolence des grands et petits feudataires de Charles d'Anjou. Après avoir parcouru cette île

une fois de plus, Procida s'était dirigé sur Constantinople, où l'empereur Michel se sentait menacé par une ligue du nouveau roi de l'Italie méridionale avec les républiques de Venise et de Gênes. Ce monarque bysantin, moins pauvre en argent qu'en soldats, s'était dès lors engagé à fournir d'importants subsides à Pierre d'Aragon contre leur ennemi commun.

Grâce à ces subsides, l'Aragonais, pendant l'hiver de 1281-1282, avait armé dans ses ports une flotte de guerre, sous prétexte d'une expédition à entreprendre sur la côte africaine. Il partit avec ses vaisseaux, en leur assignant pour points de mire les deux cités mauresques de Stora et de Collo. Il mit à l'ancre sur ces deux mouillages, comme s'il voulait y opérer un débarquement, — mais en réalité pour y attendre que son habile docteur lui ait définitivement préparé un bon accueil en Sicile. — Le foyer d'action de Procida était Palerme; c'était là qu'il se trouvait à portée de diriger un mouvement populaire dont tout lui faisait espérer l'instant prochain. Tel est le prologue du drame fameux que l'histoire appelle les *Vêpres siciliennes*. Personne n'en ignore le dénouement; mais les principales scènes en sont moins connues; les voici, retracées avec une simplicité éloquente par Sismondi (1) :

Le lendemain de Pâques, lundi 30 mars 1282, les Palermitains, selon l'usage, se mirent en route pour aller entendre Vêpres à l'église de Montréal, à trois milles de la ville (2). C'était leur but de promenade ordinaire, aux jours de fête; et les hommes et les femmes couvraient le chemin qui conduit à l'église. Les Français établis à Palerme et le vicaire royal lui-même prenaient part à la fête et à la procession. Ce vicaire, cependant, avait fait publier qu'il défendait aux Siciliens de porter des armes pour s'exercer, selon la coutume, à les manier

---

(1) *Histoire des républiques italiennes*, t. II, chap. XII.

(2) *Mont-réal* était un monastère célèbre, fondé au temps des premiers rois normands. Son église et son cloître existent encore aujourd'hui; l'architecture en est du même style que la cathédrale de Palerme.

dans ces jours consacrés au repos. Les Palermitains étaient dispersés dans la prairie, cueillant des fleurs et saluant par des cris de joie le retour du printemps, lorsqu'une jeune vierge non moins distinguée par sa beauté que par sa naissance s'achemina vers le temple, accompagnée du fiancé auquel elle était promise, de ses frères et de ses parents. Un Français, nommé *Drouet*, s'avança isolément vers elle, et, sous prétexte de s'assurer si elle ne portait pas des armes cachées sous ses vêtements, porta la main sur son sein, pour la fouiller de la manière la plus indécente. La jeune fiancée tomba évanouie entre les bras de son futur époux ; un cri de fureur s'éleva autour d'elle : « Mort aux Français! » répétait-on de toutes parts. Et Drouet, percé de sa propre épée, fut la première victime de la rage populaire.

De tous les Français qui assistaient à la fête, pas un seul n'échappa. Quoique les Siciliens fussent à peu près sans armes, ils en égorgèrent deux cents dans la campagne, tandis que les cloches de l'église de Montréal sonnaient le service des Vêpres. Les Palermitains rentrèrent dans la ville, répétant toujours : « Mort aux Français ! ». . Et ils recommencèrent le carnage. De terribles représailles furent alors exercées : hommes, femmes, enfants, tout ce qui appartenait à la race étrangère de ces conquérants fut mis à mort... Quatre mille personnes périrent dans cette première nuit. »

Dans l'intérieur de l'île, ainsi que dans les autres villes du littoral, les Siciliens, — bien que préparés également à la révolte par les agents de Procida, — furent plus surpris qu'entraînés par cette explosion subite; ils hésitèrent à suivre l'exemple des Palermitains. Un mois fut employé par les conspirateurs à des conciliabules où ils n'obtenaient que des soulèvements partiels. Mais peu à peu l'insurrection devint générale ; et sur plusieurs points elle se débarrassa aussi des Français en les égorgeant. Pourtant, après le récit de ces expéditions féroces, un chroniqueur du temps s'estime heureux de signaler une exception digne de mémoire : Les habitants de Calatifimi (1), dit-il,

(1) Calatifimi est situé sur la pointe occidentale de l'île, à quelques lieues au sud de Trapani.

« gouvernés par Guillaume des Porcelets, noble provençal, qui, seul entre tous les conquérants, avait fait preuve d'esprit de justice et d'humanité, renvoyèrent avec honneur de l'autre côté du Phare cet homme vertueux, ainsi que sa famille ».

Avant le 1er mai, les armoiries de Charles d'Anjou avaient disparu de tout le territoire insulaire. Son vicaire et le reste de ses troupes, réfugiés à Messine, en furent violemment expulsés ; et en même temps le roi d'Aragon, appelé par Procida, vint prendre possession de l'ancien royaume du Normand Roger Ier, ancêtre de sa femme Constance. L'affreux récit des Vêpres siciliennes était rapidement parvenu à Charles Ier de Naples ; l'archevêque de Palerme le lui avait adressé par un courrier qui était venu jusqu'à Rome en toute hâte pour l'y trouver. « Sire Dieu ! s'était écrié ce tyran dévot, — puisqu'il t'a plu de m'envoyer la fortune contraire, qu'il te plaise aussi que ma décadence ne se fasse qu'à petits pas » (1).

Pierre d'Aragon n'obtint de la Sicile qu'une soumission incomplète ; car cette île superbe, au dire de ses historiens nationaux, ne s'est jamais laissé véritablement conquérir. Pourtant, en dépit de divers compétiteurs, et au mépris des foudres du Vatican (2), la maison d'Aragon réussit à y faire souche de rois. Charles d'Anjou, en fait de conquêtes, ne put transmettre à ses propres héritiers qu'un royaume de Naples, à charge par eux d'envoyer annuellement au pape, leur suzerain : « une haquenée blanche, portant dans deux cassettes 8,000 onces d'or ».

En vérité, ce n'était pas payer trop cher les faveurs que les successeurs de saint Pierre avaient prodiguées au frère de saint

(1) Cette phrase est évidemment d'un français plus correct que celui des réponses précédemment citées du vainqueur de Bénévent. La voilà, cependant, telle qu'on la trouve insérée dans la prose italienne du Florentin J. Villani (XIVe siècle).

(2) Le pape était alors Martin IV (Simon de Brionne), né en Touraine, et ancien ministre de saint Louis.



Louis. La papauté, si constamment soucieuse de réduire en Italie la part d'autorité des empereurs d'Allemagne, s'était montrée, au contraire, généreuse jusqu'à la dernière imprudence envers ce prince français. Après avoir prêché une croisade pour lui procurer la conquête des Deux-Siciles, elle lui avait permis de s'arroger les droits de « Protecteur de la Lombardie » et de « Vicaire impérial en Toscane »; elle l'avait, de plus, nommé « Sénateur de Rome » (1). Elle avait toléré jusqu'au plus scandaleux abus son ingérence dans les nominations de cardinaux. A dater du pontificat d'Urbain IV, l'Italie voit le sacré-collège se recruter principalement en cardinaux français, si bien qu'au jour de l'élection du gascon Clément V (1305), il s'y trouvera une majorité pour coopérer à la translation du Saint-Siège à Avignon : exil néfaste, que les sages de la Jérusalem d'Occident stigmatiseront par le mot biblique de « Captivité de Babylone! » ..

Charles d'Anjou, mort en 1285, n'a pu voir la papauté tombant ainsi sous la dépendance de Philippe-le-Bel. Il laissa pour lui succéder sur le trône de Naples son fils unique, *Charles-le-Boiteux*.

P. de BOUREULLE

(1) Ce titre exprimait alors bien autre chose que l'ancienne qualité de sénateur romain : il était conféré à un personnage unique, qui, le plus souvent, était en réalité le maître de la ville.

MONOGRAPHIE GÉNÉRALE

DE LA

COMMUNE DE SENONES

Présentée à la Société d'Emulation du département des Vosges

PAR

A. PELINGRE,

SECRÉTAIRE DE LA MAIRIE DE SENONES

DESCRIPTION. — TOPOGRAPHIE.

Le territoire de Senones, qui est très accidenté, se compose d'une vallée séparant, en deux parties presqu'égales, les terres cultivées ; pour le surplus, de coteaux et de montagnes, ces dernières principalement dans la partie complètement boisée. La vallée du Rabodeau, d'une longueur d'environ 3,300 mètres, sur ce territoire, varie beaucoup dans sa largeur. A la limite de la commune à l'est et à l'ouest, cette largeur n'est que d'environ 200 mètres. Sa plus grande largeur, à l'entrée de la vallée des Gouttes, est d'environ 700 mètres. Au sud-ouest, la montagne de la Forain, hauteur 521 mètres, qui part de la rive gauche du Rabodeau, est séparée de la montagne du Rein de Recet par la vallée des Gouttes. Cette vallée, d'une longueur de 1,300 mètres, est parfois si encaissée, entre ces deux montagnes, (le Rein de Recet 481 mètres) que le lit du ruisseau en fait seul le fond. Au sud, se trouvent les vallons de Couradé et du Neuf-Pré, séparés par le coteau de Saint-Siméon, lequel est appuyé contre la montagne du Rein de Recet. Au sud-est on voit, séparés par le coteau dit de la Chapelle de Pitié, les vallons de Couradé et de Rapré. Au nord, les terres cultivées, à la terminaison de la vallée du Rabodeau, s'étagent jusqu'à la fo-

rêt. On remarque au Nord-Est le vallon des Aulnes ; au Nord-Ouest, celui du Lambebhay.

A part les montagnes du Haut de Recet (ou Rein de Recet) et de la Forain, cette dernière boisée dans sa partie supérieure, le territoire de Senones, hormis la vallée principale du Rabodeau, est entrecoupé de coteaux et de vallons.

La partie forestière qui est la plus étendue, présente au nord de la ville une succession de montagnes dont les principales sont : la Côte de Senones, 670 mètres ; la Croix de Malfosse, 650 mètres ; le Fourneau, 663 mètres ; le Haut de Soudaine, 665 mètres, et le Haut de la Vierge, 660 mètres. Cette dernière est séparée des autres par la vallée de Ravine d'une longueur de 3 kilomètres sur le territoire de Senones.

La ville est bâtie sur les deux rives du Rabodeau qui la sépare en deux parties presqu'égales. Les constructions sont assez régulières, notamment celles de la place du Château qui sont uniformes dans sa partie Ouest. Cette place, l'une des plus jolies des Vosges, est plantée d'arbres dans sa partie Est. Les places de l'Hôtel-de-Ville et de Dom Calmet, sur laquelle on établit actuellement un square, renferment les plus belles constructions de la localité, à part le château, l'Hôtel-de-Ville, la maison abbatiale, l'église et des maisons construites par les princes de Salm-Salm.

La partie agglomérée se compose, sur la rive droite des rues : du Château, Grande-Rue, de Lauviot, du Haut-Bout, de Malfosse, Haute, du Chauffour, faubourgs d'Alsace et de l'Hôpital comprenant 1,584 habitants. Sur la rive gauche, des places de l'Hôtel-de Ville, du Château et de Dom Calmet, des rues, des Halles, du Pont, des Ecoles, de Jeanne-d'Arc, de la Mirlantaine, de la Grande-Muraille, du Breuil et Chevry, et de l'impasse du Canal comprenant 1821 habitants.

La ville est assez bien bâtie, les rues y sont assez larges, notamment la Grande-Rue ; elles sont bien entretenues.

CRÉATION.

Si par la création d'une commune on veut comprendre l'époque de sa fondation, Senones datant de l'an 640, la commune aurait 1247 années d'existence. Il n'en est rien ; la fondation se rapportant aux faits historiques, on ne peut attribuer à la création de la commune dans le sens de personnalité civile et politique qu'une date plus récente.

Ce n'est que dans le courant du XIVe siècle que le territoire communal de Senones a été limité à peu près tel qu'il l'est actuellement. Dom Calmet, du moins, en parle dans son histoire de l'abbaye de Senones, et relatant des faits de ce siècle, dit : Le maire de Senones, en rappelant le magistrat municipal; les documents officiels manquent à ce sujet, mais on peut préjuger que deux ou trois siècles après la fondation de l'abbaye, lorsque des maisons ont été construites par des laïques, près du monastère, la commune a été fondée.

LIMITES.

Le territoire de Senones est limité: au Nord par la commune de Celles, à l'Est par celle de la Petite-Raon, au Sud-Est par Vieux-Moulin, au Sud par Ménil, au Sud-Ouest, à l'Ouest et au Nord-Ouest par Moyenmoutier.

Ces limites ne sont pas naturelles. Elles ont probablement, sur beaucoup de points, été créées par les héritages. Celle sur Moyenmoutier cependant, était la séparation des biens des abbayes de Senones et de Moyenmoutier, le nom : la limite a été conservé. La limite des bois doit dater de 1,328, lorsque le comte de Salm et les abbés de Senones et de Moyenmoutier s'associèrent pour l'exploitation des bois de Ravine Cette limite relatée par Dom Calmet est bien celle qui existe encore actuellement.

DISTANCES.

Senones, chef-lieu de canton, se trouve : à 20 kilomètres de

Saint-Dié, sous-préfecture et tribunal civil ; à 59 kilomètres d'Epinal, préfecture et cour d'assises; à 80 kilomètres de Nancy, cour d'appel.

CLIMATOLOGIE.

Le climat de Senones appartient au climat vosgien le plus rude. En hiver, les froids y sont longs et très rigoureux ; le baromètre y descend souvent au-dessous de 20 degrés. Le vent du Nord y domine et la bise glaçante et pénétrante s'y fait trop souvent sentir.

Par contre, en été, il y règne une chaleur d'autant plus grande que le soleil dardant ses rayons dans des vallons étroits, rend la température plus étouffante. 40 degrés au-dessus de zéro sont fréquents dans certaines années. Il faut dire aussi qu'à l'époque des chaleurs soutenues, lorsque le vent du Sud domine, les montagnes de la Forain et du Haut de Recet empêchent ce vent de pénétrer dans la vallée du Rabodeau et d'y apporter un peu de fraîcheur.

Les variations atmosphériques sont brusques et fréquentes, en été les nuits sont fraîches; néanmoins, l'air est sec et salubre, quoique trop âpre bien souvent.

GÉOLOGIE.

Le territoire, sous le rapport géologique, est tranché en deux parties bien distinctes.

La partie Sud est complètement granitique. La montagne de la Forain renferme en grande quantité de très belles roches de granit vosgien et de porphyre. Le Haut de Recet et les coteaux et terres jusque la limite Est sur la Petite-Raon sont aussi granitiques. Dans la partie avoisinant la limite Sud-Est sur Vieux-Moulin on trouve du silex.

La région Nord, partie boisée, est complètement composée de grès vosgien. On trouve dans la forêt d'énormes roches de cette nature. La partie intermédiaire, entre le granit et le grès, renferme du grauwack et du trapp. Les terres de la vallée du

Rabodeau sont argilo-calcaires et d'alluvion et forment la prairie.

Au bas de la côte de Senones, il existe de nombreuses pierres appelées par les habitants pierres de four. Ces pierres, évidemment d'origine volcanique, sont d'un gris violacé et contiennent de petites cavités qui donnent à quelques unes l'aspect d'une éponge grossière. Cette pierre résiste à la plus grande chaleur, c'est ce qui lui a fait donner le nom indiqué ci-dessus.

On ne saurait douter que, dans les temps les plus reculés, il existait des volcans dans les montagnes qui surplombent Senones. Dans la forêt, on rencontre des excavations en plus grande parties comblées, de plusieurs centaines de mètres de diamètre, dont la forme en entonnoir ne peut appartenir qu'aux cratères de volcans primitifs. La nature des pierres ci-dessus décrites le prouve surabondamment. Les terres cultivées sont donc mi-partie sablonneuses granitiques et mi-partie sablonneuses de grès.

BOTANIQUE.

On trouve sur le territoire de Senones, dans les terres cultivées, le mouron rouge et celui des champs, le plantain, le genet l'arrête-bœuf, l'aconit tue-loup, la digitale pourprée, la nigelle des champs, le fumeterre, le raifort, le cochlaria, la petite centaurée, le bluet des champs, le coquelicot, le serpolet, la sélénie enflée, la guimauve et la mauve sauvages, la mauve musquée, la marguerite chrysenthème, la mercuriale mâle et femelle, la primevère, les menthes, les violettes, les renoncules, la chicocorée sauvage, le bouillon blanc, les chardons, les pivoines, la cuscute, l'orobranche, la caille lait jaune, la camomille ordinaire, le millepertuis, les orchis, la ciguë des jardins, différents genres d'orties, les valérianes, la pensée sauvage, le liseron, les fraisiers, la véronique, le trèfle d'eau, etc., etc.

Dans les prairies, principalement la cardamine, la bistorte, la sprérée reine des prés, la patentille, la patience commune, les joncs, le polygula, le mille-feuille, l'anémone, le pied-de-

bœuf, l'aigre noire, le bugle, le pariétaire, le colchique d'automne, la parnassie des marais, la mélisse officinale et plusieurs variétés d'ombellifères.

Dans les bois, le genet, la bruyère, différentes mousses, l'amalie commune, les ronces, la fougère, etc., etc.

Dans les haies, la pervenche à petites fleurs, le lierre terrestre, le genet maculé, l'ajonc épineux, la grande chilidaine, le capillaire, le pie-de-chat, les ronces, le lichen des Vosges et le lierre ; sur les rochers granitiques et auprès de ces rochers, la campanille à feuilles larges.

On trouve sur les vieux murs et sur le bord des sentiers, le lierre grimpant, la bourse à pasteur, le mille feuilles, l'herbe à Robert, la doradille, le pas d'âne, le polypode et la doradille, le bardane à grosse tête.

Il existe des nénuphars blancs dans le petit étang de l'usine Lallemand. Le cresson officinal se rencontre dans le ruisseau qui alimente cet étang.

Comme arbrisseaux, le coudrier, le chèvre-feuille, le prunellier, l'épine-vinette le fusain des haies, nombreuses variétés de saules, le tuya aulmiaté, pour clôtures et agréments.

Le houx commun, l'épine blanche et le geniévrier se trouvent dans les forêts.

L'arboriculture comprend, pour les petits bois disséminés sur le territoire, le sapin noir, l'épicéa et le pin sylvestre comme résineux ; comme feuillus, le chêne, le hêtre, le bouleau, l'aulne, le charme, quelques érables, des platanes et des tulipiers dans la promenade des étangs. Quelques tilleuls, mais disséminés, hormis ceux qui se trouvent devant la chapelle de Pitié.

Dans la forêt, le sapin noir, l'épicéa, le pin sylvestre et quelques autres variétés, les chênes et les hêtres s'y trouvent aussi, mais, relativement aux résineux, en petites quantités.

Les cryptogames y sont nombreux et de types variés. On y remarque principalement la fausse oronge dans les vénéneux,

Dans les comestibles, la chanterelle ou jauniron, le pied-de-mouton, le verdoyant, les menottes, les ballets, le polonais et le faux mousseron ou petit gris.

ZOOLOGIE.

Les animaux domestiques sont : le cheval, le bœuf et ses congénères, la chèvre, le porc, le lapin, le chien et le chat.

Comme animaux sauvages : le cerf, le chevreuil, le sanglier, le lièvre, l'écureuil et le hérisson ; les bêtes puantes suivantes: la fouine, la belette, le putois, la marte et le renard. La loutre se trouve aux bords de la rivière et des étangs ; les souris et les rats de maison et de campagne, le loir et la chauve-souris sont nombreux.

Les reptiles que l'on rencontre sont la couleuvre des dames et la couleuvre grise, très peu nombreuses toutes deux ; les orvets et rarement la salamandre. La gent emplumée est plus variée et plus nombreuse. On trouve : coq de bruyère gelinotte, ramier, perdrix, alouette, caille, grive, mésange (plusieurs variétés), merle, bouvreuil, pinson, verdier, tarin gros et petit, chardonneret, linotte, rossignol, fauvette, geai, pie, coucou, ramier, etc. Comme oiseaux de proie : buse, milan, épervier et corbeau. Comme oiseaux nocturnes : chouette, grand et petit ducs et engoulevent. Les domestiques volatiles sont : coq, poule, pigeon, canard, oie et dindon.

Le Rabodeau et les ruisseaux sont peuplés ou plutôt, vu la rareté du poisson, contiennent la truite commune, bien nombreuse jadis, le goujon, l'ablette, le véron, la chevaine ou poisson blanc, le bavard et la petite loche ou chatte. On trouve quelques anguilles et des vers d'eau.

Dans les étangs il y a la perche commune, la carpe et la tanche L'écrevisse se rencontre encore dans les ruisseaux, mais en nombre bien moins grand qu'autrefois.

Trois variétés de batraciens : la grenouille commune, la grenouille verte et le crapaud camus.

Le dépeuplement du Rabodeau et des ruisseaux est dû aux nombreux barrages établis pour le fonctionnement des usines sur ces cours d'eau.

La pisciculture ne saurait repeupler des eaux au cours si irrégulier et aussi court. Plus il y a d'usines, moins il y a de poissons.

DESCRIPTION DE MONUMENTS.

Parmi les monuments de la ville de Senones, l'église doit être citée en première ligne.

Cette église dont la nef, les bas côtés et le chœur datent de 1860 et les portails de 1873, est de style romain, bien bâtie et produit un certain effet. Elle a été bâtie sur l'emplacement d'une église construite en 1829, laquelle avait été édifiée sur une partie de l'ancien cloître de l'abbaye. Les piliers de la tour datent de 1120, ils supportaient alors un dôme qui existait au-dessus du chœur de l'église de l'abbaye. Cette église fut brûlée, ainsi que l'abbaye, le 13 avril 1534 et fut reconstruite peu après. En 1708, l'abbé Alliot fit abattre l'église et en reconstruisit une nouvelle en 1710, la tour actuelle fut montée sur les piliers de l'ancien dôme ; la date de 1710 est inscrite sur sa face au-dessus du grand portail.

Après la vente des biens nationaux en 1795, l'église fut encore démolie, mais la tour fut conservée. Quand il fut permis de reprendre l'exercice du culte catholique, une chapelle fut aménagée sur la tour et l'église de Saint-Maurice, commune de Vieux-Moulin, devint l'église paroissiale En 1829, on parvint à reconstruire l'église, mais cette construction faite avec trop d'économie était irrégulière, laide et incommode. En 1858, des souscriptions furent recueillies pour la construction d'une église. Après discussion, il fut décidé que cet édifice serait construit sur l'emplacement de l'église existante qui serait abattue. La souscription ayant donné une somme suffisante pour la construction de la nef, du chœur et des bas côtés, la

première pierre fut posée le 15 juillet 1860 par M. Jacquot, maire à cette époque et bénie par M. Minel, curé de Senones, promoteur de la souscription. En 1873, la ville fit bâtir les portails et restaurer la tour. Celle-ci méritait, d'ailleurs, d'être conservée, la charpente, très ancienne, est l'une des plus belles du genre. L'intérieur de l'édifice est simple comme le comporte son style; le grand autel en marbre blanc est très beau. Les vitraux du chœur représentent la Trinité et différents saints. Les petits autels au fond des bas côtés sont en pierre blanche, mais de style plutôt gothique que romain.

Le plus bel ornement de cet édifice est la statue de Dom Calmet placée dans une chapelle sous la tour, à l'Est, qui a été inaugurée le 26 octobre 1873. Cette statue en marbre blanc, œuvre de Falguière, représente Dom Calmet à genoux, en grand costume de chœur, offrant ses œuvres à Dieu. Au-dessous sont placés les ornements épiscopaux (crosse, mitre, gants); plus bas, la devise du savant bénédictin: *Legi, scripsi, oravi, utinam bene.* Ensuite: souscription publique 1873, et au-dessous, l'épitaphe de l'abbé. La statue est adossée à une pyramide de marbre noir entourée d'un bandeau en granit rouge des Vosges, surmontée d'un vase à feu. Les titres des ouvrages de Dom Calmet sont inscrits sur la pyramide, sous les bras d'une croix incrustée.

De chaque côté de la statue, il y a deux médaillons en marbre qui contiennent des inscriptions, celui de gauche en mémoire du religieux Richer, moine bénédictin de Senones, le plus ancien des chroniqueurs lorrains, mort vers 1266; celui de droite en mémoire de Dom Pelletier, curé de Senones, religieux bénédictin, auteur de l'armorial général de la Lorraine et du Barrois, mort en 1757.

Au mur Sud de la chapelle est placée une plaque commémorative des abbés de Senones inhumés dans l'église du monastère. Cette plaque est en marbre blanc, surmontée des armes

des abbés ; elle reproduit les épitaphes qui existaient autrefois sur les tombes des abbés.

Contre le mur Nord est adossé le tombeau des princes de Salm-Salm. Ce tombeau a été érigé en 1821 par les descendants des princes. A cette époque, ils réunirent tous les ossements de leur famille qu'ils retrouvèrent dans l'ancien chœur de l'église conventuelle et dans le cimetière de la paroisse. Il renferme les restes de la princesse Sophie-Auguste, décédée le 30 janvier 1775, ceux du prince régnant, Louis-Charles-Otton, décédé le 29 juillet 1778, de la princesse Marie-Victoire-Vilhelmine-Félicité, fille du prince Constantin, décédée le 3 avril 1786 ; de la princesse Victoire-Félicité, sa mère, décédée le 20 novembre 1786 ; du prince Chrétien-Philippe-Auguste-Félix, décédé le 16 mai 1791, et enfin ceux de la princesse Marie-Anne-Félicité, épouse du prince Louis-Charles-Otton, décédée le 9 mai 1800.

Le monument a été restauré avec soin et les armoiries des princes de Salm-Salm qui y sont gravées ont été mises en couleur.

Au-dessus du tombeau des princes, se trouve placé un dessin en perspective de la ville de Senones à la fin du siècle dernier. Il est gravé en noir sur une plaque de marbre blanc. Ce dessin, très curieux, a été obtenu au moyen des plans manuscrits faits par des religieux.

Les grilles qui ferment la chapelle proviennent de fragments de la rampe de l'escalier d'honneur du château des princes de Salm à Senones.

L'hôtel-de-Ville a été complètement restauré et surmonté d'un étage en 1877. Il avait été construit en 1813, sur l'emplacement de celui qui, datant du milieu du XVIIIe siècle, avait été incendié le 3 septembre 1811. Cet édifice, sous lequel il existe des halles, a belle apparence et est bien mieux que la plupart des bâtiments de ce genre des petites villes de notre département.

Presque tous les bâtiments de l'ancienne abbaye existent encore et ont conservé, à peu près, leur ancien aspect extérieur.

La maison abbatiale, avec son fronton sculpté au-dessus de la porte d'entrée, est un beau bâtiment, vaste, bien aménagé ; il est habité par le gérant des manufactures Saint-Maurice, manufactures qui possèdent tous les anciens bâtiments de l'abbaye. Un ancien portail sculpté qui donnait accès au vestibule de l'église de l'abbaye, est le seul reste de cette église. Dans ce vestibule, il existe encore un magnifique escalier en pierres d'une largeur de marches de 2m24 pour celles sans giron. La rampe de fer ouvré est très remarquable. Cet escalier, qui est renommé, donnait accès aux chambres des hôtes de l'abbaye. Dom Calmet, de goûts très modestes, au lieu d'habiter la maison abbatiale, occupait généralement deux chambres du premier étage que desservait cet escalier et que Voltaire, lorsqu'il visitait le savant abbé, montait pour se rendre à son appartement situé au deuxième étage, immédiatement au-dessus de celui de son hôte. Ces deux appartements sont toujours existants, celui de l'abbé sert de bureaux et celui du philosophe de chambres d'employés.

Le cloître, le promenoir, la bibliothèque, le réfectoire et le logement des hôtes sont occupés par le dévidage, la menuiserie, la ferblanterie et des magasins accessessoires de la filature. Celle ci occupe les anciennes écuries, le logement des valets et les hangars de l'ancienne abbaye.

L'ancien château des princes de Salm avait jusqu'à ces derniers temps conservé son aspect primitif, mais depuis vingt ans cet aspect a été bien modifié. C'est un grand bâtiment avec un pavillon central, il est orné de moulures et percé de hautes et nombreuses fenêtres. Cet édifice, dont la construction a été commencée en 1757, n'était qu'une partie de l'ensemble que les princes se proposaient de construire. M. Vincent, gérant des manufactures Saint-Maurice, possède un plan des projets de la maison de Salm à ce sujet, projet qui, s'il eût été mis à exécution, aurait doté Senones d'un château seigneurial des plus vastes et des plus agréables. Ce château, qui renferme ac-

tuellement une filature de coton, avait un très large et très beau perron qui a été enlevé. Sur son emplacement il a été construit un bâtiment à rez-de-chaussée qui contient des machines à carder. L'escalier d'honneur, qui était très monumental et dont la belle rampe en fer ouvragé était admirée, a été démoli. Les caves qui s'étendaient sous tout l'édifice ont été aussi transformées en atelier de carderie. A l'Est on y a adjoint des bâtiments qui contiennent des machines à vapeur et qui, avec l'adjonction du bâtiment construit à la place du perron, ont dénaturé l'ensemble de l'édifice. Avant que le château ait été aménagé en filature, on y avait installé un moulin.

Il existait autrefois, à Senones, trois chapelles dédiées, l'une au crucifix, une autre à Saint-Siméon et la troisième à Notre-Dame de Pitié. Cette dernière seule existe encore et comme bâtiment n'offre rien de remarquable, quoiqu'ayant été restaurée il y a quelques années. Elle est placée au faîte d'un plateau au Sud-Est de Senones sous l'ombre d'un sapin plusieurs fois séculaire. Sur la petite place qui la précède, sont plantés de vieux tilleuls d'un âge au moins aussi respectable que celui du sapin qui la domine.

L'hôpital, de construction toute récente, est un beau bâtiment à pavillon central avec ailes. Il est situé sur un petit coteau qui domine la plaine du Breuil, en face de la gare. Cet édifice, qui a été construit en 1869, mais qui n'a été aménagé qu'en 1877, est d'un bel effet et peut être mis au nombre des belles constructions du pays.

CURIOSITÉS NATURELLES. — EXCURSIONS, PROMENADES.

Comme curiosités naturelles, les roches Margos doivent être citées les premières. Ces roches, toutes granitiques, situées au Sud-Ouest de Senones, qui emplissent un ravin d'environ 40 ares sont étagées les unes sur les autres et forment un chaos qui a été évidemment occasionné par une convulsion du sol. Il est probable que ces roches étaient primitivement situées au

faîte de la montagne de la Forain et que, soit par suite d'effondrement du sol, soit par suite d'un tremblement de terre, elles aient roulé du sommet pour s'entasser dans le ravin.

Il existe une légende au sujet de ces roches, la voici en quelques mots : « Il y a de cela bien longtemps, une cabane située dans le ravin, avait pour habitant un individu nommé Margos. Cet homme avait l'habitude de jurer, sacrer et blasphémer à tous propos, ce qui lui faisait dire par ses voisins qu'il en serait puni et qu'il le méritait bien. Or, par une nuit d'automne, un orage épouvantable vint éclater sur la vallée des Gouttes et la montagne de la Forain. La pluie tombait avec violence, poussée par un vent impétueux qui faisait craquer tous les arbres de la montagne. La foudre éclatait à tous instants et il se fit à minuit un bruit épouvantable répercuté par tous les échos de la vallée. Le lendemain on constatait l'enfouissement, sous les roches, de la cabane de Margos, qui ne fut plus revu. »

On arrive aux roches Margos par le vallon des Gouttes, l'un des plus pittoresques du pays. Le paysage y change à chaque pas et l'on jouit de très beaux points de vue.

Une autre curiosité, c'est la roche Mère Henry. Cette roche, de grès rouge, d'un volume considérable, minée en dessous, est située au faîte de la montagne de la côte de Senones. Elle surplombe complètement cette montagne en avançant même un peu sur le vide. Un escalier taillé dans le roc permet d'arriver facilement à son sommet qui présente une surface plane.

De cette hauteur, on jouit d'une très belle vue qui fait découvrir une étendue de pays considérable.

On voit Senones à ses pieds, la Petite-Raon, Moussey et sa vallée, Vieux-Moulin, le Puid, Grandrupt, les hauteurs de Saint-Stail, Belval, Orthomont, etc., etc., et lorsque l'air est pur, la cîme du Donon. A l'Ouest, les sapins ne permettent pas de découvrir Moyenmoutier.

Cette roche et la fontaine Adrienne, située sur le versant opposé de la montagne, sont des buts de promenades en été.

On se rend aussi beaucoup à la Chapelle de Malfosse, sur le territoire de Moyenmoutier, où il existe des vestiges d'un ancien ermitage.

Les promenades en forêt sont assez courues et d'ailleurs très agréables. Les environs de Senones étant très pittoresques, on peut, en suivant n'importe quel chemin, rencontrer de jolis points de vue; le nouveau chemin de Senones à Ménil qui contourne la montagne du Haut de Recet en met de charmants sous les yeux.

VOIES DE COMMUNICATION.

Senones est desservi par une voie ferrée qui aboutit, à Etival, au chemin de fer d'Etival à Saint-Dié. Le transit de cette voie est considérable, la vallée qu'elle traverse étant l'une des plus industrielles du département. La longueur de ce chemin de fer est de 9 kilomètres. Le chemin de grande communication n° 78 (2e catégorie) de Brouvelieures à Saint-Blaise-la-Roche, traverse le territoire de Senones de l'Ouest à l'Est sur une longueur de 3,243 mètres. Celui n° 79 (2e catégorie) de Bois de-Champ à Belval a, sur Senones, une longueur de 4,150 mètres ; il vient d'être rectifié et les quelques centaines de mètres restant à construire pour le faire aboutir à la gare de Senones vont être exécutés prochainement.

Il existe aussi un chemin d'intérêt commun n° 88 de Senones à Saâles, sa longueur sur le territoire est de 855 mètres.

Un chemin forestier conduit de Senones à Celles, il traverse la route forestière de Ravine qui a sur la commune une longueur de plus de 3,000 mètres.

Plusieurs chemins vicinaux, dont les mieux entretenus sont: celui de Vieux-Moulin, 590 mètres ; celui de Ménil, 1,547 mètres ; celui de la Montagne, qui devient chemin de Celles dans la forêt, 1,347 mètres, etc., etc. La longueur des chemins ruraux reconnus dépasse 15 kilomètres.

On ne saurait se plaindre du manque de voies de communi-

cation; peu de communes sont aussi bien dotées que Senones à ce sujet.

COURS D'EAU.

Le Rabodeau traverse le territoire de Senones de l'Est à l'Ouest sur une longueur de 4 kilomètres. Il alimente trois filatures, un tissage et une scierie.

Il y a en outre les ruisseaux suivants: celui de Rapré, qui prend sa source sur le territoire de Vieux-Moulin ; il est utilisé par une fabrique de coton à coudre et de ruban. Celui de Couradé, qui fait mouvoir une petite retorderie ; son cours n'est que de 350 mètres. Celui des Gouttes, qui sort du territoire de Ménil, alimente, sur Senones, deux tissages mécaniques, une usine de mécanicien et trois moulins ; sa longueur sur le territoire est de 1,300 mètres. Tous ces ruisseaux, affluents du Rabodeau, sont situés sur sa rive gauche.

Le ruisseau de Ravine, qui se jette dans le Rabodeau près de Saint-Blaise-les-Moyenmoutier, prend sa source à la limite du territoire de Senones, dans la forêt domaniale du Val de Senones. Il alimente deux scieries sur ce territoire et y a un parcours d'environ 4 kilomètres.

POPULATION.

La population de Senones était assez importante, relativement, quand cette ville était la capitale de la Principauté de Salm-Salm. Le grand nombre de fonctionnaires attachés à cette principauté, ainsi que les gens de l'abbaye, formaient un certain contingent.

Après l'annexion de la principauté, beaucoup de familles émigrèrent, et la population, qui était de plus de 1800 habitants en 1790, tombe à 1,600 en 1801.

L'augmentation de la population ne s'accentue que lorsque l'industrie prend du développement. Il faut, ainsi que l'on pourra s'en rendre compte par le tableau ci-après, 40 ans pour une augmentation de 317 habitants, soit de 1826 à 1866 ; Senones,

pendant ce laps de temps, n'avait que l'industrie de la filature. En 1872, le tissage de la Poterosse est en activité, on constate une augmentation de 155 habitants en 5 ans. En 1876, le tissage des Gouttes est établi, il y a une augmentation de 193 habitants en 4 ans. En 1886, le tissage Lanne est construit, la filature du Houx, l'usine Lallemand et le tissage de la Potterose se sont étendus, augmentation de 986 habitants en 10 ans.

TABLEAU DES RECENSEMENTS OFFICIELS DE LA POPULATION ET STATISTIQUE DES NAISSANCES, MARIAGES ET DÉCÈS PENDANT 65 ANS.

ANNÉES	POPULATION	NAISSANCES	MARIAGES	DÉCÈS
1821	1,894	61	14	42
1826	2,285	78	17	56
1831	2,366	69	12	48
1836	2,441	64	12	55
1841	2,424	71	17	98
1846	2,583	95	14	69
1851	2,673	87	14	59
1856	2,520	71	10	55
1861	2,503	60	18	64
1866	2,602	51	25	72
1872	2,757	67	16	64
1876	2,950	82	32	80
1881	3,163	88	16	88
1886	3,936	132	30	81

Au recensement de 1886, la population se composait de 1,709 habitants nés à Senones et de 2,227 nés ailleurs.

Il y avait 1,860 habitants du sexe masculin et 2,076 du sexe féminin.

391 seulement vivaient de l'agriculture, 2,692 de l'industrie,

327 du commerce, 146 des administrations, 64 de professions libérales et 172 de leurs revenus.

On comptait 51 individus sans profession ou vivant à l'hôpital.

AGRICULTURE.

Le territoire de Senones est d'une superficie totale de 1,876 hectares 72 ares 52 centiares.

Les bois et forêts comprennent la plus grande surface, soit environ 1,200 hectares.

310 hectares de terres labourables ;

325 hectares de prés, jardins, vergers, etc., etc. ;

41 hectares de sol de propriétés bâties, chemins, rivière et ruisseaux.

Le produit des forêts est la production la plus considérable ; les bois de chauffage et d'industrie qui y sont exploités représentent une valeur considérable. Les terres ne sont, que pour une petite partie, susceptibles de produire du blé ; on en ensemence seulement 5 hectares. On sème du seigle sur 65 hectares et de l'avoine sur 30, un peu de colza 3 hectares de méteil et un de sarrazin. La production principale est la pomme de terre, qui est cultivée sur environ 150 hectares.

On sème peu de trèfle, luzerne et sainfoing, 5 hectares environ. Les fourrages annuels, fourrières et chènevières, comprennent 35 hectares.

Quant aux prés naturels, il en existe environ 225 hectares.

La production, tant en céréales qu'en pommes de terres et en fourrages, est insuffisante pour les besoins de la commune.

Les animaux de ferme sont nécessairement dans la proportion de l'agriculture qui, ainsi qu'on l'a vu, n'est rien moins que développée.

Sur les 60 chevaux qui existent à Senones, 6 seulement sont employés aux travaux agricoles, le surplus sert aux transports industriels.

Il existait en 1886 : 8 taureaux, 36 bœufs de travail et 7 d'en-

grais, 169 vaches, 10 bouvillons, 33 génisses, 45 veaux. Les porcs étaient au nombre de 28, les chèvres de 87 et les moutons de 6 seulement.

On a vu, par le résumé du recensement de la population en 1886, que la population agricole était fort peu considérable, et cependant elle tend encore à diminuer. La main-d'œuvre étant élevée, le cultivateur qui ne possède pas de propriétés suffisantes pour sa culture et qui est obligé de louer des terrains, ne peut arriver à gagner assez pour faire honneur à ses affaires s'il est obligé d'employer des gens de journée. Celui qui se trouve dans cette situation et qui a beaucoup d'enfants, en envoie moitié pour travailler dans les usines, quitte à laisser une partie de ses terres en friche.

FOIRES ET MARCHÉS.

Il y a foire à Senones les 2e et 4e lundis de chaque mois. Ces foires sont peu considérables, la facilité qu'ont les habitants des villages de se procurer chez eux les denrées et objets qui leur sont nécessaires, fait perdre, à ces foires, beaucoup de leur importance.

Les foires au bétail ont lieu les mêmes jours que les autres, mais elles ne sont guère fréquentées qu'au printemps et à l'automne.

Les foires de Senones existent depuis un temps immémorial. Celles des bestiaux étaient très fréquentées avant l'annexion de la principauté à la France. Elles avaient été supprimées au commencement du siècle, mais elles ont été rétablies en 1873.

Un marché d'approvisionnement où il est mis en vente beurre. œufs, volaille, légumes, etc, etc., a lieu tous les lundis.

PRODUITS DU SOL.

A part les bois. céréales et fourrages dont il a été question plus haut, il est extrait du sol des pierres granitiques qui, taillées et préparées, sont employées pour des bordures de trot-

toirs, dallages, monuments funèbres, meules pour faïenceries et papeteries, etc., etc.

Ce granit, ainsi qu'il a été dit, se trouve exclusivement sur la rive gauche du Rabodeau et principalement dans la montagne de la Forain.

Le grès rouge qui existe en roches et en bancs dans la forêt, sur la rive droite, est exploité, pour les constructions, en mœllons et pierres de taille.

Le grauwack et le trapp sont extraits et cassés pour l'empierrement des routes.

INDUSTRIE.

Senones est l'une des localités les plus industrielles du département. Avant son annexion à la France, il n'existait pas d'industrie proprement dite. En 1798, l'un des acquéreurs des bâtiments de l'abbaye installa une faïencerie dans le local du Chapitre Cette industrie ne devint pas florissante, les produits fabriqués étaient d'une qualité inférieure, les aflaires mauvaises pour le producteur obligèrent celui-ci à cesser sa fabrication en 1808.

Jean Heywood, un Anglais, et Marmont, son associé, fondèrent la société des manufactures Saint-Maurice en 1810 Ils installèrent d'abord une filature dans les bâtiments des écuries de la maison abbatiale et du logement des domestiques, bâtiment ou plutôt filature qui se nomme le grand côté. En 1812, ils montèrent aussi des métiers à filer dans le bâtiment des écuries , en face du premier ; cette portion de filature s'appelle le petit côté. Les autres bâtiments de l'abbaye servirent et servent encore de magasins, dévidage, bureaux, menuiserie et autres accessoires de l'industrie.

Au commencement du siècle, un moulin avait été installé dans une partie du château des princes de Salm ; la société des manufactures Saint-Maurice en fit l'acquisition en 1822 et y installa une nouvelle filature en 1823, qui a été bien agrandie

depuis. En 1828, on a creusé les étangs qui existent au fond de la place du Château, pour alimenter la roue hydraulique de la filature de l'abbaye. Ces étangs et la promenade qui les entoure sont situés sur l'emplacement du jardin particulier des princes de Salm.

Il existait, de temps immémorial, un moulin au lieu dit au Houx, à l'Est de Senones ; ce moulin a été agrandi et converti en filature vers 1840, par la société des manufactures Saint-Maurice. Cette filature a été doublée en 1884.

La société des manufactures Saint-Maurice possède donc à Senones trois filatures de coton ; ces usines contiennent ensemble 41,500 broches finisseuses. Les ouvriers employés dans ces filatures sont au nombre de 490, les machines les plus nouvelles et les mieux perfectionnées ont remplacé depuis longtemps les renvideurs à bras des premiers métiers.

La force motrice de ces trois usines est fournie en partie par le Rabodeau et par des machines à vapeur. Il y a des turbines à la filature du Houx et à celle du Château, une grande et belle roue hydraulique à augets, en fer et tôle forte, très curieuse et fort ancienne à la filature de l'abbaye.

L'éclairage est au gaz de houille à l'abbaye et au château, partie gaz et électrique au Houx, ce dernier éclairage a été installé en 1885.

Vers 1840, une petite filature de très peu d'importance a été construite sur le ruisseau de Rapré, au Sud-Est de Senones. Elle a été agrandie et convertie en retorderie de coton à coudre et à broder en 1856, et en 1884 on y a adjoint un tissage de rubans de coton. Cette usine, qui appartient à M. J. Lallemand, contient 3,000 broches et 20 métiers à tisser le ruban. Elle est actionnée par une turbine au moyen de l'eau du ruisseau de Rapré et par une machine à vapeur. L'éclairage y est donné par le gaz extrait des hydrocarbures. 190 ouvriers sont occupés dans cet établissement.

Un tissage mécanique de tissus de coton a été bâti au lieu

dit la Poterosse, à 1 kilomètre et demi à l'Ouest de Senones en 1863, par M. E. Perrin. Ce tissage à étages, qui ne contenait primitivement que 90 métiers, a été augmenté d'un bâtiment à rez-de-chaussée en 1882. Il contient actuellement 253 métiers qui fabriquent des tissus de coton écru, avec machines Jacquard et rattières. La force motrice y est fournie par le Rabodeau qui fait mouvoir une turbine et par une machine à vapeur. L'éclairage employé est le gaz extrait des hydrocarbures. Il est exploité actuellement par la société veuve Perrin et Blum, qui a construit à proximité des cités pour loger les ouvriers qui sont au nombre de 175.

Le tissage des Gouttes, le premier aménagé dans la région pour la fabrication des tissus de laine, mérinos et cachemire, a été construit en 1874. Il ne se compose, pour le tissage proprement dit, que d'un rez-de-chaussée qui renferme 210 métiers. Il est mis en mouvement par deux turbines alimentées par l'eau du ruisseau des Gouttes et par une machine à vapeur. Des cités ouvrières, pour le logement des ouvriers qui sont au nombre de 150, ont été construites en 1884, au Breuil, près de l'entrée de la vallée des Gouttes. Ce tissage, qui appartient actuellement à M. Larue, est éclairé à l'électricité depuis l'automne 1886, auparavant le gaz extrait des hydrocarbures y était employé.

A l'entrée de la vallée des Gouttes, lorsqu'elle débouche dans celle du Rabodeau, existe une usine composée en partie de tissage de tissus de couleurs en coton et de retordage de coton. Cette usine a été construite en 1881, sur l'emplacement d'un moulin incendié en 1877. Elle renferme 80 métiers à tisser et 350 broches de retordage. La force motrice y est donnée par une turbine mue par l'eau du ruisseau des Gouttes et par une machine à vapeur. L'usine, qui est la propriété de M. Sayer, est éclairée au pétrole ; les ouvriers employés sont au nombre de 70.

Sur le ruisseau de Couradé, au pied du coteau de Saint-Siméon, est établie depuis une quarantaine d'année, une petite

retorderie de coton de 150 broches, actionnée par une roue hydraulique.

Au Breuil, près de la gare, M. Lanne, précédemment associé à M. Larue, pour l'exploitation du tissage des Gouttes, a construit en 1884 un tissage de laine pour la même fabrication que ce dernier. La vapeur y est seule employée comme force motrice; elle y met en marche les 200 métiers du tissage qui est à rez-de chaussée comme celui des Gouttes. L'éclairage employé est le gaz extrait des hydrocarbures et les ouvriers occupés y sont au nombre de 142.

Outre les deux usines désignées ci-dessus, le ruisseau des Gouttes fait encore mouvoir, en face l'usine Sayer, un atelier de mécanicien-constructeur occupant 5 ouvriers ; plus bas, sur la même rive, 3 moulins à blé.

Comme grande industrie, les établissements de Senones contiennent donc 46,000 broches de filature et retordage et 743 métiers à tisser.

Il y a de plus une scierie au Pranzieux, à un kilomètre à l'Ouest de Senones, 2 scieries sur le ruisseau de Ravine, une briqueterie avec 2 fours à chaux, bâtie sur l'emplacement d'une tuilerie construite en 1682 par l'abbé Vivin ; une brasserie où il existe une machine à vapeur, occupant 12 ouvriers, une tannerie occupant 4 ouvriers.

COMMERCE.

Le commerce de Senones n'a jamais été bien important ; Raon et Saint-Dié lui ont toujours fait concurrence. Néanmoins, depuis une dizaine d'années, d'assez beaux magasins ont été établis et le commerce local a pris plus d'importance.

Il y a à Senones beaucoup de cafés et cabarets, plus de 40 (c'est trop) 2 marchands de vins en gros et plusieurs commissionnaires en vins et liqueurs. On compte 10 boulangers, 8 bouchers et charcutiers, 20 épiciers, 9 marchands d'étoffes et de mercerie, un bazar, un marchand de porcelaines, verres, cris-

taux et faïences, 3 quincaillers dont 2 marchands de fer, 3 perruquiers coiffeurs, 3 lingères et 3 modistes. Il y a 2 hôtels, 2 auberges et une banque.

On y trouve 2 serruriers, 8 menuisiers, 4 charpentiers avec 12 ouvriers, 8 tailleurs d'habits, 6 cordonniers, 3 maîtres maçons avec 25 ouvriers, 1 sellier, 3 plâtriers, 2 charrons, 3 maréchaux-ferrants, un armurier, 2 rémouleurs, etc , etc., 2 entrepreneurs de transports et de voitures publiques. Il existe un service de voitures de Senones à Rothau, un autre de Senones à Moussey et un troisième de Senones à Raon-l'Etape. Il y a de plus deux commissionnaires allant à Saint-Dié trois fois par semaine.

SERVICES PUBLICS.

Senones, chef-lieu de canton, est le siège d'une justice de paix et d'une inspection forestière. Cette dernière, établie pendant la Révolution, a été gérée par un sous-inspecteur jusqu'en 1852 et depuis par un inspecteur. Un garde général réside à Senones pour le service du cantonnement de Senones.

Il y a de plus un receveur de l'enregistrement et des domaines, un percepteur, un receveur des contributions indirectes et son commis, un agent-voyer, un receveur des postes et télégraphes, un capitaine des douanes et une brigade de cette administration, une brigade de gendarmerie.

Deux notaires et un huissier y résident.

HOPITAL.

En 1741, Dom Calmet a fondé un hôpital à Senones destiné recevoir les malades pauvres de la principauté de Salm. Cet hôpital devint militaire en 1794 et après le premier empire, vers 1817, le fonds de Dom Calmet étant insuffisant pour l'entretien de l'établissement, il a été partagé, au prorata de la population, entre Senones, la Petite-Raon, Grandrupt et Saint-Stail pour servir à fonder les bureaux de bienfaisance qui existent encore dans ces communes.

Le 29 juin 1865, M. Marie-Georges Vaultrin mourait à Nancy, léguant à la ville de Senones une somme de 250,000 francs pour la fondation d'un hôpital, en mémoire de son frère Jean-François-Mathurin Vaultrin, décédé, gérant des manufactures Saint-Maurice, à Senones, le 6 janvier 1829. La ville a été autorisée à accepter le legs le 27 juillet 1867 et les travaux de construction du bâtiment furent aussitôt commencés sur les plans de M. Morey, architecte à Nancy. La première pierre fut posée le 5 juillet 1869, mais l'établissement ne fut inauguré que le 8 octobre 1877, la guerre ayant retardé les travaux.

Cet établissement charitable contient 18 lits dans les salles communes et 2 chambres pour vieillards. Le service y est fait par des sœurs de la congrégation de Saint-Charles de Nancy, aux termes d'une condition expresse du testament de M. Vaultrin. Les revenus annuels sont de 12,000 francs.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

Le bureau de bienfaisance, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, date de 1817 ; il n'a qu'un revenu annuel d'environ mille francs, qui est bien insuffisant pour secourir une population ouvrière qui compte toujours des malheureux en grand nombre.

SOCIÉTÉS DIVERSES.

Il existe à Senones un cercle de la Ligue française de l'ensei-seignement, fondé en 1869. Ce cercle possède une bibliothèque populaire contenant plus de 1,100 volumes.

Une société de Secours mutuels des ouvriers des manufactures Saint-Maurice établie en 1865 avec un fonds donné par MM. Ernest et Aimé Seillière, gérants de ces manufactures. Cette société a été modifiée en 1881.

Primitivement, les ouvriers, tout en recevant une petite pension de 15 ans et plus de services ininterrompus, jouissaient aussi, moyennant une légère retenue sur leur salaire, d'indemnité de chômage et de la gratuité des soins médicaux en cas de

maladie. Ces derniers avantages ont été supprimés et actuellement le droit à la pension existe seul.

Une société chorale et une fanfare, fondées toutes deux en 1881;

Un cercle qui date de 1882 et une société d'escrime, établie en 1886.

HISTOIRE.

Senones doit son origine à la célèbre abbaye qui fut fondée sur les bords du Rabodeau par Saint-Gondelbert, archevèque de Sens, vers l'an 640.

Saint-Gondelbert, qui lui donna le nom de Senonia (Sens) obtint en 661 de Childéric II, le privilège d'un vaste terrain pour les besoins de son monastère.

Cette fondation de Senones en 640 lui donne une origine plus ancienne que Saint-Dié, fondé en 669, Etival, fondé en 663 et Moyenmoutier, en 671.

Peu à peu, l'abbaye s'agrandit; en 770, elle contenait environ 200 religieux et des constructions laïques s'élevèrent près du monastère. Charlemagne, à cette date de 770, nomma abbé Angelramne qui était, dit Dom Calmet, son grand aumônier. Les droits régaliens et de seigneurie sur l'abbaye et son territoire furent donnés aux évêques de Metz qui les conservèrent jusqu'en 1571, époque où les comtes de Salm profitant des troubles auxquels était en proie le royaume de France, s'en emparèrent.

Vers l'an 1100, Antoine étant abbé, les comtes de Salm devinrent les voués de l'abbaye. L'abbaye de Senones ne devint jamais plus florissante qu'à cette époque, ni en plus grande réputation. Dieu, dit Dom Calmet, y versait des bénédictions abondantes par les libéralités de plusieurs grands du monde qui y donnèrent des fonds considérables. Le nom d'Antoine était en vénération dans tout le pays. Il avait du goût pour les bâtiments et bâtit des églises en grand nombre, ainsi que des prieurés.

En 1111, l'abbé Antoine obtint de l'empereur Henri IV un ample privilège par lequel ce potentat confirme et prend sous sa protection tous les biens, très considérables, de l'abbaye. Antoine bâtit de 1120 à 1124 l'église de l'abbaye, les officines du monastère, la belle chapelle de Notre-Dame, nommée la Rotonde, à cause de sa forme et de sa structure, ainsi que les murs de clôture du monastère. Eglise et chapelle furent, comme l'abbaye, détruites par l'incendie du 15 avril 1534. Antoine, qui devint aveugle et goutteux à la fin de sa vie, mourut en 1137; ce fut l'un des abbés qui firent le plus pour l'embellissement et la grandeur de l'abbaye.

En 1152, sous l'abbé Humbert, le pape Eugène III confirma l'abbaye dans tous ses biens. Elle possédait tout le val de Senones et quantités de villages au dehors avec leurs églises ou prieurés, en Lorraine, en Alsace et même en Franche-Comté. Les biens de l'abbaye égalaient et surpassaient ceux des plus grands et des plus puissants établissements du pays. Depuis cette époque, l'abbaye ne fit que déchoir. Les biens furent négligés, dissipés, aliénés ou usurpés par les voués ou seigneurs, qui avaient la force en mains.

Suivant Dom Calmet, il existait déjà un marché à Senones sous l'abbé Humbert, il se tenait tous les jeudis.

Vers 1230, Vidric étant abbé, Henri III, comte de Salm, prétendit que Jean et Geoffroy de Couvay, frères de cet abbé, ainsi que Raoul d'Outray étaient ses vassaux et demeuraient sur ses terres; ceux-ci, au contraire, prétendaient qu'ils ne dépendaient en rien du comte de Salm. Henri fit saisir tout ce qu'ils possédaient dans son comté et les fit arrêter. L'abbé Vidric prit part à cette querelle et fit citer le comte de Salm devant les évêques de Metz et de Toul. On y plaida longtemps sans rien conclure et Vidric prit une résolution qui ne lui réussit guère Il fit sortir ses religieux de l'abbaye de Senones, en emmena une partie avec lui à Rambervillers et envoya les autres à Leomont. Il ne resta au monastère que cinq religieux

qui étaient attachés au comte de Salm et qui ne jugèrent pas à propos d'en sortir, le comte leur fournissant tout ce qui était nécessaire à leurs besoins. Sur une plainte de l'abbé Vidric, auquel cet attachement au comte était déplaisant, les évêques de Metz et de Toul firent emprisonner, à Rambervillers, quatre des religieux réfractaires ; le cinquième, absent lors de l'arrestation de ses compagnons, évita leur sort.

Les choses étaient portées de part et d'autre à un tel excès, qu'on se rendit compte qu'à moins de satisfaction donnée au comte par les frères de Vidric, celui-ci et Henri ne pourraient jamais vivre en bonne intelligence. Sur les instances d'amis communs qui s'entremirent, les gentilshommes firent leur accommodement et le comte de Salm les relâcha, leur rendit leurs biens et fit la paix avec l'abbé.

Ferry de Salm, comte de Blamont, frère de Henri, fit beaucoup de tort à l'abbaye de Senones. L'abbé Baudoin, successeur de Vidric, en porta plainte; Ferry n'en devint que plus emporté et accabla l'abbaye de plus en plus et à la fin, elle fut obligée de céder. Il s'en suivit une transaction par laquelle il est dit que l'abbaye devait avoir : 2 charpentiers, un cuisinier, un greffier ou garde-notes, un lavandier, un cordonnier et deux pêcheurs francs et exempts du comte de Salm (c'est ce qu'on appelait alors les bons-hommes) et que tous les autres seraient soumis à son obéissance.

Ferry, qui avait chassé son père Henri II de Salm de son château de Blamont d'une manière indigne, et qui avait exercé ses violences contre les abbayes, était toujours accablé par ses créanciers ou emprisonné par ses ennemis. Il fut obligé de vendre une grande partie de ses biens et mourut vers 1250 à la fleur de l'âge sans être regretté. Son neveu Henri IV de Salm, comte de Ribeaupierre, hérita de la vouerie du val de Senones. Il maltraitait les habitants et les accablait de tailles, d'exactions et de servitudes diverses. Il fit une infinité de maux à l'abbaye de Senones, mettant de sa propre autorité des forestiers dans

14

les bois de cette abbaye et faisant pêcher dans ses eaux, ne permettant à celle-ci de n'avoir aucun pècheur. Il obligeait les paysans du Val de plaider devant lui ou devant son bailli et prenait parti, à tous propos, contre l'abbé. Il se faisait rendre service par les maires, receveurs, forestiers et autres fonctionnaires de l'abbaye, comme s'ils avaient été ses hommes. Ce fut dans son temps que les mines de Framont ont été découvertes; il s'en empara et fit bâtir les premières forges, quoique l'abbé de Senones s'y soit opposé, le terrain appartenant à l'abbaye. L'abbé Baudoin s'étant plaint de cette exaction à Jacques de Lorraine, évêque de Metz ; celui-ci fit renverser les forges et enlever les outils. Henri, courroucé, fit enlever par représailles tous les animaux domestiques de l'abbaye et de ses fermes et fit escalader les murs du monastère par ses hommes, qui y pénétrèrent et enlevèrent tout ce qui était à leur convenance. Les religieux sortirent de l'abbaye et se retirèrent en différents endroits. Henri fut excommunié par l'évêque de Toul et ses terres furent mises en interdit. Ce fut le curé de Vic qui fut chargé de signifier la sentence, mais il fut aussitôt arrêté par les gens du comte et mis en prison ; il s'en tira en payant 60 livres d'argent. L'interdit fut exécuté à la lettre ; le service divin ne fut plus célébré et les morts restèrent sans sépultures. Renaud, bailli du comte de Salm, qui avait commandé les gens de ce seigneur lors du sac du monastère, s'avisa, au commencement du printemps de 1261, de défendre aux paysans du val de Senones de faire les corvées qu'ils devaient à l'abbaye, de labourer les terres et de cultiver les jardins, pour réduire les religieux à la dernière nécessité et les soumettre aux volontés de son maître. L'évêque de Toul, qui en fut avisé, ordonna de dénoncer comme excommuniés, dans toute l'étendue de son diocèse, non-seulement le comte de Salm, mais aussi son bailli et ses adhérents. Le comte Henri, voyant qu'il était entrepris de toutes parts, songea à faire la paix avec l'abbé de Senones ; il alla, dans ce but, trouver l'évêque de Metz et le pria de s'en-

tremettre pour terminer les différends qu'il avait avec l'abbé et l'abbaye, celui-ci y consentit. L'abbé Baudoin, à qui on en parla, exigea la restitution de tout ce qui avait été enlevé à l'abbaye. Henri de Salm ayant accepté, il reçut son absolution de l'évêque de Metz et de celui de Toul, ce dernier leva l'interdit de ses terres. Ordre fut donné à la garnison qui gardait le monastère de se retirer, et le comte ayant fait rapporter à l'abbaye tout ce que le bailli Renaud y avait enlevé, l'abbé Baudoin et ses religieux rentrèrent à Senones l'avant-veille de Noël de cette année 1261.

Quelques années plus tard, en 1284, Henri s'associa avec Simon, successeur de Baudoin, abbé de Senones, pour les bois du val de Senones, des bans de Plaine, Vipucelle et Celles ; la bonne harmonie, à cette époque, régnait complètement entre l'abbaye et le château de Salm.

En 1328, Jean, comte de Salm, Simon et Nicolas, ses fils, les abbés de Senones et de Moyenmoutier s'associèrent pour l'exploitation des bois de Ravine. Les conditions étaient que, tous profits de ventes, amendes, etc., seraient partagés par tiers, sauf les droits d'usage appartenant aux abbés et hommes du *lieu* de Senones, comme ils les avaient eus auparavant. Pendant plus d'un siècle, les rapports des abbés et des comtes de Salm furent cordiaux. Ainsi, en 1466, un traité d'accommodement ou transaction fut passé entre les comtes Jean et Jacques de Salm, comme arbitres entre l'abbé et les habitants du val de Senones, relativement à certains articles des plaids annaux qui étaient contestés par ces habitants.

En 1482 il y eut une affaire célèbre à Senones, au sujet d'une femme accusée de sorcellerie. Cette femme, qui s'appelait Idatte, femme de Colin Paternostre de Ménil, ayant été prise, fut enfermée dans les prisons de l'abbaye. On fit venir exprès l'inquisiteur de la foi qui, après l'avoir interrogée plusieurs fois et entendu des témoins, lui fit son procès. Il lut publiquement sa sentence en chaire et la déclara coupable du crime

dont elle était accusée. Cette malheureuse fut brûlée vive à Senones le 26 août 1482.

C'est en 1501, dom Jean de Borville étant abbé, que le pape Alexandre VI (d'odieuse mémoire) conféra au dit abbé, pour lui et pour ses successeurs, l'usage des ornements pontificaux, la mitre, le bâton pastoral, les sandales, les gants et les autres marques d'honneur accordées aux prélats de l'Eglise.

Le 13 avril 1534, un incendie se déclara dans l'abbaye vers onze heures du soir. Le monastère fut complètement brûlé, ainsi que l'église, dont les cloches furent fondues. Toutes les maisons situées sur la rive gauche du Rabodeau subirent le sort de l'abbaye et furent toutes réduites en cendres. Thirion, qui était abbé à cette époque, occupa le reste de sa vie à la restauration de l'abbaye. Il fut obligé d'emprunter 200 francs monnayés de Lorraine à l'abbé d'Autrey, pour payer ses ouvriers. Pour la réparation des marnages, voitures de l'église et des clochers, il donna, dit Dom Calmet, neuf, vingt et dix francs aux ouvriers et charpentiers, ce qui démontre quelle était la rareté de l'argent et la modicité du salaire des ouvriers à cette époque

Dans cet incendie, les chartes, lettres, registres des seigneuries, censes, rentes et droitures appartenant à l'abbaye, furent perdus et brûlés en la plus grande partie.

En 1570, dom Claude Raville étant abbé, des plaintes furent portées par lui devant l'empereur Maximilien II, sur les entreprises injustes et continuelles des officiers de la maison de Salm contre les intérêts de l'abbaye. L'empereur confirma les privilèges autrefois accordés à l'abbaye de Senones par les empereurs Henri V et Othon IV en 949.

L'année suivante, le même abbé présentait à l'empereur une requête contenant plus de 60 chefs de plaintes contre les comtes de Salm. Ceux-ci en ayant eu communication, se transportèrent au chapitre de l'abbaye et demandèrent aux religieux s'ils avaient donné procuration à leur abbé pour répandre contre

eux des calomnies atroces et injurieuses. Les religieux répondirent qu'il avaient autrefois accordé à leur abbé, sur ses instantes prières, procuration pour soutenir leurs droits et privilèges, tant contre les seigneurs comtes de Salm que contre tous autres, mais qu'ils n'avaient eu aucune connaissance des injures atroces dont ils leur parlaient, que, bien loin de les approuver, ils les condamnaient et les désavouaient, suppliant très humblement les seigneurs comtes de leur accorder leurs bonnes grâces.

Jusqu'à cette époque, les comtes de Salm n'avaient pas été reconnus solennellement ni authentiquement seigneurs souverains et régaliens du val de Senones. L'abbé de Senones y avait toujours été reconnu pour haut justicier et les comtes de Salm seulement pour voués et protecteurs.

Le 29 septembre 1571, Jean, comte de Salm, baron de Niviers de Fénétrange et de Brandebourg, seigneur de Rappe, grand maréchal de Lorraine et gouverneur de Nancy, et Frédéric, comte sauvage du Rhin, et de Salm, baron de Fénétrange, mus par des raisons sûres, raisonnables et justes, comme ils l'avaient dit, ont fait exposer, à Senones, par l'organe de messire Jean Barnet, intendant du comte Jean, aux bourgeois du val de Senones, assemblés par l'ordre des dits seigneurs, qu'ils désiraient les conserver, de tout leur pouvoir, les défendre et les maintenir en qualité de leurs sujets, dans leurs droits, privilèges, coutumes, libertés et anciennes franchises ; qu'ils voulaient apprendre d'eux s'ils voulaient leur prêter serment d'obéissance et de fidélité et les reconnaître volontairement par leurs souverains et seigneurs régaliens ayant droit d'exercer une juridiction souveraine et l'administration de la justice sur tous les lieux et villages de leurs sujets.

Ces habitants assemblés, tant en leur nom qu'en celui des autres sujets absents, déclarèrent approuver, agréer et confirmer la proposition qui leur était faite et reconnurent que les illustres et braves comtes avaient droit d'exercer une juridiction souve-

raine sur leurs lieux et villages. En conséquence, ils levèrent la main et prêtèrent serment de fidélité et obéissance aux dits comtes. Pour donner plus d'assurance, de stabilité et de force à leur résolution, ils déclarèrent volontairement et librement, individuellement et chacun à part, au notaire apostolique qui reçut le serment, avoir une parfaite intelligence de l'acte dressé à ce sujet par ce notaire, l'approuvant, l'agréant et le garantissant pour le présent et pour l'avenir sous hypothèque et obligation de tous leurs biens, sans exception, meubles et immeubles, préfixes et à venir en quelqu'endroit qu'ils se trouveraient. (L'original, sur parchemin, texte latin, se trouve aux archives de la préfecture).

Ni l'abbé ni aucun des religieux ne parurent à l'assemblée et n'y consentirent.

Dom Claude Raville, abbé, ne demeura cependant pas en repos ; il obtint de l'empereur Maximilien II, le 22 juillet 1573, un ordre pour faire comparaître devant un de ses officiers, les comtes de Salm et lui, abbé, pour exposer leurs raisons et les mettre d'accord, s'il était possible, sinon arrêter les comtes et les obliger à réparer les dommages qu'ils avaient causés au monastère de Senones et les exhorter à se désister des innovations et violences qu'ils y avaient exercées. Il eut de part et d'autre quelques propositions d'accommodement et après des tiraillements, on passa une transaction le 4 octobre 1574. Aux termes de cette transaction, l'abbé et ses successeurs avaient juridiction sur les personnes des religieux de l'abbaye ; ils résidaient où leur règle les obligeait de le faire et ne pouvaient être obligés de participer aux frais d'entretien et réparations des villes et châteaux des comtes et continueraient, comme précédemment, de choisir leurs huit *bons-hommes* ainsi que les mayeurs, doyens et échevins, pour l'exercice de la justice foncière dans le ban de Senones, à condition que les comtes seraient présents ou représentés à l'élection qui se ferait sur leur consentement. Les bangards (gardes-champêtres) et forestiers se nommeraient

par les comtes ou leurs officiers conjointement avec les abbés; les bangards prêteraient serment aux deux parties. Les quarterons et ceux annuels, dus par les laboureurs, se partageraient par moitié entre les comtes et les abbés, etc., etc.

Cette transaction, désavantageuse pour l'abbaye et contraire à ses anciens droits, ne pouvait recevoir son exécution sans protestation de la part de l'abbé. Il n'y manqua pas et le premier décembre de la même année, ayant plus de liberté, il adressa une protestation à Maximilien. Les difficultés pour l'interprétation de la transaction durèrent jusqu'en 1580, où enfin, après quelques modifications, les comtes et l'abbé finirent par se mettre à peu près d'accord.

Vers cette époque, 1580, l'abbé dom Claude Raville s'attacha à réformer les mœurs de ses religieux et du peuple. L'indulgence de ses prédécesseurs avait donné lieu à de grands relâchements dans l'observance de la vie religieuse et à de grands dérèglements. La licence que les nouvelles hérésies avaient introduite dans les provinces voisines s'était glissée dans le val de Senones. L'hérésie avait même gagné une partie de la terre de Salm. L'ignorance, l'oisiveté et l'indépendance dans laquelle vivaient la plupart des religieux du pays et en particulier ceux de Senones, demandait une réforme rigoureuse et générale. Dom Claude ne pouvait mieux employer son autorité qu'à faire rentrer dans le devoir les religieux qu'il avait sous sa dépendance. Il retrancha les courses des moines et les obligea à remplir exactement leurs obligations. Etant naturellement ennemi de toute impureté, il réprima les désordres qui régnaient à ce sujet, et s'il n'eut pas la satisfaction de rétablir dans son abbaye un ordre parfait, il eut, du moins, le mérite d'en avoir banni les scandales.

En 1590, par suite de l'introduction de la religion réformée dans le comté de Salm et le val de Senones, il y eut des contestations pour le paiement des dîmes. Le comte de Salm fut obligé d'intervenir et fit un règlement aux termes duquel les

curés et vicaires du comté percevraient seuls les dîmes des terres cultivées par leurs paroissiens catholiques ; les ministres protestants auraient celles des terres cultivées par leurs co-religionnaires.

Le prince Nicolas-François de Lorraine, évêque de Toul, fut nommé abbé de Senones en 1625. Il était fils du duc François II et de Christine de Salm. Il fut fait cardinal en 1627 et quitta l'état ecclésiastique en 1633.

Son successeur fut Charles de Remoncourt, fils naturel du duc Charles III. Sous son gouvernement, l'abbaye et la ville furent exposées à beaucoup de malheurs par suite de guerres de Charles IV, qui attira en Lorraine non-seulement les Français, mais aussi les Allemands et les Suédois.

Avec la guerre, la peste et la famine vinrent s'abattre sur le malheureux pays de Salm, ainsi que sur toute la Lorraine, du reste, et la misère devint si grande que les religieux furent obligés, en 1640, de vendre des magnifiques colonnes en bronze qui ornaient le grand autel de leur église, pour se procurer de l'argent.

Le prince Charles, qui mourut en 1648, eut pour successeur comme abbé, dom André Royer, natif de Saint-Mihiel ; ce dernier mourut la même année sans avoir pris possession de son poste. Il fut remplacé par le prince Charles-Léopold de Lorraine, fils du duc Nicolas-François, alors âgé de 5 ans. Ce trop jeune abbé n'administra pas l'abbaye, il la résigna en 1661 à son père qui, après la mort de sa femme en 1645, rentra dans l'état ecclésiastique.

Les religieux protestèrent contre cette prise de possession et ils élirent abbé le prieur dom Joachim Vivin, le 13 novembre 1662 ; celui-ci n'entra en fonctions que le 6 novembre 1663. Quoique le duc Nicolas-François ne vint jamais prendre effectivement le gouvernement de l'abbaye, il jouit des bénéfices jusqu'en 1668, époque où il la résigna à dom Vivin contre une redevance annuelle de 6,000 francs barrois.

L'abbaye n'était plus à ce moment le puissant et riche monastère des siècles précédents. Depuis l'abbé Liguarius, elle avait été exposée à toutes sortes de disgrâces. Cet abbé, peu intelligent et mauvais économe, avait dissipé une partie des biens du monastère ou les avait laissé spolier. Des procès soutenus après sa mort absorbèrent la plus grande partie des revenus de l'abbaye et en même temps, tout allait en décadence, personne ne s'occupant de l'entretien des édifices pas plus de la défense des droits que de la conservation des biens.

L'abbé Vivin, trouvant la caisse vide, fut obligé d'emprunter 15,000 francs barrois pour réparer les bâtiments de l'abbaye. Il fit rétablir la toiture de la grande église, boiser la sacristie, construire de grands dortoirs et un réfectoire qui fut revêtu d'une très belle boiserie avec tableaux enchassés dans la menuiserie. Cette dernière pièce passait pour l'une des plus belles de ce genre qui fût dans la province. Il remplaça les colonnes en bronze qui avaient été vendues en 1640. Il les fit faire par des fondeurs de Nancy pour 3,600 francs barrois et dépensa encore 1,600 francs barrois pour des chandeliers, calices et ciboires en argent.

Cet abbé, qui mourut le 24 août 1684, eut pour successeur dom Pierre Alliot, natif de Bar-le Duc.

En 1683, par suite de vexations exercées contre l'abbaye et les habitants par les officiers des princes de Salm, l'abbé Vivin avait fait défense aux habitants de Senones et du val de reconnaître d'autres seigneurs que lui, et en même temps, avait fait saisir les revenus de la principauté.

Il y eut opposition de la part des princes de Salm, et l'abbé Vivin étant mort, dom Alliot dut soutenir la lutte commencée par son prédécesseur.

L'abbé Alliot avait fait assigner devant le grand conseil de Louis XIV le représentant des princes de Salm et après quelques procédures, il y eut arrangement entre ces derniers et

l'abbé. Une transaction se fit à Metz le 9 janvier 1687, elle régla les droits de chacun. Cette transaction, qui avait été consentie par l'abbesse de Remiremont, née de Salm, tutrice du prince Louis-Otton, son neveu, qui se portait forte pour le prince de Salm, son frère, fut désavouée par ce dernier un an après. Il désavoua tout ce que l'abbesse de Remiremont, sa sœur, avait fait à ce sujet et assigna devant le grand conseil, le 9 avril 1688, l'abbé et les religieux pour annuler cette transaction. L'abbé et les religieux qui comparurent consentirent à cette annulation parce qu'ils jugeaient qu'elle était même préjudiciable à leurs intérêts et demandaient à être remis dans l'état que leur accordaient les anciennes transactions de 1261 et 1284. Le représentant de la maison de Salm, craignant une condamnation, fit demander un accommodement à l'abbé, qui consentit à un arrêt de transaction sous diverses conditions, dont la principale était « que tout ce qui avait été en commun entre la maison de Salm et l'abbaye serait partagé, afin d'éviter à l'avenir toutes difficultés ».

Le 31 mars 1689, l'arrêt de transaction fut rendu par le grand conseil, mais il fut encore dénoncé par le prince Théodore-Otto de Salm, le 7 juillet 1700. L'abbé et les religieux protestèrent contre le désaveu, disant que l'arrêt avait reçu son exécution pendant onze ans, sans que le prince s'en soit plaint. L'abbé Alliot fit assigner le prince devant le duc de Lorraine ; la cour de Lorraine rendit le 16 janvier 1701 un arrêt par lequel elle maintenait et gardait sous la protection du duc, l'abbé, les religieux de Senones, leurs officiers, bons-hommes et leurs biens. De son côté, le prince de Salm avait fait citer le 5 janvier 1700, devant la chambre impériale de Vestlar, l'abbé de Senones, comme perturbateur de la paix avec défense de troubler le prince dans sa souveraineté régalienne.

Ces difficultés durèrent jusqu'en 1709, où enfin il fut admis que le duc de Lorraine et le prince de Salm avaient, par indivis, la souveraineté sur l'abbaye de Senones.

L'abbé Alliot, qui mourut le 21 septembre 1715 à Léomont, ne fit pas comme son prédécesseur, l'abbé Liguarius; il eut grand soin d'entretenir les édifices. Il fit abattre les vieux bâtiments du monastère et les reconstruisit tels qu'ils existent encore en partie, ainsi qu'une église, démolie depuis, dont la tour, qui date de 1710, sert à l'église actuelle.

Ce fut Mathieu Petitdidier, natif de Saint-Nicolas, qui lui succéda. Il fut nommé évêque de Macra le 2 décembre 1726. C'était un religieux possédant un certain savoir; il fit imprimer plusieurs volumes à Paris et à Bruxelles. Il fit aussi des améliorations dans les bâtiments de l'abbaye et augmenta le nombre déjà bien considérable des ouvrages de la bibliothèque.

Il mourut le 15 juin 1728 et eut pour successeur dom Augustin Calmet, qui fut élu le 9 juillet suivant; il ne vint prendre possession de l'abbaye qu'au mois de janvier 1729.

Dom Calmet, en outre de ses œuvres littéraires et historiques, s'occupa beaucoup de l'entretien des bâtiments du monastère. Il reconstruisit l'église paroissiale de Senones et fit élever un hôpital pour les malades indigents de la principauté de Salm. Il refit à neuf l'abside de l'église abbatiale, l'hôtel abbatial et ses dépendances.

Voltaire vint à deux reprises visiter Dom Calmet à Senones, en 1744 et en 1753.

Dom Calmet mourut le 25 octobre 1757, à l'âge de 85 ans, laissant d'unanimes regrets; il fut enterré à l'abbaye. Son successeur fut son neveu dom Augustin Fangé, qui était son coadjuteur depuis le 17 octobre 1735.

Cet abbé, qui mourut en 1784, laissa après lui, dans la maison de Salm comme dans le cloître et parmi la population de Senones, le souvenir d'un homme distingué et bienfaisant, d'un savant modeste et laborieux.

En 1751, les princes de Salm vinrent fixer leur résidence à Senones. Ils y construisirent un château qui existe encore et

dont la première pierre fut bénie le 22 juillet 1754 par Dom Calmet.

Il y eut à Senones, en 1771, de grandes fêtes à l'occasion du mariage d'une princesse de la maison de Salm Le 29 octobre 1771, Charles-Albert, prince régnant de Hohenlohe et Waldenbourg, épousa la princesse Marie-Joseph de Salm-Salm, fille du prince Nicolas-Léopold de Salm-Salm, dans le château du prince régnant Louis-Charles-Otton, son frère. La bénédiction nuptiale fut donnée par le prince Guillaume-Florentin de Salm-Salm, évêque de Tournai, en présence de Dom Fangé, abbé de Senones, qui a signé l'acte, prouvant ainsi la bonne harmonie qui régnait entre le château et l'abbaye. Aucuns différends n'avaient d'ailleurs surgi entre les princes et l'abbé depuis l'avènement de Dom Calmet.

Le successeur de Dom Fangé fut dom Jean-François Lombard, qui était natif de Ham-sur-Meuse. C'est le dernier abbé du célèbre monastère.

Sous l'administration des princes de Salm, Senones jouissait de certaines franchises ; le servage n'existait plus depuis longtemps et le droit de bourgeoisie était accordé sur l'avis du maire, de son lieutenant et des députés de la ville.

Il existait une école de filles depuis la première moitié du XVIIIe siècle, l'école des garçons date de temps immémorial ; la maison d'école où sont encore actuellement les garçons a été construite en 1772. L'instruction était protégée par les princes qui, contrairement à beaucoup de seigneurs, tenaient à ce que leurs sujets puissent s'instruire facilement.

Ainsi, une ordonnance rendue par la tutelle du prince mineur, le 30 janvier 1782, dit :

« Les inconvénients qui résultent du défaut de maisons d'école dans la plus grande partie des villages de la principauté, les difficultés d'avoir ou de conserver de bons maîtres et les empêchements que ce défaut porte à l'instruction régulière de la jeunesse, objet essentiel au bien-être des sujets, sont des

motifs puissants pour avoir fixé l'attention de la sérénissime tutelle et pour faire ordonner de sa part qu'il y soit remédié sans délai, etc., etc... Article 1er. Il sera procédé dans le cours de l'année présente, dans tous les villages de la principauté où il n'y a pas de maison d'école appartenant à la communauté, à la construction ou acquisition d'une maison suffisante pour en servir, etc., etc. »

D'un autre côté, avec des abbés comme Dom Calmet et Dom Fangé, protecteurs des lettres, ces facilités ne pouvaient qu'être augmentées. Aussi, par la vue des registres de l'état civil du XVIIIe siècles, tenus par le curé de Senones, on peut juger que la presque totalité des habitants de Senones savaient écrire et même assez bien ; les croix, qui remplacent les signatures sur ces registres, ont généralement été apposées par des étrangers à la localité.

Le prince Louis-Charles-Otton mourut au commencement de l'année 1778 ; son jeune fils Constantin-Alexandre lui succéda, sous la tutelle de sa mère et du prince Guillaume-Florentin, évêque de Tournai, son oncle.

En 1771, l'abbé de Senones nommait encore des bons-hommes pour l'abbaye. On trouve sur le registre des délibérations et assemblées des députés et bourgeois de Senones, des nominations faites à ce sujet par Dom Fangé. Ces nominations étaient enregistrées par le greffier de la commune, sur l'avis de l'intendant de la principauté.

La Révolution française eut pour effet de faire présenter, le 18 mars 1790, au prince, par ses sujets, un cahier de revendications et réclamations pour augmentation de libertés et diminution d'impôts en nature et en espèces.

Le prince rendit un édit sur ces réclamations à Anhold, où il avait été résider le 28 mai 1790. Cet édit est précédé de considérations, dont voici quelques extraits : « Aussi vivement affecté de cet excès de maux insupportables et de cette masse d'abus énormes sous le poids desquels cette supplique annonce

que nos sujets gémissent depuis longtemps, que touché des sentiments d'amour de soumission et de fidélité dont elle assure qu'ils sont pénétrés, nous avons murement pesé et examiné leurs demandes et réclamations et nous avons eu la satisfaction de reconnaître qu'une imagination exaltée avait beaucoup exagéré la somme et la nature des maux et abus, qu'il était en notre pouvoir de remédier par quelques sacrifices à ceux qui ont l'apparence de la réalité et que par séduction ou par défaut de la connaissance, on avait envisagé comme maux et abus ce qui n'est que l'exercice légitime de notre autorité et des droits dont nous sommes responsables à l'empire et à notre maison, etc., etc.

Cet édit, qui contient 45 articles, réduit les droits de tocage, règle les droits d'affouage, accorde la liberté des auberges et tous autres commerces, à l'exception des drogues et médicaments, suspend pendant deux ans la bannalité des moulins et laisse les sujets libres de faire moudre leurs blés où ils voudraient, pourvu que le moulin soit situé sur le territoire de la principauté, autorise les communes à louer à leur profit des terres provenant du domaine, ordonne une plus prompte solution dans les procès et promet un nouveau tarif des frais de procédure, prescrit des inventaires pour les biens des mineurs et diminue les frais de justice tutélaire, établit trois baillis, à Senones, Plaine et Celles pour rendre gratuitement la justice dans les petites affaires, réduit l'impôt de la gabelle sur le vin et sur la bière, accorde la moitié des eaux des rivières et les trois quarts de celles des ruisseaux pour l'irrigation des prairies, etc , etc.

Certains bruits prêtaient au prince de Salm l'intention de s'approprier les revenus et les biens de l'abbaye ; ces bruits avaient été occasionnés par la suppression en France de la congrégation des Bénédictins. Le prince fit connaître au maire de Senones, le 27 février 1790, que ces bruits étaient injurieux pour lui et faux à tous égards et étaient dirigés contre sa popu-

larité ; qu'il était intentionné, au contraire, de conserver les dîmes à leur véritable destination, c'est-à-dire à l'entretien du culte et des ministres des autels, à l'entretien et aux opérations des églises, presbytères et maisons d'école et au soulagement des pauvres ; que le surplus des revenus de la masse conventuelle devrait être affecté à des établissements utiles pour ses sujets, tels qu'un collège à Senones et des écoles franches dans toute la principauté, s'il y avait possibilité.

Le 20 juillet 1790, la municipalité fit un règlement de police qui établissait des patrouilles « pour ôter à tous malintentionnés ou fourageurs les prétextes à l'ombre desquels ils pourraient couvrir leurs intentions et démarches coupables ».

Depuis le printemps de 1790, la disette des grains se faisait sentir dans la principauté, la municipalité de Senones fit, le 15 août 1790, un règlement spécial pour les boulangers.

Tous les règlements d'une certaine importance étaient, à cette époque, soumis à l'assentiment de tous les bourgeois et citoyens de la ville qui se réunissaient, à cet effet, à la maison commune.

Malgré quelques dissentiments qui régnaient entre le prince et les habitants de la principauté, dissentiments occasionnés par les évènements qui se passaient en France, l'affection des Senonais pour leur souverain était toujours vive et forte. La princesse régnante étant accouchée à Strasbourg en mai 1791, d'un fils, la municipalité, par délibération, manifestait ses sentiments de joie la plus vive et de satisfaction générale Elle prescrivait le chant d'un *Te Deum* solennel à l'issue de la messe du dimanche suivant, avec prières d'actions de grâces accompagnées de musique, du son des cloches et du bruit des boîtes ; et elle décidait en outre que le soir, la ville serait illuminée et qu'une adresse de félicitations respectueuses serait envoyée au prince.

En 1792, l'abbaye de Senones donna refuge à un certain nombre de prêtres et de religieux français qui n'avaient pas prêté le serment constitutionnel ou dont les communautés avaient

été dissoutes. La municipalité de Senones, craignant que les autorités françaises ne viennent à considérer la principauté comme un lieu de retraite pour ces prêtres et religieux et voulant éloigner tout soupçon à cet effet, ainsi qu'user de ménagements et d'égards « qui sont dus à une nation généreuse de laquelle nous tirons nos vivres et nos denrées de première nécessité et voulant conserver la bonne union avec des voisins, » a arrêté, le 29 avril 1792, qu'il serait fait réquisition à l'abbé supérieur de Senones, grand vicaire né de la principauté, d'éloigner et de renvoyer de son territoire, dans les vingt-quatre heures, tous les prêtres et religieux étrangers et de n'en plus admettre à l'abbaye, à l'avenir.

Le 24 juillet 1792, le prince Constantin de Salm fit un règlement pour la charité publique de la principauté.

Nous n'avons pu voir qu'avec une véritable peine, dit l'exposé du règlement, que les troubles élevés dans la principauté de Salm par des esprits factieux, au commencement de l'année 1790, ont bouleversé aussi les dispositions que nous avions faites pour procurer des soulagements habituels aux pauvres et des secours réguliers aux pauvres malades de toutes les communautés et qu'ayant fait tarir les sources qui les fournissaient, cette classe intéressante de nos sujets s'est trouvée abandonnée aux seuls soins insuffisants des âmes charitables.

Ce règlement, qui contient 12 articles, convertit l'hôpital en bureau général de charité publique, assure des recettes suffisantes pour l'entretien de ce bureau, tant par les rentes du fonds que par un prélèvement sur la gabelle.

Le 2 mars 1793, une députation des habitants de la principauté de Salm fut admise à la séance de la Convention nationale et présenta le vœu des habitants de cette principauté d'être unis à la République française. La Convention rendit le même jour le décret suivant :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité diplomatique sur le vœu librement émis par le

peuple souverain composant les communes de la ci-devant principauté de Salm dans leurs assemblées primaires, par leur réunion à la République française, déclare au nom du peuple français, qu'elle accepte ce vœu, et en conséquence, décrète ce qui suit : « Article 1er. — La principauté de Salm est réunie au » territoire de la République française et fait partie provisoi» rement du département des Vosges.

» Art. 2. — Les tribunaux, juges de paix, municipalités et » autres autorités actuellement existantes dans la ci-devant » principauté de Salm, continueront leurs fonctions jusqu'à ce » qu'elles soient remplacées par d'autres autorités organisées » conformément aux lois générales de la République.

» Art. 3. — Il sera nommé deux commissaires pris dans le » sein de la Convention nationale, lesquels se rendront sur-le» champ dans la ci-devant principauté de Salm à l'effet d'y » prendre les mesures nécessaires pour l'exécution des lois de » la République ; d'y établir la libre circulation du commerce » avec les départements voisins et enfin de recueillir et trans» mettre à la Convention tout ce qui peut lui servir à détermi» ner, dans le plus bref délai possible, le mode d'incorporation. »

Le 3 mars, la Convention désignait pour commissaires devant se rendre dans la principauté, les citoyens Goupilleau aîné et Michel, et leur adjoignait le citoyen Couthon.

Le Directoire des Vosges, en exécution du décret de la Convention, prescrivit, le 8 mars, l'apposition des scellés sur les caisses publiques, les biens ecclésiastiques et nationaux de la principauté, sur les titres, caisses, argenterie, bibliothèque, sacristie, greniers et caves de l'abbaye. Le 12 mars, Jean-Joseph Jeandel, commissaire nommé par le département, procédait à l'apposition des scellés.

Le 13 mars, Couthon, Goupilleau aîné et Michel, commissaires de la Convention, arrivèrent à Senones et, le 14, ils firent réunir en *l'hôtel commun* le corps municipal et le conseil général de la ville. Après lecture faite du décret de la Conven-

tion, ils requérèrent la municipalité de faire procéder à la proclamation, à son de caisse, du dit décret et de faire annoncer dans les communes de la principauté que tous les citoyens étaient invités à se rendre le dimanche suivant à la maison commune pour prêter le serment civique voulu par les lois de la République.

Voici copie du procès-verbal de cette réunion :

« Le 17 mars 1793, en l'église de la ci-devant abbaye, et actuellement paroissiale de la ville de Senones, heure de midi. Ensuite de la délibération du corps municipal du 14 courant et des proclamations qui se sont ensuivies, le corps municipal, le conseil de la commune, ainsi que tous les citoyens de la ville, justement animés du désir de montrer leur zèle et leur attachement aux lois de la République française, par une émission libre et volontaire du serment qui doit en opérer l'exécution, ont invité les citoyens commissaires de la Convention nationale de le recevoir et d'en être les dépositaires, comme d'un témoignage sacré et religieux qui doit assurer à jamais l'inviolabilité du vœu que les citoyens de cette ville ont librement prononcé pour leur réunion à la République française ; à quoi déférant, les citoyens commissaires ont été conduits dans ce vaste local par le corps municipal décoré d'écharpes, au milieu de la garde d'honneur qui leur a été donnée, au son de toutes les cloches et au bruit des boîtes, où, étant arrivés et placés sur une estrade qui leur était préparée, le citoyen Couthon a adressé aux citoyens convoqués et rassemblés en grand nombre, un discours rempli de cet encouragement à l'ordre, à l'amour de la patrie, de la soumission aux lois, du respect pour les propriétés, de l'observance des bonnes mœurs, de la religion qui en est l'appui et enfin de ces principes qui caractérisent le bon citoyen et le vrai patriotisme. Ce discours, justement applaudi, a persuadé plus que jamais tous les citoyens combien ils avaient à se flatter de posséder au milieu d'eux des législateurs qui, par la pureté de leurs principes, la droiture de leurs vues et leur amour pour

l'humanité méritent un tribut d'éloges et une reconnaissance si étendue, que le corps municipal, le conseil de la commune ainsi que tous les citoyens, ne peuvent que s'honorer en répondant au désir que les citoyens commissaires Couthon, Goupilleau aîné et Michel ont manifesté d'être comptés au nombre des citoyens adoptifs de cette commune, qui, en conséquence, s'empressent de leur donner cette faible reconnaissance, mais éclatant témoignage de leur amour et de leur vénération. »

Le serment civique fut prêté par les assistants au milieu desquels on comptait la majeure partie des officiers municipaux des communes de la principauté et après la cérémonie, Couthon, qui ne pouvait marcher, fut porté en triomphe dans les rues de la ville, par de zèlés citoyens.

Les commissaires de la Convention, qui restèrent à Senones jusqu'au 28 mars, reçurent le serment civique de plusieurs prêtres et religieux. Ils n'eurent qu'à se louer de l'attitude des habitants à leur égard.

Combien de Senonais ont ignoré et combien d'autres ignorent que Couthon était citoyen adoptif de la ville de Senones !

Avant leur départ, les commissaires avaient enjoint aux religieux de l'abbaye de quitter le monastère. Dom Lombard, abbé, refusa de prêter le serment et de reconnaître la constitution civile du clergé ; il partit de Senones incognito, ainsi que plusieurs religieux. Quelque temps après le rétablissement du culte catholique, Dom Lombard devint curé de Saint-Jean-du-Mont, où il mourut le 11 janvier 1815, à l'âge de 82 ans.

Ainsi prirent fin et la puissante abbaye de Senones et la non moins puissante principauté de Salm.

Pendant la terreur, Senones resta en dehors de tout mouvement.

Le neuf nivose an III, le représentant du peuple Bailly, envoyé en mission dans les Vosges et autres départements de l'Est, vint à Senones. Il assista, le 10, à une réunion du conseil municipal, où il fut accueilli par les applaudissements de tous

les citoyens présents. Dans un discours qu'il prononça, il fit connaître à l'assemblée les sentiments qui animaient la Convention nationale, les vues bienfaisantes qui la dirigeaient en déclarant la guerre aux ambitieux, aux fripons, aux hommes de sang, en proclamant la justice, la bienveillance envers tous les hommes, la sûreté pour les citoyens paisibles amis de la révolution et du bon ordre, et le respect le plus sacré pour les propriétés. Enfin, il recommanda l'union, la fraternité entre tous les citoyens, une confiance entière, un attachement inviolable à la Convention nationale, une activité sans bornes, un zèle infatigable dans l'exercice des fonctions publiques, comme les moyens les plus propres d'achever la Révolution et d'assurer le bonheur et l'indépendance de la République française.

Augustin Gœury, maire de Senones, répondit à Bailly par un discours que nous donnons entier comme morceau de genre:

« Citoyen représentant, la commune de Senones, en s'unissant aux autres autorités constituées du district, pour t'engager à venir au milieu d'elle, n'a pas cru ta présence nécessaire pour y mettre le calme, l'harmonie et le bon ordre. L'esprit d'union qui nous anime, la tendre amitié qui existe entre nous et la douce fraternité qui lie étroitement nos cœurs, nous ont mis à l'abri de tous troubles et de tous désordres. Oui, citoyen représentant, nos intentions sont droites et nous protestons d'avance que si nous avions le malheur de nous écarter de l'esprit des lois, ce serait plutôt l'effet d'une erreur que celui du désir de la volonté. Organe de la commune, j'ose t'assurer que les sentiments du plus pur patriotisme sont gravés en caractères ineffaçables au fond de nos cœurs. Le système dilapidateur et désorganisateur de Robespierre, de ses infâmes complices et de tous autres ne nous ont jamais séduits ; notre amour sans bornes pour la patrie, et notre dévouement inviolable à la chose publique ont su toujours nous en garantir et nous rallier aux vrais principes de la Convention.

« Pour t'en donner une faible esquisse, il nous suffit d'ex-

poser que ta proclamation du 24 frimaire dernier, qui t'a devancée ici, que nous avons fait lire, afficher et publier, que nous répandons d'ailleurs avec soin, comme un puissant moyen de réconcilier les esprits les plus récalcitrants, ou plutôt comme une lumière éclatante propre à ramener les hommes égarés ; ta proclamation, disais-je, est l'expression de nos sentiments et on y a applaudi avec le plus vif enthousiasme, nous jurons d'en suivre les principes, puisqu'ils tendent à faire disparaître le crime et à faire chérir les vertus républicaines dont nous sommes idolâtres.

» Nous croyons, citoyen représentant, pouvoir nous dispenser de t'entretenir dans ce moment de l'objet essentiel pour lequel nous avons sollicité ta présence. L'administration du district est chargée spécialement de te le mettre sous les yeux. En nous joignant à ses instances, nous te prierons, en parcourant le district, d'examiner avec intérêt la localité, les distances, les obstacles que la nature présente et les difficultés pour ainsi dire insurmontables qu'il y aurait de notre part et des administrés, nos concitoyens, à recourir à un autre district. En devenant, citoyen représentant, notre protecteur auprès de la Convention nationale, tu es sûr de conserver un juste tribut de reconnaissance qui, en s'éternisant perpétuellement avec ton nom, passera de nos neveux à nos arrière petits neveux (1). Nous avons d'autant plus lieu de voir notre demande accueillie, que la sagesse, l'humanité, la justice et l'équité sollicitent impérieusement en notre faveur.

» Après avoir déposé dans ton sein le vœu unanime et sincère de toute la commune, celui du triomphe de la liberté, il ne me reste plus actuellement, citoyen représentant, qu'à répéter les mots chéris de tous les bons Français : Vive la République ! vive la Convention ! vive le représentant Bailly ! »

---

(1) Augustin Gœury, ancien avocat au grand bailliage de la principauté, après notaire, était célibataire ; l'auteur est son petit neveu.

Bailly prit pendant son séjour, les renseignements nécessaires pour appuyer les demandes de la municipalité, dont la principale était une opposition contre le changement du canton qui était en projet.

L'exercice du culte catholique fut repris à Senones le 30 messidor an III, par Remy Forterre, prêtre religieux de l'abbaye et ancien curé de Senones. Le 5 thermidor suivant, le prêtre Jean-Baptiste Léonard faisait, comme Remy Forterre, une déclaration devant le Maire et le conseil pour la reprise du culte catholique.

Dans le courant de prairial an IV, les bâtiments composant l'abbaye de Senones, église, hôtel abbatial, cour, écuries, jardins, etc., etc. furent vendus par adjudication publique à Epinal. L'église fut presqu'aussitôt démolie.

Il ne se passa rien de saillant ou qui mérite d'être rapporté dans Senones pendant les dernières années de la République et les premières de l'Empire.

Le 3 septembre 1811, le feu se déclara dans une maison de la Grande-Rue (n° 3 actuel). Activé par un vent d'Est assez violent et trouvant son élément dans les toitures en bardeaux, le feu se propagea rapidement et bientôt toute la rive droite du Rabodeau était en flammes. Cet incendie, qui dura pendant trois jours, anéantit la moitié de Senones; l'hôtel-de-ville fut brûlé et ce n'est qu'au prix d'efforts considérables que l'on parvint à arrêter le fléau. Le gouvernement accorda 30,000 francs de secours, qui furent partagés entre les victimes.

En 1814, un corps de cosaques passa à Senones. Au nombre des nombreuses vexations qu'ils y commirent, on doit relater l'enlèvement des cloches de la tour de l'ancienne église; une seule, qui existe encore, fut laissée par suite de son grand poids.

Les princes de Salm avaient laissé d'excellents souvenirs parmi leurs anciens sujets. Leur gouvernement, surtout lorsqu'ils eurent établi leur résidence à Senones, était des plus paternels; leur charité, leur bénignité les avaient fait vénérer de toute la

population. Lors de la construction de l'ancienne église, en 1829, le prince Guillaume-Florentin envoya un don de mille francs à la ville, pour l'aider dans cette construction. Le conseil municipal l'en remercia par une adresse, le 4 février 1830, dans laquelle les sentiments de gratitude et de reconnaissance des Senonais à l'égard de leurs anciens souverains sont très bien exprimés.

En 1854, l'épidémie du choléra sévit à Senones Les décès, qui étaient en moyenne de 75, s'élevèrent à 117.

L'église actuelle fut bâtie en 1860 ; la première pierre fut posée le 15 juillet de cette année. Les portails et la restauration de la tour ne furent construits et n'eurent lieu qu'en 1873.

Lors de la guerre franco-allemande, Senones supporta, le 4 octobre 1870, le passage de 4,000 badois commandés par le général Degenfeld. Ces 4,000 hommes, qui séjournèrent un jour à Senones, y commirent les exactions qui leur étaient habituelles. Le 6 octobre, nouveau passage avec séjour de 3,700 hommes ; le 26 octobre, 1,018 soldats du 61e régiment d'infanterie Poméraniens séjournèrent à Senones. Ces derniers, logés en billets de logement, furent plus convenables que les précédents. Les réquisitions faites par ce corps de troupes, à la charge de la commune, s'élevèrent à 14,667 fr. 90.

Le 26 octobre 1873, la statue de Dom Calmet et la chapelle dans laquelle elle est placée, furent inaugurées. Une belle fête, organisée par M. Frédéric Sellière, qui attira beaucoup de savants et d'étrangers, eut lieu à cette occasion.

En décembre 1882 après des pluies fortes et de longue durée qui avaient fait fondre les neiges déjà amassées dans les forêts, le Rabodeau se mit à grossir rapidement et débordant, emplit la vallée qu'il traverse.

Le 27 décembre, vers 4 heures du soir, un courant, venant des étangs du château, envahit la place du Château et formant un torrent à l'entrée de la rue des Halles, va butter contre la maison Idoux. Le nommé Schultz, Victor, voulant traverser ce

torrent, perd pied et est enlevé par les eaux ; le nommé Ferry, Victor, ayant voulu suivre Schultz, subit le même sort. Dans la nuit, la maison Idoux, menaçant de s'écrouler, on est obligé d'opérer le sauvetage des personnes qui y étaient renfermées et dans le plus grand danger, par le toit de la maison voisine ; cette maison s'écroulait quelques instants après le sauvetage de ses habitants. L'eau envahit la place de l'Hôtel-de-Ville ; la Grande-Rue n'est plus qu'un lac inabordable à pied, les communications entre les deux rives ne peuvent plus avoir lieu que par le pont du Breuil. Des dégâts considérables, à part l'écroulement de la maison Idoux, furent occasionnés par cette inondation, tant aux chaussées qu'aux propriétés riveraines et surtout dans les caves des maisons de la partie basse de la ville.

Senones, depuis l'annexion, a beaucoup augmenté en population ; de nouveaux établissements industriels s'y sont créés et les anciens ont été agrandis

Beaucoup de nouvelles maisons, à part les cités ouvrières, se sont construites ; le faubourg d'Alsace qui, il y a 15 ans, ne comprenait que cinq ou six maisons renfermant une trentaine d'habitants, est peuplé aujourd'hui de 235 âmes ; le Breuil et Chevry, où il n'existait pas de maisons, comptent 179 habitants. De nouvelles constructions s'édifient près de la gare. Le chemin de fer en projet depuis dix ans a pu enfin, après bien des tiraillements, être construit ; la mise en marche du 1er train a été effectuée le 4 juin 1885, sans qu'il ait été fait d'inauguration. Une avenue partant du grand pont et aboutissant à la gare, est actuellement soumise à l'enquête ; elle sera donc construite prochainement.

BIOGRAPHIE.

Dom Calmet est le seul homme qui ait illustré Senones.

Plusieurs biographies du savant bénédictin ont été faites par des plumes très autorisées ; on ne peut donc ici que relater succinctement sa vie si bien remplie.

Dom Calmet naquit à Ménil-en-Horgne (Meuse) en 1672. Sa vie, commencée dans la médiocrité, presque dans la pauvreté, fut une longue étude. Ecolier au prieuré du Breuil, près Commercy, étudiant de l'université de Pont à-Mousson, il avait pris, en 1688, la robe de bénédictin dans l'abbaye de Saint-Mansuy, de Toul. Il fut prieur de Lay et abbé de Saint-Léopold, de Nancy, et enfin élu abbé de Senones le 9 juillet 1728.

Des travaux considérables l'avaient mis en rapport avec tous les grands personnages de l'époque, avec les célèbres bénédictins Mabillon, Martenne, de Sainte-Marthe, etc , etc., avec les abbés de presque tous les monastères de son ordre, avec les ducs de Lorraine, Léopold, François III, Stanislas, qui avaient pour lui une profonde affection, avec Voltaire, qui l'avait en grande vénération. Il avait professé la philosophie et la théologie à Moyenmoutier, les langues hébraïques à Munster; il avait fait de nombreux voyages à Paris, en Flandre, en Normandie, en Suisse, étudiant, observant, compulsant chartes et chroniques. C'était enfin l'une des gloires de l'ordre et son nom était connu de la Lorraine entière. Ce n'était cependant pas sa richesse, l'éclat de sa maison qui lui avaient fait acquérir cette célébrité. Observateur rigide de la règle de son ordre, il employait les revenus de l'abbaye à en réparer les bâtiments, à orner l'église, à faire des dons aux églises des villages voisins. Le produit de ses ouvrages, qui était bien minime, lui servit d'abord à entretenir son vieux père pauvre, à entreprendre des voyages scientifiques et à secourir les nombreuses misères qui l'entouraient.

D'une grande austérité, il s'asseyait à la même table que ses moines, vivant de la même vie, n'imposant à personne sa supériorité intellectuelle ou son autorité spirituelle. Il travaillait sans cesse, ne se servant que très rarement de secrétaires. D'une vaste érudition, d'une prodigieuse facilité et d'une grande énergie, il suffisait à la tâche où d'autres auraient succombé ; il entretenait une active correspondance avec presque tous les

savants de l'Europe et les nombreuses obligations imposées par les devoirs religieux compliquaient encore ses travaux.

Dom Calmet commença ses travaux littéraires par une œuvre des plus considérables, son commentaire sur tous les livres de l'ancien et du nouveau testament. Le premier volume parut en 1707. Il fallait, pour mener cette œuvre à bonne fin, posséder une connaissance complète de la langue hébraïque, une vaste érudition et une étude approfondie des glossaires. Après ce commentaire, il fit paraître l'*Histoire de l'ancien et du nouveau testament*, le *Dictionnaire historique, critique, chronologique, géographique et littéral de la Bible*, l'*Histoire de Jésus-Christ* et des dissertations sur les livres saints.

Ces travaux, considérables déjà pour illustrer la mémoire d'un homme, ne sont pas ceux qui ont valu le plus de gloire à Dom Calmet.

Ses ouvrages historiques sur la Lorraine, relatant les annales glorieuses de la province, les souvenirs d'un pays qui lui était cher, ont immortalisé son nom et l'ont fait briller au premier rang des historiens lorrains.

Le plus considérable de ces ouvrages est l'*Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine*, dont la première édition, dédiée au duc Léopold, parut en 1728. La seconde édition, qui fut publiée en 1745, contenait un grand nombre de pièces qui n'avaient pu entrer dans la première.

Dom Calmet écrivit encore une *Notice de la Lorraine*, une *Histoire de la Maison du Châtelet*, un *commentaire sur la règle de Saint-Benoît*, une quantité de dissertations théologiques et philosophiques, un *Traité historique sur les Eaux de Plombières*. A sa mort, outre une correspondance très volumineuse, il laissa les manuscrits précieux : l'*Histoire de l'Abbaye de Munster* et de celle *de Saint-Léopold de Nancy*, celle *du Prieuré de Lay* et l'*Histoire de l'Abbaye de Senones*, qui a été publiée dernièrement par les soins de

la Société philomatique vosgienne de Saint-Dié, un cartulaire de l'abbaye de Senones et autres documents importants.

Dom Calmet s'éteigit le 25 octobre 1757, après une existence si bien remplie, qu'on peut dire que le travail exécuté par lui dépassait celui que peuvent produire trois hommes au-dessus de l'ordinaire.

Dom Calmet est non-seulement célèbre par son immense érudition et ses nombreux travaux, mais aussi par son inépuisable bonté ; sa bourse était toujours ouverte aux malheureux et sa charité était éclairée, car une grande partie de ses bonnes œuvres indique qu'il était partisan de la propagation de l'enseignement. Comme savant et comme savant chercheur, il ne pouvait guère, d'ailleurs, penser autrement. C'est ainsi qu'ayant appris qu'une foule de malheureux, faute de ressources suffisantes, étaient privées des bienfaits de l'instruction, il fit une fondation assez considérable pour que les enfants dont les parents ne pouvaient payer les frais de l'école, y fussent admis, et lorsque le revenu de la fondation devenait insuffisant, Dom Calmet donnait le supplément nécessaire.

Il aimait surtout à secourir les pauvres honteux. Il fit brûler, quelques jours avant sa mort, les billets souscrits par des gens qui n'auraient pu s'acquitter sans ruiner leur famille et qui se trouvèrent ainsi complètement libérés.

Cet illustre savant et homme de bien verra sa mémoire se perpétuer par le monument et la statue qui lui ont été élevés à Senones et dont l'inauguration a eu lieu le 26 octobre 1873.

Le 23 mars 1776, est né à Senones Achille Dérivaux, fils de Charles-Joseph Dérivaux, conseiller intime du prince de Salm, notaire et garde des sceaux de la principauté, qui devint général de brigade sous le premier empire. Après l'annexion de la principauté à la France, la famille Dérivaux alla habiter Saint-Dié, où elle a encore des représentants Des renseignements demandés à un membre de cette famille afin de pouvoir établir

une notice biographique de ce général ne sont pas encore parvenus.

BIBLIOGRAPHIE.

En fait de documents manuscrits, il existe aux archives de la ville : des registres de baptême depuis 1641, de mariages depuis 1648 et de décès depuis 1642 ;

Une copie du procès-verbal de l'assemblée du 29 septembre 1571, où les habitatants de la principauté de Salm ont reconnu les comtes de la maison de Salm comme leurs seigneurs ;

La copie de l'état des princes de Salm du 28 mai 1790, accordant réformes et privilèges aux sujets de la principauté ;

Des procès-verbaux des tenues des plaids annaux et citations d'officiers municipaux de 1754 à 1789 ;

Un registre des déclarations de bourgeoisie de 1768 à 1782 ;

Des registres des délibérations du conseil municipal depuis 1768 ;

Les rôles de tailles de Saint-Remy de 1754 à 1789 et ceux du contingent de la ville de Senones de 1754 à 1789 ;

Des procès-verbaux d'acquisitions, échanges, visite et reconnaissance de terrains communaux et chemins publics de 1663 à 1790 ;

Les pièces de contestations entre la commune de Senones et l'abbaye de 1663 à 1773 ;

Des procès-verbaux d'enchères et adjudications de travaux : écoles, fontaines, halles, chaussées, pavage et éclairage de 1717 à 1792 ;

Des registres et rapports de gruerie de 1740 à 1794 ;

Des sentences de gruerie de 1721 à 1737 ;

Le règlement de police de 1774.

Les archives antérieures à 1790 contiennent encore d'autres pièces plus ou moins importantes.

Celles postérieures à l'annexion à la France, administratives et autres, sont à peu près complètes.

Il existait des documents manuscrits d'une très grande importance, notamment les gros volumes appelés cartulaires, qui retracent l'histoire de la célèbre abbaye de Senones et du pays, œuvre patiente des érudits bénédictins; ces ouvrages, ainsi que différents registres et pièces relatant des édits, ordonnances, ont été adressés aux archives départementales en 1867.

On trouve au presbytère différents autographes de Dom Calmet.

La bibliothèque de l'abbaye de Senones était au XVII[e] siècle l'une des plus riches de France, tant par le nombre que par le choix des ouvrages qu'elle contenait. Voltaire, après l'un de ses voyages à Senones, où il passait la plus grande partie de son temps à compulser les richesses de la bibliothèque, écrivait au duc de Richelieu que cette bibliothèque était presque aussi importante que celle si renommée de Saint-Germain-des-Prés. Elle contenait près de 10,000 volumes.

La Révolution a dispersé ces richesses qui ont été, soit emportées en partie par les religieux, soit brûlées. Un certain nombre d'ouvrages se trouvent à la bibliothèque de Saint-Dié; quelques autres sont entre les mains d'habitants de Senones.

Les documents imprimés de la commune ne remontent pas au-delà de la Révolution ; les plus anciens sont les annales des États-Généraux.

Les archives contiennent la série complète des bulletins des lois, les recueils des actes administratifs de la Préfecture depuis 1808 et les annuaires des Vosges depuis 1820.

Senones, le 23 juin 1887.

PELINGRE.

RÉPONSES

AU

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS



COMITÉ

DES

TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

(Section de géographie historique et descriptive)

PROGRAMME

pour l'étude de l'habitat en France, c'est-à-dire les dispositions que présentent les bourgs, villages, hameaux et habitations isolées dans les diverses régions de la France.

D. 1. Indication de la région ou du *pays* dont il va être question : cantons, communes, villages, hameaux.

R. 1. Le département des Vosges. Les conditions générales étant différentes selon la région, nous le divisons en trois parties : les Hautes Vosges qui comprendront la région des montagnes élevées ; les Moyennes Vosges la région des altitudes moindres avec les vallées supérieures de la Moselle, de la Meurthe et du Coney ; les Basses Vosges désigneront toute la partie ondulée de collines qui succède aux régions précédentes avec les sources de la Saône et de la Meuse. Ces divisions correspondent à la différence des terrains et il est bien entendu que par Vosges nous désignons le département et non la chaîne de montagnes des Vosges.

Le département se divise en 29 cantons renfermant 530 communes, villes ou villages dont dépendent de nombreux hameaux, écarts ou habitations isolées.

D. 2. Origine et date du peuplement.

R. 2. La région basse des Vosges a certainement été peuplée par des races gauloises, et quelques monuments mégalithiques trouvés sur quelques points prouvent qu'elles ont même pénétré dans la montagne. Des notions précises manquent à cet égard, mais la domination romaine a fondé, dans la partie basse du département, plusieurs établissements importants où passaient des routes stratégiques. Parmi eux, il y en a où le luxe des constructions permet de déduire que la localité a dû être un centre administratif et militaire. Les grandes invasions du IIIe au Ve siècles ont refoulé une partie des populations, devenues gallo-romaines, de ces régions vers les Moyennes Vosges, déjà moins accessibles à des peuples en marche, puis progressivement vers les Hautes Vosges. Ces deux dernières régions ont dû être restées longtemps sans maîtres locaux, leur possession ayant été souvent disputée plus tard et le possesseur du moment rarement reconnu sans conteste. La difficulté des communications, la population disséminée et rare et le peu de ressources qu'offraient des contrées presque sauvages ne tentaient guère les envahisseurs et ne méritaient non plus de grands efforts de conquête. Les régions élevées représentent donc le mieux l'ancienne population du pays avec quelque mélange le long de la crête des montagnes avec la population de l'autre versant, et notamment avec des races alémanes, ainsi qu'en témoignent certains mots introduits dans le langage. Plus récemment, les garnisons espagnoles de la Franche-Comté ont fourni quelques centres de peuplement et des soldats suédois, amenés par la guerre de Trente-Ans, se sont établis dans un coin des Hautes Vosges. Pour le reste, la population a suivi la marche générale qui tend à l'unification de la race par l'émigration et l'immigration.

D. 3. Climat : vent régnant, pluie, neige, etc.

R. 3. Vent dominant : le Sud-Ouest. Pluies, neiges et froid progressivement plus considérables selon les altitudes. La

température moyenne est, pour les Basses Vosges et la bande inférieure des Moyennes-Vosges, de 9° 4 ; un peu plus haut (Remiremont), elle tombe à 9° ; dans les Hautes-Vosges elle est 7° 4 (Gérardmer), pour descendre à 4° 6 sur les sommets (col de la Schlucht 1,150^{m}). La hauteur moyenne des pluies correspondant aux mêmes divisions que nous avons admises pour la température est de 846 $^{m}/_{m}$ pour les altitudes de 200 à 400^{m} ; 1,262 $^{m}/_{m}$ pour celles de 400 à 600^{m}, et de 1,683 $^{m}/_{m}$ pour celles au-dessus, avec un minimum de 689 $^{m}/_{m}$ (Mirecourt 297^{m}) et un maximum de 2,024 $^{m}/_{m}$ (Retournemer 780^{m}). [Epinal avec une altitude de 330^{m} dépasse de beaucoup la moyenne des pluies de sa région avec 968 $^{m}/_{m}$].

D. 4. Nature du sol : calcaire, argileux, sableux, etc.

R. 4. Le sol vosgien est caractérisé dans les Hautes Vosges par les roches granitiques, dans les Moyennes Vosges par les grès, dans les Basses Vosges par les sédiments calcaires.

D. 5. Relief du sol : plat, montagneux, marécageux, etc.

R. 5. L'inclinaison générale du terrain favorise partout l'écoulement des eaux. La réponse à la question *1* renseigne sur la configuration du relief.

D. 6. Genre de population : A. Agricole, forestière, pastorale, ouvrières, etc. Effectif croissant ou décroissant ; — B. Sédentaire ou nomade, etc. — C. Races et religion.

R. 6. A. La population est surtout agricole dans les Basses et Moyennes Vosges ; mais, là où un travail industriel ne vient pas se joindre comme complément aux travaux des champs, trop peu rémunérateurs pour les besoins individuels, la campagne est désertée par un grand nombre. Aussi, beaucoup d'industries sont-elles exercées à domicile et de vastes établissements d'industries ou fabriques se rencontrent-ils partout, mais notamment dans les Moyennes et Hautes Vosges. Dans ces dernières régions la population est forestière aussi et pastorale. La population générale est en croissance.

B. Elle est sédentaire.

C. La réponse *2* satisfait à la question des races. La religion dominante est la religion catholique. Les autres n'ont pour adeptes qu'une faible minorité.

D. 7. Assiette des centres habités : installation au fond des vallées, sur les versants, sur les crêtes, sur les sommets. — Altitudes extrêmes des lieux habités. — Orientement préféré.

R. 7. La position des centres habités est, comme partout, de préférence le long, ou sur les deux bords, des cours d'eau. Là où ils sont torrentueux et sujets aux débordements, les habitations s'écartent jusqu'à un niveau où elles sont en sécurité. Ces centres habités sont plus ou moins agglomérés selon la nature du sol. Dans les Basses Vosges où dans un rayon moindre, la population d'un village trouve le terrain nécessaire à sa subsistance, elle est le plus agglomérée. Dans ces régions, et surtout là où le sol est marneux et peu pénétrable aux eaux pluviales, on a choisi, où faire se pouvait, des éminences de terrain. Dans les Hautes Vosges, par contre, les habitations sont très disséminées et quelquefois le groupe central d'un village est composé seulement des bâtiments communaux et de quelques groupes d'habitations, toutes les autres étant éparpillées sur le flanc, les crêtes des montagnes quelquefois à des distances de plusieurs kilomètres les unes des autres. Dans les Moyennes Vosges les villages sont agglomérés ou disséminés selon que leur situation les rapproche des conditions de l'une ou l'autre des deux autres régions.

Le point supérieur constamment habité dans les Vosges est à une altitude de 1,150^{m} (col de la Schlucht).

L'orientement préféré est d'exposer les locaux habités au soleil levant.

D. 8. Établissements exceptionnels, par exemple : cavernes naturelles ou artificielles servant d'habitation en totalité ou en partie (creuttes), vieux bateaux de pêche, etc.

R. 8. Rien de spécial à signaler.



D. 9. Nature des eaux : sources, fontaines, citernes, puits particuliers, puits communs, lavoirs, abreuvoirs, mares. — Dispositions particulières à signaler des moyens employés pour utiliser les puits (pompes, cordes, etc.) et mode de construction.

R. 9. Dans les Hautes et Moyennes Vosges on utilise partout des sources naturelles captées sur place ou amenées de loin et celles-ci alimentent des fontaines publiques ou particulières, des abreuvoirs et lavoirs. Dans les Basses Vosges on creuse des puits d'où on tire l'eau à la perche à crochet, moyennant un fléau basculant dont l'une des extrémités porte le seau au bout d'une chaîne, moyennant des treuils, surtout, et des pompes. Les puits sont généralement circulaires, en maçonnerie, avec margelle en pierre de taille souvent d'une seule pièce percée.

D. 10. Noms donnés dans le pays aux diverses habitations : métairie, bastide, mas, chaumière, chalet, grange, cour, masure, manoir, etc.

R. 10. Il y a peu de noms spéciaux désignant les groupes habités. Quelques-uns étaient usités autrefois mais ont passé plutôt à l'état de noms propres depuis. Dans le nombre, nous citerons ceux de *Granges,* sans compter le village même de Granges. Il est possible, comme on l'a supposé, qu'au début il n'y avait eu que des granges seigneuriales, ou granges aux dîmes, c'est-à-dire des abris où on conservait le grain (dits aussi grainiers, graniers ou greniers), mais la situation, la plupart du temps, isolée de ces localités, et leur éloignement d'autres habitations permettent peu d'admettre qu'on ait construit là de simples magasins, laissés à la portée de tout passant et il est plus probable qu'une habitation les accompagnait dès le début et que c'étaient dès lors des centres d'exploitation rurale.

On trouve aussi quelques fermes qui portent encore leur ancien nom féodal de *Cense* qui désignait les terres que le seigneur donnait en toute jouissance, moyennant une redevance perpétuelle qui, quelquefois, était très faible, parfois même plaisante, comme celle d'une volaille grasse, d'un panier d'œufs

et qui ne faisait que rappeler indéfiniment les droits primitifs du seigneur. On peut ajouter encore les appellations de *Cercenée*, les *Essarts*, qui désignent des établissements construits sur des terrains communaux défrichés, quoique ces noms s'appliquent au sol et non aux constructions élevées dessus.

Dans les pâturages des Hautes Vosges on trouve les *marcairies* ou *marquareries* qui sont les lieux où s'exerce l'industrie du lait et en particulier la fabrication du fromage. Ce mot est dérivé de *marcart* qui est lui-même l'altération du mot aléman Malkàr (second *a* sourd), en haut allemand Melker qui signifie « celui qui trait les vaches ».

D. 11. Répartition des habitations : groupées ou isolées, accolées ou séparées.

R. 11. La réponse à la question 7 renseigne sur la répartition des habitations. Dans les localités agglomérées, les maisons sont fréquemment juxtaposées.

D. 12. Indication du mode de séparation des habitations : par des cours, des jardins, des vergers, des prés, des champs, etc.

R. 12. Les intervalles qui peuvent exister entre les habitations servent de cours, de jardins, autrement, ce sont les terrains cultivés qui entourent l'habitation.

D. 13. Plan ou disposition générale des villages, hameaux, etc. : maisons bâties sur une seule ou sur plusieurs lignes parallèles, sur des lignes circulaires et concentriques, en amphithéâtre, en carré, etc. — Tracé résultant d'anciennes dispositions défensives.

R. 13. Aucun plan général ne préside à la disposition des villages et celle-ci est subordonnée aux accidents du terrain. On construit de préférence le long des routes ou chemins qui traversent le lieu et des rues latérales s'embranchent sur ces lignes principales. Aucune disposition montrant qu'on se soit préoccupé de la défense n'apparaît dans les Vosges.

D. 14. Emplacement particulier des locaux d'utilité publique: mairie, maison d'école, église, cimetière, four banal, pressoir banal, moulin, lavoir, fromagerie, auberges.

R. 14. Les bâtiments publics sont généralement au milieu des villages et rapprochés les uns des autres. Les anciens cimetières entourent les églises, mais on tend partout à les éloigner des habitations. Les auberges sont particulièrement abondantes et accessibles avec la plus grande facilité.

D. 15. Places, promenades, jeux (jeux de paume, de boule, *soule*, etc. Tirs à l'arc, à l'arbalète, aux armes à feu).

R. 15. Il n'est pas d'usage de réserver une place particulière pour les promenades et les jeux et ce n'est qu'isolément qu'il s'en trouve. On cultive le jeu de quilles et il y en a de plusieurs sortes, mais ce sont les auberges qui les établissent. Il y a, en outre, des sociétés de tir aux armes à feu et elles seraient très répandues si les armes et les munitions n'étaient pas d'un prix élevé.

D. 16. Nature des voies, routes ou rues, étroites ou larges, plantées ou non, pavées, etc. Noms qu'on leur donne, sentes, précentes, etc.

R. 16. Les rues des villages sont de largeur très variable selon les localités, non pavées ni plantées d'arbres. La rue proprement dite s'élargit ordinairement pour la vue d'une large bande de terrain laissée libre devant les maisons qui sont construites en retrait. Cette bande, appelé *pâge* ou *parge*, est destinée à recevoir les fumiers, à remiser des charrettes.

Il n'y a pas de noms particuliers pour les voies de communication.

D. 17. Superficie des centres habités. — Surface moyenne par habitant.

R. 17. La superficie de la propriété bâtie, selon la statistique du département, est de 182,966 hectares, formant 93,789 propriétés. La contenance moyenne de chaque propriété, avec ses aisances et attenances, est donc de 1 hect. 95 ares, et chaçune

est habitée en moyenne par 4 habitants 4 dixièmes. Chacun des habitants occupe 4,422 m²., en moyenne, de propriété bâtie et 14,183 m² de la superficie totale du département. Il s'en déduit qu'il y a 70 habitants par kilomètre carré.

D. 18. **Composition des habitations particulières (fermes, métairie, mas, etc.). — A. Locaux d'habitation : séparés ou non des dépendances, à rez-de-chaussée ou à plusieurs étages, logement du maître, logement du fermier, des valets, etc. — Nomenclature des divers locaux : salle commune, chambres à coucher, etc. — Dimensions moyennes, hauteur d'étage, etc. — B. Dépendances et accessoires : caves, celliers, fruitiers, grange, écurie, étable, colombier, pressoir, four, hangars, latrines, ruchers, dimensions moyennes. — C. Cours diverses : emplacement des fumiers, puits, mare, aire à battre, niche du chien, etc.**

R. 18. Il existe des types très divers :

A. Dans la petite propriété rurale un même toit abrite les locaux d'habitation, les greniers, les étables et écuries. Les porcheries seules se trouvent accolées en dehors des murs en un appentis ouvert à une certaine hauteur du sol jusqu'à la petite toiture. Dans des propriétés plus considérables, il y a souvent plusieurs constructions où sont installés le four, la buanderie, la volaille, etc., mais sans qu'une règle ait présidé à ces séparations. La pièce la plus habitée du logement vosgien est la cuisine, on s'y tient, on y mange, l'âtre est vaste et la cheminée souvent énorme pour pouvoir y conserver de grandes provisions de lard. A côté de la cuisine est le *poële*. Celui-ci est chauffé tantôt par un poële, proprement dit, qui communique avec le feu de l'âtre par une ouverture dans le mur de séparation et se trouve ainsi alimenté par le dehors, ou plus simplement par une plaque de fonte formant le fond de l'âtre à la cuisine et donnant de l'autre côté dans le poële : cette plaque a reçu le nom de *taque*. Le poële est la pièce soignée de la maison, elle est souvent boisée et sert de chambre à coucher aux maîtres. Des pièces secondaires latérales ou à l'étage sont les chambres des grands enfants ou des domestiques.

Ceux-ci ont souvent aussi un réduit à l'étable ou au fenil. Les dimensions moyennes des cuisines et des poëles sont de 3 à 4 mètres sur 4 à 5.

B. Les latrines ont été l'objet de peu de soins, c'est le plus souvent une guérite mal jointe écartée de la maison. Les ruchers sont éloignés aussi sous de petits abris en bois.

C. L'entrée cochère de la maison sert d'aire à battre; quelquefois aussi une partie du parge (voir *R. 16.*), mais on bat beaucoup mécaniquement aujourd'hui. La niche à chien, là où on a pris le soin d'en établir, n'a pas de caractère particulier.

D. 19. Clôtures et enceintes diverses, de l'ensemble des cours, des jardins, des vergers, etc., à l'aide de murs, haies, palissades, levées de terre plantées d'arbres, fossés, etc. — Portes d'entrée, barrières, mode spécial de fermeture (barres glissantes, tourniquets, etc.).

R. 19. Les propriétés rurales sont peu encloses. Là où une séparation est à marquer on se sert de murs en pierres sèches ou maçonnées, de barrières en bois portées par des piliers de pierre, formées de landres, et, quelquefois, d'une traverse à mi-hauteur de façon à ne barrer le passage qu'au gros bétail; ailleurs, ce sont des palissades en dosseaux d'équarrissages des scieries, appelés *chons*, ou des haies. Dans la montagne, la séparation se marque souvent par des lignes de pierres en tas, rejets de ce dont les deux voisins ont débarrassé leurs terrains respectifs.

Les fermetures des portes n'ont rien de spécial, on emploie souvent des tourniquets faits d'une barre de bois basculant sur un pivot et s'engageant aux extrémités dans deux crochets.

D. 20. Mode de construction : A. Des murs extérieurs, en moellons, briques, pierre de taille, pisé, bois, etc., recouverts de plâtre, ciment, mortier, lattes, bardeaux, etc. — B. Des murs intérieurs, en planches, briques, etc., recouverts de papier, boiseries, tentures, etc. — C. Plafonds en plâtre, planches et poutres apparentes, etc., provenance des matériaux.

R. 20. A. Les murs sont faits en pierres trouvées sur place ou dans le voisinage. Ce sont communément des brocailles ou

moellons bruts, des pierres roulées aussi, et, dans ce dernier cas, ces matériaux ayant peu d'assises, les murs sont fort épais pour obtenir la stabilité. Dans les Basses Vosges, le calcaire se trouvant partout, la chaux est abondante et sert pour toute la maçonnerie. Les Moyennes Vosges sont encore bien pourvues; mais, dans les terrains granitiques, lorsque les frais de transport étaient encore considérables, on réservait la chaux aux faces extérieures du mur et on reliait le remplissage avec de l'argile. On revêt souvent les parties exposées au Sud de ramées de bardeaux pour les garantir contre les intempéries.

Les encadrements des portes et fenêtres sont en pierre de taille, notamment en grès vosgien ou bigarré. Dans les Hautes Vosges on emploie le granit qu'on sait éclater en pièces longues et étroites au moyen de coins en fer successifs qu'on chasse petit à petit le long de la ligne tracée pour la section et sur laquelle des encoches convenables ont été préparées au ciseau. Autrefois on employait des cales de bois de sapin séchées au four, puis, introduites à la masse dans les fentes préparées; on mouillait les cales à grande eau et leur gonflement par l'eau, dont elles se chargeaient en vertu de leur porosité, produisait l'éclatage; mais il était souvent irrégulier.

Ce sont des ouvriers italiens (1846) qui ont apporté la nouvelle méthode; on sait d'ailleurs avec quel art, dans la vallée du Tessin, on fend le granit en véritables aiguilles qui ont souvent plus de 3 mètres de longueur et servent de poteaux indicateurs ou de supports aux treilles suspendues selon l'usage du pays.

Les murs extérieurs sont crépis, surtout ceux qui sont construits en pierres calcaires ou en grès, les premières gélives et les secondes perméables à l'eau; dans la montagne les murs granitiques restent souvent à nu. On faisait autrefois les cheminées en assises superposées de pierres de taille creusées, mais la brique, mieux faite et à meilleur compte qu'alors, a fait délaisser cette manière de faire.

B. Les murs intérieurs sont faits comme les extérieurs, ils sont enduits en mortier, blanchis à la chaux ou peints à la détrempe. On fait aussi des séparations intérieures légères, en briques et bois, auxquelles on donne le nom de *dales*. Le papier peint, par son bas prix, tend à se répandre. Nous disions à la *R. 18* que le *poële* était souvent boisé.

C Les plafonds sont en bois nu pour la plupart avec solivage supérieur apparent. Le plâtre entre aussi dans les usages.

Les matériaux, pour toutes les maisons rurales, sont pris sur place presque partout, ou au moins dans le département.

D. 21. Mode de construction de la toiture, forme de la charpente, inclinaison des pans. — Couverture en ardoises, tuiles, pierres plates, chaume, etc. — Dispositions spéciales des arêtiers, clocheton, girouette, etc. — Forme des pignons, avant-toits, etc.

R. 21. Les toitures sont caractéristiques dans une grande partie du département. Couvrant des constructions très profondes, où les locaux se succèdent, en commençant par les logements et finissant par les étables, elles sont quelquefois énormes, en deux nappes inégales, celle du devant étant moins grande pour mieux éclairer le logement, celle du fond descendant presque jusqu'à terre. Elles ne sont jamais ramenées en avant-toit par des coyaux et s'arrêtent à ras des pignons, dans la crainte, sans doute, de donner prise au vent. Leur inclinaison est de 25 à 35 degrés. Les fermes sont fort simples : sur les murs de supports qui séparent les locaux et qui sont ménagés à la partie convenable dans la profondeur du bâtiment, ou, à leur défaut, sur des poteaux partant du sol, on pose un entrait portant un poinçon muni de bras et soutenant une panne faîtière qui s'engage à même dans la maçonnerie des pignons ; des pannes règnent sur les flancs reposant sur les murs et l'entrait qui les relie ; ou, lorsque la portée est trop grande, sur un faux entrait, ou entrait retroussé, soutenu par des arbalétriers et leurs bras. Lorsqu'il y a des poteaux on les assemble au point de jonction de ces diverses pièces. Sur la

faîtière et les pannes se posent les chevrons, et ceux-ci, dans les très grandes toitures, sont prolongés, en les plaçant côte à côte, sur les autres pannes qu'on dispose sur les murs de séparation successifs. On se passe volontiers d'une sablière finale, les murs extérieurs atteints. Un lattis plein se cloue sur les chevrons et reçoit la couverture. Celle-ci est faite de tuiles plâtes carrées devant ou creuses et les plus récentes sont les grandes tuiles à emboîtement. Les bardeaux servent encore exceptionnellement de couverture ; le chaume, jamais la paille n'est pas assez abondante, et les ardoises ne sont usitées que pour les constructions de luxe. Mais il existe encore beaucoup de toitures couvertes en pierres plates, appelées laves de Xertigny, de la localité où on les confectionnait avec un grès feuilleté. Cette couverture, durable, mais trop lourde, n'est plus guère usitée.

Dans les anciennes constructions l'équarrissage des bois est excessif comme dimensions, et, par conséquent, d'un poids énorme. On voit encore beaucoup de pièces de charpente en chêne dans ces conditions. Le renchérissement progressif des matériaux fait abandonner cet usage.

Rien de particulier à signaler dans les Vosges comme ornements extérieurs dans les couvertures.

D. 22. Dispositions diverses : maisons sur piliers, étages en surplomb, avant-corps, tourelles, balcons, porches, galeries, etc.

R. 22. Pas de dispositions spéciales.

D. 23. Portes et fenêtres, porte charretière, porte d'entrée principale de l'habitation, mode de fermeture. — Fenêtres avec persiennes, volets à guillotine, à tabatière, etc., simples ou doubles. — Fermeture éventuelle des portes à l'aide de petites barrières ou de toiles (contre les insectes), etc.

R. 23. Rien de particulier non plus dans les formes des portes et fenêtres, si ce n'est que celles-ci sont très parcimonieusement ménagées et petites. Les fenêtres de rez-de-chaussée sont souvent garnies de volets pleins.

D. 24. Moyens de communication entre les divers étages; par l'extérieur : rampes, escaliers, échelles, etc.; par l'intérieur : escalier ou échelle.

R. 24. Les étages communiquent à l'intérieur par des escaliers, le plus souvent du type *échelle de meunier*.

D. 25. Sol et planchers : A. Au rez-de-chaussée : terre battue, briques, dalles, madriers, pavés, etc. — B. A l'étage : planchers, briques, etc.

R. 25. Les cuisines sont dallées ou pavées de pierres plates, les autres pièces sont planchéiées, le carreau de brique serait trop coûteux.

D. 26. Décoration des bâtiments : A. A l'extérieur : par la disposition des matériaux de construction (briques alternées avec les moellons, cailloux roulés disposés en arête de poisson, etc.), par les enduits et la peinture, par l'apparence des bois de la construction, par l'arrangement même des fleurs ou des récoltes disposées pour le séchage. — B. A l'intérieur : par les papiers de tenture, les enduits, la sculpture, etc. — Imagerie, icones. — Outils et instruments, quenouilles, fusils spécialement disposés. — Pierres de tonnerre et autres préservatifs.

R. 26. A. Rien de particulier à signaler. Les habitations sont extérieurement bien entretenues, souvent rebadigeonnées.

B. Il est question à la *R. 20* de l'intérieur en tant que murs. Toujours des images collées à même ou mises sous verre décorent les pièces habitées, que ce soient des images de sainteté, le grand homme du jour, l'enfant prodigue ou d'autres. Souvent, aussi, on trouve le petit tableau représentant l'uniforme de l'armée à laquelle a appartenu le maître du logis et mentionnant ses états de service au régiment. Puis, il y a encore un bénitier avec un rameau bénit, quelquefois un crucifix et toujours beaucoup de portraits photographiques.

D. 27. Inscriptions commémoratives, date de la construction inscrite sur l'édifice, enseignes diverses, signes funéraires.

R 27. La date de la construction est presque toujours inscrite sur les habitations et gravée sur une pierre engagée dans le mur de façade avec les noms de ceux qui ont fait faire la construction.

D. 28. **Ameublement : dispositions particulières des cheminées, des vaisselliers, des tables, des sièges, des lits, etc. Mode d'éclairage. — Entretien, soins de propreté.**

R. 28. Il ne reste guère rien de local aujourd'hui dans les Vosges en fait d'ameublement, si ce n'est de grands vaisselliers à crédences, nombreux tiroirs, portes ornées, ferrements curieux, qui décorent encore beaucoup de cuisines. Peu d'entre eux sont encore garnis de leurs plats anciens, mais on aime toujours encore à étaler de la faïence peinte et de la vaisselle d'étain. Trop d'objets originaux ont été depuis longtemps recherchés et enlevés par les amateurs d'objets curiosités On pourrait peut-être encore signaler certaines chaises en bois, toutes droites, assez originales de forme, mais peu confortables.

L'entretien intérieur et la propreté n'ont rien de particulier à signaler ni comme excès ni comme défaut de soins.

L'éclairage se fait surtout à la lampe à pétrole maintenant, la vieille lampe à huile à simple mèche plongeante n'a plus que peu d'emploi et les éclats de bois résineux ont disparu.

D. 29. **Vues photographiques ou artistiques, croquis et plans joints au mémoire.**

R. 29. (Dessins).



L'AGRICULTURE DANS LES VOSGES

PAR

M. FIGAROL (☿), Membre associé

SECTION I

A. — Rendement des cultures.

Pour les céréales le rendement a sensiblement augmenté depuis 1875, mais seulement chez les cultivateurs aisés et instruits et chez quelques petits cultivateurs qui ont suivi les exemples de leurs voisins. On peut estimer à 400 kilogrammes à l'hectare l'augmentation du rendement en blé chez les cultivateurs qui se sont mis à la tête du mouvement. Cet accroissement est dû à des fumures plus abondantes fournies par les fumiers mieux soignés, à l'appoint des fosses à purin, à l'emploi des engrais chimiques, scories de déphosphorisation et nitrate de soude et à l'usage judicieux des semences de blé à grand rendement qui réussissent dans les meilleurs terres du pays.

Les prairies ont dû une très grande amélioration à l'emploi des scories de déphosphorisation (1,300 kilog. à l'hectare), au prix de 3 francs les 0/0 kilog., des phosphates fossiles qui reviennent au même prix mais ne sont pas partout aussi efficaces. L'un et l'autre de ces engrais améliorent la qualité plus qu'il n'augmentent la quantité du foin.

Les pommes de terre ont un rendement à l'hectare plutôt inférieur. On comptait il y a quinze ans, comme récolte moyenne,

vingt resaux de deux hectolitres au jour de 20 ares; il ne faut plus compter que 16 resaux, soit 160 hectolitres à l'hectare, au lieu de 20, 10,560 kilog. au lieu de 13,200. La raison de cet abaissement provient, en grande partie, de l'augmentation de la main d'œuvre. Le petit cultivateur, travaillant de ses mains ou avec l'aide de sa famille, pour peu qu'il fume raisonnablement ses terres, obtient les mêmes récoltes que précédemment.

B. — Prix de vente.

Le prix moyen du blé a été de 29 fr. les 100 kilog. de 1875 à 1878, et de 1885 à 1888, malgré les droits de 3 fr. et de 5 fr. 22, soit 7 fr. en moins par 100 kil. La viande a valu de 1 fr. 75 à 1 fr. 80, suivant qualité, pendant la première période; dans la seconde, de 1 fr. 20 à 1 fr. 40.

La pomme de terre a valu :

En 1875, 3 fr. l'hectolitre ou 4 fr. les 100 kilog.

En 1876, 3, 4, et 5 fr. moyenne, 4 fr. l'hectolitre ou 5 fr. 33 les 100 kilog.

En 1877, 5 fr. l'hectolitre, 6 fr. 66 les 100 kilog.

En 1878, 5 fr. l'hectolitre, 6 fr. 66 les 100 kilog.

Moyenne des quatre années : 4 fr. 25 l'hectolitre ou 5 fr. 66 les 100 kilog.

En 1885, 2 fr. 62 l'hectolitre, 3 fr. 66 les 100 kilog.

En 1886, 2 fr. 75 l'hectolitre, 3 fr 66 les 100 kilog.

En 1887, 2 fr. 75 l'hectolitre, 3 fr. 66 les 100 kilog.

En 1888, 3 fr. 75 l'hectolitre, 5 fr. les 100 kilog.

Moyenne des quatre années 2 fr. 969 l'hectolitre, 3 fr. 95 les 100 kilog.

Différence en moins 1 fr. 281 l'hect., 3 fr. 75 les 100 kilog , soit 204 p. 0[0 en moins à l'hectare.

La valeur du sol a baissé; il est difficile de dire au juste dans quelle proportion; les terres éloignées, d'accès difficile, de qualité médiocre, qui valaient 1,500 francs l'hectare ne valent plus

que 4 à 500 francs et trouvent difficilement preneurs; les meilleures terres n'ont pas perdu moins d'un quart de leur valeur. Il est surtout à remarquer que les acheteurs deviennent de plus en plus rares et que les marchands de biens qui, jusqu'à ces dernières années, ne cessaient de courir les campagnes, ne se montrent plus.

Aussi, le sol a-t-il peu changé de mains et les propriétaires et cultivateurs, de beaucoup les plus nombreux dans les Vosges, n'ont que peu acheté dans ces dernières années. La baisse du prix de la terre ne leur a donc pas profité et même un grand nombre qui avaient acheté au temps des hauts prix et n'avaient point parfait le paiement se trouvent très gênés en ce moment; le taux du fermage a sensiblement baissé et il devient de plus en plus malaisé de trouver des fermiers solvables. Beaucoup de fermiers paient irrégulièrement et les propriétaires ne les poursuivent pas crainte de ne pas trouver à les remplacer. Dans la région des pommes de terre, le loyer de la terre a baissé de plus de moitié. La location s'y faisait en détail et les prix étaient devenus exorbitants; j'ai vu des petits champs, de six à huit ares, loués à raison de 2 francs l'are, la moyenne était au moins 1 franc l'are. La baisse est de moitié, le paiement difficile et les propriétaires sont obligés de cultiver eux-mêmes, surtout en prairies temporaires, les pièces qui ne trouvent plus preneurs.

Depuis 1875 la main d'œuvre n'a pas haussé, mais elle est devenue plus rare, moins habile et moins forte. Les grands travaux publics que notre rapprochement de la frontière a rendus indispensables dans notre département, — canaux, chemins de fer, routes, forts, la fondation d'usines nombreuses venues d'Alsace, — ont augmenté, dès 1872, les prix de la main d'œuvre dans une très forte proportion, et enlevé aux travaux agricoles les ouvriers les plus forts, les plus intelligents. Au début, ce n'était pas les meilleurs qui quittaient le village, mais les pires paresseux ou ivrognes sont bientôt revenus; les

entrepreneurs et les industriels ont peu à peu fait un choix, et, en définitive, la perte a été aussi grande en qualité qu'en nombre. L'armée, aussi, enlève un plus grand nombre d'hommes à la campagne et tous ne reviennent pas au village. L'instruction, qui n'a pas attendu les lois nouvelles pour se développer dans les Vosges, permet à beaucoup de nos paysans d'obtenir les galons de sous-officiers. Il est rare qu'un sous-officier consente, à la fin de son congé, à reprendre la charrue. A défaut d'une place du gouvernement, d'un emploi dans les chemins de fer, ils trouvent, dans les villes dont ils ont goûté et dont ils aiment la vie, à se caser dans le commerce ou l'industrie.

L'usage, dans la plupart des exploitations agricoles des Vosges, est de nourrir, non seulement les domestiques, mais les manœuvres. L'habitude du bien-être — qui a pénétré partout — a rendu cette nourriture beaucoup plus coûteuse qu'autrefois. L'usage du vin, surtout, en toute saison et à tous les repas, est admis presque partout. On peut dire que le prix de la journée du manœuvre a augmenté d'un tiers et que le coût de la nourriture a doublé.

Les domestiques de ferme ont vu leur gage doubler depuis 1870. Il semble que le mouvement de hausse est enrayé. Mais, il s'est établi dans les Vosges, un usage qui nous semble très fâcheux ; beaucoup de cultivateurs engagent des domestiques, surtout de jeunes enfants et ne les gardent que six mois, pendant la saison des forts travaux, de Pâques à Noël. Les autres six mois, c'est pour la plupart la misère et la paresse. Un gage moindre et un séjour de toute l'année dans la ferme nous semblerait plus avantageux pour l'une et l'autre partie et plus moral.

La situation de l'agriculture dans les Vosges ne s'est pas améliorée depuis 1878, sans qu'on puisse dire qu'elle ait empiré depuis cette époque, sauf en ce qui concerne la culture de la pomme de terre.

SECTION II

Si nous recherchons les causes de cette situation, il en est une générale et contre laquelle il n'y a rien à faire. C'est la facilité des transports et l'abaissement de leurs prix. Jadis, une mauvaise récolte locale avait une influence directe, immédiate, sur les prix de la denrée atteinte ; aujourd'hui, la récolte totale seule, la récolte pour ainsi dire du monde entier, peut exercer une action sur les prix. Cet effet, devenu plus sensible à mesure que les anciens courants commerciaux disparaissent et que de nouveaux s'établissent, n'a pas encore été compris des cultivateurs vosgiens qui vivaient de la vente de la pomme de terre aux féculeries. Ils s'étonnent que les variations de prix, en raison de la récolte, ne soient plus les mêmes qu'autrefois. Les féculiers eux-mêmes ne l'ont appris qu'à leurs dépens et beaucoup ont été victimes de cette erreur. Les conditions n'ont pas changé depuis 1878, mais de nouveaux concurrents commerciaux se sont établis. Nous avons perdu, avec l'Alsace, le marché le plus important et le plus proche, où trouvait à s'écouler plus de la moitié de la fécule fabriquée dans le département. Les très belles sortes, fécules extra-supérieures, ont continué à y trouver quelques placements devenus chaque année plus rares et aujourd'hui nuls. La fécule allemande, meilleur marché, défendue par un droit d'entrée de 7 fr. 25 par 100 kilog., a remplacé, en Alsace, la fécule vosgienne. Au lieu de se trouver les plus rapprochés d'un grand centre de consommations, les féculiers des Vosges se trouvent plus éloignés que tous leurs concurrents de tous les marchés. Le Nord s'alimente principalement en Hollande, Rouen dans l'Oise ou en Allemagne (par eau les fécules ont un transport moindre de Hambourg au Hâvre ou même à Rouen, que les fécules vosgiennes par rail et même par canal à Seine) ; Lyon à l'Auvergne, les papeteries du Limousin, la Sarthe et le Loiret ;

Paris, enfin l'Oise, Seine-et-Oise et Seine. Notre fabrication, trop importante pour la région diminuée, ne peut plus trouver un écoulement avantageux sur les marchés intérieurs; il en est de même pour les places étrangères. Pour aller en Espagne il nous faut atteindre, par une voie ferrée, Cette ou Marseille. L'Auvergne y atteint à moindre prix que nous. L'Allemagne, par mer, obtient un prix inférieur. C'est l'Allemagne, aujourd'hui, qui, grâce à des tarifs spéciaux, fournit la Suisse et l'Italie. Enfin, la concurrence des fécules de maïs s'oppose à la hausse des fécules de pommes de terre au-dessus de 30 à 35 fr., c'est-à-dire condamne la pomme de terre à ne pas dépasser, quelque mauvaise que soit la récolte, le prix de 3 ou 3 fr. 50 l'hectolitre.

Toutes les autres régions françaises, produisant des fécules, obtiennent des pommes de terre à un prix sensiblement inférieur à celui qu'elles atteignent dans les Vosges, à tel point que les féculiers vosgiens font venir tous les ans des wagons et des bateaux de pommes de terre de la Meurthe, de la Meuse, de la Haute-Saône et de la Saône-et-Loire. Notre sol est-il moins propre que jadis à la production de la pomme de terre? Il est possible que la continuation de cette culture l'ait en partie épuisé. Cependant, c'est plutôt au manque de soins culturaux qu'il faut attribuer, à l'affaiblissement graduel des récoltes, mauvais choix et mauvais soin des semences, un travail mal fait, avec des instruments dont la plupart des aides agricoles ne se servent qu'à regret et de mauvais vouloir; on trouve encore des villages composés de petits cultivateurs laborieux qui obtiennent des rendements doubles de la moyenne et qui, tout en regrettant le haut prix d'autrefois, trouvent encore, dans les conditions actuelles, une juste rémunération de leurs peines.

Néanmoins, la féculerie ne pourra pas durer dans les Vosges, et, chaque année, de nombreuses usines se ferment et beaucoup ne marchent qu'avec peine. Celles qui cessent se

vendent à des prix dérisoires. Une usine qui avait coûté 100,000 fr. à la gare de Xertigny a été adjugée à 21,000 fr.; une autre de 50,000 fr. n'a pu obtenir que 12,000 fr.

L'effort le plus grand qu'ait fait la culture des Vosges s'est porté sur les engrais chimiques Les scories phosphoreuses, les phosphates des Ardennes, le nitrate de soude étaient peu employés en 1878. Grâce à des essais particuliers, aux leçons données par le professeur d'agriculture et l'établissement de syndicats, aux exemples de quelques cultivateurs plus aisés, plus instruits, depuis trois ans l'usage s'en est généralisé.

Le syndicat de Remiremont a fourni à ses membres des scories, celui de Mirecourt et celui de Neufchâteau en ont fait autant; celui de Bruyères a importé 35 wagons de 10 tonnes, celui de Rambervillers 120 wagons; les cantons de Bains et de Xertigny utilisent surtout les phosphates des Ardennes. Le nitrate de soude est employé sur les blés dans toutes les bonnes cultures du pays.

Les phosphates, d'où qu'ils proviennent, sont employés à raison de 1,500 kil. par hectare; sur prairie, leur effet est d'assez longue durée, ils réussissent également par la culture du sarrazin et des céréales; on leur attribue le mérite de rendre le blé plus résistant, dans les terres chaudes, aux alternatives de gelée et de dégel si fréquents dans les Vosges au printemps.

Les machines, autres que les herses à cheval, sont d'un emploi difficile dans la plupart des cultures du département. La terre est trop divisée pour qu'on puisse faire fonctionner utilement les semoirs, les moissonneuses et les faucheuses. Ces instruments se trouvent en nombre toujours grandissant partout dans les Vosges où leur emploi est possible. Pour les petits instruments, les maréchaux du pays copient, et, quelquefois améliorent, en les adaptant au sol, ceux qu'ils voient dans les concours. Les syndicats, qui obtiennent des fabricants importants une remise de 20 0/0 environ, rendront inutile cette concurrence pas très loyale.

Les améliorations fermières sont également rendues presque impossibles par le morcellement de la propriété. Les chômages qui seraient fort utiles dans une grande partie du département ne se font pas faute d'étendue suffisante, et la plupart de ceux que nous connaissons ont été entrepris dans les arrondissements de Remiremont, de Mirecourt et de Neufchâteau où l'on trouve encore d'assez vastes espaces, d'un seul tenant, appartenant au même propriétaire.

SECTION III

La loi du 3 novembre 1884, favorisant par la réduction des droits de mutation les échanges de parcelles, est excellente, mais si elle n'a pas produit beaucoup d'effets utiles, c'est la faute des populations.

Nous craignons que des mesures législatives, pour rendre obligatoire des réunions de parcelles, bien que désirables et avantageuses en elles-mêmes, ne soient considérées, par la population, comme une atteinte à la propriété.

SECTION IV

Il ne semble pas que les agriculteurs vosgiens se soient beaucoup adressés à la station agricole de l'Est ni même au laboratoire départemental de Remiremont. Les prix de ces deux établissements paraissent très élevés. Les syndicats s'adresseront à eux plus volontiers que les particuliers.

Les champs d'expérience n'ont pas rendu tous les services qu'on en pouvait attendre; néanmoins, ils ont contribué à développer l'usage des engrais chimiques et attiré l'attention sur les blés à grands rendements et les variétés de pommes de terre.

SECTION V

Féculerie.

La culture de la pomme de terre existait dans les Vosges longtemps avant qu'elle fût répandue par Parmentier. La féculerie y a paru vers 1848.

Elle s'est rapidement développée et a atteint son apogée de 1854 à 1867.

La pomme de terre pour fécule est cultivée dans une partie de l'arrondissement de Remiremont, une partie de l'arrondissement de Saint-Dié et la presque totalité de celui d'Epinal.

La pomme de terre la plus répandue est celle dite Jeuxey, introduite vers 1848, au moment ou la maladie avait détruit la plus grande partie des espèces précédemment employées. Depuis quelques années, on a tenté la vulgarisation des variétés nombreuses pour les substituer à la Jeuxey, dont le rendement en tubercules et la teneur en fécule ont sensiblement diminué. Les *Red-Skinned*, on les appelle *Rouges*, ou belles d'Amérique ou Farineuses rouges, sont les plus employées après la Jeuxey. Cette espèce a l'inconvénient de se garder difficilement en cave et de pourrir complètement en tas quand elle s'échauffe.

La merveille d'Amérique, dite vive rouge ou l'évêque, donne un rendement inférieur. Beaucoup d'autres espèces ont été introduites mais n'ont pas pris pied dans le pays.

La plantation se fait: 1° à la main. La terre étant labourée et hersée, des hommes font des trous espacés de 0,40 cent. environ, des femmes ou des enfants jettent les tubercules dans ces trous que les hommes recouvrent en faisant les trous de la rangée suivante; 2° à la charrue de deux en deux raies. Les pommes de terre se plantent suivant l'état du champ, soit au fond de la raie, soit sur le bord non encore labouré du sillon, soit à mi-côte de la couche de terre précédemment retournée.

L'espacement des tubercules est de 0,33 cent. sur la longueur, d'environ 0,50 cent. entre les lignes.

Les pommes de terre plantées à la main reçoivent un coup de herse avant la levée, ou mieux un coup de crochet qui rejette sur le sol les herbes adventives. Une fois levées, on bêche le champ à la houe en ayant soin de faire pénétrer l'instrument au-dessous de chaque tubercule qui trouve ainsi une terre ameublée pour son développement. Grandies, on les butte à la main et on les laisse ainsi jusqu'à la récolte. Ces tubercules plantés à la charrue sont quelquefois cultivés à la main comme les précédents.

Le plus souvent elles reçoivent un ou deux coups de herse, le premier avant, le second sitôt après la levée. Plus tard, un passage de la houe à cheval entre les lignes ; un homme enlève ensuite, à la houe à la main, les herbes restées entre les tubercules; l'arrachage se fait le plus souvent à la main.

Quelques cultivateurs, pour la plantation, se servent d'une charrue butteuse.

L'engrais employé est le fumier de ferme à une dose très variable de 30 à 10,000 kilog. à l'hectare.

On avait, dans beaucoup de localités, l'habitude de répandre sur les pommes de terre levées des cendres lessivées. Cet usage est à peu près perdu. Depuis l'an dernier on essaye des scories.

Le produit brut à l'hectare est essentiellement variable avec une même espèce, une même culture, les mêmes engrais. L'influence de la température est plus forte que tout le reste.

Chez un même cultivateur nous avons trouvé 8,000 kilog. une année et 45,000 une autre. Nous avons donné la moyenne des récoltes et le prix dans la 1re partie.

A la main le manœuvre ne gagne guère au-delà de ses journées.

En effet :

Location du champ à.	50f
Labourage.	30
Fumier et transport, déduction faite de la saveur. .	100
	180
La récolte moyenne est de 160 hectolitres dont pour semences 30; reste 130 hectolitres au prix moyen de 3 francs	390
Soit.	210
Pour la main d'œuvre, quand il travaille à façon, il demande 37 fr. pour 20 ares ou par hectare. . . .	185
Différence en plus. . . .	25

Le cultivateur, généralement propriétaire, ne gagne de son côté par ce système de culture, que 25 fr., plus le loyer du champ. L'économie semble considérable à n'employer que les instruments; mais, en réalité, le travail beaucoup moins bien fait entraîne une diminution de récolte assez grande, variable aussi suivant les années. La culture des pommes de terre ne donne donc, actuellement, qu'un très mince bénéfice, mais c'est pour la partie du département qui la cultive, la seule qui procure de l'argent.

En général, les féculeries ne sont pas annexées à des exploitations agricoles. Le rendement des pommes de terre, en fécule, est très variable par année: il dépend de la qualité de la pomme de terre et de sa conservation en cave. Les extrêmes sont, à ma connaissance, de 7 à 13 hectolitres, soit 462 kilog. à 858; la moyenne acceptée généralement est de 10 hectolitres ou 660 kilog. Mais ces 660 kilog., après avoir produit 100 kilog. de fécule première, rapportent encore de 15 à 17 kilog. de fécule seconde ou repassée qui représentent les frais de fabrication et les bénéfices du féculier, ce qui, les ruines nombreuses des féculeries l'attestent, n'est pas suffisant. En 1865, le prix de la pomme de terre s'établissait sur le prix de la fécule en le

diminuant de 5 francs pour frais de fabrication. Il y avait là une exagération.

Les résidus provenant de la fabrication sont de deux sortes : 1° les pulpes qui, ayant été repassées, ne contiennent plus de fécule ; 2° les fécules mélangées de pulpes très fines. Ces dernières se vendaient autrefois aux fabricants d'alcools qui maintenant n'en demandent et n'en veulent plus. Les uns et les autres se vendent pour la nourriture des cochons. Le prix varie suivant les années de 0,50 à 2 fr. l'hectolitre ressuyé, mais non purgé. Les eaux de lavage servent à l'irrigation des prés qui, le plus souvent, n'appartiennent pas aux féculiers. L'amélioration qui en résulte est considérable et on estime qu'avec une irrigation suffisamment étendue, la plus value de la prairie peut atteindre 10 p. 0/0 du prix des pommes de terre rapées, de sorte qu'une féculerie achetant 100,000 fr. de pommes de terre, lâcherait dans des eaux de lavage, 10,000 fr. L'effet fertilisant se fait sentir à de grandes distances. L'herbe très abondante, poussant rapidement, est de qualité médiocre et ne peut être utilisée qu'en nourriture. Quand l'année est précoce et sans gelée on peut couper jusqu'à cinq fois. En général, on met trop d'eau fertilisante sur les prairies qui finissent par être envahies par les carottes et les panais sauvages et par les oseilles.

OBSERVATIONS DE M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

Sur le Rapport de M. FIGAROL

Avant 1876, le commerce spécial de la France produisait en moyenne une exportation supérieure à l'importation. Depuis cette date, soit depuis treize ans, l'importation a dépassé l'exportation de treize milliards, dont les étrangers se sont enrichis à nos dépens. Ce sont les traités de 1860 qui ont fini par aboutir à ce désastre et à toutes les souffrances de notre agriculture. Ces treize milliards, l'ouvrier français les aurait touchés en partie, sous forme de salaire, sans ces fatals traités. Si, sous prétexte du bon marché, chaque français achète à l'étranger ses aliments, ses vêtements, son chauffage, ses meubles et autres objets nécessaires à la vie, les travailleurs ou producteurs français, c'est-à-dire tous nos compatriotes, sauf les commerçants et les parasites, n'auront plus qu'à s'expatrier pour trouver du travail et le salaire nécessaire pour eux et leur famille, ou à laisser tristement s'éteindre leur race. A cet anéantissement de notre patrie le remède est simple, c'est de protéger le travailleur français contre l'étranger mieux armé pour la lutte, par exemple contre l'ouvrier indien qui a pour vêtement le soleil et pour ration journalière une poignée de riz coûtant quelques centimes; c'est de ne plus renouveler les néfastes traités de 1860, et de relever les droits d'importation dans la mesure nécessaire pour que l'importation ne dépasse plus l'exportation. A cet égard, imitons la sagesse des Etats-Unis qui doivent leur prospérité à la protection de leur tarif douanier. Au siècle dernier, nous avons combattu pour leur donner l'indépendance, sachons en retour profiter de leur exemple et, comme eux, conquérir fièrement l'indépendance de notre commerce, de notre production ; ainsi, nous serons vainqueurs dans l'inexorable lutte pour la vie, que nous soutenons vaillamment contre le monde entier.

BIBLIOGRAPHIE VOSGIENNE

de l'année 1886

et supplément aux années 1883 à 1885

OU

CATALOGUE MÉTHODIQUE ET RAISONNÉ

DES PUBLICATIONS

(Imprimés, Gravures, etc.)

SUR LES VOSGES, D'AUTEURS VOSGIENS OU FAITES DANS LES VOSGES

avec une table des noms d'auteurs
éditeurs et imprimeurs, de lieux, de personnes et de matières

Par N. HAILLANT,

AVOUÉ, DOCTEUR EN DROIT
CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
LAURÉAT DE L'INSTITUT (Académie des Inscriptions)

Sparsa colligo

La *Bibliographie de l'année* 1886 a été dressée comme celles des années 1883 (1), 1884 (2) et 1885 (3) en continuant à décrire les publications d'une façon aussi succincte que possible, afin de ménager tout à la fois les loisirs des travailleurs et les ressources de la Société d'Emulation, mais sans compromettre toutefois l'identité de la publication recueillie.

(1) Bibliographie vosgienne de l'année 1883. . . Epinal, veuve Durand; Paris, Lechevalier, 39, quai des Grands-Augustins. 1884, in-8°, 87 pages.

(2) Bibliographie vosgienne de l'année 1884 et supplément à l'année 1883. . . . Epinal, l'auteur, 17, rue du Quartier; Paris, Lechevalier, 39, quai des Grands-Angustins, 1887, in-8°, 75 p.

(3) Bibliographie vosgienne de l'année 1885 et supplément aux années 1883 et 1884. . . Epinal, l'auteur, 17, rue du Quartier; Paris, Lechevalier, 39, quai des Grands-Augustins, 1888, in-8°, 44 p.



En témoignage de la reconnaissance que nous devons à tous ceux qui veulent bien continuer leur collaboration à ces recherches par l'envoi de leurs publications ou autrement, nous sommes heureux de les prier ici de recevoir tous nos remercîments.

Ce sont :

MM.

Adam, Alfred, avocat à Saint-Dié.

Ameline, Ernest, 24, rue Serpente, Paris.

D'Arbois de Jubainville, ✻, conservateur des forêts à Epinal.

Dr Bailly, ✻, ✿, membre du Conseil général des Vosges, maire de la ville de Bains.

Bardy, Henry, ✿, pharmacien, président de la Société philomathique, à Saint-Dié.

Benoit, Arthur, avocat, membre de la Société d'Emulation, à Berthelming, Alsace-Lorraine.

Dr Berher, Eugène, botaniste, à Epinal.

Bœgner, Paul, ✻, ✿, docteur en droit, ancien Préfet des Vosges, Préfet du Loiret, à Orléans.

Boucher, Henry, industriel, membre du Conseil général des Vosges, à Gérardmer.

Boucher de Molandon, ✻, O ✿, correspondant du Ministère de l'instruction publique, au château de Reuilly, par Chécy, Loiret.

De Boureulle, O ✻, colonel d'artillerie en retraite, à Docelles.

Bouvier, Félix, O ✿, publiciste, chef de bureau au Ministère des finances, 78, rue Miromesnil, Paris.

De Braux, historiographe à Boucq, par Foug, Meurthe-et-Moselle.

BUISSON (l'abbé E.), homme de lettres, 14, rue Legendre, place Malesherbes, Paris.

Bulletin médical des Vosges, Rambervillers, Méjeat.

BUSY, Emile, imprimeur, membre du Conseil municipal, Epinal.

CAMPAUX, Antoine, ✻, professeur à la Faculté des lettres, 5 bis, faubourg Saint-Georges, Nancy.

Docteur CHAMPY, Charles, membre du Conseil d'arrondissement, médecin-major de 1re classe de l'armée territoriale, ancien maire à Uzemain.

CHAPELIER (l'abbé Ch.), membre de la Société d'émulation des Vosges et d'autres sociétés savantes, curé à Jeanménil.

CHAPELLIER (J.-Ch.), O ✪, ancien instituteur, bibliothécaire de la ville, à Epinal.

CHATEL, C.-F., O ✪, président du tribunal de commerce, Epinal.

CHEVREUX, Paul, ✪, ancien élève de l'école des Chartes, archiviste paléographe du département des Vosges, Epinal.

CLAUDEL (de Cornimont), comptable, 38, rue des Rigolles, Paris.

CLAUDOT, Camille, inspecteur-adjoint des forêts, bibliothécaire de la Société d'émulation des Vosges, Epinal.

CLÉMENT, J -N., botaniste à Cornimont.

COLLOT, Victor, ancien professeur, imprimeur, Epinal.

CONUS, J , ancien professeur, 21, rue Gambetta, Epinal.

CORDELET, J., professeur au Lycée, 11, place Carrière, Nancy.

Docteur CRUSSARD, O ✪, président de la délégation cantonale, Neufchâteau.

DAGUIN, Arthur, ✪, homme de lettres, 140, rue de la Pompe, Paris.

DAUBIÉ (l'abbé), curé aux Voivres.

DELISLE, Léopold, O ✻, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, Paris.

DEMANCEON, A ✿, directeur de l'observatoire météorologique, Epinal.

DINAGO, avocat, 5, rue de la Monnaie, Nancy.

DOULIOT, O ✿, licencié ès sciences, ancien Principal du Collège et Directeur de l'Ecole industrielle, Epinal.

DUBOIS, Jules, ✿, membre du Conseil d'arrondissement, délégué cantonal, Martigny-les-Bains.

Mme veuve DURAND, libraire-éditeur, Epinal.

DURAND, Charles, professeur à l'Ecole supérieure, 1, rue Jean-Lamour, Nancy.

DURAND, George, archiviste paléographe, Amiens.

Docteur F. EUDE, médecin-major de 1re classe au 90e régiment d'infanterie, à Châteauroux (autrefois au 10e bataillon des chasseurs à pied à Saint-Dié).

FERRY, Charles, archiviste de la ville, Hôtel-de-Ville, Epinal.

FERRY, René, docteur en droit et docteur en médecine, Saint-Dié.

Mme FICY, Pierre (Mme Jeanpierre, Félicie), publiciste, Saint-Dié.

FIGAROL, ✿, agrégé de l'Université, industriel à Aydoilles.

Docteur FIESSINGER, autrefois à Thaon, actuellement à Oyonnax, Ain.

FLICHE, Paul, professeur à l'Ecole forestière, 9, rue Saint-Dizier, Nancy.

FLORION, Arthur, ✱, industriel, ancien Président du tribunal de commerce, ancien maire de la ville, Epinal.

Docteur FOURNIER, Président de la section des Hautes-Vosges du Club Alpin Français, Rambervillers.

FRÉBILLOT, instituteur à Bleurville.

FRICOTEL, Henri, imprimeur, membre de la Société d'Émulation, Epinal.

FROEREISEN, Charles, libraire, lauréat de la Société d'Émulation, Epinal.

GANDELET, Albert, membre de l'Académie de Metz, 57, rue de Strasbourg, Nancy.

Garnier, Adolphe, O ✿, conducteur des ponts et chaussées, membre de la Société d'Émulation, Epinal.

Gazin, Auguste, inspecteur-adjoint des forêts, Epinal.

Gazin, Edgar, docteur en droit, avocat, Epinal.

Gazin, Ernest, inspecteur des forêts, Epinal.

Gebhart, G., pharmacien, secrétaire du Conseil central d'hygiène publique et de salubrité du département des Vosges, Epinal.

Géhin, Prosper, notaire, ancien membre du Conseil général, à Provenchères.

Génin, E., O ✿, professeur agrégé au Lycée, 22, rue du Téméraire, Nancy.

Georgeot, Charles, ✿, publiciste, 2, place de la Sorbonne, Paris.

Germain, Léon, ✿, archéologue, 26, rue Héré, Nancy.

Gley, Gérard, O ✿, ancien professeur, ancien président de la Société d'Émulation des Vosges, Epinal.

De Golbéry, Gaston, ancien juge suppléant au tribunal civil, Epinal.

Graillet, Léon, directeur de l'École normale, Mirecourt.

Docteur Greuell, directeur de l'établissement hydrothérapique, Gérardmer.

Grisouard, commis principal des postes et télégraphes, Epinal.

Grivel, Félicien, procureur de la République, Vouziers, Ardennes.

Guillemin, E., publiciste à Remiremont.

Dr Guyon, maire à Remiremont.

Guyot, Charles, O ✿, professeur à l'Ecole forestière, président de la Société d'archéologie lorraine, 10, rue Girardet, Nancy.

Hausser, conducteur des ponts-et-chaussées, faisant fonctions d'ingénieur, à Epinal, 3, rue Grennevo.

Herluison, H., éditeur, 17, rue Jeanne-d'Arc, Orléans (Loiret).

L'abbé HINGRE, J., chanoine titulaire à Saint-Dié.

L'*Impartial des Vosges*.

L'*Industriel Vosgien*.

JACOB, Alfred, archiviste départemental à Bar-le-Duc.

JADART, Henry, ♀, secrétaire général de l'Académie nationale de Reims, 15, rue du Couchant, Reims.

J....., H., fils, licencié en droit, 1, rue de la Préfecture, Epinal.

JOUVE, Louis, O ♀, bibliothécaire de l'Arsenal, 5, impasse Boileau (rue Boileau), Paris.

LAHACHE (Mr l'abbé), curé à Harmonville.

LAMBERT, Ernest, membre du Conseil général des Vosges, Châtenois.

Dr LARDIER, membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, à Rambervillers.

LECLERC, Lucien, médecin-major en retraite, membre de la Société des antiquaires de France, à Ville-sur-Illon.

LE COMTE, O ♀, ancien bibliothécaire de la ville d'Epinal, à Darnieulles.

Dr LEGRAND DU SAULLE, médecin de l'hospice de la Salpêtrière, 9, boulevard Saint-Michel, Paris.

LE MOYNE, O ✵, ♀, directeur des postes et télégraphes, ancien président de la Société d'Emulation des Vosges.

Dr LEMAIRE, Ad., docteur ès-sciences, professeur au lycée, 2, rue des Michottes, Nancy.

Dr LIÉGEOIS, médecin à Bainville-aux-Saules.

Dr LIÉGEY, médecin, 11, rue Saint-Louis, Choisy-le-Roi (Seine).

Dr LIÉTARD, médecin inspecteur à Plombières.

L'HUILLIER (l'abbé J.-L.), curé de Damblain.

LORIN, inspecteur des contributions directes, 12, rue de Boudonville, Nancy.

MANSUY, A., conducteur des ponts et chaussées à Epinal.

MARTIN, Camille, organiste, professeur et compositeur de musique à Charmes.

Maud'heux, Félix, ✿, avocat, docteur en droit, président du Comice agricole de l'arrondissement d'Epinal, rue des Forts, Epinal.

Maxe-Verly, O ✿, membre de la Société des antiquaires de France, 61, rue de Rennes, Paris.

Méline, C., instituteur, botaniste, membre de la Société d'Emulation, à Thiéfosse.

Merlin, Charles, O ✿, commis principal de l'inspection académique, membre titulaire de la Société d'Emulation des Vosges, Epinal.

Moinel, Auguste, ✿, artiste peintre, professeur de dessin, Epinal.

Mourot (l'abbé Victor), curé au Saulcy-sur-Meurthe.

Muel, Edmond, conservateur des forêts à Chaumont.

Le Patriote.

Perdrix, Jules, ✱ ✿, président du Comice de Neufchâteau, à Bazoilles-sur-Meuse.

Perrin, Sulpice, botaniste et agriculteur à Vagney.

Picart, Alfred, ingénieur en chef des ponts et chaussées, Conseiller d'Etat, 21, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris.

Pierfitte (l'abbé), membre de la Société d'archéologie lorraine, curé à Ahéville.

Pierron, Camille, homme de lettres, président d'honneur de la Société de gymnastique et de tir, 6, rue de Vesle, Reims.

Pognon, P., lauréat de la Société d'Emulation des Vosges, instituteur à Landaville.

Puton, Alfred, ✿, inspecteur général directeur de l'Ecole forestière, 12, rue Girardet, Nancy.

Puton, Bernard, avocat, lauréat de la Société d'Émulation des Vosges, 12, rue Girardet, Nancy.

Rambaud, Alfred, professeur à la Faculté des lettres, 110, rue de Grenelle, Paris.

Rance (l'abbé), ✿, professeur de théologie à la Faculté d'Aix.

Dr RAOULT, médecin, Raon-l'Etape.

SAVE, Gaston, artiste peintre, 3, rue Girardet, Nancy.

SEILLIÈRE (le baron Frédéric), membre de la Société d'Emulation, 61, avenue de l'Alma, Paris.

STEIN, Henri, archiviste aux Archives nationales, 37, rue de l'Abbé Grégoire, Paris.

THÉVENOT, Arsène, homme de lettres, lauréat de la Société d'Emulation.

Dr THIÉRY, Romuald, Contrexéville.

VAGNER, René, publiciste, 3, rue du Manège, Nancy.

VOULOT, Félix, ✠, conservateur du Musée départemental, Epinal.

Dr VUILLEMIN, Paul, chef des travaux pratiques à la Faculté de médecine, 9, rue des Ponts, Nancy.

WIENER, René, libraire-éditeur, 53, rue des Dominicains, Nancy.

Épinal, 10 août 1889.

N. HAILLANT.

DISTRIBUTION DES MATIÈRES

Sciences mathématiques et physiques; sciences militaires et météorologiques.

SCIENCES ET ARTS DIVERS

1290. (1) *Garnier*. Commission météorologique des Vosges. Bulletins mensuels. – N° 1, juin 1885, à 7, décembre 1885; – n° 8, janvier 1886, à 19, décembre 1886. In-fol. Epinal, Busy, 1885 et 1886, 38 p.

1291. — Commission météorologique du département des Vosges. Compte-rendu des observations faites en 1885-1886, 2e année, in-4°, 43 pages. Epinal, imp. E. Busy, 140 exempl.

1292. Société mixte de tir de Thaon (ancienne société de tir militaire de Thaon, fondée en 1879). Premier concours offert aux amateurs français les 4, 11, 12, 14 et 18 juillet 1886. Distribution des prix le 25 juillet, 50 prix, 6 primes; petit in-24, 12 p., Nancy, Berger-Levrault, 1886.

SCIENCES NATURELLES

1293. *Durand (Ch.)* Géologie des Vosges appliquée à l'agriculture, ouvrage couronné par la Société d'émulation des Vosges. Nancy, E. Balland, 1886. 1 vol. in-8°, 97 p. Un tableau, deux planches et une carte géologique du département des Vosges.

1294. *Mer*. Formation de bulbilles dans l'*Isoetes lacustris* du lac de Longemer *(Assoc. franç. pour l'avancement des sciences*. Nancy, Berger-Levrault, in-8°.

(1) Les numéros 1 à 463 composent la *Bibliographie vosgienne de l'année 1883*; Paris, Lechevalier, 39, quai des Grands-Augustins; Epinal, l'auteur. — Les numéros 465 à 922 composent la *Bibliographie vosgienne de l'année 1884*; mêmes adresses. — Les numéros 923 à 1289 composent la *Bibliographie vosgienne de l'année 1885*; mêmes adresses. — Les articles ne portant pas de millésime appartiennent à la *Bibliographie vosgienne de l'année 1886*.

1295. *Vivenot-Lamy*. Note présentée le 14 août 1886, au Congrès scientifique de Nancy, avec la carte synoptique expliquant sa théorie sur la question d'existence de la houille dans les départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges. Nancy, imp. de H. Christophe, 1886, in-4°.

SCIENCES AGRICOLES

1296. *D'Arbois de Jubainville*. Rapport de M. A. d'Arbois de Jubainville, au nom de la commission voyageuse du Comice agricole de Neufchâteau. Niort, imp. Ch. Mercier, in-8°, 19 p.

1297. Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture des Vosges; n° 51, 3e trimestre 1885; n° 52, 4e trimestre 1885; tome II, Epinal, Fricotel, 1886, in-8°, 353-400 p.

1298. Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture des Vosges, nos 53-58, janvier-décembre 1886, tome III. Epinal, Fricotel, in-8°, 112 p.

1299. *Darmesteter (A.)*. Société d'horticulture et de viticulture des Vosges Extrait du rapport de M. A. Darmesteter sur le concours relatif aux noms patois et vulgaires des plantes. *Flore populaire des Vosges*, par N. Haillant, avoué, docteur en droit. Ouvrage couronné du premier prix. (Médaille d'or unique) au concours de la Société nationale d'horticulture de France. Séance du 22 mai 1885. Epinal, imp. H. Fricotel, 1886, in-8°, 4 p. Voir les nos 1078 et 1079 de la *Bibliographie vosgienne de l'année 1885*.

1300. *Dr Liégey*. Note relative au poisson d'eau douce. Circonstance ayant inspiré l'idée de cette note. Diminution croissante du poisson par des épizooties et d'autres causes. Le reboisement considéré comme remède principal. Epinal, Collot, in-8°, 37 p.

1301. Neufchâteau (Comice agricole de). — Fête à Bulgnéville le 12 septembre 1886. Supplément au *Patriote* du 19 septembre 1886. In-4°, 2 p.

1302. Procès-verbaux des séances du Comice agricole de l'arrondissement de Neufchâteau (Vosges). Séances des 10 janvier, 14 mars, 18 avril et 9 mai 1886. Neufchâteau, veuve Kienné, in-8°, 61 p.

1303. Procés-verbaux des séances du Comice agricole de l'arrondissement de Neufchâteau (Vosges). Séances des 12 septembre et 14 novembre 1886. Neufchâteau, veuve Kienné, in-8°, 71 p.

1304 Procès verbaux des séances du Comice agricole de l'arrondissement de Saint-Dié. 1886, Saint-Dié, C. Dufays, in-18, 65 p.

1305. *Rouyer-Turlat*. N° 25. Pépinières, graines et fleurs. Rouyer-Turlat, horticulteur à Neufchâteau (Vosges). Neufchâteau, Kienné, in-8°, 32 p.

1306. *M. M* .. [*Marchal*]. La culture nouvelle. Aux cultivateurs vosgiens. Epinal, Busy, 1886, in-18, 30 p.

1307. *Le Comte*. Mémoire ou considérations sur les caractères de la race bovine vosgienne, *Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges*. Epinal, Collot, in-8°, 445-455 p.

1308. République française. Administration des forêts, 9e conservation. Inspection de Bruyères. Vente des coupes de bois de l'exercice de 1886 qui aura lieu à Saint-Dié le 9 octobre 1886. Epinal, H. Fricotel, petit in-f°, 28 p.

1309. République française. Administration des forêts, 9e conservation. Inspection d'Epinal. Département des Vosges. Arrondissement d'Épinal. Vente des coupes de bois de l'exercice 1886 qui aura lieu à Épinal le 15 octobre 1886. Epinal, H. Fricotel, petit in-fol°, 21 p.

1310. République française. Administration des forêts, 9e conservation. Inspection de Darney. Vente des coupes de bois de l'exercice 1886 qui aura lieu à Épinal le 15 octobre 1886. Épinal, H. Fricotel, petit in-folio 44 p.

SCIENCES MÉDICALES

1311. *Spillmann* (*Dr Paul*). De l'hygiène des habitants des Hautes-Vosges envisagée spécialement au point de vue du développement de la tuberculose, in-8°, 72 p. Nancy, Berger-Levrault et Cie.

1312. Bulletin médical des Vosges, n° 1, juillet 1886. Remiremont, Jacquot, in-8°, 42 p.; — n° 2, octobre 1886. Rambervillers, Méjeat, in-8°, 72 p.

1313. *Daviller* (*Dr A.*). Pleurésie et périsplénite dans la fièvre typhoïde, in-8°, 39 p. Paris, Davy.

1314. *Dr Lardier*. Du coup de fouet ou diastasis musculaire et de sa guérison immédiate par la faradisation. Imp. Décembre. Paris, 1883.

1315. — Du traitement de la fièvre typhoïde par l'ergot de seigle *Concours médical*. Décembre 1883.

1316. — Du traitement de l'alcoolisme. — *Gazette hebdomadaire*. 1885.

1317. — Etranglement de la verge par deux anneaux de fer. *Bulletin médical des Vosges*. N° 1. Remiremont, Jacquot, in-8°.

1318. — Du phlegmon souspectoral, dit spontané chez les alcooliques. — Auto-traumatisme. Auto-infection. Nancy, Berger-Levrault, 1886.

1319. — Naissance d'un monstre nosencéphalien, observée en janvier 1886, *Revue médicale de l'Est*.

1320. *Dr Liégeois*. L'histoire d'un déjeûner toxique; communication à la Société médico-pratique de Paris, *Journal de médecine de Paris*, 1886.

1321. — Un cas de gangrène des extrémités inférieures au cours d'une néphrite interstitielle, *Bulletin médical des Vosges*, n° 2, octobre 1886, p. 33-42. Rambervillers, Méjeat, in-8°.

1322. — Histoire d'un malade atteint de pseudo-lipome.

(*Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, Paris, 1er octobre 1886, n° 40, p. 651-652.)

1323. — Cardiopathies artérielles et leur curabilité par la médication iodurée, *Association française pour l'avancement des sciences*. *Semaine médicale*, n° 35, 1er septembre 1886, p. 347.

1324. *Gebhart*. Travaux des conseils d'hygiène publique et de salubrité du département des Vosges en 1885, présentés à M. le Préfet. Epinal, Busy, in-8°, 199 p.

1325. *Holaind (A.)*. Note sur un hygrocrocis trouvé dans une solution de chlorhydrophosphate de chaux, *L'Union pharmaceutique*, février 1886, p. 63-64. Paris, veuve Renou et Maulde.

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

1326. N° 587. Chambre des députés, quatrième législature. Session de 1886. Annexe du procès-verbal de la séance du 29 mars 1886. Rapport fait au nom de la 4e com. d'intérêt local chargée d'examiner le projet de loi relatif à un échange de terrains dans le département des Vosges entre l'Etat et les consorts Rémy. Paris, A. Quantin, in-4°, 4 p.

1327. République française — Département des Vosges. Conseil général. Session de mai 1886. Rapport du Préfet. Epinal, E Busy, imprimeur de la préfecture, in-8°, 102 p.

1328 Compte-rendu sommaire de la Commission départementale des Vosges au Conseil général. Session ordinaire de mai 1886. Epinal, E. Busy, in-8°, 91 pages.

1329. Rapports présentés par M. le Préfet et par la Commission départementale. Procès-verbaux des délibérations du Conseil général. Première session ordinaire, mai 1886. Epinal, E. Busy, in 8°, 356 p.

1330. Conseil général. Session d'août 1886 ; rapport du Préfet. Epinal, E. Busy, in-8°, 181-CCCXXII.

1331. Session d'août 1886. Rapport supplémentaire du Préfet. Epinal, E. Busy, in-8°, 40 p.

1332. Deuxième rapport supplémentaire du Préfet. Epinal, E. Busy, in-8°, 15.

1333. Rapports présentés par M. le Préfet et par la Commission départementale. Procès-verbaux des délibérations du Conseil général. Session d'août 1886. Epinal, E. Busy, gr. in-8°, CCCXXII-518.

1334. Compte-rendu sommaire de la Commission départementale des Vosges au Conseil général. Session d'août 1886. Epinal, E. Busy, gr. in-8°, 26 p.

1335. Conseil général. Session extraordinaire du 8 novembre 1886. Procès-verbal. Epinal, E. Busy, in-8°, 15 p.

1336. — Ville d'Epinal. Projet de distribution des eaux d'Uzéfaing et de Margotte. Epinal, Fricotel, in-18, 27 p.

1337. — Octroi d'Epinal. Nouveaux règlements, tarif et périmètre délibérés par le Conseil municipal les 7, 10 mars et 5 juillet 1884 et approuvés par décret du 27 décembre 1884 Epinal, Fricotel, in-8°, 56 p.

1338. Ville d'Epinal. — A Messieurs les membres de la Chambre des députés. Petit in-fol. 2 p. s. l. n. d Epinal, Busy, impr. — Sur l'extension du périmètre de l'octroi.

1339. République française. Département des Vosges. Ville d'Epinal. Comptes administratifs du maire et du principal du collège pour l'exercice 1884. Chapitres additionnels au budget de 1885. Budget primitif de 1886. Epinal, Fricotel, in-18, 178 p.

1340. Ville d'Epinal. Caisse de retraites des employés de la ville d'Epinal. Epinal, Fricotel, in-8°, 8 p.

1341. *Denys (R.)* Département des Vosges. Bassin de la Moselle. Note sur l'établissement d'un réservoir dans le vallon de Presle, près de Saint-Maurice-sur-Moselle. Epinal, autogr., in-fol., 12 p.

1342 Documents pour servir à l'histoire vosgienne (1845-1848), p 59-96 *Annuaire des Vosges*. Epinal E Busy, in-8°. (Circulaires, proclamations, professions de foi, etc.)

1343. *Louis (Léon)*. Vosges. Annuaire général. Année 1886. Seizième année. Bureau rue de l'Hôtel-de-Ville, 12 Epinal, Busy, gr. in-8°, 292-LXXXVII p.

1344. Almanach des postes et télégraphes, publié avec l'autorisation du directeur du département des Vosges. 6 p. in-4°. Rennes, Oberthur.

1345. *Le Mémorial des Vosges;* politique, agriculture, industrie, commerce. Rédacteur en chef : F. Aylies. Parait tous les jours, sauf les lundis, 17e année, n° 2241, janvier 1886 à n° 2535, 31 décembre 1886. Epinal, imp. E. Busy.

1346. *Le Vosgien*, journal politique, agricole, commercial et industriel. Rédacteur en chef: Arsène Thévenot. Paraît mercredi, vendredi, dimanche, 13e année, n° 1778, 1er janvier 1886 à 1940, 31 décembre 1886.

1347. *La Presse Vosgienne*, journal de l'arrondissement de Mirecourt, paraissant chaque dimanche. 154e année. N° 1, 3 janvier 1886 à n° 52, 26 décembre. Mirecourt, typographie Chassel.

1348. *Le Patriote* de l'arrondissement de Neufchâteau; journal politique, littéraire, commercial et agricole; paraît le samedi soir. 5e année, n° 214, 3 janvier 1886 à n° 265, 25 décembre 1886. Neufchâteau imp. typo-lithographique Kienné.

1349. *L'Abeille des Vosges*, organe républicain, journal d'annonces paraissant le dimanche. 50e année, n° 2572, 3 janvier 1886. Neufchâteau, Beaucolin.

1350. *L'Industriel Vosgien*, journal républicain, paraissant à Remiremont le jeudi et le dimanche. Rédacteur en chef: Ch. Georgeot, 16e année, n° 999, 3 janvier 1886 au n° 1104, 30 décembre. Remiremont, imp. veuve Mougin.

1351. *Le Journal de Remiremont*, gérant : M. Mortureux. 13e année, 1886 Epinal, imp. Fricotel.

1352. *Le Tirailleur des Vosges*, paraissant le samedi. 3e année (imprimé à tort 4e), n° 1, 1er janvier 1886 à 52, 25 décembre 1886. Remiremont, imp. Mortureux.

1353. *La Gazette Vosgienne*, journal républicain, politique et littéraire, feuille d'annonces judiciaires et commerciales de l'arrondissement de Saint-Dié, paraissant le jeudi et le dimanche, 15e année, nº 57, 3 janvier 1886 à nº 107, 27 juin 1886 à nº 56, 30 décembre 1886. Saint-Dié, imp. C Dufays.

1354. *L'Impartial des Vosges*, journal politique, agricole, industriel et d'annonces de l'arrondissement de Saint Dié. Parait tous les samedis, 49e année, nº 1, 2 janvier 1886 à nº 52, 25 décembre 1885. Saint-Dié, imprimerie L. Humbert.

1355. *Gazette cantonale de Darney*. Th. Petit, gérant. — Nº 1, 11 décembre 1886. — Nº 3, 26 décembre 1886, petit in-8º, autogr. 5 cent. le numéro, 3 fr. par an.

1356. *Le Journal de la Meurthe et des Vosges*. Paraît tous les jours excepté le lundi. Gérant : M. Auguin, Nancy.

1357. *Le Moniteur de Meurthe-et-Moselle et des Vosges*. Paraît chaque deux jours. Gérant : M. Hinzelin, Nancy.

1358. *Le Moniteur de la Meurthe et des Vosges* Paraît chaque deux jours. Metz.

1359. *L'Indicateur des Vosges et de l'Est*, 14e année. Eté 1886. Prix, 25 cent. In-18 carré. Epinal, imp. Fricotel, 29 p. paginées, 19 non paginées.

1360. *La Gazette de Plombières*. Plombières, Soyard.

1361. *La Saison de Contrexéville*. Mirecourt, Chassel.

1362. *Calendrier-Agenda et Annuaire de l'arrondissement de Saint-Dié*. Saint-Dié, Humbert, in-12, 58 p. et plan.

1363. *Ch. S....* [*Claude, sénateur*]. De l'alcoolisme dans les Vosges, p. 43-48. *Annuaire des Vosges*. Epinal, Busy, in-8º.

1364. (*Claude*). L'alcoolisme à la frontière. Histoire du grand Dôdiche. Nancy, Berger-Levrault, in-8º, 35 pages. — A paru dans l'*Annuaire des Vosges* sous le titre « De l'alcoolisme dans les Vosges », p. 43-48, signé Ch. S.

1365. Club des patineurs spinaliens. Statuts et règlement. Epinal, Busy, in-8º, 10 p.

RELIGION ET CULTES

1366. *Grandmougin (J.).* La Mission de Bains en 1886, in-12, 43 p. Saint-Dié, imp. Humbert.

1367. La Lorraine et l'Alsace à Lourdes en 1885 Notre neuvième pèlerinage. In-8°, 40 p. Saint-Dié, Humbert.

1368. *Mourot (V.).* Un petit mot d'archéologie, à propos du culte de sainte Libaire, vierge et martyre; réponse à M. Félix Voulot. Saint-Dié, Humbert, 1886, in-8°, 14 p.

1369. Notre-Dame de La Brosse à Bains-les-Bains (Vosges); par Mme X***. In-12, 203 p, Saint-Dié, imp. Humbert.

1370. Ordo divini officie recitandi sacrique peragendi anno 1886, ad usum diœcesin sancti Deodati. In-16, 95 p. impr. Humbert.

1371. Pèlerinage et réunion des conférences de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges, à Benoîte-Vaux, le 2 juillet 1885, in-8°, 28 p. Nancy, imp. Vagner.

1372. Règlements et statuts de la confrérie du Rosaire. Paroisse Saint-Maurice d'Epinal. Epinal, Collot, in-18, 22 p.

1373. Société de Saint-Vincent-de-Paul. Assemblée générale des conférences de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges du 22 juillet 1886 sous la présidence de Mgr Turinaz. Nancy, au secrétariat de la Société, rue du Manège, 3. Août 1886. Nancy, imp. cath. de R. Vagner, in-8°, 38 p.

1374. *Vuillemin (J.).* L'Apostolat de la prière dans le diocèse de Saint-Dié. Epinal, Collot, in-8°, 15 p.

LITTÉRATURE

1375. *Allard (P.).* Jeanne d'Arc, poème lyrique en trois parties, musique de Charles Lenepveu. Edition illustrée in-8°, 24 p. Rouen, imp. de P. Leprêtre.

1376. *Collot (V.).* Le plan de Bismarck dévoilé. Monologue

inséré dans *Le Vosgien* du 20 février 1884, nº 1486, composé dès 1880 ; in-4º, 3 p. Epinal, imp. V. Collot.

1377. *Ficy (Pierre)* (*Mme Ficy, Jeanpierre*). La fortune de Roch Aubry. Paris, libr. Blériot, Henri Gautier, successeur. In-18, 251 p. — La scène se passe dans les Vosges, aux environs de Saint-Dié et de Provenchères

1378. *Hilaire (F.)*. Jeanne Darc, drame en cinq actes, en vers, par Félix Hilaire. In-18 jésus, 95 pages. Paris, L. Bonhoure.

1379. *Jouve (L.)*. Les Vosges, 1885. Poésie dédiée à M. Jules Méline, député des Vosges, p. 56-58 *Annuaire des Vosges*. Epinal, Busy, in-8º.

1380. *Lahache (l'abbé)*. Les anciennes écoles dans les Vosges, *Revue du Monde catholique* du 1er novembre 1883, p. 378-395.

1381. *Le Guillois*. Le Chêne des partisans, épisode de la conquête de la Lorraine par la France. Les deux sièges de La Mothe, roman historique. Neufchâteau, imp. et lib. Kienné In-8º écu, XI-319 p. — Publié d'abord en feuilleton dans le journal *Le Patriote*.

1382. *Lenepveu (Ch.)*. Jeanne d'Arc, drame lyrique en trois parties, poème de Paul Allard, musique de Ch. Lenepveu, réduction de piano par l'auteur. Paris, A. O'Kelly.

1383. *Monceau (Mme Julie de)*. L'enfant des Vosges. Paris, Quantin, in-16. (Bibliothèque de l'éducation maternelle.)

1384. *Schumann (G.)*. Senteurs de sapins. Les Vosges poétiques. Paris, L. Frinzine et Cie. In-8º, 143 pages.

1385. *Thiébault (Henry)*. Les chants d'un Français. Paris, Marpon et Flammarion, 1886. In-18, VI-276 p. — Contient : *Promenades vosgiennes*, p. 65-67 ; *Aux Vosges*, p. 107-109 ; — Compte-rendu et extraits, *Mémorial des Vosges* du 15 nov 1885, p. 1, et *Industriel Vosgien* du 26 novembre.

1386. *Valabrègue (A.)*. Le sous-préfet, comédie en un acte. In-18 jésus, 42 pages. Paris, librairie théâtrale, 1 fr. 50.

— Théâtre des Menus-Plaisirs. Première représentation le 17 septembre 1886

1387. *Merlin* (*Ch.*). Annuaire de l'instruction publique dans les Vosges pour 1886. 25ᵉ année. Librairie veuve Durand et fils, Epinal, in-16, 204 LXXVII p.

1388. République française. — Académie de Nancy. — Vosges. Bulletin de l'instruction primaire, tome XI, 32ᵉ année, n° 315, 10 février 1886 à n° 339, 27 décembre 1886, Epinal, E. Busy, in-8°, 256 p.

1389. Association amicale des anciens élèves et des anciens fonctionnaires du collège d'Epinal. 1ʳᵉ année 1885. Epinal, H. Fricotel, in-16, 16 p.

1390. Association des anciens élèves des écoles industrielles de Mulhouse et des Vosges. Réunion de Belfort et assemblée générale à Epinal tenues les 15 mars et 2 août 1885. Comptes-rendus. Epinal, Busy, in-8°, 24 p.

1391. Cercle spinalien de la Ligue de l'enseignement. 17ᵉ bulletin. Epinal, le 31 décembre 1885. Epinal, Busy, 1885, in-8°, 39 p.

1392. Cercle spinalien de la Ligue de l'enseignement. 19ᵉ bulletin. Epinal, le 31 décembre 1886 Epinal, imp. Busy, in-18, 42 p

1393. Union fédérale des sociétés de tir vosgiennes d'Epinal, Remiremont et Saulxures Quatrième grand concours annuel offert à Remiremont les 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24 et 25 juillet 1886... Remiremont, veuve Mougin, in-8°, 19 p.

SOCIÉTÉS SAVANTES

1394. Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges, 1886. Epinal, Collot; Paris, Goin, in-8°, 482 p.

1395. *Bœgner* (*P.*). Discours prononcé à la séance publique de la Société d'Emulation des Vosges le 17 décembre 1885, *Annales de la Société*, 1886, in-8°, Epinal, Collot, p. 70-72.

1396. *Gazin* (*Edg.*). Discours prononcé à la séance publique annuelle de la Société d'Emulation des Vosges (L'esprit vosgien), *Annales de la Société*, p. 60-69. Epinal, Collot, in-8°.

1397. Bulletin de la Société philomathique vosgienne, 11e année, 1885-1886, Saint-Dié, Humbert, in-8°, 298 p.

1398. *Bardy* (*H.*). La Société philomathique vosgienne au point de vue de la conservation des documents historiques et autres pièces d'archives ; discours prononcé à la réunion générale de la Société philomathique vosgienne. In-12, 20 p. Saint-Dié, imp. de Humbert.

1399. *Blaise (A.)*. Table générale des matières contenues dans les dix premiers volumes du *Bulletin de la Société philomathique vosgienne* au *Bulletin de cette Société*, p. 791-237.

HISTOIRES SPÉCIALES ET LOCALITÉS

1400. *Benoit (A.)*. Les prisonniers de guerre espagnols à Epinal et à Neufchâteau, 1813, *Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges*. Epinal, Collot, in-8°, p. 369-378.

1401. — Les derniers seigneurs de Bains-en-Vosges à propos d'une inscriptions retrouvée en 1832, *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, 1885, in-8°, p. 156-160. Epinal, Collot. Tiré à part, 12 p.

1402. — Note sur la population protestante du bailliage de Saint-Dié, de 1700 à 1787, *Bullet. Soc. philom. vosgienne*, p. 61-64.

1403. — L'empereur Henri VI dans les Vosges, Saint-Dié Bruyères (juin 1196), *Bullet Soc. philom. vosgienne*, p. 119-135. Deux planches.

1404. *Blaise (A.)*. Notice historique sur Saint-Michel-sur-Meurthe. *Bullet. Soc. philom. vosgienne*, p. 65-76. Une « petite carte historique » coloriée, au 40,000e.

1405. *Bouvier (Félix)* Les Vosges pendant la Révolution

1789-1795-1800. Etude historique, in-8°, 520 p. avec 3 portraits et reproduction d'une gravure du temps. Prix : 7 fr. 50. Berger-Levrault et Ce, libraires-éditeurs, Paris, 5, rue des Beaux-Arts, même maison à Nancy.

1406. — Les Héros oubliés. La défense de Rambervillers en 1870, *La Nouvelle Revue*, 8e année, tome quarantième, 3e livraison. 1er juin, p. 514-525.

1407. — Défense de Rambervillers en 1870, p. 379-382, *Le Drapeau*. 5e année, n° 32, samedi 7 août 1886. Paris, Chamerot, gr. in-4°.

1408. Campagne de 1870-1871. Episodes de la guerre de Partisans dans les Vosges. Le Pont de Fontenoy, récit des opérations du corps franc, avant-garde de la délivrance. En vente aux bureaux de l'*Armée territoriale*, 12, rue Grange-Batelière. Paris, J. Kugelmann, in-8°, 80 p.

1409. *Chapelier (M. l'abbé)*. Le prieuré de Bonneval, *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, p. 94-97.

1410. — Saint Auger et son ermitage, par l'abbé Ch. Chapelier. Saint-Dié, L. Humbert, in-8°, 20 p.

1411. — Les Origines d'Epinal, *Bullet. Soc. philom. vosgienne*, p. 137-163. Saint-Dié, Humbert, in-8°. Tiré à part, 29 p.

1412. *Demangeot*. Les derniers seigneurs de Perreux, Deschiens, Millin et François de Neufchâteau, par Demangeot, s. d. [1885]. 36 p. in-8°.

1413. *Fournier (A.)*. La commune de La Bresse en Vosges, par M. A. Fournier, p. 166-196 des *Mém. de l'Acad. de Stanislas*, 1885. Nancy, Berger-Levrault, 1886, in-8°. Tiré à part, 33 p.

1414. — La verrerie de Portieux : origine, histoire. In-8°, 85 p. et planche. Nancy, Berger-Levrault, Paris, même maison.

1415. *Haxaire, (J.)*. Les Suédois dans le ban de Fraize (1639), d'après la tradition populaire, *Bullet. de la Soc. philom. vosgienne*, p. 77-81. Tiré à part, 7 p.

1416. *De Lallemand de Mont (P.)*. Nomination de l'abbé Sommier à la grande Prévôté de Saint-Dié (1725), *Mémoires de la Société d'archéol. lorraine*, p. 364-390.

1417. *Lhôte (abbé E.)*. Etudes historiques sur le diocèse de Saint-Dié. Notre-Dame de Saint-Dié. Saint-Dié, L. Humbert, in-8°, 99 p.

1418. *Macé de Challes*. Une visite au village vosgien de Baudricourt, *L'Abeille des Vosges*, n° 30, du 26 juillet 1886.

1419. *Pierfitte (l'abbé Ch.)*. Le doyenné rural d'Escles, *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, p. 141 à 146.

1420. *Save (G.)*. Les Hugo de Spitzemberg et Victor Hugo, *Bullet. de la Soc. philom. vosgienne*, p. 83-117.

1421. — Les Carolingiens dans les Vosges, *Bullet. Soc. philom. vosgienne*, p. 165-181.

1422. *Thomassin (l'abbé)*. Etude critique sur l'ouvrage de M. Félix Bouvier : *Les Vosges pendant la Révolution*, in-8°, 83 p. Saint-Dié, Humbert.

HISTOIRE

BIOGRAPHIE (JEANNE D'ARC)

1423. Apposition de plaques commémoratives du passage de Jeanne d'Arc à Compiègne en 1429 et 1430, *Chronique des arts*, n° 19.

1424. *Baudry (Paul)*. L'Histoire de Jeanne d'Arc au Panthéon. *Le Temps* du 4 avril, p. 2, col. 4. — Sur les esquisses de ce peintre, qui devaient servir à la décoration du Panthéon.

1425. *Boucher de Molandon*. — Nouveau témoignage relatif à la mission de Jeanne d'Arc. Communication faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 23 octobre 1885, par M. Léopold Delisle, membre de l'Institut — Reproduit avec notes par M. Boucher de Molandon dans le *Bulletin de la Société archéol. et historiq. de l'Orléanais*, tome VIII, n° 128, 1er trim. 1886. Orléans, Herluison, p. 417-427. —

Tiré à part, gr. in-8°, 12 p. 1 fr. — Voir ci-dessous Delisle (L.), n° 1431.

1426. — Janville (canton d'Eure-et-Loir), son donjon, son château, ses souvenirs du xve siècle. Monument érigé à Jeanne d'Arc (23 mai 1886), *Bulletin de la Société archéol. et histor. de l'Orléanais*, t. VIII, n° 129, 2e trim. de 1886. Orléans, Herluison, p. 445 à 456. Tirage à part, 14 p. 1 fr.

1427. *Carpentier (Mlle Emilie)*. Les enfants d'Alsace et de Lorraine, illustrations de E. Zier. 1 vol. gr. in-8°. Paris, Théodore Lefèvre. rue des Poitevins. Jeanne d'Arc, 28 pages, 1881.

1428. *Chapellier* (*J.-Ch.*). Etude sur la véritable nationalité de Jeanne d'Arc, par J.-Ch. Chapellier... Nancy, Crépin-Leblond, in-8.

1429. Chronique de la Pucelle, cartes et plans, par Rigaud, petit in-4°, 19 pages. Bergerac, imp. Périgord et Coudré.

1430. *Cléville* (*F. de*). Jeanne d'Arc ou l'épée de la France. In-8°, 120 p. et gravure. Tours, Rouillé-Ladevèze.

1431. *Delisle* (*Léopold*). Nouveau témoignage relatif à la mission de Jeanne d'Arc, *Journal de la Société d'archéol. lorraine*, p. 73-78. Voir aussi Boucher de Molandon, n° 1425.

1432. *Delvincourt* (*J.*). Une visite au berceau de Jeanne d'Arc, In-12, 30 p. Vichy, imp. Wallon.

1433. Eglise (l') et la Société moderne, d'après l'encyclique de Léon XIII, suivi d'un discours sur *Jeanne d'Arc*, par Mgr l'archevêque de Rouen. In-8°, 59 p. Rouen, imp. Cagniard ; Paris, lib. Douniol.

1434. Fête solennelle en l'honneur de Jeanne d'Arc, célébrée le 1er juin 1886 dans la cathédrale de Rouen. Compte-rendu par l'abbé Julien Loth et discours de Mgr Thomas. Rouen, Cagniard. In-8°, 66 p. et portrait.

1435. En wagon, p. 33-34, *Le grand Almanach de la famille*, 4e année, Thomas, Pierron et Hozé. Nancy, signé « un bon Lorrain ». Projet de statue à élever à Jeanne d'Arc à Nancy. Une gravure, Jeanne d'Arc.

1436. *Font-Réaulx* (*H. de*). Jeanne d'Arc, par M. de Font-Réaulx. Illustrations de Yan' Dargent, de Philippoteaux, etc., et d'après les bas-reliefs du monument de Jeanne d'Arc à Orléans. In-4°, 317 pages. Limoges, Ardant.

1437. *Goerres* (*Guido*). Vie de Jeanne d'Arc, d'après les chroniques contemporaines, par Guido Goerres. Traduit de l'allemand par Léon Boré. 2e édition, revue et corrigée par le traducteur sur la dernière édition allemande. Paris, V. Lecoffre.

1438. *Havard* (*Oscar*). Les femmes illustres de la France, in-4°. Tours, Mame 1885. — Sur Jeanne d'Arc, feuilles 11 et 12.

1439. Histoire du siège d'Orléans, par les Anglais en 1428. In-32, XI-123 p. et vignette. Orléans, impr. Jacob; libr. Herluison.

1440. 455e anniversaire de la mort de Jeanne d'Arc, *Le Temps*, 6 juin, p. 2, col. 1-2; *La vie à Paris*. Non signé.

1441. *Lemerle* (*l'abbé B.*). Essai d'une bibliographie raisonnée de Jeanne d'Arc : les éloges et panégyriques. In-8°, 62 pages. Orléans, imp. Jacob; lib. H. Herluison.

1442. *Le Roy* (*Paul*). Conférence sur Jeanne d'Arc, rectifications historiques, son supplice et ses voix. Rouen, E. Cagniard, in-8°.

1443. *Leseur* (*A.*). La statue de Jeanne d'Arc à Reims sur la place des Parvis, rapport à l'Académie de Reims, par M. A. Leseur, membre titulaire. Avec un plan du projet par Ed Lamy, architecte. In-8°, 16 p. Reims, imp Monce; lib. Michaud.

1444. *Loth* (*l'abbé Julien*). — Jeanne d'Arc et le clergé de Rouen, *La Semaine religieuse de Rouen*, nos des 15, 22 et 29 mai.

1445. *Luce* (*Siméon*). Jeanne d'Arc à Domremy, recherches critiques sur les origines de la mission de la Pucelle, accompagnées de pièces justificatives. Paris, H. Champion.

1446. *Mercator* (*C. A. C.*). Complainte populaire de la Pu-

celle d'Orléans. In-f° à 5 col., avec vignette coloriée. Orléans, imp. Jacob ; lib. Herluison.

1447. *Moreau (Hégésipe)*. Jeanne d'Arc, un vol. illustré, cartonné, 35 cent. Charavey frères. Paris.

1448. *Mourot (abbé Victor)* Jeanne d'Arc en face de l'église romaine et de la Révolution. Paris, V. Palmé, in-16, 135 p.

1449. *D'Orcel*. Les collaborateurs de Jeanne d'Arc. *Nouv. revue*, n° du 15 sept. 84.

1450. *Perrot (Mgr)*. Jeanne d'Arc, message de Dieu. — Discours prononcé le 8 mai 1886 dans la cathédrale d'Orléans. Orléans, Herluison.

1451. *De Ribbe*. Pierre d'Arc. Jeanne d'Arc à Domremy, *Revue catholique des Institutions et du droit*. Août 1886.

1452. *Roux (Joseph)* Jeanne d'Arc, p. 70-71 des *Pensées*, 3e édit. Paris, Lemerre

1453. *Du Saussois (A.)* Biographie populaire de Jeanne d'Arc. In-16, 97 p. avec portrait et gravures. Lyon, imp. Gallet ; Paris, l'auteur, 17, rue d'Uzès. Galerie des hommes utiles.

1454. *Schiller*. Jeanne d'Arc, poème dramatique, par Schiller. Traduction française par Adolphe Regnier. In-16, VIII-179 p. Coulommiers, imp. Brodard et Gallois ; Paris, libr. Hachette et Ce.

1455. — Jeanne d'Arc, tragédie en cinq actes, par Schiller. *Nouvelle édition* classique, annotée par Ch. Sigwalt. In-18 jésus XXXVI-184 p. Nancy, imp. Berger-Levrault et Ce ; Paris, lib. Garnier frères.

1456. — Jeanne d'Arc, tragédie par Schiller (classe de rhétorique), texte allemand publié avec un argument analytique, une notice littéraire, des éclaircissements et des notes, par M. Bailly. Un vol. pet. in-16 cart. 324 p. Paris, imp. Lahure, libr. Hachette et Ce.

1457. — Jeanne d'Arc, tragédie, par Schiller. *Edition* classique, précédée d'une notice littéraire, par M. E. Halberg, pro-

fesseur à la Faculté des lettres de Toulouse. In-18, xx-196 p. Paris, Delalain.

1458. *Sepet (M.)*. Jeanne d'Arc, par Marius Sepet, ancien élève pensionnaire de l'Ecole des Chartes. 13e édition, in-12, 288 p. et gravures. Tours, imp. Mame ; lib. Mame et fils. — Biographies nationales.

1459. *Solignac (A. de)*. Jeanne d'Arc, libératrice de la France, vierge et martyre (1410-1431). In-8°, 143 p. avec vignettes. Limoges, E. Ardant et Ce.

1460. *Sorel (A.)*. La maison de Jeanne d'Arc à Domremy. In 8°, 102 pages avec vues et plan. Compiègne, imp. Lefebvre. Orléans, lib. Herluison ; Paris, lib. Champion.

1461. *Thomas (Mgr)*. Panégyrique de Jeanne d'Arc, prononcé dans l'église métropolitaine de Rouen, le dimanche 6 décembre 1885... Orléans, H. Herluison, 1885, in-8°, 15 p.

1462. Vie, panégyrique de Jeanne d'Arc, prononcé dans la cathédrale d'Orléans le 8 mai 1886, pour le 467e anniversaire de la délivrance d'Orléans. In-8°, 31 p. Orléans, imp. Jacob ; lib. Herluison.

1463. *Zeller et Luchaire*. Charles VII et Jeanne d'Arc, extraits d'Enguerrand de Monstrelet, du journal d'un bourgeois de Paris, de Perceval de Cagny, de Jean Chartier..., publiés par B Zeller et A. Luchaire... Paris, Hachette, 1886. Petit in-16, 167 p. 20 gravures. — Coulommiers, imp. Brodard et Gallois Paris, lib. Hachette. — Petite bibliothèque illustrée.

BIOGRAPHIES DIVERSES

1464. *Pierfitte (Ch.)*. L'abbé Chapiat, curé de Vittel. Paris, Société générale de librairie catholique, Victor Palmé, directeur général ; in-18, 8 p.

1465. — Le P. Clerc, provicaire du Su-Thuen méridional, simple nécrologie. In-8°, 8 p Langres, Rallet-Bideaud.

1466. *Colin (L.)* L'ermite de Ventron In-12, 99 p. Epinal, imp. Collot.

1467. *Joigneaux* (*P*) Un peu à travers champs. Charles Guilgot, né à Epinal. — Biographie *Le Siècle*, n° 18,583, 7 novembre, p. 1-2. Paris, Alcan-Lévy.

1468. *Pierfitte. (C)*. M. l'abbé Hadol chanoine honoraire, curé de Mattaincourt. In-8°. 13 p. Saint-Dié. Humbert.

1469. M. Charles-François Laprévote. secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie, correspondant de l'Académie de Stanislas... *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, p. 124-127. Suivi de la liste des publications de M. Laprévote.

1470. *Pierfitte* (*l'abbé Ch*). Notice sur l'abbé Thévenot, vicaire à Darney et curé de Hadol. Saint-Dié, imp. L. Humbert. In-8°, 75 p.

ARCHÉOLOGIE ET NUMISMATIQUE

1471 *D'Arbois de Jubainville (H.)*.Tuile romaine trouvée à Soulosse. *Bullet. Soc. des Antiq. de France*, 4e trim. Paris, Klincksieck, in-8°, p. 266.

1472. *Bertrand*. Compte-rendu d'une lettre de M. Félix Voulot sur le résultat des fouilles faites à Chaumousey et une demande de subvention, *Bullet. archéol.* 1885, n° 4, Paris 1886, p. 525.

1473. *Chapelier* (*l'abbé Ch.*) Archéologie et épigraphie de l'église de Coussey, *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*. Epinal, Collot, in-8°, p. 379-392. Tiré à part, 16 pages.

1474. — Médailles du bienheureux Pierre Fourrier. Nancy, G. Crépin-Leblond. In-8°, 16 p.

1475. *Henry* (*A.*). Archéologie locale ; rapport sur la découverte gallo-romaine de Martigny-les-Gerbonvaux en 1886. In-8°, 7 p. Neufchâteau, Kienné.

1476. *Mowat*. Bas relief du Donon au Musée d'Epinal, *Bullet. Soc. des Ant. de France*, 1885, p. 199. Paris, Klincksieck.

1477. *Voulot* (*F.*). Sur deux antiques trouvés à Gran (*sic*)

(Vosges). — *Bullet. Soc. philom. vosgienne*, p. 5-8 ; deux planches, trois grav.

1478. — Fouilles du tumulus de Chaumouzey, *Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges*. Epinal, Collot, in-8°, p. 393-400.

GÉOGRAPHIE, CARTES, VOYAGES

1479. Excursion au Ballon d'Alsace, par un Alpiniste. Petit in-18, 48 p. Belfort, Pélot. Signé G. L. Mai 1886.

1480. Carte de France à l'échelle du 100,000e (Voir n° 807 de notre *Bibliographie vosgienne de 1884* et 37 de notre *Bibliographie des cartes et plans géographiques des Vosges*, Epinal. 1887. Feuilles comprenant en totalité ou en partie le département des Vosges : XXV-16, Epinal ; XXV-17, Luxeuil ; XXIV-15, Mirecourt ; XXVI-17, Guebwiller ; XXVI-15, Saint-Dié ; XXVI-16, Gérardmer.

1481 Nouvelle carte de France au 50,000e (Voir n° 66 de notre *Bibliographie vosgienne de 1884* pour la suite de la description) Feuilles publiées en 1885 comprenant en totalité ou en partie le département des Vosges : Darney, Gondrecourt, Langres, Mirecourt, Nancy, Neufchâteau, Nogent-le-Roi, Vauvillers, Vézelise. — En 1886 : Baccarat, Lure, Saint-Dié.

1482. *Christ* (*Dr H.*). Nos voisins subalpins : Vosges, Forêt-Noire, Kayserstuhl ; conférence faite à Bâle. — Voir ci-dessous *Mieg*, n° 1486.

1483. *Cuvier* (*L.*). Promenades dans les Vosges. Album. Quinze planches lithographiques, in-folio. Paris et Nancy, Berger-Levrault et Lemercier.

1484. *Froereisen* (*C.*). Album de vues d'Epinal et des Vosges, édité par C. Froereisen, libraire, place des Vosges, à Epinal. In-4° oblong, 12 vues, 0,25 x 0m185.

1485. *Mathieu* (*J.B.*). Carte en relief du département des Vosges. Echelle du 160,000e. En vente chez Mme Tremsal, libr.-édit. à Saint-Dié. 0m 91 x 0m 61. — Les hauteurs sont

exagérées dans la proportion de 1 à 3. Légendes latérales numérotées.

1486. *Mieg* (*Mathieu*). Compte-rendu de la conférence faite à Bâle par le Dr H. Christ, *Bulletin mensuel de la section vosgienne du club alpin français*. Nancy, Berger-Levrault, in-8o.

1487. *Morand* (*Dr J.-S.*). Les Hautes Vosges comme station d'été. Extrait de *La Gazette médicale de l'Algérie*. Tours, in-8o, 16 p.

1488. *Pierron* (*C.*). Relation d'un voyage dans les Vosges par un touriste rémois. Reims, E. Bugg, in-8o, 54 p.

1489. *Rodet (P.)*. Guide to Vittel (Vosges, France), with some account of its mineral waters, In-12, 36 p. Clermont, Daix frères, Paris, Galignani.

1490. Touriste (Le). Indicateur-bijou des chemins de fer du département des Vosges. Eté 1886. In-64, 48 p. et annonces diverses Epinal, Froereisen, 25 cent.

1491. *Traxelle* (*L.*). Promenades dans les Vosges. Itinéraires pratiques pour le Donon et les vallées voisines. Lunéville, C. George, IV-102 p.

BEAUX-ARTS

GÉNÉRALITÉS

1492. *Ganier*. Exposition des Beaux-Arts. Rapport de la commission par M. H. Ganier, président. (Extrait des *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*), in-8o, 8 p.

1493. *Goutière-Vernolle* (*E.*). L'Exposition d'Epinal (Lettres de Lorraine), *Le Voltaire* du 4 décembre, p. 3, col. 1, Paris, Dejey.

1494. *Voulot* (*G.*). Rapport du conservateur du musée départemental, *Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges*; in-8o. Epinal, Collot, p. 460-463.

ARCHITECTURE

1495. *Save* (*G.*). L'église de Sainte-Marguerite. *Bullet.*

Soc. philom. vosgienne, p. 183-190. Saint-Dié, Humbert, in-8°.

PEINTURE

1496. *Brispot*. Le Suisse de cathédrale. Reproduit par *Le Figaro illustré* en décembre.

1497. *Héquel (Charles)*. — Essai biographique. Claude Gelée, dit le Lorrain (1600-1682), Nancy, imp. de P. Sordoillet, in-8°.

MUSIQUE

1498. *Bemberg* (*H.*). La mort de Jeanne d'Arc, scène historique, tirée des « Messéniennes », poésie de Casimir Delavigne, musique de H. Bemberg. Paris, A. Leduc, gr. in-8°.

1499. *Grosjean* (*R.*). Recueil des morceaux de musique d'orgue pour toutes les parties de l'office divin. 27e année. Saint-Dié, Grosjean.

1500. *Thomas* (*P*). Sous les sapins. Souvenir de Gérardmer, valse pour piano, dédiée à M. Millot, chef de musique du 37e. La vignette représente le Pont des Fées.

APPENDICE

1501. *Barbier* (*H.*). Extrait du rapport de M. Poret, vétérinaire, sur la ferrure dans les villes, in 4°, 11 p Saint-Dié, Humbert.

1502 *Bastien*. Traité de lever de plans d'arpentage et de nivellement à l'aide de la planchette-boussole Bastien, à l'usage des écoles primaires et des classes élémentaires. Epinal, Klein, in-8°, 239 p.

1503. *Boureulle* (*P. de*). Souvenirs bretons et lorrains du temps de la ligue Epinal, Collot, in-8°.

1504 — L'Alsace de la réforme, *Bullet. Soc. philom. vosgienne*, p. 9-45. Saint-Dié, Humbert. Tiré à part, 37 p., 190 ex.

1505. *Briot (F.)*. Vues sur la question pastorale dans les Alpes. Conférence faite au Cercle de la Section de Chambéry

du Club Alpin Français, le 18 décembre 1885, *Annuaire du Club Alpin Français*, 72e année, 1885. Paris, 1886, p. 482-498. — L'auteur, inspecteur des forêts, est né à Rambervillers.

1506. *Buffet*. Discours prononcé par M. Buffet, à la séance du Sénat du 6 février 1886, dans la première délibération sur le projet de loi relatif à l'enseignement primaire. In-4° à 3 col. 7 pages. Paris, imprim, des journaux officiels, 4 mars. Extraits du *Journal officiel* du 7 février.

1507. Chambre de commerce des Vosges. Traité de commerce franco italien, in-8°, 2 p. [Epinal, Fricotel.]

1508. Vosges. Chambre de commerce. Lettre au Ministre [sur l'introduction des produits français et des produits étrangers dans les colonies françaises] du 13 février 1886. Epinal, Fricotel, in-8°, 3 p.

1509. Chambre de commerce des Vosges. [Lettre au Ministre demandant l'abaissement des tarifs de transport du coton brut du Hâvre à destination des Vosges, mars 1886, signée T. Boucher, président], in-8°, 3 p. Epinal, Fricotel.

1510. Chambre de commerce des Vosges. Admission temporaire des filés de coton. Lettre à M. le Ministre, datée Epinal, 2 mars 1886. In-8°, 3 p.

1511. Chambre de commerce des Vosges. Séance du 29 mai 1886. Réorganisation des chambres et du conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Epinal, Fricotel, in-8°, 31 p.

1512. Chambre de commerce des Vosges. (Annexe à la délibération du 27 octobre 1886). Régime douanier au Tonkin. Tissage. Epinal, Fricotel, in-8°, 3 p.

1513. Chambre de commerce des Vosges (Annexe à la délibération du 29 octobre 1886). Régime douanier au Tonkin. Filature In-8°, 2 p. Epinal, Fricotel.

1514. Chambre de commerce des Vosges. Séance du 7 décembre 1886. Droit sur les blés. Epinal, Fricotel, in-8°, 3 p.

1515. *Demangeon-Biolley*. La nouvelle organisation sociale. 4e appel aux patriotes intelligents. Petit programme des principales réformes demandées par le peuple. Quatrième livraison,

pet. in-18, s. l. n. d. Rambervillers, imp. Risser. — L'auteur habite Fremifontaine (Vosges).

1516. *Choffé*. Les causeries du docteur sur les hernies et les maladies chroniques. 16e édition. In-18 jésus, 359 p. et portrait. Paris, imp. Chaix; lib. Dentu.

1517. *Claudel*. Grammaire comptable. Chapitre des effets à payer. *Revue de la comptabilité*, 6e année, n° 113, 20 février 1885, p. 54-57; n° 114, 28 février 1885, p. 67-71; Paris, Wattier. — L'auteur est de Cornimont.

1518. — La comptabilité à l'Académie. *Revue de comptabilité*, 7e année, 10-20 juillet 1886, nos 160, 161, p. 291-294 et 304-306. Paris, Wattier.

1519. *Costantin*. Observations sur la note de M. Mer. [Manière dont doit être interprêtée l'influence du milieu sur la structure des plantes amphibies]. *Bullet. de la Soc. botan. de France*, t. XXXIII, p. 192.

1520. *Deblaye (l'abbé J.-F.)*. La charité de Saint-Vincent-de-Paul en Lorraine. 1638-1647. Nancy, R. Vagner, pet. in-8°, 151 p.

1521. *Figarol (V.)*. Conférence sur l'emploi des engrais chimiques (faite au comice de Lunéville, dans la séance extraordinaire du 17 mars 1886), *Le Bon Cultivateur*, 24 avril, 66e année, IVe série, p. 84-86. Nancy, Hinzelin.

1522. *Fiessinger (Ch.)* Note sur l'étiologie de la fièvre typhoïde, *Revue médicale de l'Est*, 15 juin. Nancy, Berger-Levrault.

1523. *Frogier de Ponlevoy*. N° 533. Chambre des députés, 4e législature, session de 1886. Proposition de loi tendant à établir une organisation nationale de l'assistance publique. In-4°, 23 p. Paris, A. Quantin.

1524. *Gley (G.)*. Etude sur Tibère. Tragédie de Marie-Joseph Chénier, *Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges*, 1886. Epinal, Collot, in-8°, p. 312-340. Tiré à part, 29 p. La couverture imprimée sert de titre.

1525. *Goujon* (*J.*). Code annoté des limonadiers, cafetiers, cabaretiers, buvetiers et autres débitants de boissons, contenant les lois, ordonnances, principaux arrêtés et décisions de doctrine et de jurisprudence concernant ces diverses professions, au point de vue pénal, civil et fiscal. In-16, 148 p. Paris, Duchemin, bibliothèque de législation usuelle et pratique. — L'auteur est né à Epinal et a été membre du Conseil général pour le canton de Xertigny.

1526. *Grandclaude* (*E.*). Breviarium philosophiæ scholasticæ, auctore Eugenio Grandclaude..... Editio octava, aucta et emendata. Tomus tertius. Ethica, cui accedit historiæ philosophiæ syllabus. In-18 jésus, 273 p. Impr. de Cîteaux (Côte-d'Or). Paris, lib. Lethielleux.

1527. *Grandmougin* (*Ch.*). L'exposition du chancelier, p. 28-30, *Annuaire des Vosges*. Epinal, Busy, in-8°.

1528. *Guyot* (*Ch.*) *et Germain* (*L.*). Paul-Bernard. comte de Fontaine, mort à Rocroi en 1643. Nancy, Crépin-Leblond, in-8°, 53 p.

1529. *Guyot* (*Ch.*). Le Lehn de Vergaville. Nancy, Crépin-Leblond, in-8°, 11 p.

1530. — Paroles prononcées le 8 mars 1886 sur la tombe de M. Meaume. (*Mém. de l'Acad. de Stanislas, 1885*), 5e série, t. III. Nancy, Berger-Levrault. 1886, p. CXXIII-CXXIV.

1531. — Les forêts lorraines (suite et fin), *Mém. Soc. d'archéol. lorraine*..... 3e série, XIVe vol. Nancy, Wiener, p. 5-49.

1532. 1533. 1534. *Henry* (*l'abbé A.*). Les magnificences de la religion ... (Voir nos 1239-1245 de notre *Bibliographie vosgienne de 1885*). 4e série, II, 602 p.; IX, 715; X, 561. In-8°. Impr. et lib. de Cîteaux, (Côte-d'Or).

1535 *Huot*. Rapport de la commission d'agriculture (concernant le résumé de M. Delteil sur l'ouvrage de M. Grandeau, *La production agricole en France, son présent et son avenir* : dans les *Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges*. Epinal, Collot, 1886, p. 441-444.

1536. *Kampmann (A.).* Rapport sur le livre de M Aylies: *Les associations du travail et du capital* dans les *Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges*, 1886. Epinal, Collot, in-8°, p. 401-406.

1537. *Legrand du Saulle, G. Berryer et G. Pouchet.* Traité de médecine légale, de jurisprudence médicale et de toxicologie. 2e édition, entièrement refondue. In-8°, xi-1680 p. 9 figures, 2 planches. Paris, imp. Bourloton; lib. Delahaye et Lecromier.

1538. *Liégey (Dr).* Note relative au poisson d'eau douce, *Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges*, in-8°. Epinal, Collot, p. 407-429. Tiré à part, 37 p.

1539. — Note relative au danger de l'usage alimentaire, même passager, du poisson mal conservé ou malade, *Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges.* Epinal, Collot, in-8°, p. 430-440.

1540. *Dr Liétard.* Fragments d'histoire et de bibliographie. *Gaz. hebdom. de méd. et de chirurgie.* 1884-1885.

1541. — Tartarie, Mongolie, Mandchourie, géographie médicale. Paris, A. Lahure, in-8°.

1542. *Lix (Th.).* Les neveux de la chanoinesse. Roman patriotique, 1re édition. Paris, Bloud et Barral. In-16, 305 p.

1543. *Mer (F.).* Sur la répartition des stomates, à propos de la communication de M. Dufour, *Bull. de la Soc. botan de France*, t. XXXIII, p. 122.

1544 — Modifications de structure subies par une feuille de lierre âgée de sept ans, détachée du rameau et enracinée, *Bull. de la Soc. botan. de France*, t. XXXIII, p. 136.

1515. — De la manière dont doit être interprétée l'influence du milieu sur la structure des plantes amphibies, *Bullet. de la Soc botan. de France,* t XXXIII, p. 169.

1546. *Ottenheimer (C.).* Des subventions pour dégradations extraordinaires des chemins. Etude sur l'art. 14 de la loi du 21 mai 1836. Epinal, Busy, in-8°, 69 p.

1547. *Patézon.* Hygiène de la vessie. In-8°, 19 p. Paris, imp. Gauthier-Villars.

1548. Dixième pèlerinage lorrain, alsacien, meusien à Notre-Dame de Lourdes, à Notre-Dame de Fourvières et à Paray-le-Monial, du 16 au 20 août. Programme et itinéraire. Saint-Dié, Humbert, in 18, 16 p.

1549. *Perdrix.* Concours régional agricole de Nancy, 1885. — Rapport du jury de la prime d'honneur dans le département de Meurthe et Moselle. Neufchâteau, veuve Kienné, gr. in 8°, 16 pages.

1550. *Petit (Th.).* Méthode abrégée de comptabilité pour tenir soi-même des écritures. Prix 1 fr. 50 Librairie Th. Petit à Darney, in-4°, 19 p. autogr.

1551. *Poirot (A.).* Historique des diverses législations relatives à l'impôt des spiritueux ; observations au projet ministériel proposant d'exhausser la taxe à 215 fr., etc., par A. Poirot, in 8°, 27 p. Neufchâteau, imp. Kienné.

1552. *Poirot (Félicien).* Nouveau traité pratique de comptabilité commerciale en tableaux mis à la portée de tout le monde, avec un répertoire donnant la manière de passer toutes les écritures, suivi des comptes de banque avec la manière de les vérifier, et d'un vocabulaire des termes de commerce, par Félicien Poirot. Prix : 5 fr. En vente chez l'auteur, 12, rue de Rome, à Nancy. Tous droits réservés. In-4°, 107 p.

1553 *Puton (A.).* Estimations concernant la propriété forestière, avec trois tarifs d'intérêts composés. Paris, Marchal et Billard et Cᵉ. Gr. in-8°, VII-317 p.

1554. — M. Meaume, sa vie et ses œuvres. Paris, Hennuyer, gr. in 8°, 6 pages.

1555. — Exploration scientifique de la Tunisie. Enumération des hémiptères recueillis en Tunisie en 1883 et 1884, par MM. Valery-Mayet et Maurice Sédillot..., suivie de la description des espèces nouvelles, par A. Puton... Paris, imp. nationale, in 8°.

1556. *Schuler* (*C.*) et *Save* (*G.*). La Chapelle de Grandrupt à Gerbéviller, p. 196-202 *Mémoires de la Soc. d'archéol. lorraine* Nancy, Wiener, in-8°, 4 planches. Tiré à part, 11 pages.

1557. *Simon (Max)*. Crimes et délits dans la folie, par P. Max Simon, médecin en chef à l'asile public des aliénés de Bron, in-8°, pr. 2 fr. 50.

1558. *Thévenot* (*Arsène*). Une femme émancipée, étude sociale d'après nature, à propos de l'émancipation des femmes et de la législation des faillites. Arcis-sur-Aube, L. Frémont, in-8°.

1559. *Vinot* (*J.*). Journal du Ciel, notions populaires d'astronomie pratique — 22e année, Tours, Boutrey. pet. in-8°.

1560. *Vuillemin* (*le Dr P.*). Notice sur la flore des environs de Nancy. Berger-Levrault, in-16, 33 pages.

1561. — Sur les homologies des mousses. Paris et Nancy, Berger-Levrault, in-8°, 44 pages; trois planches, 40 figures.

1562. — Etudes biologiques sur les champignons, *Bull. de la Soc. des sciences de Nancy*, t. VIII.

1563. — Sur le polymorphisme des pezizes, *Ass. fr. pour l'avanc. des sciences*. In-8°, 8 p. Nancy, Berger-Levrault, une planche, 13 fig.

1564. — Les unités morphologiques en botanique; même recueil, 14 p.

1565. — Sur un cas particulier de conjugaison de mucorinées, *Balletin de la Société botaniq. de France*, t. XXXIII; Bourloton, imprimeries réunies.

1566. — L'exoderme; même recueil, p. 80.

1567. — La membrane des zygospores de mucorinées; même recueil, p. 330-334.

1568. — L'endoderme du *Senecio cineraria*; même recueil p. 538-540.

1569. *De Warren* (*Le vicomte Lucien*). Jeanne de Bar, comtesse de Warren, 1295-1361 *Bulletin Soc. philom. vosgienne*, p. 47-59.

MUSIQUE

1570. *Martin* (*C*). Ah quel guignon ! Chansonnette créée par Mlle Eléonore Bonnaire à l'Eldorado, chantée par Mmes Michaud et Gianone. — Piano 3 fr. Pet. format 1 fr, Paroles de A. R. et Louis Michaud, musique de Camille Martin. Paris, veuve Ghéluve·

1571. — Au combat, pas-redoublé avec clairon pour fanfare et harmonie.

1572. — En avant, chant à deux voix égales, par Camille Martin, paroles de Paul Deroulède, sans accompagnement, 10 cent. Paris, veuve Porchet.

1573 — Hymne à la France, chant à deux voix égales, par Camille Martin, paroles de Paul Deroulède, sans accompagnement, 10 cent. Paris, veuve Porchet, éditeur, 28, rue de Sévigné.

1574. — La diane, chant à deux voix égales, par Camille Martin, paroles de Paul Deroulède, sans accompagnement, 10 cent. Paris, veuve Porchet, éditeur, 28, rue de Lévigné.

1575. — Le porte-drapeau, chant à deux voix égales, paroles de Paul Deroulède, sans accompagnement, 10 cent. Paris, veuve Porchet, éditeur, 28, rue de Sévigné.

1576. — Le sonneur de clairon, chant à deux voies égales, par Camille Martin, paroles de Paul Déroulède, sans accompagnement, 10 cent. Paris, veuve Porchet, édit., 28, rue de Sévigné.

1577. — Ma dernière chanson, paroles d'A. Theuriet, musique de Camille Martin, avec accompagnement de piano, E. Porchet, éditeur.

1578. — Seul, romance, paroles de A. Renaud, musique de Camille Martin.

1578. — Souvenir de garnison, fantaisie par Camille Martin. Prix 3 fr. net. Paris, V. Lory, édit. rue Cadet, 12.

TABLE

des noms d'auteurs, éditeurs, imprimeurs et graveurs, de lieux, de personnes et de matières

Les noms d'auteurs sont en capitales ; ceux des éditeurs, imprimeurs et graveurs ont été soulignés. (1)
Les chiffres renvoient aux numéros de la *Bibliographie*.

(1) Les noms des imprimeurs, éditeurs et graveurs *étrangers au département des Vosges*, figurent seuls dans cette table.

RAPPORT

SUR LE

MUSÉE DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

Par M. VOULOT, membre titulaire

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous présenter le résumé des accroissements survenus dans les collections du musée depuis un an.

Nos séries de minéralogie viennent de s'enrichir de neuf très intéressants échantillons provenant tant de Norwège que des Geysers et parmi lesquels de très beaux spécimens d'apatite et d'obsidienne, toutes choses qui nous manquaient. Nous les avons obtenus du Collège de France, en échange d'une très petite portion de notre météorite tombée à Champ-le-Duc, et qui aujourd'hui, grâce à la section dont elle a été l'objet, laisse voir sa structure intérieure. En outre, nons connaîtrons bientôt l'analyse chimique de ce corps ainsi que de son analogue tombé à la Baffe et dont nous avons un très petit fragment. C'est à M. Kampmann que nous devons cet avantageux échange.

Pour les Beaux-Arts, nous avons reçu de la générosité de notre éminent compatriote, le graveur et sculpteur Ponscarme, son buste en plâtre plus grand que nature qu'il a modelé lui-même avec son habileté accoutumée. C'est grâce à l'intermédiaire bienveillant de M. Toussaint, d'Epinal, que nous avons obtenu cette œuvre d'art.

Nous avons acquis du peintre vosgien très connu, M. Petitjean, un paysage intitulé « au matin », que nos jeunes artistes amateurs sont heureux de reproduire.

C'est un coin de colline qui fait briller au soleil de pittoresques

masures, entourées d'arbres et se mirant dans l'eau : un ciel clair domine ce paysage où l'on respire le calme et la fraîcheur.

Le Ministère des Beaux-Arts vient de nous annoncer l'envoi prochain d'un groupe modelé en plâtre par un jeune sculpteur, A. Perrey, et représentant sous le titre de « Reconnaissance » un petit berger tirant une épine du pied d'un chien. L'Etat nous promet aussi la « Prière aux champs » de notre jeune compatriote, Ch. Jacquot, mentionnée dans un de nos derniers salons. Elle représente dans l'attitude de la femme de l'*Angelus*, de Millet, une jeune paysanne debout, les yeux baissés et priant les mains jointes. Cette statue, largement modelée, avec une grande adresse, est d'une expression suave et vraie, qualités qui lui ont valu tous les suffrages. On ne pouvait mieux choisir pour notre Musée. De notre côté, nous avons envoyé à l'exposition universelle le grand tableau de Hareux « un potager normand » et les remarquables collections forestières d'Algérie, que nous avions reçues de notre sympathique conseiller général, M. E. Lambert.

Pour la numismatique, M. Paulian, directeur de la Banque de France, à Epinal, a bien voulu nous faire hommage d'un demi florin d'or de la fin du XIV[e] siècle, frappé au nom du futur empereur Sigismond ; cette pièce avait été trouvée dans le jardin de l'établissement. M. Bœringer, industriel de notre ville, s'est plu à nous offrir une monnaie d'Henri II de Lorraine, trouvée aux environs de Gérardmer.

En ce qui concerne les antiquités, nous avons reçu de M. Ch. Lebrunt, le zélé secrétaire de la Commission du Musée, une petite divinité hindoue, ciselée en argent. De son côté, M. E. Genay, architecte, nous a offert une tête d'homme barbu, du XIV[e] siècle, provenant d'une statue de l'église d'Epinal.

J'avais laissé reposer l'an dernier les ressources que la Société d'Emulation a pour mission et pour habitude de consacrer chaque année à l'archéologie. Récemment, je lui demandai une allocation pour exécuter des fouilles à Soulosse; la Compagnie

vota 250 francs. Ayant sollicité de l'Etat une somme égale, le Comité des travaux historiques, saisi de ma demande, vient de proposer de nous allouer 500 francs pour encourager et stimuler le zèle de la Société.

A la fin d'avril dernier, je me transportai à Soulosse où je retrouvai, murés dans une cave, deux petits cippes funéraires du IVe siècle d'un style barbare, mais fort curieux, que le propriétaire, M. Singer, a bien voulu nous offrir.

J'ouvris des tranchées sur deux points différents, tant pour retrouver les traces d'opulentes habitations romaines que pour sonder le mur d'enceinte dont les habitants, à l'approche des grandes invasions, avaient voulu entourer le centre du « vicus ». Sur le premier point, j'ai préparé la voie à des trouvailles que j'espère devoir être fructueuses. Sur l'autre point, les premiers travaux m'ont fait découvrir toute une série de grandes stèles d'une conservation remarquable, paraissant dater du premier siècle de notre ère ; plusieurs ont 2 mètres de hauteur et les personnages y sont sculptés en ronde bosse dans le creux.

L'une représente un sacrifice offert par trois personnages ; une autre un groupe d'une rareté extrême, connu seulement par un marbre de Munich et une monnaie de l'Attique.

L'originalité du nôtre consiste dans les attributs bien conservés des figures ; il montre sous une allégorie transparente l'opulence que les Romains avaient introduite à Soulosse.

Dès le début de mes fouilles, j'eus la chance de retrouver, malgré les indications de tous les auteurs et des habitants de Soulosse qui la supposaient fort loin de là, sur la rive opposée du Vair, la pierre angulaire du fort, composée de deux menhirs à inscriptions. En outre, trois autres monolithes, portant aussi des caractères et deux chapiteaux dont l'un appartient à un style aussi élégant qu'inconnu et que j'appellerai composito-ionique, sont destinés à exercer la sagacité des savants. Tous ces documents de l'histoire vosgienne, sortis à la fois d'une fouille à peine commencée, vont sans doute être suivis de bien d'autres

découvertes et donner un nouvel attrait à notre Musée. Ils ont été à la Sorbonne l'objet d'une communication de ma part qui a obtenu un grand succès ; il en est de même de celle que j'ai faite le lendemain sur la mosaïque de Grand et sur l'édifice qui la renfermait.

Je dois en terminant rendre hommage au zèle intelligent dont les habitants de la petite commune de Soulosse et en particulier le maire et l'instituteur ont bien voulu entourer mes travaux.

Les nouvelles et patientes investigations de M. Ed. Bresson, notre dévoué conseiller général et député sortant, viennent de mettre à découvert, près de Monthureux, une nécropole de l'époque franke, où il a déjà fouillé plus de 50 sépultures sans être arrivé à l'épuiser. Il y a recueilli tout un ensemble de vases, d'armes, de fibules et d'autres objets composant le mobilier funéraire de cette époque. Il serait à désirer que le goût d'aussi utiles recherches se propageât dans le pays.

Veuillez agréer,

Monsieur le Préfet,

l'hommage de mon respect.

Epinal, le 12 juillet 1889.

Le Conservateur du Musée départemental,

F. VOULOT.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES (1)

BUREAU

PRÉSIDENT D'HONNEUR, M. *le Préfet des Vosges.*

PRÉSIDENT, M. *Ohmer* (✻, I. ✿), proviseur honoraire.

VICE-PRÉSIDENTS:
- M. *Le Moyne* (O, ✻, A. ✿), directeur des postes et télégraphes.
- M. *d'Arbois de Jubainville*, (A ✿), conservateur des forêts.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, M. *Haillant*, avoué, docteur en droit.

SECRÉTAIRE ADJOINT, M. *Châtel* (I. ✿), président du tribunal de commerce.

TRÉSORIER, M. *Mangin*, directeur des contributions indirectes.

BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE, M. *Claudot*, inspecteur adjoint des forêts.

BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE ADJOINT, M. *Gazin*, Auguste, inspecteur adjoint des forêts.

COMMISSIONS ANNUELLES

1° COMMISSION D'AGRICULTURE

MM. *d'Arbois de Jubainville*, président ; *Huot*, vice-président ; *Ména*, secrétaire ; *Volmérange*, secrétaire-adjoint ;

(1) La Société d'Emulation du département des Vosges, fondée à Epinal le 8 janvier 1825, a été reconnue comme établissement d'utilité publique par ordonnance royale du 20 octobre 1829.

Claudot, *Gazin*, Edgar ; *Guyot*, *Lapicque*. Membres adjoints : MM. *Figarol*, *Gazin*, Auguste ; *Lebrunt*.

2° COMMISSION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

MM. *Chevreux*, président ; *Gazin*, Edgar, secrétaire ; *Ballande*, *Chapellier*, *Gley*, Gérard ; *Mangin*, *Voulot*. Membres adjoints, MM. *Derazey*, *Gautier* et *Louis*, Léon.

3° COMMISSION LITTÉRAIRE

MM. *Châtel*, président ; *Claudot*, secrétaire ; *Derazey*, *Gley*, Gérard ; *Le Moyne*, *Noël* et *Lebrunt*. Membre adjoint : M *Gazin*, Auguste.

4° COMMISSION SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

MM. *Le Moyne*, président ; *Châtel*, secrétaire ; *Huot*, *Kampmann*, *Ména*, *Retournard*, *Thomas*. Membres adjoints : MM. *Gautier*, *Husson*, *Lebrunt* et *Mieg*.

5° COMMISSION DES BEAUX-ARTS

MM. *Ganier*, président ; *Chevreux*, secrétaire ; *Ballande*, *Clasquin*, *Kampmann*, *Louis*, Léon ; *Tourey*. Membres adjoints : MM. *Châtel*, *Couturier*, *Derazey* et *Husson*.

6° COMMISSION D'ADMISSION

MM. *Mottet*, président ; *Retournard*, secrétaire ; *Garnier*, *Gazin*, *Gley*, Gérard ; *Mangin* et *Guyot*.

M. le Président de la Société et M. le Secrétaire perpétuel sont de droit membres de toutes les commissions.

MEMBRES TITULAIRES

résidant à Epinal

MM. les Sociétaires qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard M. le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades et qualités.

MM.

D'Arbois de Jubainville (A. ✿), conservateur des forêts, officier du mérite agricole, 6, rue Claude-Gelée (1881). (1)

Ballande, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts, professeur de dessin, 8, rue Claude-Gelée (1884).

Berher, docteur en médecine, botaniste, 10, rue des Forts (1870).

Brenier, (M. l'abbé), curé de la paroisse (1874).

Chapellier, J.-Ch. (I. ✿), instituteur public en retraite, bibliothécaire de la ville d'Epinal, 13, rue Rualménil (1850).

Châtel (A. ✿). industriel, président de l'Association des anciens élèves des écoles industrielles de Mulhouse et d'Epinal, juge au tribunal de commerce, 39, avenue des Templiers (1877).

Chevreux, (A. ✿), ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste du département, 29, rue des Forts (1880).

Claudot, inspecteur adjoint des forêts, 36, rue Rualménil (1886).

Derazey, Albert, avocat, 4, faaubourg d'Ambrail (1888).

Garnier (I. ✿), conducteur des ponts et chaussées, chef des bureaux de l'ingénieur en chef, 10, rue Jeanne d'Arc (1878).

Gazin (Auguste), inspecteur des forêts, 11, place de la Bourse (1887).

Gazin, Edgar (A. ✿), docteur en droit, avocat, 22, rue d'Ambrail (1885).

Gebhart, pharmacien, secrétaire du Conseil central d'hygiène et de salubrité du département des Vosges, 38, rue Léopold-Bourg (1871).

Gley, Gérard, (I. ✿), professeur en retraite, ancien président de la Société, 5, rue de la Calandre (1853).

Grisouard, commis principal des postes et télégraphes, 35, rue des Petites Boucheries (1882).

---

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année d'admission.

Guyot, directeur des contributions directes, 3, rue Gilbert (1883).

Haillant, avoué, docteur en droit, lauréat de l'Institut, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 17, rue du Quartier (1875).

Huot (✻), ancien maire d'Epinal, 33, avenue des Templiers (1882).

Kampmann (✻), industriel, ancien juge au tribunal de commerce (1885).

Lapicque, Auguste, vétérinaire, 5, rue de la Bourse (1861).

Lebrunt (I. ✪), professeur en retraite, ancien président de la Société, 43, rue de la Préfecture (1856).

Le Moyne (O. ✪, A. ✪), directeur des postes et télégraphes, ancien président de la Société, 14, rue de la Préfecture (1864).

Louis, Léon (I. ✪), chef de division à la préfecture des Vosges, 11, rue Thiers (1886).

Mallarmé (✻, ✪), avocat, ancien juge suppléant, 10, rue de l'Ecole Normale (1875)

Mangin, directeur des contributions indirectes, 24, rue de la Préfecture (1875).

Maud'heux (A. ✪), avocat, docteur en droit, chevalier du mérite agricole, 16, rue des Forts (1854).

Ména, inspecteur des forêts, 34, rue de la Préfecture (1884).

Merklen, docteur en droit, notaire, 6, rue Thiers (1880).

Merlin (I. ✪), commis principal de l'inspection académique, 11, place des Vosges (1862).

Mottet (✻), ancien directeur des postes de la Seine, 15, rue de l'Hôtel-de-Ville (1879).

Noël (I. ✪), inspecteur de l'enseignement primaire, 23, rue d'Arches (1883).

Ohmer (✻, I. ✪), proviseur honoraire du lycée Charlemagne, ancien maire d'Epinal, 17, rue Thiers (1882).

Retournard, inspecteur des contributions directes, 1, rue Gilbert (1881).

Thomas (O. ✻), sous-ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, 6, rue Lormont (1886).

Tourey (A. ✿), professeur et compositeur de musique, 3, rue d'Ambrail (1882).

Voulot (A. ✿), conservateur du Musée départemental, correspondant du Ministère de l'Instruction publique (1875).

MEMBRES LIBRES
résidant à Epinal.

MM.

Ancel, (A. ✿), docteur en médecine, 6, rue du Chapitre (1877). (1)

Ballon, pharmacien, 9, rue de la Paix (1877).

Barbier, Charles, receveur de l'enregistrement, 3, rue de la Calandre (1884).

Bourgeois, Alfred, archiviste paléographe, 9, rue de la Calandre (1877).

de Cardo (✻), numismate, directeur des douanes, 16, rue de la Préfecture (1886).

Clasquin, architecte départemental, 3, rue Gilbert (1886).

Couturier, docteur en médecine, 2, place Saint-Gœry (1888).

Dalsace (✻), inspecteur des forêts, 5, rue de l'Ecole normale (1882).

Denys (✻), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chemin des Corvées (1887).

Doley, Henri, fils, avocat, 2, quai de Juillet (1886).

Fricotel, imprimeur, 2, quai de Juillet (1888).

Gautier, Léon (✻), capitaine du génie en retraite, 20, rue de la Préfecture (1889).

Gazin, Ernest, inspecteur des forêts, 5, rue Gambetta.

Gentil, Elie (I. ✿), préfet des Vosges (1887).

Gley, Emile, ancien imprimeur, 19, place de la Bourse (1874).

Goguel, pasteur, 31, rue Gambetta (1882).

---

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année de l'admission.



De Golbéry, Gaston, avocat, ancien juge suppléant, 35, rue Thiers (1887).

Hausser. conducteur des Ponts et Chaussées, faisant fonctions d'ingénieur, 3, rue Grennevo (1889).

Husson, Henry, professeur libre, peintre décorateur, 2, place des Vosges (1889).

Kiener, Christian, (✻, A. ✿), sénateur des Vosges, industriel, 20, rue de la Préfecture (1878).

Kiener, Roger, fils, industriel, 20, rue de la Préfecture (1879).

Lebigre, Charles (✻), sous-chef de division à la Préfecture, capitaine adjudant-major au 43e régiment territorial d'infanterie, Président de la société mixte de tir d'Epinal (1889).

Morel, Edmond (A. ✿), principal du collège et directeur de l'Ecole industrielle, au Collège, 4 et 6, rue du Collège (1889),

Mieg, Charles, industriel, rue Thiers (1888).

Muel (✻), directeur de l'enregistrement, 23, avenue des Templiers (1889).

Paulian, directeur de la Banque de France, archéologue, 15, rue de la préfecture (1889).

Sonrel, fils, propriétaire, rue François-Hureaux (1887).

Stein, licencié en droit, notaire, 7, rue de la Préfecture (1882).

Teutsch, Trésorier-payeur général des Vosges, ancien député, 21, rue d'Ambrail (1885).

Thierry, propriétaire à Bellevue (Epinal) (1879).

Thouvenin (✻, I. ✿), inspecteur d'Académie, 5, rue Gambetta (1885).

Volmérange (René), garde général des forêts, 16, rue de la Préfecture (1888).

MEMBRES ASSOCIÉS

dans le département des Vosges

Les membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades et qualités.

MM.

Bailly (✱), docteur en médecine, membre du Conseil général, maire de Bains (1882) (1)

Baradez, docteur en droit, procureur de la République à Saint-Dié (1885).

Boucher, (Henry), licencié en droit, membre du Conseil général, industriel à Kichompré, commune de Gérardmer.

Bouloumié (O. ✱), licencié en droit, conseiller général, maire à Vittel (1883).

Bour, juge d'instruction au tribunal de Saint-Dié (1887).

De Boureulle (O. ✱), colonel d'artillerie en retraite, à Docelles (1887).

Bourguignon, propriétaire et agriculteur, chevalier du mérite agricole, à Vrécourt (1864).

Bresson (A. ✿), député des Vosges, à Monthureux-sur-Saône, ou Hôtel du Louvre, 166, rue de Rivoli, Paris (1882).

Buffet, Louis (✱), sénateur, ancien ministre, à Ravenel (Mirecourt), ou 2, rue Saint-Péterbourg, à Paris (1850).

Calaque, lauréat de la Société, agriculteur à Bazoilles-sur-Meuse (1889).

Chapelier (l'abbé), curé à Jeanménil (Rambervillers) (1886).

Colin, agriculteur au Ménil-sous-Harol, par Ville-sur-Illon (1887).

Colin, Jean-Baptiste, agriculteur, négociant, à Mirecourt (1889).

Conrard, licencié en droit, à Damas-devant-Dompaire (1878)

Daviller, docteur en médecine à Plombières (1883).

Déchambenoît, directeur des usines de la Pipée, à Fontenoy-le-Château (1876).

Defrance, agriculteur à Langley, par Charmes (1885).

Didierlaurent (l'abbé), curé à Thiéfosse (1886).

Dion (l'abbé), lauréat de la Société, curé à Golbey (1889).

---

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année de l'admission.

Dubois, Jules, conseiller d'arrondissement, propriétaire à Martigny-les-Bains (1876).

Ducret, Gustave, rentier, délégué cantonal à Bulgnéville (1873).

Edme, Louis, à Rouceux, par Neufchâteau (1873).

Favre, Auguste, dit *Balthazard*, chevalier du mérite agricole, agriculteur à Neufchâteau (1879).

Ferry, Léopold, chevalier du Mérite agricole, agriculteur à Corcieux (1887).

Figarol (A. ❦), agrégé de l'Université, ancien professeur, industriel à Aydoilles, par Girecourt (1882).

Fournier (A. ❦), docteur en médecine à Rambervillers (1875).

George, L. (✻), agriculteur à Mirecourt (1864).

Germain, Victor, conseiller d'arrondissement, industriel à Ventron (1889).

Guinot, ancien curé de Contrexéville (1861).

Hénin (le prince d'), au château de Bourlémont (Neufchâteau) (1876).

Henry (Auguste), homme de lettres, membre du comice agricole, à Neufchâteau (1885).

Humbel (✻), chef de bataillon de l'armée territoriale, industriel à Eloyes (1881)

Krantz (Lucien), industriel, à Docelles (1880).

Leblanc, directeur de la Ferme-Ecole du Beaufroy, près Mirecourt (1879)

Le Beuf, Eugène, professeur départemental d'agriculture à Mirecourt (1862).

Le Comte (I. ❦), ancien bibliothécaire de la ville, à Darnieulles (1883).

Leclerc (O. ✻), médecin-major en retraite, associé correspondant de la Société des antiquaires de France, à Ville-sur-Illon (1864).

Lederlin, Armand (✻ I. ❦). directeur des établissements industriels de Thaon (1867).

Legras, docteur en médecine à Dompaire (1876).

Liégeois (A. ✿), docteur en médecine à Bainville-aux-Saules, par Dompaire (1882).

Liétard (✱), médecin-inspecteur des eaux de Plombières (1862)

Louis (A. ✿), principal du collège de Bruyères (1858).

Lung, Albert (A. ✿). industriel, membre du Conseil général, à Moussey (1876).

Martin, Camille, compositeur et professeur de musique, organiste à Charmes (1887).

Masson, Albert, docteur en médecine à Mirecourt (1883).

Masure, Albert, industriel à Arches (1879).

Mathieu, Emile, ancien juge au tribunal de commerce, agriculteur à Thaon (1887).

Méline, botaniste, instituteur à Thiéfosse, par Vagney (1883).

Michaux, architecte à Sartes, par Neufchâteau (1846).

Moitessier, ancien négociant, ancien juge au tribunal de commerce, à Mirecourt (1860).

Moret, Emile, chef de comptabilité aux Grands Moulins de Charmes, officier d'administration de réserve (1888).

Mougeot, Henri, fils, ingénieur civil, industriel à Laval, par Bruyères (1881).

Perdrix, (✱) officier du mérite agricole, agriculteur, président du Comice de Neufchâteau, à Bazoilles (1863).

Pernet, (Léon, (✱ A. ✿), négociant, ancien conseiller général, ancien maire de Rambervillers (1866).

Perrin, Sulpice, botaniste, agriculteur, à Crémanvillers, près Vagney (1861).

Petit (✱ I. ✿), ancien principal du collège de Neufchâteau (1856).

Petit. Louis, agriculteur à Darney (1886).

Raoult, docteur en médecine à Raon-l'Etape (1882).

De Ravinel, conseiller général, président du Comice agricole de Rambervillers, agriculteur à Nossoncourt (1888).

Renault (A. ✿), pépiniériste à Bulgnéville, conseiller d'arrondissement, chevalier du mérite agricole (1859).

Resal, père (✵), ancien député, avocat à Dompaire (1838).

Resal, fils, docteur en médecine, membre du conseil général maire de Dompaire (1862)

Richard, Alfred, licencié en droit, notaire à Remiremont (1882).

Sauvage, inspecteur des forêts à Remiremont (1884).

Springer, lauréat de la Société, agriculteur à Rainval, près Neufchâteau (1889).

Trompette-Flageollet, membre du Comice agricole, maître d'hôtel, à Châtel (1879).

MEMBRES CORRESPONDANTS

résidant hors du département des Vosges (1)

Les membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades et qualités.

MM.

Adam, Lucien (✵), président de Chambre à la Cour d'appel de Rennes (Ille-et-Villaine) (1862).

Amaral B. de Toro (don José do), architecte et archéologue, à Vizeu-Alfagache (Portugal) (1881).

* *Aubry*, Félix (O. ✵), propriétaire, faubourg Poissonnière, 35. à Paris (1838).

Barbier (O. ✵), secrétaire général de la Société de géographie de l'Est, rue de la Prairie, 1 *bis*, à Nancy (1879).

**Barbier de Montaut*, prélat de la maison de Sa Sainteté, 37, rue Saint-Denis, à Poitiers (1875).

---

(1) Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres abonnés aux *Annales* de la Société. — Le millésime qui suit le nom indique l'année de l'admission.

Balaillard, agronome, à Champagney, par Audeux (Doubs), (1861).

Baudrillart (✻), ancien conservateur des forêts, à Dreux (Eure-et-Loire) (1854).

Baudrillart (✻), membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue de l'Odéon, 10, à Paris (1855).

**De Bauffremont-Courtenay* (le prince Eugène), duc d'Atrisco, au château de Brienne (Aube) (1871).

**De Bauffremont-Courtenay* (le prince Gontran), au château de Brienne (Aube) (1871).

Bécus, ancien notaire, agronome, 28, rue Saint-Nicolas, à Nancy (1878).

Benoît, Arthur, archéologue à Berthelming (Lorraine) (1870).

Benoît, Charles (✻), doyen honoraire de la Faculté des lettres de Nancy (1863).

Bertherand, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura) (1862).

De Blignières (O. ✻), ancien préfet des Vosges, au ministère des affaires étrangères, à Paris (1871).

Bœgner (O. ✻, I. ✿), docteur en droit, ancien préfet des Vosges, préfet du Loiret, à Orléans (1878).

Bonnardot (I ✿), sous-inspecteur du service historique à la Préfecture de la Seine, 46, rue de la Santé, Paris (1875).

Boucher de Molandon (✻, I. ✿), homme de lettres, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Orléans, rue Pothier (1883).

Boudard (I. ✿), inspecteur de l'enseignement primaire, 23, rue Stanislas, à Nancy (1875).

**Boudier* (A. ✿), correspondant de l'Académie de médecine, président de la Société mycologique à Montmorency (Seine-et-Oise) (1884).

Bourgeois, ancien professeur à l'école professionnelle de Mulhouse, en retraite à Besançon (1862).

Bourlot, professeur de mathémathiques au lycée de Montauban, (Tarn-et-Garonne) (1861).

**Bouvier*, Félix (O. ✪), chef de bureau au ministère des Finances, rue Miromesnil, 78, à Paris (1883).

Braconnier (✱), ingénieur des mines, rue de la Monnaie, 5, à Nancy (1879).

De Braux, historiographe, à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle) (1880).

Bretagne, F., contrôleur principal des contributions directes à Nancy, 41, rue de la Ravinelle (1880).

Burel, Abel (✱), conservateur des forêts, chevalier du mérite agricole, 7, Boulevard Beaumarchais, à Paris (1885).

Burger, inspecteur-adjoint des forêts en retraite, chevalier du Mérite agricole, à Meaux (Seine-et-Marne) (1881).

Burtaire (O. ✪), professeur de mathémathiques au lycée de Bar-le-Duc (1875).

Cahen (✱), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Charleville (Ardennes) (1876).

Caillat, docteur en médecine à Aix (1863).

Campaux, Antoine (✱), professeur de littérature à la Faculté des lettres de Nancy, faubourg Saint-Georges, 15 bis (1863).

Chervin, aîné, directeur-fondateur de l'institution des bègues, avenue d'Eylau, 90, à Paris (1869).

De Clinchamps (✱), inspecteur des enfants assistés, rue Baudimont, 61, Arras (1867).

Cournault, Ch. (✱), conservateur du Musée lorrain, rue de la Rivière, 16, à Malzéville, par Nancy (1849).

Daguin (A. ✪), délégué cantonal, homme de lettres, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, 140, rue de la Pompe, à Paris (1880).

Darcy (✱), ancien préfet des Vosges, à Dijon (1873).

Daubrée (G. O. ✱), membre de l'Institut (Académie des sciences), directeur de l'Ecole des mines, boulevard Saint-Michel, 62, à Paris (1858).

Debidour (✱, A. ✪), doyen de la Faculté des lettres de Nancy, président de la Société de géographie de l'Est, 5, rue de Lorraine, à Nancy (1879).

Delétang (✻), ingénieur des chemins de fer de l'Est à Charleville (1856).

**Delorme,* Paul, à Motiers-Travers, canton de Neufchâtel, (Suisse) (1884).

**Denis,* Charles, ancien sergent au 4e bataillon de chasseurs, élève d'administration à l'hôpital militaire d'Oran (1884).

Dietz, pasteur à Rothau, par Schirmeck (Alsace-Lorraine), (1880).

Druhen, aîné (I. ✪), professeur à l'Ecole de médecine, Grande Rue, 74, à Beançon (1851).

Duhamel (A. ✪), archiviste du département de Vaucluse, à Avignon (1865).

Duroselle, ancien professeur d'agriculture du département des Vosges, Grande-Rue, 77, à Malzéville, par Nancy (1879).

Faudel, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'histoire naturelle à Colmar (1875).

Finot, avocat, archiviste du département du Nord, 1, rue du Pont-Neuf, à Lille (1879).

**Fliche,* professeur d'histoire naturelle à l'Ecole forestière, ancien président et membre titulaire de l'Académie de Stanislas, 9, rue Saint-Dizier, à Nancy (1884).

Florentin, receveur des établissements de bienfaisance, à Bar-le-Duc (1874).

Français (O. ✪), peintre paysagiste, boulevard Montparnasse, 37, à Paris (1870).

**Gabé* (O. ✻), directeur général honoraire des forêts, chevalier du mérite agricole, 8, rue de Provence, à Versailles (1878.)

**Ganier,* Henri (A. ✪), docteur en droit, juge d'instruction, 5, rue du Montet, à Nancy (1880).

Gaspard, directeur du Crédit de France, rue des Loups, 12, à Nancy (1872).

Gaudel, inspecteur des forêts, 23, rue Michâtel, à Toul (1874).

Gauguet (I. ✪), ancien professeur, libraire-éditeur, rue de Seine, 36, Paris (1882).

Gaulard, docteur en médecine, professeur à la Faculté de médecine de Lille (1880).

**Génin* (A. ✿), professeur d'histoire et de géographie au lycée, 29, rue Charles-le-Téméraire, à Nancy (1884).

**Gérard*, C.-A., conservateur des hypothèques à Baume-les-Dames (1876).

**Germain*, Léon (A. ✿), bibliothécaire archiviste de la Société d'archéologie lorraine, 26, rue Héré, à Nancy (1880).

Gillebert d'Hercourt, directeur de l'établissement hydrothérapique d'Enghien (Seine-et-Oise) (1852).

Ginoux, Denis, greffier de paix à Château-Renard (Bouches-du-Rhône (1876).

Giraud, président du tribunal civil à Niort (Deux-Sèvres) (1863).

**Gley* (C. ✠), ancien officier d'administration principal des subsistances militaires, rue Cassette, 11, à Paris (1845).

Gley, René, sous-inspecteur des domaines, à Beaune (1878).

Des Godins de Souhesmes (Gaston), publiciste, rue Chah-Kouli, 20, au Téké-Pérà de Constantinople (Turquie) 1876).

Grad, Charles, député au Reichstag, membre correspondant de l'Institut de France, au Logelbach (Alsace) (1869).

**De Grandprey* (✠), inspecteur général des forêts en retraite, à Versailles (1873).

**Guyot*, Charles (I. ✿), inspecteur des forêts, professeur de droit à l'Ecole forestière, chevalier du mérite agricole, 10, rue Girardet, à Nancy (1886).

Heitz, percepteur à Vézelise (Meurthe-et-Moselle) (1883).

Héquet, comptable aux forges de Liverdun (Meurthe-et-Moselle) (1863).

Hoorebecke, Gustave van, avocat à la cour d'appel de Gand (Belgique) (1858).

Hyver (l'abbé), professeur à l'Institut catholique de Lille (1874).

**Jacob*, directeur du Musée, à Bar-le-Duc (Meuse) (1875).

Joly, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers (1863).

Joubin (✻, I. ✿), proviseur du lycée St-Louis, à Paris (1860).

Jouve, Louis (I. ✿), bibliothécaire à l'Arsenal, impasse Boileau, 5, à Paris-Auteuil (1866).

****Julhiet*** (O. ✻), capitaine de vaisseau en retraite à la Côte-Saint-André (Isère) (1874).

****Kuntzel***, chef de section aux chemins de fer de l'Est, à Commercy (Meuse) (1879).

****Kuhn*** (l'abbé Hermann), curé de Gueblange, par Dieuze (Lorraine) (1868).

Kuss (✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Paris (1855).

Lafosse (✻), intendant militaire à Châlons (1872)

****Lamblé***, inspecteur des forêts, 8, rue de la Monnaie, à Nancy (1884).

Landmann (A. ✿), professeur de dessin au lycée de Versailles (1881).

Laurent (l'abbé) (I. ✿), ancien inspecteur d'académie, 12, place Dauménil, à Paris (1873).

****Le Bègue***, directeur de l'asile public des aliénés, à Bron, près Lyon (1878).

Leblanc (O. ✻), inspecteur général des ponts et chaussées, 14, rue des Vignes, à Paris-Passy (1872).

Lebrun, architecte à Azerailles, par Baccarat (Meurthe-et-Moselle) (1849).

Lehr, docteur en droit, professeur de droit à l'Académie de Lausanne (Suisse) (1867).

Le Plé (✻), docteur en médecine, président de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure, place de la Pucelle, 20, à Rouen (1874).

Levallois (✻), inspecteur général des mines, rue Bellechasse, 44, à Paris (1847).

Lévy (A ✿), grand rabbin à Vesoul (1866).

L'Hérilier (✻), inspecteur des eaux thermales de Plombières (1853).

**Liégcy*, docteur en médecine, rue Saint-Louis, 11, à Choisy-le-Roy (Seine) (1849).

Liron d'Airolles (Jules de), secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlon-sur-Saône (1861).

Lorrain, homme de lettres, à Iberville (Canada) (1878).

Ly Chao Pé ·, lettré, mandarin chinois, attaché à l'ambassade chinoise, 5, avenue Kléber, à Paris (1881).

Malgras, procureur de la République à Barbezieux (1878).

Maire (A. ✻), inspecteur des forêts, à Gray (1881).

Malte Brun (✻, A. ✻), secrétaire général honoraire de la Société de géographie, rue Jacob, 16, à Paris (1864).

Marcelin, aide-major de première classe au 5e régiment de chasseurs à cheval à Rambouillet (1888)

**Marchal*, juge de paix à Bourmont (Haute-Marne) (1859).

Maréchal (A. ✻), inspecteur de l'enseignement primaire à La Châtre (Indre) 1871).

**Marqfoy* (✻), trésorier-payeur général à Bordeaux (1881).

Matheron (✻), ingénieur civil à Marseille (1854).

**Maxe Werly* (I. ✻), archéologue, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de Rennes, 61, à Paris (1876).

Monchablon (✻), artiste peintre, 20, rue Copernic, à Paris (1881).

**Morand* (O. ✻), médecin principal de 1re classe, en retraite, rue Gay-Lussac, 13, à Paris (1859).

Morel, Léon, receveur particulier des finances, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, archéologue à Vitry-sur-Marne (1888).

Mortillet (Gabriel de) (✻), ingénieur civil, rue de Vaugirard, 35, à Paris.

Mougel, curé de Duvivier, par Bône (Algérie) (1861).

**Moullade*, pharmacien au Puy (Haute-Loire) (1883).

Moynier de Villepoix, pharmacien à Abbeville (Somme) (1878).

**Muel* (A.), conservateur des forêts à Chaumont (Haute-Marne) (1878).

Noël, Ernest, industriel à Paris (1868).

Nolen, receveur de l'Académie de Douai (1879).

Pange (comte Maurice de), historiographe, rue de l'Université, 98, à Paris (1880).

Papier (I.), chef du service des tabacs en retraite, président de l'Académie d'Hippone, à Bône (Algérie), (1876).

Paté, professeur d'agriculture à Nancy (1864).

**Peltier*, professeur au lycée de Bar-le-Duc (Meuse) (1887).

De Pfluck-Hartung, de Hambourg, professeur à Tubingue (1883).

Ponscarme (), artiste graveur, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, à Malakoff-Vanves, près Paris (1861).

**Puton*, Alfred, (O. , I), chevalier du mérite agricole, directeur de l'Ecole forestière, 12, rue Girardet, à Nancy (1876).

Quélet (A.), docteur en médecine, président honoraire de la Société mycologique de France, à Hérimoncourt (Doubs) (1883).

Quintard, archéologue, 30, rue Saint-Michel, à Nancy (1871).

Rabache, hommes de lettres, à Morchain, par Nesles (Somme) (1869).

Rance (l'abbé) (A.), docteur en théologie, professeur à la Faculté d'Aix (Bouches-du-Rhône) (1883).

Renauld, F. pharmacien à Saint-Chamond (Loire) (1872).

Reuss, docteur ès-sciences, professeur de mathématiques au lycée de Belfort (1859).

Risler (O.), agronome, directeur de l'Institut agronomique à Paris (1856).

Ristelhüber, homme de lettres, lauréat de l'Institut, rue de la Douane, 7, à Strasbourg (1870).

Riston, Victor, docteur en droit, avocat à Malzéville (Meurthe-et Moselle), (1888),

Robert (Ferd. des), membre de l'Académie de Stanislas 1, villa de la Pépinière, à Nancy (1881).

**Roumeguère*, mycologue, lauréat de l'Institut, directeur de la *Revue mycologique*, 37, rue Riquet, à Toulouse (1884).

**Salmon* (✻), conseiller honoraire à la Cour de cassation, membre correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), 168, boulevard Saint-Germain, à Paris (1842).

Seillière, Frédéric, ingénieur civil, avenue de l'Alma, 61, à Paris (1878).

Simon, Max, médecin en chef de l'asile de Bron, près Lyon (1883).

Simonet (A. ✿), principal du collège de Longwy (1878).

Steinheil (✻), ancien député des Vosges, manufacturier à Rothau (1867).

Thévenot, Arsène, lauréat de l'Institut, publiciste, ancien vérificateur des poids et mesures, 20, rue Claude-Huez, à Troyes, Aube (1869).

Vatin (✻, A. ✿), préfet du Gard, à Nîmes (1882).

Vergon (✻), docteur en médecine, 52, rue Saint-André des Arts, à Paris (1862).

Ville, Georges (✻), professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, à Paris (1879).

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

décédés depuis l'impression des dernières Annales

Mougeot, Antoine (✻, A. ✪) docteur en médecine, ancien secrétaire de la Société mycologique de France, à Bruyères (1839).

De Pruines, Victor (✻), maître de forges, à Sémouse, (1842).

Schumann, G., homme de lettres, receveur buraliste au Bourget (Seine) (1886).

Valkenaër, (baron de), agriculteur au Paraclet (Aube) (1875).

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VOLUME DE 1889

AVIS

La Société décline toute responsabilité relativement aux opinions émises par les auteurs des articles insérés dans les Annales.

Les membres de la Société qui changent de domicile sont priés d'en informer le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer leur nouvelle adresse exactement.

Les Annales paraissent ordinairement au mois d'août. Les membres correspondants *élus avant le* 1er *janvier* 1884, qui ne sont pas abonnés perpétuels aux Annales et désirent néanmoins les recevoir, doivent en informer le Secrétaire perpétuel *avant le* 1er *janvier* de chaque année, et adresser à *M. le Trésorier* de la Société un mandat poste de cinq francs.

Les membres qui n'ont pas encore envoyé leur photographie pour l'album de la Société, sont priés de l'adresser au Secrétaire perpétuel, avec les indications suivantes : nom, prénoms, date et lieu de naissance, fonctions, grades, ouvrages publiés, etc.

Tout sociétaire qui n'aurait pas reçu le volume de l'année courante qui paraît habituellement au mois d'août, est prié de le réclamer avant le 1er décembre de ladite année.


Digitized by Google


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

